Le quarante-deuxième Festival d'Avignon (pages 15 à 22)

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13511 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 7 JUILLET 1988

Justice à l'américaine

Edwin Meese s'en va, enfin ! Et, après quinze mois de rumeurs, d'enquêtes et de pressions, l'énorme soupir de soulagement poussé par les républicains montre assez bien à quel point cet attorney général, soupçonné de trafic d'influence, et si peu regardant sur les principes de justice et de droiture morale qu'il était censé défendre, était devenu un boulet. Surtout à quatre mois d'une élection présidentielle incertaine, sur laquelle les démocrates semblent avoir pris une sérieuse option.

Edwin Meese s'en va. Et, étant données les circonstances, on peut presque dire qu'il part en beauté. Saisissant habilement l'occasion de la publication d'un rapport qui, faute de preuves, l'innocente en quelque sorte par « défaut ».

Il n'en reste pas moins que ce départ « spontané », qui ne trompe personne, s'il arrange les républicains est une défaite personnelle pour le président Reagan, qui n'avait pas craint de braver à la fois le scandale et le ridicule en défendant ouvertement son « ami fidèle » et son « précieux collaborateur ». Les fins de règne sont toujours un peu nostalgiques, mais celle de Ronald Reagan apparaît bien douce-amère. Et c'est presque seul, à l'exception de sa femme et conseillère Nancy, affaiblie par la maladie, et du secrétaire d'Etat George Shultz, si enclin à contourner les désirs de la Maison Blanche depuis son bastion du département d'Etat, qu'il va devoir affronter les six mois qui lui reste à accomplir, jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur, le 20 janvier prochain.

De toute façon, lorsqu'ils n'ont pas quitté le navire pour suivre leurs intérêts personnels, les amis du président, et notamment ce fameux « clan des Californiens », se sont empressés, à peine hors de la Maison Blanche, d'en dévoiler les dessous dans ce qu'ils ont de plus douteux et de pitoyable. Quant à la presse américaine, elle s'est amusée à comptabiliser les membres de l'administration mêlés de près ou de loin à des affaires douteuses : il y en aurait plus d'une centaine...

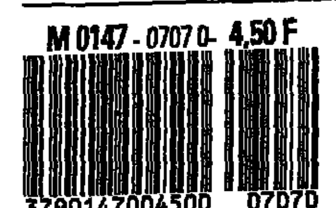
Dans pareil contexte de délation et de mesquinerie, la bouffée d'oxygène apportée à ce président à bout de souffle par le récent sommet de Moscou va vite s'estomper. D'autant qu'il lui reste à résoudre une des crises les plus délicates, aux yeux de l'opinion, de toute sa présidence, celle que vient de susciter la « bavure » de l'US Navy dans le golfe Persique en abattant un avion de ligne iranien.

Cette crise ne manquera pas de relancer la polémique sur la politique américaine dans le conflit irano-irakien, évoquant inévitablement ce scandale de l'« Irangate » qui a empoisonné les dernières années du mandat du Ronald Reagan.

Ironie du sort, il y a quelques jours à peine la Cour suprême a infligé une nouvelle humiliation à la présidence en déclarant « constitutionnel » le principe des procureurs spéciaux chargés d'enquêter sur les agissements des membres de l'administration. Ce qui, dans l'immédiat, aura pour conséquence désastreuse pour M. Reagan de laisser les mains entièrement libres à la justice pour faire toute la lumière sur le scandale de l'« Irangate ». En regard des révélations à venir, les républicains ne pourront que se féliciter d'être au moins débarrassés de M. Meese.

(Lire nos informations page 5.)

M 0147 - 0707 0- 4,50 F



3790147004500 07070

Les troubles ethniques en Union soviétique

De nouvelles manifestations font des victimes à Erevan

Un porte-parole du ministère arménien de l'intérieur a indiqué que les violents affrontements qui se sont produits dans la soirée du mardi 5 juillet à l'aéroport d'Erevan, en Arménie, avaient fait « un ou deux morts et plusieurs blessés ». Ces informations ont été démenties par un porte-parole du gouvernement, à Moscou, qui a cependant reconnu la mort d'une personne « des suites de blessures » dans un hôpital de Massis, au sud de l'Arménie.

Selon un représentant du mouvement arménien dans la capitale soviétique *« trois manifestants auraient été tués par balles, et trente-sept autres auraient été hospitalisés »*. Les heurts ont opposé les forces armées dépendant du ministère de l'intérieur à des grévistes, qui occupaient l'aéroport depuis plus de vingt-quatre heures. L'armée est intervenue pour déloger quatre cents manifestants et disperser mille cinq cents autres aux abords des bâtiments. A Moscou, on a confirmé officiellement que ces affrontements avaient fait trente-six blessés.

Au lendemain de la conférence du PCUS à Moscou, qui n'avait pas donné de réponse aux demandes arméniennes concernant la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, des grèves avaient de nouveau éclaté, lundi, dans plusieurs entreprises d'Erevan. Le mouvement s'est étendu et touchait, mardi, les deux tiers de la capitale. Des débrayages importants sont également signalés dans d'autres villes de la république d'Arménie.

(Lire la suite page 5.)

Tout en critiquant les abus de l'administration

La Cour des comptes veut aider l'Etat dans sa gestion

La Cour des comptes a rendu public, le mardi 5 juillet, le rapport annuel que son président, M. André Chandernagor, avait remis la semaine dernière au chef de l'Etat, et qui a également été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et sur celui du Sénat. Au-delà des habituelles anecdotes sur la façon dont l'argent public est dépensé, la Cour veut aider l'État à améliorer sa gestion en ajoutant à ses critiques des amorces de solution.

Un « super-phare » au large d'Ouessant qui n'a jamais été construit mais a tout de même coûté 160 millions de francs ; des communes qui garantissent les emprunts d'entreprises faisant par la suite faillite ; la façon curieuse avec laquelle ont été passés certains marchés pour la construction du Musée des sciences, des techniques et de l'industrie à La Villette. Autant de récits montrant à quel point l'argent des contribuables est souvent mal utilisé, parfois carrément gaspillé.

Mais la Cour va plus loin : *« Nous avons voulu privilégier les analyses du fond au détriment des anecdotes »*, a déclaré le premier président de la Cour, M. André Chandernagor. Et de fait, poursuivant une évolution ébauchée il y a quelques années, la Cour analyse, décortique des problèmes difficiles, suggère même parfois des solutions.

Les critiques de la Cour ne restent pas lettre morte même si leur efficacité n'est pas toujours évidente. Les administrations visées répondent, doivent se justifier. Parfois, les choses changent un peu...

(Lire nos informations page 31.)

Le débat sur l'amnistie et le sort des détenus « politiques »

Les faux pas de la générosité

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, à l'aube du mercredi 6 juillet, le projet de loi d'amnistie. Socialistes et communistes ont voté pour, l'UDF et l'UDC se sont abstenus, le RPR a voté contre. Les débats ont été dominés par la décision prise par le garde des sceaux de lever les mesures d'isolement des des détenus dits « politiques » et impliqués dans des affaires de terrorisme.



Solennelle, déterminée, l'exclusion du terrorisme des bénéfices de la loi d'amnistie aurait dû – en principe – couper court à toute polémique. Trainés comme un boulet depuis sept ans par les socialistes, les effets conjugués de la grâce et de l'amnistie de 1981 avaient laissé de trop mauvais souvenirs. Mais, alors que le ministre de la justice avait fait jusque là un « sans faute » en présentant son texte au Sénat, se montrant plus technicien avisé que politique, Pierre Arpaillange s'est pris les pieds dans le tapis lors du débat à l'Assemblée nationale.

La révélation, le même jour (*le Monde* du 6 juillet), de la levée des mesures d'isolement pour les détenus poursuivis pour faits de terrorisme, a rompu le subtil équilibre qui aurait dû permettre, après quelques réajustements, de faire adopter la loi dans l'apaisement. Prise sans concertation, ni avec Matignon ni avec l'Elysée – qui ont découvert l'information dans la presse, – cette décision a mis le garde des sceaux en mauvaise posture. Elle a déchaîné – c'était prévisible – une « *bronca* » de la droite.

AGATHE LOGEART.

(Lire la suite page 8.)

Enseignement supérieur

La ruée vers le privé

La quasi-totalité des jeunes qui viennent de réussir au baccalauréat s'apprêtent à faire des études supérieures. Ce ne sont plus les universités qui supportent le gros de la croissance des effectifs. Celles-ci n'accueillent que la moitié des bacheliers. Ceux qui ont les meilleurs résultats choisissent les classes préparatoires ou encore les filières courtes (Instituts universitaires de technologie et surtout Sections de techniciens supérieurs). Enfin une partie, difficile à chiffrer, mais en très forte augmentation, est accueillie par l'enseignement privé.

Mais celui-ci s'est lui-même diversifié. Alors qu'une partie – essentiellement celle qui dépend des chambres de commerce – tire le système vers le haut, en intensifiant le régime très exigeant des grandes écoles, un secteur à visée purement commercial se développe pour accueillir les bacheliers trop faibles pour être admis dans une filière sélective ou pour avoir des chances raisonnables de faire des études longues à l'université. Ainsi s'est mis en place un système à deux vitesses : l'un généralement gratuit et de plus en plus éliminatoire ; l'autre payant et accueillant à tous (même aux non-bacheliers). D'où cette situation paradoxale : alors que l'Etat intensifie continûment son emprise financière, réglementaire et administrative sur la formation, une part grandissante du système lui échappe. On ne peut plus concevoir une politique d'ensemble de l'enseignement supérieur sans prendre en compte cette dichotomie, que l'accroissement du nombre des bacheliers accentuera encore. Mais l'enseignement privé devra, pour jouer le rôle de complément du public qu'il ambitionne, se discipliner et offrir à ses clients des services bien définis et à l'efficacité éprouvée. Ce qui est loin toujours d'être le cas.

F. G.

L'ENQUÊTE : la Côte-d'Ivoire dans l'adversité

L'amertume du cacao

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

L'amertume ivoirienne, en ces temps difficiles, a l'inévitable goût du cacao. Une amertume mêlée de nostalgie. Car, au pays du président-planteur Félix Houphouët-Boigny, l'antique « breuvage des dieux » fit longtemps des miracles. Fidèle à sa légende aztèque, le cacao donna du nerf et du muscle à la Côte-d'Ivoire. Il fut le sang noir de sa croissance. En ces belles années 70, la Côte-d'Ivoire vécut l'âge heureux des grands projets, des autoroutes et des gratte-ciel, de l'argent facile et de l'insouciance. La nouvelle Abidjan s'admirait alors dans les reflets de sa lagune. Vinrent les mauvais jours, mais bien plus tard ici qu'ailleurs. Le premier séisme pétrolier avait à peine fait frissonner les cocotiers de Cocody. Au royaume du cacao, on n'avait d'yeux que pour les courbes flatteuses qui, au tableau noir des Bourses de Londres et de New-York, donnent, jour après jour, la valeur des fèves nationales. Or cette valeur grimpait et, avec elle, le dollar. Le second choc pétrolier prit donc les Ivoiriens à froid. En même temps, le marché mondial du cacao commença, lentement mais sûrement, de s'engorger. Entre 1978 et 1981, les cours fléchirent de moitié. La Côte-d'Ivoire se mit pourtant vite au diapason, l'Etat incarnant l'austérité nouvelle : compression des dépenses publiques, « gel » de l'embauche, blocage ou réduction des salaires. Apprendre la rigueur fut chose un peu rude pour une société urbaine qui, toutes proportions gardées, vivait à son aise. Dans quel autre pays d'Afrique noire voit-on, comme aujourd'hui encore à Abidjan, une dizaine de bus Mercedes flambant neufs, raccompagner les employés d'une grande banque, le travail fini, aux quatre coins de la capitale ? Assise sur sa montagne de cacao, la Côte-d'Ivoire s'était enrichie. Qui pouvait l'en blâmer ? La crise venue, elle l'accueillit avec calme et civisme. Un éphémère redressement boursier favorisa même une embellie. Mais, en 1986, la baisse commune des cours et du dollar provoquait la rechute.

La Côte-d'Ivoire est aujourd'hui malade de son cacao, et largement victime d'un foudroyant succès. En 1960, l'année de l'indépendance, elle produisait 85 000 tonnes de fèves ; au terme de la campagne en cours (octobre 1987-septembre 1988), elle aura récolté 640 000 tonnes. C'est un nouveau record, pour la quatrième année d'affilée.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 6.)

Immobilier

Une rubrique d'annonces classées : la sélection détaillée de maisons et d'appartements à louer dans Paris et en banlieue.

Pages 28 et 29

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4.50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

REVENU MINIMUM

Rassembler la nation contre la pauvreté

par CLAUDE FERRAND (*)

LA création d'un droit à un revenu minimum sera une victoire des familles du quart-monde qui le réclamaient depuis des années par la voix du Père Joseph Wresinski. Mais le fondateur d'ATD quart-monde n'a cessé de dire : Attention ! Ce droit risque de n'être qu'une modernisation de l'assistance s'il ne s'inscrit pas dans une politique globale donnant priorité aux plus défavorisés pour leur permettre de vivre dans la dignité (1).

Le droit à un revenu minimum, tel qu'il est envisagé par le gouvernement, devrait permettre à chacun de manger à sa faim, à condition toutefois de ne pas avoir de dettes. Cela devrait apporter à beaucoup une sécurité de base pour penser à autre chose.

Le revenu minimum est voulu, dit-on, pour l'insertion, pour casser l'exclusion. C'est bien ce que les hommes et les femmes du quart-monde ont toujours réclamé : les moyens de leur liberté et de leurs responsabilités de parents et de citoyens. Les plus pauvres ne veulent plus dépendre à longueur de vie de la charité des autres.

Quels seront donc les moyens à mettre en œuvre pour l'insertion de ceux qui ont le plus besoin d'être aidés ? Ceux qui demeurent (même avec un revenu minimum !) sans logement décent, sans accès aux soins, sans instruction, sans travail et sans formation, savent par expérience ce que signifie être laissé pour compte. Ils nous invitent à une grande ambition, à des réponses appropriées à leurs droits humains.

Gagner sa vie et celle des siens

1) Des gens sont très mal logés ou n'ont pas de logement du tout. La première chose à faire est de rassembler dans chaque commune, dans chaque département, tous ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de l'habitat et ceux qui veulent contribuer au respect du droit au logement. De leur côté, beaucoup de chômeurs seraient prêts à donner un coup de main pour remettre en état les logements disponibles. Qu'on fasse appel à eux ! Qu'on leur fournisse les matériaux et les outils nécessaires ! Qu'on leur donne des conseils techniques et des gens capables d'organiser le travail !

Il faudrait également solvabiliser toutes les familles mal logées ou sans logement pour qu'elles puissent assumer les charges d'un logement décent ;

2) Des gens ne peuvent pas se soigner comme il le faudrait. Si, déjà, l'Etat accorde une couverture de base à tous ceux qui n'en ont pas, cela permettra un meilleur accès aux soins pour certains. Mais nous savons aussi que la couverture de base ne prend pas tout en charge. Aussi faut-il, là encore, rassembler dans chaque département tous ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de la santé et ceux qui veulent contribuer au respect du droit à la santé pour tous.

Il faudra trouver des accords pour créer des mutuelles de la solidarité. Beaucoup de familles pauvres seraient prêtes à y cotiser à la mesure de leurs moyens et à coopérer à l'amélioration de la santé pour tous. Qu'on fasse appel à elles pour les rendre coresponsables des campagnes de prévention de la santé, pour encourager leurs parents et leurs voisins qui en ont besoin, à se faire soigner correctement, à prendre des vacances, à pratiquer un sport ou des loisirs de détente.

Pourquoi les étudiants des disciplines de la santé et du bien-être ne viendraient-ils pas en parler avec elles, là où elles habitent, pour qu'elles leur disent ce dont elles souffrent le plus et pour étudier les meilleures solutions ?

3) Des gens n'ont pas assez d'instruction et leurs enfants ont du mal à réussir à l'école. C'est avec l'instruction et les apprentissages fondamentaux qu'on peut commencer à parler vraiment d'insertion sociale, une fois que la sécurité des ressources, du logement et de la santé est assurée. Là aussi, il faudrait, dans chaque commune, dans chaque département, rassembler. Beaucoup d'initiatives pourraient concourir à un meilleur partage des savoirs et des savoir-faire avec les plus pauvres, notamment autour de la petite enfance. Nombreux sont les enfants, les jeunes et adultes du quart-monde prêts, s'ils ne se sentent pas jugés, à se retrouver avec d'autres pour apprendre ce qu'ils ignorent ou ne comprennent pas, surtout avec des partenaires qui acceptent de se laisser enseigner par l'école de la vie ;

4. Des gens souffrent de ne pas travailler, de ne servir à rien ou d'être embauchés seulement comme des larbins sans qualification reconnue. Cela aussi est grave pour l'insertion sociale. Gagner sa vie et celle des siens, réaliser des projets pour soi, pour ses enfants, pour d'autres, quoi de plus normal ? Là encore, il faut rassembler.

Si l'on pouvait recenser, soutenir et démultiplier toutes les actions de formation qui ont su s'adapter à un public très défavorisé pour le conduire à de véritables savoir-faire reconnus, on pourrait plus facilement donner mission et moyens aux organismes de formation professionnelle pour contribuer activement à cette tâche.

Si des hommes et des femmes compétents et imaginatifs étaient aidés par les pouvoirs publics pour prospecter la mise en œuvre de nouveaux postes de travail avec une qualification appropriée au développement progressif des capacités des « moins performants » d'aujourd'hui, que d'améliorations dans l'aménagement du territoire, l'environnement urbain, les services de voisinage...

Si des chômeurs indemnisés ou des travailleurs en préretraite pouvaient consacrer une partie de leur temps pour transmettre un peu de leur expérience professionnelle et de leur savoir-faire, que d'améliorations dans le partage du travail...

Bon nombre de travailleurs, sans qualification et au chômage, sont prêts à explorer de nouvelles tâches pour sortir de cette inactivité qui laisse leurs énergies en friches.

Il n'y aura pas de véritable insertion sociale pour tous ceux qui en sont actuellement privés *sans une grande mobilisation de la nation.* Qui peut l'entreprendre sinon d'abord l'Etat, seul investi des moyens de faire prévaloir les exigences d'une solidarité dans notre démocratie ?

Le contrat plutôt que l'assistance

Si l'insertion sociale doit faire l'objet d'un contrat, celui-ci ne saurait se réduire à des contreparties individuelles pesant exclusivement sur les plus démunis comme gage d'une prétendue non-assistance. C'est *un contrat social* qu'il faut instituer entre l'ensemble des partenaires. Les populations actuellement privées de leurs droits économiques et sociaux comme de leurs libertés civiles et politiques sont des partenaires à part entière pour bâtir la société de demain.

Les plus pauvres doivent, évidemment, pouvoir compter sur le concours d'un accompagnement prodigué par un service social. Traditionnellement, on leur demande de se montrer coopérants pour accepter les propositions qui leur sont faites dans ce cadre. C'est encore ce qui risque de prévaloir pour l'octroi du revenu minimum ; donner des preuves ou des signes d'une volonté de changer de comportement pour mériter le droit de recevoir un peu d'argent. Ainsi ce droit serait dénaturé en une aide financière conditionnée par le respect d'un engagement moral unilatéral de la part de son bénéficiaire !

Or celui-ci n'a aucune garantie que son effort lui permettra d'accéder à ses droits économiques et sociaux : logement, soins, formation, travail... Car le service social, s'il est seul contractant, n'a pas le pouvoir de contraindre les partenaires sociaux à remplir leur mission de service public à l'égard de tous. Dès lors, pour une perspective d'insertion sociale authentique, le contrat dit d'insertion passé avec le seul service social est un leurre. Il faut un contrat tripartite impliquant les responsables publics autant que les bénéficiaires et les médiateurs.

Qui ne voit l'intérêt de situer ces contrats d'insertion individuels dans un cadre collectif, avec le concours des associations et des syndicats qui militent pour l'accès de tous aux droits ? Dans une telle dynamique, les plus pauvres auraient leur place et pourraient exercer avec d'autres leurs responsabilités de citoyens solidaires au lieu d'être enfermés dans un statut de « bénéficiaires ». C'est le chemin de la dignité.

Cette perspective implique des initiatives et un rôle déterminant de la part de représentants de l'Etat, à l'échelle nationale et dans chaque département, pour organiser cette mobilisation. Le Rapport Wresinski (1) a fait à cet égard des propositions concrètes et opérationnelles qui ont déjà reçu l'aval des partenaires sociaux représentés au Conseil économique et social. Le gouvernement ne saurait trouver de meilleure base pour bâtir de façon cohérente et prospective la politique globale d'insertion sociale dont le pays a besoin.

(1) Cf. « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », rapport présenté au nom du Conseil économique et social par Joseph Wresinski, fondateur d'ATD quart-monde. Disponible à la Direction des *Journaux officiels* (26, rue Desaix, Paris-15e) et aux éditions Science et Service/quart-monde (15, rue Maître-Albert, Paris-5e). Prix : 33 F + port.

(*) Délégué général du Mouvement ATD quart-monde.

BIBLIOGRAPHIE

« Diplomatie et outil militaire », de Jean Doise et Maurice Vaisse

Conflits d'Etats

ON sait depuis Clausewitz que *« la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens »* et, depuis Raymond Aron, que *« l'art de convaincre et l'art de contraindre »*, incarnés dans les personnages du diplomate et du soldat, dominent les relations internationales. Le versant conflictuel des rapports entre Etats, longtemps mis à l'index dans les cercles intellectuels, mérite donc qu'on le considère, non point, bien entendu, sous la forme suspecte de l'« histoire bataille », mais sous l'angle plus large d'une combinaison des moyens à la disposition de l'Etat propres à lui permettre de mener à bien sa politique et de réaliser son « projet ».

Telle est l'optique de Jean Doise et Maurice Vaisse lorsqu'ils analysent dans *Diplomatie et outil militaire*, ce siècle de conflits auxquels, de la guerre franco-prussienne de 1870 à l'Algérie, notre pays a été mêlé.

Ce livre, survolant quatre générations de veilles d'armes, d'hostilités et de lendemains de guerre, ouvre un vaste champ de comparaisons et de réflexions. De cycle en cycle courent plusieurs grands thèmes.

1. *Le « projet national »*, hors duquel il n'est ni stratégie viable ni effort durable. — Les fruits portent bien les promesses des fleurs : quelle différence, en effet, entre l'ambiance du Second Empire et le sursaut de la « revanche » ! La diplomatie brouillonne et provocante est abandonnée aux Allemands, la nôtre devenant alors subtile et prudente. L'armée s'ouvre, s'érige en vaste école, à l'écoute de l'évolution technique et industrielle. Tout se tient : la victoire de 1918, comme, pour les Allemands, le succès de 1940, est d'abord victoire intellectuelle. Victoire aussi de la cohérence : celle d'un peuple plus rustique, plus dur que son adversaire, lequel — outrageusement embrigadé, mais soudé, sous Hitler — surclasse, sans difficultés, en revanche, une France qui subit et se laisse aller. Et que dire des hésitations et des démissions de la IVe République au regard de l'ambition, de la volonté, en un mot du « projet » du général de Gaulle que l'ensemble du pays finit par adopter ?

2. *Discordance entre guerre et politique*, hiérarchie et pouvoir, victoire et paix, la « grammaire » militaire et la logique civil tendant souvent à diverger. —Alors qu'au dix-neuvième siècle le corps des officiers prussiens a longuement médité Clausewitz, voilà que la guerre de 1914 s'enclenche à contre-courant des principes de ce dernier. Mieux encore, après la Marne, l'absolu de la victore mène à des actions inconsidérées ! Exemple typique que d'autres viennent par la suite corroborer : celui de Hitler, lorsque ayant compromis par excès ses atouts politiques, il ne compte plus que sur son génie guerrier ; celui des Français, dont la stratégie défensive rend impraticables les alliances orientales par ailleurs nouées... Suit l'Indochine, où une politique indécise demande à la guerre ce qu'elle ne peut donner, puis l'Algérie, où un problème de décolonisation est traité, à coups de sabre, comme une vulgaire insurrection.

3. *Dilemme du conformisme et de l'imagination créatrice.* — Passons sur quelques épisodes comiques : ces ballons amis qu'en 1914 nos troupes abattent, la manie du secret ayant empêché de les informer... Le cheval, vanté à l'heure des corps blindés, comme *« seul véritable tout terrain »* et *« consommateur de l'avoine nationale »* au lieu et place du *« pétrole étranger »* ! Plus grave est le fait qu'on ne tient aucun compte, en 1870 des précédentes victoires de Bismark, pas plus qu'on ne tiendra compte de la guerre d'Espagne. A l'instar de l'Ecole de guerre, où l'innovation et l'audace sont proscrites, les attachés militaires sont priés de s'aligner. La stratégie, affaire exclusive des militaires, est décidément une chose trop importante pour être confiée aux mal pensants !

4. *Conflit entre stratégie centrale et stratégie périphérique*, tropisme continental et tropisme maritime. — Le clivage terre-mer se situe d'abord, au niveau global du « perturbateur », maître de la Terre, affronté à la puissance maritime majeure. Après Bonaparte, Guillaume II puis Hitler essaient donc de rivaliser, mais sans plus de succès !

A son échelle, la France, puissance maritime, mais vulnérable aux frontières, n'a cessé d'être écartelée entre l'impératif terrestre et l'option marine, la veille au créneau et l'Empire. Le préjugé continental l'a dans l'ensemble emporté, sauf à Vichy — amère victoire, — le retrait d'Algérie, tourné vers l'organisation d'une force nucléaire œucuménique, réalisant toutefois une sorte de percée dialectique. Bataille de l'avant, nouveaux porte-avions ou simple dissuasion... le débat n'est pas épuisé !

5. *Coexistence difficile, enfin, entre indépendance* — but suprême de la défense — et *alliance*, toujours chagrine, tutélaire ou *« encombrante »*, selon une formule de Foch qui aurait pu s'appliquer aux alliés de la France. — Au lendemain de la victoire de 1918, l'idée fixe de la Grande-Bretagne, conforme à sa politique continentale, n'est-elle pas de nous rabaisser, quitte à dédouaner l'Allemagne ? — Rien d'étonnant à ce que l'alliance tardive de 1940 soit bancale. Les « malentendus transatlantiques » ne sont qu'un maillon d'une longue chaîne, le processus étant toujours le même : pour prix d'un soutien dont nous n'avons pu, depuis près d'un siècle, nous passer, les Anglo-Saxons attendent de notre pays qu'il rentre tout bonnement dans le rang, tandis que, avec une constance sans équivalent, la France, même lorsqu'elle s'aligne, ne cesse de regimber.

PIERRE DABEZIES.

★ *Diplomatie et outil militaire*, de Jean Doise et Maurice Vaisse, Imprimerie nationale, 190 F.

Au courrier du Monde

NON-RETOUR

Le feu d'Israël

Chaque jour qui passe, le conflit israélo-palestinien s'enfonce un peu plus dans le cauchemar. Chaque jour apporte son lot de victimes de part et d'autre. Désormais, c'est à l'intérieur même d'Israël que le conflit s'est étendu, faisant la preuve de l'échec de la politique choisie par le gouvernement israélien pour rétablir l'ordre. Loin d'avoir étouffé le soulèvement, la répression n'a fait que développer la haine jusque entre Israéliens juifs et Israéliens arabes.

Il fallait s'y attendre.

Le feu qui embrase les forêts d'Israël traduit symboliquement le point de non-retour où tous, Israéliens et Palestiniens, sont arrivés.

La raison pourra-t-elle enfin se faire jour avant que cette Terre promise ne devienne terre brûlée ?

Nous adjurons les deux parties d'ouvrir les yeux. La reconnaissance mutuelle et simultanée est la condition indispensable de la paix.

Nous adjurons les Israéliens de comprendre que la seule répression et le *statu quo* constituent pour leur intérêt et pour l'avenir de l'Etat d'Israël un politique suicidaire. Israël doit se libérer des territoires occupés. Israël doit négocier avec les Palestiniens, y compris avec l'OLP.

Nous adjurons les Palestiniens de comprendre que leur intérêt est de négocier directement avec Israël. Les Palestiniens doivent décider que la trêve du terrorisme est la seule voie possible pour arriver à une amorce de dialogue.

Mais y a-t-il encore dans les deux parties une volonté de paix ?

Comité français du Centre international pour la paix au Proche-Orient (10, rue Saint-Claude, 75003 Paris).
Présidente : Marie-Claire Mendès France.
Comité directeur : André Azoulay, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Paul Kessler, Daniel Rachline, Jacques Tarnero, Flora Velluet, André Wormser.

DÉFINITION

A propos du « joséphisme »

A propos de l'article d'Henri Tincq, paru dans le Monde *du 24 juin, M. Joseph Rovan nous écrit :*

« Le joséphisme se caractérise par l'intervention du prince dans la discipline intérieure de l'église nationale, afin d'affaiblir la souveraineté pontificale » (Larousse).

Joseph II, sans chercher à s'entendre avec le pape, supprime les ordres religieux qui ne sont ni hospitaliers ni enseignants, confisque les biens de couvents, interdit pèlerinages et processions, réglemente la correspondance du clergé avec le pape, unifie les procédures de sépulture (les corps nus dans des sacs mis dans la chaux vive). Le pape vient lui-même à Vienne supplier l'empereur de changer de politique, mais en vain. Contre les persécutions infligées aux religieux, les Pays-Bas se révoltent. Et voilà ce que vous appelez *« s'attacher à la collaboration de l'Église »* ! Le joséphisme, c'est la soumission de l'Église à l'État. C'est l'esprit de la constitution civile du clergé.

JOSEPH ROVAN.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 50709 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE TUNISIE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

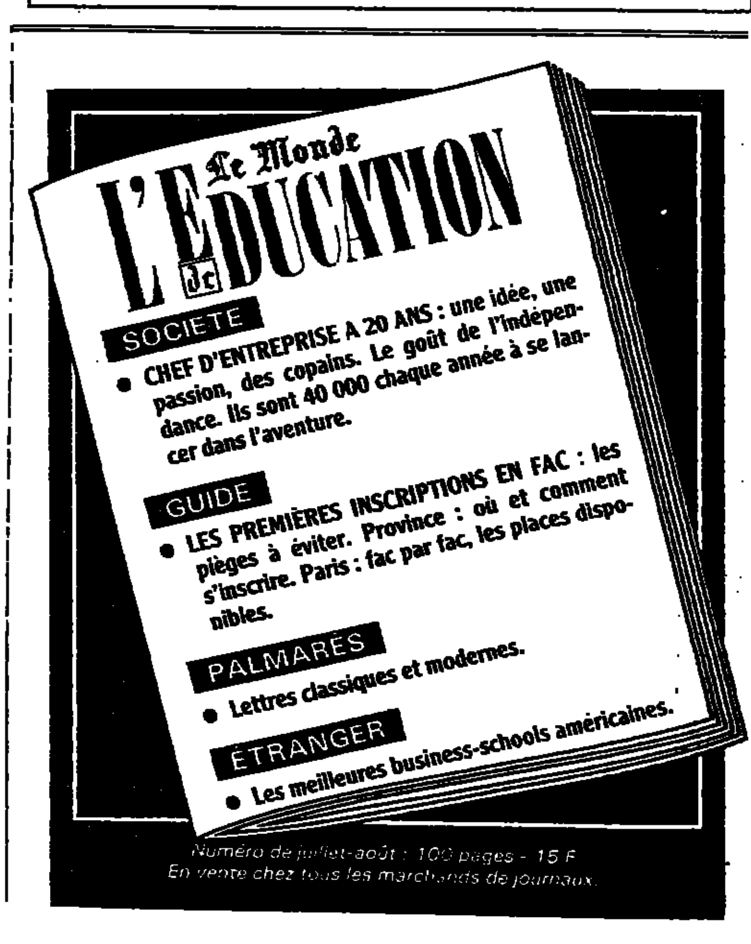
3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1986



Etranger

BIBLIOGRAPHIE

Diplomatie et outil militaire, Jean Doise et Maurice Vaïsse

Conflits d'Etats

La visite de M. Takeshita en Australie

L'an I des relations australo-japonaises

Gênée par les manœuvres protectionnistes de ses partenaires américains et japonais, l'Australie s'inquiète de voir régresser son premier débouché à l'exportation, le Japon. Le premier ministre, M. Norobu Takeshita, qui a terminé le lundi 4 juillet une visite officielle à Canberra, a écouté d'une oreille polie les récriminations de son hôte M. Bob Hawke contre *« le protectionnisme japonais qui menace la prospérité de l'Australie »* et a annoncé avec bienveillance que l'année du bicentenaire australien serait *« l'an I des relations australo-nippones »*.

SYDNEY
correspondance

M. Bob Hawke, le premier ministre australien, aime à marquer la détente à coups de tapes fraternelles dans le dos et de parties de golf, comme il l'avait fait lors de la visite du secrétaire d'Etat américain M. Shultz l'année dernière. Mais la familiarité n'est pas le style de M. Noboru Takeshita, qui a refusé poliment l'invitation de son homologue australien à arpenter le green. On se console dans les milieux diplomatiques en songeant que M. Takeshita, qui, a soixante-quatre ans, est ceinture noire du judo, aurait pu proposer à M. Hawke de s'affronter sur le dojo.

Au-delà de la diplomatie sportive, il est clair que les sujets d'intérêt commun ne manquaient pas entre M. Hawke et M. Takeshita : commerce, défense, culture et avenir de la région Pacifique furent au menu des discussions bilatérales du lundi 4 juillet à Canberra.

Le commerce a tenu la vedette. Le Japon reste le principal partenaire de l'Australie : en 1986, 21 % des importations australiennes provenaient du Japon, qui a absorbé le quart des exportations de Canberra. Mais les 7,4 milliards de dollars d'excédent engrangés par l'Australie sont retombés à 2,7 milliards de dollars seulement un an plus tard. Dans les années 70, les Australiens assuraient 9 % des importations japonaises, cette part n'est plus que de 5 % dans les années 80. L'Australie fait les frais des rivalités commerciales entre les Etats-Unis et le Japon, qui protègent leurs marchés. Mais est-elle de taille à disputer les marchés japonais aux Américains ?

M. Takeshita, avec toute sa bonne volonté, ne pouvait pas faire de promesse mirobolante à son hôte. Il s'est d'ailleurs contenté d'assurer à M. Hawke qu'il *« étudierait les possibilités d'abaisser les barrières commerciales »*. Cela sera difficile, puisque pour conserver leur part du marché américain, les Japonais sont contraints de diminuer leurs importations de matières premières en provenance d'Australie, notamment le charbon, pour l'acheter aux Etats-Unis à un prix plus élevé. Les Américains ont été clairs : c'est donnant-donnant.

De plus, les denrées de base et les produits agricoles qui représentent 80 % des exportations australiennes vers le Japon rendent les échanges commerciaux extrêmement vulnérables aux fluctuations des cours des matières premières. C'est la raison pour laquelle Canberra souhaite diversifier la nature de ses exportations en encourageant les investissements japonais en Australie, et pas seulement dans le domaine immobilier comme cela a été le cas ces douze derniers mois.

« Invasion »

Le raz de marée japonais sur l'hôtellerie et les résidences australiennes les plus convoitées a provoqué une telle hausse des prix qu'elle a placé la plupart des propriétés hors de portée de nombre d'Australiens. La hantise d'une *« invasion japonaise »* a même déclenché une vague de racisme, limitée, mais voyante, créant un climat extrêmement désagréable pour les touristes nippons passant leurs vacances sur les plages de la Gold Coast. M. Hawke s'est d'ailleurs excusé de ces manifestations racistes qui ne représentent, a-t-il assuré, *« ni les vues du gouvernement ni celles de la majorité des Australiens »*.

S'il a fait peu de promesses, le premier ministre japonais a du moins fait un geste significatif et courageux en doublant les importations de bœuf australien, un marché de 1 milliard de dollars pour l'Australie.

Il est un autre domaine sensible et délicat qui tient à cœur du gouvernement japonais : celui de la défense. Les routes commerciales doivent, elles aussi, être protégées. Le Japon a déjà annoncé qu'il fournirait d'ici à 1992 une assistance financière record de 50 milliards de dollars pour les Etats de la région, y compris la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Fidji, dont les soubresauts répétés inquiètent autant l'Australie que le Japon. Mais comment faire pour que les Japonais augmentent leur participation à la défense de la région sans pour autant devenir une puissance militaire trop encombrante ?

Les vieux démons ont la vie dure, de nombreux Australiens ayant survécu à la deuxième guerre mondiale se souviennent de la tentative d'invasion japonaise en Australie, il y a quarante ans. La patience est une vertu japonaise, dit-on, une décrispation totale et réciproque en demandant sans doute beaucoup.

JOËLLE ANDREOLI.

La conférence des pays de l'ASEAN à Bangkok

Le processus de règlement politique au Cambodge avance à petits pas

BANGKOK
de notre envoyé spécial

La négociation d'un règlement cambodgien doit reprendre, fin juillet, à Java et, pour la première fois depuis le début de leur intervention militaire en 1978, les Vietnamiens rencontreront les représentants de la résistance khmère. En dehors de ce pronostic, avancé avec encore quelques précautions, l'équation cambodgienne demeure assez complexe pour que personne ne parie sur un aboutissement rapide de négociations qui relèvent encore de la partie d'échecs. C'est du moins l'impression que donnent les discussions dont Bangkok est le théâtre depuis le début de la semaine.

La capitale thaïlandaise a accueilli, les lundi 4 et mardi 5 juillet, une conférence des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, l'association des nations non communistes de l'Asie du Sud-Est qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Mardi soir, ces ministres se sont entretenus avec le prince Sihanouk avant de rencontrer, d'ici à la fin de la semaine, leurs principaux partenaires, les Américains, les Japonais, la CEE, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Tout ce monde soutient le prince Sihanouk et approuve la *« réunion informelle »*, prévue à Bogor le 25 juillet, entre les dirigeants de la résistance khmère – y compris M. Khieu Samphan, pour les Khmers rouges, – le premier ministre de Phnom-Penh, M. Hun Sen, et le vice-premier ministre vietnamien, M. Nguyen Co Thach. Personne ne sait encore ce qui pourra en résulter, mais, de l'avis général, il s'agit d'*« un pas dans la bonne direction »* et le premier ministre thaïlandais, le général Prem Tinsulanonda, a donné le ton en déclarant que *« l'occasion d'une paix réelle au Cambodge et en Asie du Sud-Est est à portée de main »*.

Le souhait des Soviétiques

En d'autres termes, les initiatives du prince Sihanouk, depuis mai 1987, ont déjà, dans un premier temps, fait avancer le dossier, notamment en débouchant sur ses deux rencontres en France, en décembre et en janvier, avec M. Hun Sen. L'« effet afghan » a pris, en quelque sorte, le relai puisque les Vietnamiens, qui s'étaient déjà engagés à retirer leurs troupes du Cambodge en 1990 au plus tard, affirment qu'ils accélèrent le mouvement en rapatriant la moitié de leur contingent dès cette année.

Ces événements ont amené les Thaïlandais – plus que les Chinois – à se montrer moins intransigeants. Après avoir rencontré M. Gorbatchev à Moscou, à la mi-mai, le général Prem s'est convaincu que les Soviétiques souhaitaient sincèrement un règlement. Le sentiment que des discussions sérieuses pouvaient s'amorcer s'est renforcé, ici, un mois plus tard, à l'issue de la visite de M. Nguyen Co Thach, qui s'est déroulée dans un climat plus favorable que prévu.

Entre-temps, si l'on en croit des sources sérieuses, les troupes vietnamiennes ont évacué l'ouest du Cambodge, abandonnant aux soldats de Phnom-Penh la surveillance des couloirs d'infiltration à partir de la Thaïlande, d'une résistance dont l'élément le plus dynamique est formé par les quelque trente ou quarante mille Khmers rouges. Les Vietnamiens ne contrôleraient plus eux-mêmes qu'un secteur qu'ils considèrent comme vital, celui des *« trois frontières »* (Laos, Thaïlande et Cambodge). Hanoï a, en outre, retiré de Phnom-Penh un grand nombre de conseillers civils.

Mais, pour l'instant, toujours selon les mêmes sources, de nombreuses unités vietnamiennes ne se sont repliées que sur l'est du Cambodge, entre le Mékong et la frontière cambodgienne. Leur QG se trouverait à Cu-Chi, du côté vietnamien de cette frontière, à la hauteur de Ho-Chi-Minh-Ville. Autrement dit, on assisterait à une réédition de ce que les Vietnamiens ont fait, voilà quelques mois, au Laos : une réduction très substantielle de troupes et un repli sur les régions frontalières du Vietnam – celles du *« glacis stratégique »* – des unités demeurées sur place.

Selon les premières informations – qu'il faut accueillir encore avec prudence, – les Khmers rouges profiteraient déjà de l'appel d'air ainsi créé dans l'ouest du Cambodge, où ils stockent, depuis des mois, armes et munitions. Plutôt que d'en découdre avec les soldats ou miliciens de Phnom-Penh, ils y auraient déjà lancé une campagne contre le prince Sihanouk et ses partisans regroupés au sein de l'ANS (Armée nationale sihanoukiste, une guérilla de moindre envergure).

Ces récents développements sur le terrain expliquent l'importance que le prince Sihanouk – même quand il a failli dire le contraire, mardi soir, dans un discours distribué à la presse mais qu'il n'a pas prononcé – attache à l'intervention d'une force multinationale de paix. Il ne veut pas parrainer une partition déguisée de son pays, les Khmers rouges à l'ouest et des éléments pro-vietnamiens à l'est. Il n'entend pas davantage livrer, de nouveau, son pays aux communistes à l'occasion d'un accord entre Khmers rouges des deux bords : la guérilla actuelle et le noyau dur du régime de Phnom-Penh, formé de dissidents. L'intervention d'une force multinationale – une idée peu populaire à Hanoï et rejetée par M. Hun Sen – aurait pour objet de tenir à égale distance Khmers rouges et Vietnamiens.

Pour toutes ces raisons – même quand la dynamique de paix est incontestable, – les choses n'avancent qu'à petits pas. Les Vietnamiens demandent à leurs adversaires de lever l'hypothèque khmère rouge. Ces derniers se gardent bien de le faire, car c'est leur atout maître, et ils ont l'intention de l'abattre au moment opportun. La méfiance subsiste de part et d'autre. Chaque camp veut encore accumuler les gages. Le jeu reste donc ouvert.

La partie va reprendre en Indonésie à la fin du mois, en présence des Laotiens et de représentants de l'ASEAN. Mais les premiers concernés – les Vietnamiens, M. Hun Sen, les Khmers rouges et le prince Sihanouk – envisagent ce rendez-vous sans grand enthousiasme, comme s'il s'agissait d'une concession à la conjoncture. Personne ne doute, ici, qu'un règlement soit possible, mais chacun pense qu'il ne se fera pas du jour au lendemain. Dans l'immédiat, la logique voudrait même plutôt que les enchères montent d'un cran avant le « cocktail » de Bogor.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

L'afflux continu des « boat people »

Les pays d'accueil perdent patience

BANGKOK
de notre envoyé spécial

Confrontés à un afflux continu de réfugiés indochinois – notamment de « boat people » vietnamiens, – les Etats non communistes de la région durcissent leur attitude et demandent, entre autres mesures, la convocation, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence internationale du type de celle qui avait déjà eu lieu en 1979. *« Treize ans après la fin de la guerre du Vietnam, on ne s'est toujours pas vraiment attaqué aux racines du problème »,* et *« des stratégies plus nouvelles et plus efficaces doivent être développées »* pour y faire face, déclare le communiqué publié, le mardi 5 juillet, à l'issue de la conférence des ministres de l'ASEAN à Bangkok.

Le HCR – haut commissariat pour les réfugiés de l'ONU – a calculé que plus d'un million et demi d'Indochinois ont cherché refuge depuis 1975 dans les pays voisins. A l'exception de la Chine, ces derniers n'offrent que le transit vers des pays d'asile définitif. Plus d'un million de gens ont ainsi été réinstallés hors de la région dans plus de trente pays, pour l'essentiel occidentaux. Mais ces derniers se ferment de plus en plus et, en Thaïlande, plus de cent douze mille demandeurs d'asile indochinois sont actuellement en attente dans des camps. Ce chiffre ne tient pas compte, en outre, des quelque trois cent mille Cambodgiens, considérés comme des « non-personnes », éparpillés dans des camps à proximité de la frontière avec leur pays.

Cet afflux ne semble pas se tarir. En 1987, on a dénombré près de trente-trois mille nouveaux réfugiés indochinois, dont plus de vingt-huit mille « boat people » vietnamiens.

« Immigrants illégaux »

Pour la première fois depuis 1981, le nombre des arrivées a ainsi dépassé celui des départs vers les pays d'accueil définitif. Il dépasse également – et de loin – le nombre des « départs légaux » du Vietnam – treize mille – dans le cadre d'un programme mis au point avec la collaboration du HCR. Le nombre des « boat people » a encore augmenté pendant les quatre premiers mois de 1988 : plus de dix mille d'entre eux ont gagné Hong-Kong, la Thaïlande ou la Malaisie.

Au début de l'année, les Thaïlandais ont, pendant plusieurs semaines, refoulé ces réfugiés de la mer. Depuis, les nouveaux venus sont expédiés dans un camp sur la frontière cambodgienne et n'ont pas le droit, pour l'instant, d'être candidats à une réinstallation ailleurs. La Malaisie, de son côté, menace de fermer le camp de Pulau-Bidong, une petite île sur sa côte orientale, où sont regroupée les « boat people ». Plus récemment, Hongkong a décidé de considérer les réfugiés vietnamiens de la mer comme des *« immigrants illégaux »* et de n'accorder le statut de réfugiés qu'à ceux qui peuvent prouver qu'ils ne sont pas des réfugiés économiques, fuyant notamment la disette qui sévit dans le nord du Vietnam.

Perdant de plus en plus patience, les Etats de l'ASEAN demandent maintenant à la communauté internationale un effort supplémentaire pour les aider *« à partager le fardeau »* et que des pressions soient exercées sur le Vietnam pour que soit renforcé le programme des départs légaux et que Hanoi prévienne les départs illégaux. Ils souhaitent également qu'un centre pour les réfugiés indochinois, géré par le HCR, soit aménagé en dehors de la région. Ils ne voient pas pourquoi le flot de « boat people » se tarirait ; la moitié des familles de l'ancienne Saigon ont des parents à l'étranger, et 675 000 personnes, au Vietnam, répondent aux critères actuels d'immigration des Etats-Unis.

J.-C. P.

Une réponse du Quai d'Orsay à l'agence Tass

« Il n'y a pas de conseillers militaires français en Afghanistan »

Le ministère français des affaires étrangères n'a pas connaissance de la présence de conseillers militaires français auprès des moudjahidins en Afghanistan, a indiqué, le mardi 5 juillet, un porte-parole du Quai d'Orsay. L'agence Tass avait affirmé que des conseillers français et égyptiens participaient à la formation militaire de moudjahidins afghans dans un camp d'entraînement du Parti islamique d'Afghanistan installé récemment dans la région de Khost, dans l'est du pays.

Le porte-parole a fait remarquer que l'agence Tass avait déjà plusieurs fois diffusé de semblables informations, alors que seuls s'étaient trouvés parfois sur le terrain des Français membres d'organisations non gouvernementales humanitaires ou caritatives, travaillant auprès des populations réfugiées ou des moudjahidins.

Après avoir décrit une série d'actions menées ces derniers temps par les moudjahidins antigouvernementaux, l'agence soviétique avait ajouté : *« La situation reste tendue sur les plans militaire et politique dans la province de Fariab »*, frontalière avec l'Iran, où, selon elle, trois conseillers iraniens sont arrivés récemment. Plus d'une quarantaine de personnes ont été tuées, *« rien qu'au cours de ces cinq derniers jours »*, par des tirs de la résistance afghane contre soixante-sept localités, a encore affirmé Tass sans préciser dans quelles régions.

Dans la province de Ghazni (sud du pays), le principal commandant moudjahidin de la région, Fazalur Rehman (appartenant au Hezbe Islami de Gulbuddin Hekmatyar) aurait été tué récemment par l'armée afghane au cours d'un affrontement. Radio-Kaboul a affirmé, mardi, que Fazalur Rehman s'employait depuis de nombreuses années *« à piller et à tuer les gens de Ghazni »*.

Toujours sur le terrain, selon des diplomates occidentaux à Islamabad, la ville de Maidan-Shahr (à 30 kilomètres au sud-ouest de Kaboul) aurait été gravement endommagée par des bombardements soviétiques destinés, selon l'AFP, à punir ses habitants d'avoir aidé les rebelles. Les moudjahidins avaient pris le contrôle de cette ville stratégique pendant environ vingt-quatre heures le 23 juin, après d'âpres combats contre l'armée afghane.

Attentat à Kaboul : sept morts

Sept personnes ont trouvé la mort et vingt-six autres ont été blessées, mercredi matin 6 juillet à Kaboul, dans l'explosion d'une voiture piégée, a annoncé l'agence Tass, citant l'agence officielle afghane.

Le véhicule, qui contenait 700 kilogrammes d'explosifs, a sauté dans un des marchés centraux de la capitale afghane. L'attentat, selon Tass, a été perpétré par des *« extrémistes »*, nom donné traditionnellement aux moudjahidins. – *(AFP.)*

Les ministres algériens et marocains étudient des possibilités de coopération

Les ministres algérien et marocain de l'énergie, MM. Mohamed Fettah et Belkacem Nabi ont présidé, le mardi 5 juillet à Oujda (Maroc), la cérémonie de raccordement des lignes électriques entre les deux pays. Ils ont profité de cette occasion pour évoquer les possibilités de coopération en matière énergétique. Ils sont convenus d'organiser des réunions d'experts en vue d'examiner notamment les modalités de *« création de gazoducs pour le gaz liquéfié à travers le territoire marocain »*.

De son côté, le ministre algérien de l'intérieur, M. Hédi Khédiri, est arrivé, mardi, à Rabat. Cette visite s'inscrit dans le cadre des retrouvailles algéro-marocaines, qui se sont concrétisées par le rétablissement, le 13 mai dernier, des relations diplomatiques puis la réouverture, mardi, d'une partie de la frontière algéro-marocaine. Le ministre algérien des affaires étrangères, M. Ahmed Ibrahimi, a, d'autre part, quitté Alger, mardi, pour une tournée européenne qui le conduira en Espagne, puis en Italie. Il était porteur d'un message du chef de l'Etat, M. Bendjedid Chadli, au président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzale, qui pourrait se rendre en visite officielle en Algérie à l'automne prochain. – *(AFP.)*

Visites de travail de Mme Mitterrand en Afrique centrale

Mme Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France-Libertés, est arrivée, le mardi 5 juillet, à Brazzaville, pour une visite de travail de trente-six heures au Congo, où elle aura de nombreux contacts avec des responsables congolais de la santé et des affaires sociales. Mme Mitterrand est venue apporter un *« soutien matériel et logistique »* aux équipes qui travaillent sur le SIDA. Elle doit notamment remettre un don de cinquante mille seringues et un chèque d'environ 400 000 F (20 millions de francs CFA). Après son séjour au Congo, Mme Mitterrand effectuera au Zaïre et en République centrafricaine deux missions également consacrées à témoigner de la solidarité des pays du Nord avec l'Afrique dans la lutte contre le SIDA. – *(AFP.)*

Proche-Orient

Après la destruction de l'Airbus d'Iran Air

● A Téhéran, M. Rafsandjani met en garde contre tout acte de vengeance prématuré
● A Washington, le président Reagan présente ses excuses et estime l'« affaire close »

L'Iran a demandé, le mardi 5 juillet, une réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations unies pour examiner l'affaire de l'Airbus iranien, abattu dimanche, avec deux cent quatre-vingt-dix personnes à bord, par un navire de guerre américain dans le détroit d'Ormuz. C'est la première fois, depuis le début de la guerre Iran-Irak, que le gouvernement de Téhéran saisit officiellement le Conseil de sécurité, dont il contestait jusqu'ici l'impartialité en raison de ses prises de position successives sur le conflit depuis 1981, jugées par les dirigeants iraniens comme favorables à l'Irak.

En annonçant cette démarche au cours d'une conférence de presse, l'ambassadeur iranien à l'ONU, M. Mohammed Jafar Mahallati, a précisé dans sa requête que cette affaire constituait un *« problème séparé »* devant être examiné par les membres du Conseil *« indépendamment des autres aspects »* du conflit Iran-Irak. Il a ajouté qu'il avait obtenu sur ce point l'accord du président du Conseil de sécurité, M. Paulo Nogueira-Baptista (Brésil). Il a indiqué que le versement à l'Iran de compensations financières était une question secondaire. Il a en revanche précisé que l'Iran souhaitait le retrait des forces américaines du Golfe et le respect par Washington d'une neutralité réelle à l'égard des belligérants.

Le diplomate iranien est resté très ambigu sur d'éventuelles représailles de l'Iran contre les Etats-Unis. *« Tout acte de terrorisme devrait être puni »*, a-t-il dit, en ajoutant que l'Iran prendrait toutes les mesures nécessaires pour protéger sa population.

L'hodjatoleslam Rafsandjani, le nouveau commandant en chef par intérim de l'armée, sortant de son mutisme (*le Monde* du 6 juillet), a invité mardi ses compatriotes à ne pas réagir trop vite et maladroitement à la destruction de l'Airbus. S'adressant aux députés du Majlis, il a préconisé la prudence. *« Il est fort probable qu'aujourd'hui ils attendent de notre part une réaction maladroite quelque part dans le monde pour atténuer la pression internationale qui s'exerce actuellement sur les Etats-Unis. C'est le moment de l'examen pour toute la communauté internationale, et pour nous c'est une occasion pour dénoncer la nature des Etats-Unis. »* L'Iran, a-t-il poursuivi, attend *« la réaction, face à ce crime, du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres instances internationales qui se proclament humanistes »*.

« La lutte ininterrompue »

Le président du Majlis a rappelé cependant que l'Iran se réservait le droit de venger la mort des deux cent quatre-vingt-dix occupants de l'Airbus. *« Nous ne pouvons nous permettre de renoncer à la vengeance, mais le choix du moment ne dépend que de nous »*, a-t-il dit. Auparavant, le Majlis avait adopté un projet de loi donnant la priorité à *« la lutte ininterrompue »* contre l'oppression des Etats-Unis et à la poursuite de la guerre contre l'Irak. Le texte voté à cette occasion affirme : *« La lutte ininterrompue et à un niveau mondial contre l'oppression, à la tête de laquelle se trouve le grand Satan, les Etats-Unis, et la guerre contre l'Irak jusqu'à la victoire totale sont désormais considérées comme la stratégie prioritaire de la République islamique. »*

A Washington, la Maison Blanche a révélé, mardi, que le gouvernement américain avait transmis dimanche à l'Iran un message exprimant *« ses profonds regrets »*, à la suite des pertes en vies humaines dans l'Airbus abattu. Ce message a été transmis par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à Téhéran. Le président Reagan, pour sa part, a estimé devant la presse qu'il s'était suffisamment excusé auprès de l'Iran et que l' *« incident »* était *« clos »*.

Le problème des indemnisations

Le président Reagan a précisé que l'un des motifs de l'enquête ouverte par la marine était de déterminer si les Etats-Unis devaient indemniser les familles des victimes de la catastrophe. Certains parlementaires soutiennent cette position, mais d'autres membres du Congrès, comme le sénateur républicain de l'Etat de Virginie John Warner, membre de la commission de la défense, estiment que la question de l'indemnisation ne devait pas attendre. Thomay Downey, représentant démocrate de New-York et membre de la commission des forces armées, s'est quant à lui déclaré hostile à tant de hâte en disant aux journalistes : *« Avant de commencer à parler de dédommagement, tous les otages américains* (détenus au Liban par des groupes pro-iraniens) *devraient être libérés. »*

Mardi soir, un interlocuteur anonyme affirmant parler au nom du Djihad islamique avait menacé à Beyrouth de tuer un otage américain pour venger les *« martyrs »* de l'Airbus. Mais le délai fixé – 17 heures GMT – est passé, et rien ne laisse penser que l'assassinat ait effectivement eu lieu. La menace n'avait pas été d'ailleurs prise au sérieux par les observateurs, car le Djihad islamique a toujours proféré ses menaces dans des communiqués dactylographiés accompagnés de la photo d'un de ses otages.

Sur les lieux de la tragédie de dimanche, dans le détroit d'Ormuz, où la situation était calme et le trafic pétrolier normal, la marine iranienne a poursuivi mardi ses recherches pour retrouver la « boîte noire » de l'Airbus et les corps des deux cent quatre-vingt-dix passagers, dont plus de deux cents ont jusqu'à présent été repêchés.

En dépit de ce calme, une certaine inquiétude était perceptible dans les capitales arabes du Golfe concernant les suites possibles de cette affaire. Le roi Fahd, d'Arabie saoudite, a ainsi lancé un message appelant à la *« vigilance »*, soulignant la nécessité, pour les pays de la région qui n'ont pas condamné les Etats-Unis, d'être prêts *« à faire face à n'importe quelle éventualité subite »*.

Les relations franco-iraniennes

A Téhéran, le nouvel ambassadeur de France en Iran, M. Christian Graeff, a transmis au chef de l'Etat iranien, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, les condoléances de M. François Mitterrand, lors de la cérémonie de la présentation de ses lettres de créances. Au cours d'une brève allocution, il a souhaité qu'*« une solution raisonnable et durable puisse mettre fin aux troubles dans la région »*. Pour sa part, le président Khamenei, évoquant la guerre Iran-Irak et ses *« effets sur les relations franco-iraniennes »*, a exprimé le vœu que ces *« relations amicales entre la France et l'Iran se transforment en une alliance entre les deux pays »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

« Ami ou ennemi » ?

Une commission d'enquête militaire américaine, conduite par l'amiral William Fogarty, est arrivée, le mardi 5 juillet à Bahrein, pour tenter d'éclaircir dans quelles conditions le croiseur lance-missiles *Vincennes* a pu abattre par erreur un Airbus A-300 de la compagnie Iran Air au-dessus du détroit d'Ormuz.

Les contradictions s'accumulent sur les caractéristiques du vol de cet Airbus. Tout d'abord, les Américains ne sont pas d'accord entre eux sur la localisation et l'altitude de l'avion. Plusieurs hauts responsables militaires avaient expliqué la méprise du commandant du *Vincennes* par le fait que l'Airbus se trouvait en dehors du couloir aérien normal entre Bandar-Abbas et Doubaï et qu'il descendait vers le navire de guerre, ce qui pouvait laisser supposer qu'il s'agissait d'un avion militaire F-14 en train d'attaquer.

Or M. Les Aspin, président de la commission militaire de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a estimé que l'avion n'avait jamais quitté le couloir aérien. Certes, il avait dévié de 6,5 km, mais comme le couloir était large de 7,7 km (37 km selon d'autres versions), ne simple correction de cette trajectoire l'avait remis dans le droit chemin... et dans l'axe du *Vincennes*. D'autre part, selon le *Washington Post*, les enregistrements radar d'une autre frégate américaine, le *Sides*, présente dans les parages, confirment que l'Airbus continuait de monter au moment où il a été abattu.

La polémique s'est déplacée sur un autre plan. Le porte-parole du Pentagone, M. Dan Howard, a rappelé mardi que douze messages radio avaient été envoyés par deux bâtiments américains à l'équipage de l'Airbus pour lui demander de s'identifier et que celui-ci n'avait pas répondu. M. Howard a ajouté que l'avion civil avait bien envoyé des signaux électroniques IFF (transpondeur permettant d'identifier l'ami ou l'ennemi), mais d'une façon qui l'avait fait confondre avec un avion de combat. L'IFF peut fonctionner en mode 2 ou 3. *« L'Airbus a émis des signaux dans les deux modes*, a-t-il affirmé. *Les avions de ligne n'utilisent pas le mode 2, qui nécessite un équipement spécial. »* De plus, les signaux ainsi captés auraient été identiques à ceux qu'émettent les chasseurs-bombardiers iraniens F-14.

Au cours d'une conférence de presse réunie à Londres, un pilote d'Iran Air, M. Massoud Razevi, a contredi ces informations. Selon lui, le commandant de bord de l'Airbus abattu *« n'avait aucune raison d'utiliser le mode 2 »* de la procédure d'identification IFF, et il employait un code civil de transmission donné avant le décollage par le contrôle aérien de Doubaï. Un autre pilote, M. Mehroujan Gharib, chargé des questions de sécurité auprès du gouvernement de Téhéran, a annoncé que le contenu des deux « boîtes noires » de l'Airbus serait rendu public dès que celles-ci auraient été retrouvées et analysées. Il a déclaré que son gouvernement était prêt à collaborer avec toutes les organisations internationales désireuses de l'aider à éclaircir les circonstances de cette tragédie.

Le siège du camp palestinien de Borj-Barajneh

La Libye retire ses observateurs pour marquer l'échec de sa médiation

BEYROUTH
de notre correspondant

La Libye a retiré le mardi 5 juillet ses officiers qui faisaient fonction d'observateurs entre les belligérants du camp palestinien de Borj-Barajneh, pour protester contre la poursuite des affrontements entre factions palestiniennes rivales.

Ainsi, le scénario qui a abouti, la semaine dernière, à la chute du camp de Chatila semble se reproduire à Borj-Barajneh. Les anti-arafistes du colonel Abou Moussa resserrent l'étau autour du camp, s'appuyant sur les forces de l'armée syrienne qui, depuis son entrée dans la banlieue sud en juin, encercle le camp, sans toutefois participer aux combats. C'est ainsi que les Palestiniens pro-syriens se sont installés sur deux positions, à la lisière de Borj-Barajneh, du côté du boulevard de l'aéroport, au cours des dernières vingt-quatre heures. En même temps, le camp est soumis à un pilonnage d'artillerie plus ou moins intense. Bilan de la journée de mardi : trois morts et douze blessés.

Lentement mais sûrement, la défense s'effondre, le processus étant parfois freiné par des interventions arabes qui le ralentissent, en provoquant des temps de pause.

N'obtenant même pas ce résultat et dépités de servir finalement de faux témoins, les Libyens se sont retirés sur Damas *« pour protester contre la violation des accords sur l'arrêt des combats entre les Palestiniens »*, souligne l'agence libyenne Jana qui ajoute : *« Un complot se trame auquel la Libye ne veut pas participer. »*

Les anti-arafatistes ont annoncé, depuis Damas, le ralliement, mardi, de cinquante combattants partisans du chef de l'OLP. Ce que le chef militaire arafatiste de Borj-Barajneh, le commandant Ryad Aboul Aynane, a démenti, attribuant la diffusion de l'information *« à une campagne psychologique destinée à saper le moral des défenseurs du camp »*. Ses habitants avaient été appelés par mégaphone à se rendre avant 17 heures, mardi, avec garantie d'impunité. Une cinquantaine de personnes sont effectivement sorties du camp ; notamment des jeunes gens, mais aussi des femmes et des enfants.

Damas a marqué aussi un point politique de plus, en obtenant que les deux principaux partis de la gauche libanaise (le PS de M. Walid Joumblatt et le Parti communiste) condamnent *« la ligne déviationniste »* de M. Arafat et sa politique anti-syrienne, alors qu'ils avaient adopté jusque-là une attitude de neutralité, favorable, *de facto*, au chef de l'OLP.

LUCIEN GEORGE.

A TRAVERS LE MONDE

Angola
De nouvelles conversations quadripartites

Les prochaines conversations quadripartites (Afrique du Sud, Angola, Cuba et Etats-Unis) sur l'Angola et la Namibie auront lieu aux Etats-Unis, probablement à New-York, les 11 et 12 juillet, vient de confirmer le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha. La délégation sud-africaine à ces conversations sera dirigée par le directeur général des affaires étrangères, M. Neil van Heerden, et le chef des forces armées, le général Jannie Geldenhuys. Les conversations sur l'Angola et la Namibie ont eu lieu d'abord les 3 et 4 mai à Londres (négociations quadripartites) puis le 13 mai à Brazzaville (entre l'Afrique du Sud et l'Angola seulement) et les 24 et 25 mai au Caire (négociations quadripartites). – *(AFP.)*

● **NAMIBIE : attentat à Windhoek.** – Au moins dix-neuf personnes ont été blessées dans l'explosion d'une bombe, le mercredi 6 juillet, dans un magasin de la banlieue de Windhoek, a indiqué un porte-parole de la police dans la capitale namibienne. Le porte-parole a *précisé que quatre blessés étaient* dans un état critique mais que l'explosion, qui s'est produite vers 10 h 10 locales (8 h 10 GMT), n'avait pas fait de morts. – *(AFP.)*

● **PAKISTAN : cinq Palestiniens condamnés à mort.** – Cinq Palestiniens ont été condamnés à mort le mercredi 6 juillet au Pakistan pour le détournement en septembre 1986 d'un Boeing 747 de la compagnie américaine Pan Am sur l'aéroport de Karachi. Vingt-deux des trois cent quatre-vingt-dix passagers et membres d'équipage à bord de l'appareil avaient été tués.

● **M. Dumas à Londres.** – Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a eu, le mardi 5 juillet à Londres, quatre heures d'entretiens avec son collègue britannique, Sir Geoffrey Howe. Il s'agit de l'entretien *« le plus substantiel »* entre les deux ministres depuis le retour de M. Dumas au Quai d'Orsay, a-t-on indiqué de source britannique.

Chine
M. Deng Xiaoping évoque sa mort prochaine

Pour la première fois, M. Deng Xiaoping a évoqué publiquement, le mardi 5 juillet, devant un chef d'Etat étranger, l'approche de sa mort en déclarant au président brésilien, M. José Sarney, qu'il était en train de prendre les *« dernières dispositions »* afin d'assurer sa succession.
M. Deng, quatre-vingt-trois ans, a estimé que *« sa vie était arrivée à son coucher de soleil »*, selon la traduction portugaise de ses propos. Il a en même temps confirmé M. Zhao Ziyang dans son rôle de dauphin.

Hongrie
Voyage officiel de M. Grosz à Moscou

Le nouveau secrétaire général du Parti communiste hongrois, M. Karoly Grosz, a quitté Moscou, le mardi 5 juillet, après un voyage officiel de deux jours, au cours duquel il a eu un entretien de plus de trois heures avec M. Gorbatchev. La rencontre entre les deux dirigeants a permis non seulement de dégager les convergences de vues entre l'URSS et la Hongrie sur les principales questions internationales, notamment en matière de désarmement, mais aussi de souligner les concordances existant entre la « perestroïka » en Union soviétique et la politique actuellement poursuivie en Hongrie.

Le procès de Mohamed Hamadé en RFA

Sous le regard des hezbollahs et de l'Amérique

Le procès du chiite libanais Mohamed Hamadé, qui s'est ouvert le mardi 5 juillet à Francfort, a été ajourné dès la fin de la première journée. Il devait reprendre le 6 juillet. Le juge a pris cette décision afin de permettre à la Cour d'examiner les différentes requêtes présentées par la défense. Mohamed Hamadé est acusé de diverses opérations terroristes, notamment, avoir participé au détournement en août 1985 d'un Boeing-727 de la compagnie américaine TWA entre Athènes et Rome.

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

Le visage glabre, simplement vêtu d'un pantalon et d'une chemise de toile bleue, Mohamed Ali Hamadé a fait, mardi 5 juillet, son entrée dans le box des accusés de la cour d'assises des mineurs de Francfort-sur-le-Main.

Le décor sent encore la peinture fraîche. Le public et les journalistes sont séparés de la salle d'audience par un vitrage à l'épreuve des balles. Avant de pénétrer dans la salle – une cantine de la prison de Preungesheim, transformée pour l'occasion, – les observateurs de ce procès sont obligés de se soumettre à une double fouille. Ces mesures de sécurité exceptionnelles – l'ensemble a coûté à la justice ouest-allemande l'équivalent de 45 millions de francs – n'évoquent qu'un seul précédent en RFA : le procès des dirigeants de la *« bande à Baader »* (fraction armée rouge, RAF), en 1975 à la prison de Stammheim.

Le président du tribunal, M. Mükenberger, choisi pour sa placidité et son aptitude à mener les débats d'une main ferme, sait, en entrant dans cette salle d'audience peu ordinaire, qu'il va passer de longues heures dans ces lieux. Les audiences sont programmées, annonce-t-il d'emblée, *« jusqu'au 14 décembre »*. Mais rien ne dit que le procès sera terminé à cette date. *« Nous avons tout notre temps pour parvenir à la manifestation de la vérité »*, ajoute-t-il.

L'accusé et ses cinq défenseurs, commis d'office, se sont employés, dans les premières heures de ce procès, à tenter, par des artifices de procédure, de retarder le moment de la lecture de la liste des faits et des crimes reprochés à Hamadé : des requêtes en suspicion légitime contre l'interprète, un juge suppléant, un expert commis par la cour furent rejetés par les juges. Mohamed Hamadé lui-même, en fin de compte, récusa l'un des avocats commis d'office, Me Steck, sans succès. Si bien que l'on put enfin en venir aux faits, du moins à la présentation de ceux-ci par l'accusation.

Mohamed Hamadé est accusé d'avoir *« entre le mois d'août 1985 et le mois de janvier 1987 commis, sur le territoire allemand et celui d'autre pays, les crimes d'assassinat, de sévices corporels, de vol à main armée et les délits d'importation illégale d'explosifs et d'utilisation de faux papiers »*. L'avocat général, parlant lentement pour laisser le temps de la traduction à un inculpé qui, à plusieurs reprises, manifeste une très bonne connaissance de l'allemand, passe alors aux détails. C'est l'odyssée effarante des cent quarante-trois passagers du vol Athènes-Rome de la TWA qui, le 13 août 1985, a été détourné par deux hommes vers l'aéroport de Beyrouth. Le jeune homme, aujourd'hui dans le box, a été reconnu par de nombreux témoins comme l'un des deux pirates de l'air.

Ce dernier, si l'on en croit l'une de ses avocates, Me Gottschalk-Sölgel, va s'attacher à démontrer son innocence. La litanie du martyre des otages du détournement, égrenée d'une voix neutre par l'avocat général, n'en est que plus impressionnante. Les passagers frappés à coup de crosses de revolvers, le tabassage en règle de deux soldats américains à l'aide d'un bras de fauteuil arraché au siège du commandant de bord, l'image enfin du marine américain Robert Stethem, exécuté d'une balle dans la nuque et jeté sur la piste de l'aéroport de Beyrouth.

La suite des aventures de Mohamed Hamadé, disparaissant à Alger le 30 août 1985 et arrêté le 13 janvier 1987 à l'aéroport de Francfort en possession de quatre bouteilles d'explosif liquide, nous fait passer de l'évocation du terrorisme du théâtre proche-oriental à celle du piège diplomatique tendu à la République fédérale par les hezbollahs du Liban, dont la famille Hamadé est l'un des clans les plus influents.

A peine Mohamed est-il arrêté et démasqué que son frère Abbas, qui avait, lui, passé sans encombre les contrôles douaniers de Francfort, retourne à Beyrouth et organise l'enlèvement de deux ingénieurs allemands, MM. Alfred Schmidt et Rudolf Cordes. Le premier était libéré en septembre 1987, mais le second est toujours détenu quelque part sur le territoire libanais.

Controverse sur l'âge de l'accusé

Abbas, revenu en RFA, était lui-même arrêté quelque temps plus tard. Reconnu coupable de participation au rapt des deux Allemands, il était condamné au mois d'avril dernier à quatorze ans d'emprisonnement. La justice américaine, qui réclamait l'extradition de Mohamed Hamadé, ne parvenait pas à ses fins. Le chantage aux otages avait payé. L'affaire présumée du détournement d'avion meurtrier serait jugée en Allemagne, malgré la grogne, ouvertement exprimée, de Washington.

Une nouvelle péripétie est venue s'ajouter à cet imbroglio politico-judiciaire. Un acte de naissance – dont l'authenticité fera naturellement l'objet de controverses – venu de Beyrouth au cours de l'instruction fait naître Mohamed le 14 août 1964 ; or, selon la loi ouest-allemande, l'accusé n'ayant pas atteint sa majorité pénale lors de la préparation d'actes criminels, celui-ci ne peut être jugé que par une cour d'assises des mineurs. La peine dont il est passible pour les faits incriminés n'est pas, en principe, amenuisée mais la cour doit tenir compte de l'âge et de la maturité de l'accusé avant de prononcer sa sentence.

L'avocat allemand des parties civiles, prenant la parole pour une déclaration liminaire après la lecture de l'acte d'accusation, a élargi le sens de sa mission de défense : *« Je suis ici pour défendre les droits moraux et matériels des victimes du détournement*, a-t-il déclaré, *mais aussi pour rappeler à la justice allemande qu'il s'agit là d'un singulier procès, le premier du genre en Allemagne fédérale où, pour des raisons d'opportunités politiques, on juge dans ce pays un homme accusé d'avoir commis des crimes sur un territoire non allemand faisant des victimes américaines ! »* La cour était prévenue. Un regard sans complaisance pèse sur elle : celui des hezbollahs de Beyrouth et celui de l'Amérique.

LUC ROSENZWEIG.



Europe

DANEMARK : après de longues querelles politiques

Le Parlement autorise la publicité sur les chaînes de radio et de télévision privées

COPENHAGUE
de notre correspondante

Au Danemark, les stations de radio et de télévision locales ou privées, ont, comme dans le reste de l'Europe occidentale, poussé comme des champignons ces dernières années. Après des mois de controverses, elles ont obtenu le droit de faire appel à la publicité pour financer leurs activités. Ce feu vert, assorti de certaines restrictions, leur a été donné juste avant les vacances d'été par le Parlement à la suite d'un compromis scellé entre les trois partis au pouvoir (conservateur, libéral et radical) et les trois partis de l'opposition non socialiste (chrétien-populaire, centre-démocrate et progrès).

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er août pour les radios et le 1er mars 1989 pour les télévisions. Chaque station dont le budget sera excédentaire devra verser 10 % de ses bénéfices à un fonds, qui aidera, par le biais de subventions, les stations *« déshéritées »*, c'est-à-dire celles qui refuseront la publicité, ou qui ne pourront obtenir des contrats pour passer un minimum d'annonces. Les quotidiens nationaux et les journaux locaux pourront investir dans ces radios et télévisions privées.

Pendant de longues années, les milieux politiques danois, de gauche comme de droite, s'étaient opposés avec acharnement à l'introduction de la publicité dans l'audiovisuel, public ou privé. Mais, sous les pressions extérieures diverses (dans ce domaine, les autres pays nordiques ont nettement devancé le Danemark) et avec la multiplication des satellites, appelés à faire entrer la publicité dans tous les foyers, ils ont dû jeter du lest.

L'Etat a été le premier à donner l'exemple en décidant, il y a environ deux ans, la création d'une seconde chaîne de télévision nationale, qui devrait pouvoir fonctionner à partir de l'automne prochain. Elle sera en partie financée par la publicité. Quant aux radios et aux télévisions locales privées, autorisées à émettre *« à titre uniquement expérimental »*, elles essayaient de se débrouiller comme elles le pouvaient pour survivre. La plupart avaient recours au bingo, aux loteries et tombolas, susceptibles de remplir leurs caisses.

Le plus grand succès remporté jusqu'ici par cette catégorie de stations revient à Kanal 2, qui n'a pas le droit d'émettre en dehors de la capitale et de sa banlieue. Grâce à un système de décodage inspiré du système français, cette station, en partie soutenue par des capitaux suédois, a vu grandir de façon inespérée le nombre de ses abonnés.

Les sociaux-démocrates et l'extrême gauche avaient voté contre ces nouvelles dispositions, ce qui est assez surprenant. Ils ont en effet accès à treize stations de radios privées locales et six stations de télévision contrôlées uniquement par les syndicats. Au dernier congrès de la centrale syndicale, LO, qui compte un million deux cent mille membres, les délégués ont décidé d'allouer 20 millions de couronnes (18 millions de francs) au secteur audiovisuel de leur mouvement, qui est très étroitement lié au Parti social-démocrate. De surcroît, pour renforcer leur influence, ils ont créé une société pour l'audiovisuel, AEM Invest, qui a émis 40 millions de couronnes d'actions, vendues aux principaux syndicats dominés par la social-démocratie. Pour sa campagne aux élections générales de septembre 1987 et de mai 1988, la gauche avait pu s'appuyer sur ces moyens appréciables de propagande.

CAMILLE OLSEN.

Les troubles ethniques en URSS

Des victimes à Erevan

(Suite de la première page.)

Depuis le début de la semaine, des rassemblements de masse se tiennent à nouveau autour de la place de l'Opéra. Mardi soir, selon des témoins, entre cent cinquante mille et deux cent mille personnes s'étaient réunies pour marquer le jour anniversaire de la décision prise, selon eux, par Staline, en 1923, de rattacher la région, en majorité arménienne, du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan.

Les grèves ont été déclenchées, selon les *Izvestia*, à l'appel du Comité arménien du mouvement Karabakh. Celui-ci a présenté cinq revendications. Il demande un règlement *« sans délai »* de la question du Haut-Karabakh, le retrait d'Erevan des forces armées dépendant du ministère de l'intérieur. Il demande aussi que le procès de Soumgaït (contre les auteurs présumés du massacre de fin février, ayant fait au moins trente-trois morts parmi les Arméniens) se déroule entièrement sous la responsabilité du Soviet suprême.

Il réclame ensuite que toute la lumière soit faite sur une récente affaire d'empoisonnement au gaz dans une usine textile d'Arménie, que des rumeurs attribuent à un acte criminel azerbaïdjanais. Enfin, les grévistes exigent *« la fin du blocus imposé à la région du Haut-Karabakh »* qui n'est plus reliée à l'Arménie que par voie aérienne, les routes situées en territoire azerbaïdjanais ayant été coupées.

A Moscou, l'académicien Andreï Sakharov s'est déclaré déçu par les résultats de la conférence du PC soviétique relatifs au Haut-Karabakh, dont la population arménienne réclame le rattachement à l'Arménie. Au chapitre des nationalités, la conférence s'est achevée en proposant la création d'un organisme gouvernemental chargé d'examiner ce dossier et les relations interethniques. *« J'attendais davantage en tout cas et je voudrais davantage (...), le problème doit être réglé selon la Constitution et le désir du peuple arménien, qui est majoritaire dans cette région autonome. J'espère qu'il en sera ainsi »*, a-t-il déclaré dans une interview accordée à Radio-France et TF 1. – *(AFP, Reuter.)*

● **TCHÉCOSLOVAQUIE : M. Dubceck demande un visa.** – L'ancien dirigeant du PC tchécoslovaque, M. Alexandre Dubcek, limogé en 1969 après le printemps de Prague, a demandé un passeport afin d'aller recevoir à l'université de Bologne, en Italie, un doctorat *honoris causa* en sciences politiques. La même distinction a été décernée au Sud-Africain Nelson Mandela, le leader emprisonné de l'ANC. – *(Reuter.)*

● **BULGARIE : un évêque à Sofia.** – Le pape Jean-Paul II a nommé administrateur apostolique de Sofia Mgr Gheorghi Ivanov Jovcev, actuellement curé de la paroisse de Dunvali-Zitnica. Agé de trente-huit ans, Mgr Jovcev arrive à la tête d'un diocèse vacant depuis près de cinq ans, avec le titre d'administrateur apostolique *ad nutum sanctae sedis* (dépendant du Saint-Siège), c'est-à-dire remplissant les fonctions d'évêque, mais sans en avoir le titre officiel impliquant son acceptation comme évêque par le gouvernement de Sofia. La Bulgarie compte actuellement trois diocèses pour une communauté catholique évaluée – estimations non officielles – à quelques dizaines de milliers de fidèles. – *(AFP.)*

Amériques

Cuba à l'heure de la « castroïka »

La révolution banalisée

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

En l'an 30 de sa révolution, Cuba occupe toujours sur la scène internationale une place de choix. Quel pays sous-développé, d'une surface égale au cinquième de la France et dont la population ne dépasse que légèrement les dix millions d'habitants, peut prétendre à une aussi forte présence ? La grande île des Caraïbes sait encore faire entendre sa voix. Pourtant l'image traditionnelle du *« pays révolutionnaire exportateur de guérilleros »* a bien changé.

Un récent exemple illustre cette évolution. Peu après l'enlèvement en Colombie du dirigeant conservateur Alvaro Gomez Hurtado à la fin du mois de mai, Fidel Castro a tenu à téléphoner au président colombien, M. Virgilio Barco, ainsi qu'à son prédécesseur, M. Belisario Betancur. Il leur assura non seulement que Cuba n'était pour rien dans cette opération, menée par un mouvement de guérilla dit *« procastriste »*, mais proposa une aide éventuelle pour mettre fin à ce nouvel épisode tragique de la violence colombienne.

Dans la plupart des pays d'Amérique latine – exception faite des dictatures chiliennes et paraguayennes – l'ancien mythe du *« monstre cubain »* n'a plus cours. Le Brésil est le dernier pays à avoir renoué ses relations diplomatiques avec La Havane. Le président uruguayen Julio Maria Sanguinetti estimait pour sa part, dans ces colonnes, il y a tout juste un an, que *« Cuba n'est plus aujourd'hui exportateur de révolution »* (*le Monde* du 18 juin 1987). Il rappelait que des relations diplomatiques *« normales »* avaient été rétablies entre les deux pays. Pour beaucoup d'autres Etats du continent, une telle perspective ne paraît plus impensable.

En avril 1985, le président équatorien de l'époque, M. Febres Cordero, avait été le premier chef d'Etat « conservateur » de la région à être accueilli officiellement à La Havane. Son successeur, M. Borja – élu le 8 mai dernier – invite Fidel Castro à Quito pour les cérémonies d'investiture du mois d'août. Comme le souligne un observateur, *« les problèmes de sa sécurité mis à part, le chef de l'Etat cubain souhaite de plus en plus se rendre à l'étranger et parcourir le monde – pas seulement socialiste – comme n'importe quel autre dirigeant politique »*.

Depuis la guerre des Malouines, qui a renforcé une « conscience latino-américaine », et le retour à la démocratie de beaucoup de pays de la région, Cuba apparaît de plus en plus comme un partenaire acceptable. Les multiples erreurs politiques du grand voisin américain dans la région, qu'il s'agisse du Nicaragua ou du ridicule imbroglio panaméen, ont accéléré cette évolution. Dans le cas de Panama, Cuba joue sur le velours, tant son credo sur *« l'impérialisme américain »* trouve ici un exemple sur mesures. Les autorités de La Havane peuvent même s'offrir le luxe de ne soutenir le général Noriega que du bout des lèvres en insistant, comme le dit un haut fonctionnaire du ministère cubain des relations extérieures, sur le fait que *« les qualités ou les défauts de l'homme n'ont rien à voir. Il s'agit avant tout de l'ingérence inacceptable de Washington sur une armée d'origine populaire attachée à défendre son indépendance et sa prochaine souveraineté sur le canal »*.

En Amérique centrale, la réaffirmation évidente de l'appui au gouvernement sandiniste et aux guérilleros salvadoriens du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) n'empêche pas Cuba, comme le souligne un membre du comité central, *« d'applaudir au dialogue au Nicaragua et de soutenir une solution comparable au Salvador en soulignant toutefois que les deux mouvements armés, la Contra* (appuyée par Washington) *et le FMLN, n'ont aucun point commun »*.

« Subventions » soviétiques

Ce que l'on pourrait considérer comme une recherche nouvelle de respectabilité de la part des autorités cubaines ne concerne pas seulement le sous-continent américain. En Afrique australe, où la présence cubaine en Angola remonte à plus de treize ans, l'évolution est aussi sensible. Les pourparlers quadripartites entre l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Angola et Cuba semblent connaître de rapides progrès, même si, du point de vue de La Havane, la nécessité d'un compromis a plusieurs origines.

Le renforcement de la présence militaire cubaine en Angola, qui dépasserait actuellement cinquante mille hommes, a certes permis des succès sur le terrain. Mais cette présence, avec le coût des transports et de maintenance qu'elle implique, constitue un lourd fardeau. Même si l'armement provient d'Union soviétique et si le ravitaillement des troupes est assuré par les Angolais, l'accroissement important des forces cubaines reste à la charge de La Havane ; d'autant plus que le matériel sophistiqué envoyé sur place exige un entretien coûteux.

La mobilisation « internationaliste » de la population cubaine est cause de multiples difficultés. Elle est souvent synonyme de promotion pour les cadres, mais les « appelés » ou les sans grade ne souhaitent qu'une chose : échapper à l'Angola. *« Tous sont volontaires et fiers »* affirment les autorités. Plus simplement, la population a créé un néologisme pour désigner cette « corvée » *« c'est le travail volongatoire »*... La presse a beau souligner le courage de ces *« héros »* et publier des témoignages enthousiastes, personne n'est dupe.

Un autre élément vient encore accroître le malaise, c'est le nombre des victimes. *« Les familles sont prévenues personnellement du décès d'un proche »* dit un observateur, *« mais aucun bilan global n'est connu.* Récemment – c'est exceptionnel – erreur, lorsque un avion cubain a été abattu par la DCA cubaine...

La détente Est-Ouest et les exemples afghan et cambodgien exercent une influence évidente. Même si les autorités cubaines *« démentent catégoriquement une quelconque intervention soviétique »* dans le dossier angolais, l'influence de l'URSS n'est sans doute pas étrangère aux progrès enregistrés ces derniers mois. Or les relations entre Moscou et La Havane, si elles sont qualifiées *« d'excellentes »* à Cuba, se développent dans un contexte sensiblement transformé.

L'accord de coopération, reconduit à l'automne dernier entre les deux pays, permet toujours à Cuba de recevoir une aide d'environ 4 milliards de dollars par an. L'essentiel de ce soutien relève de *« subventions »*. Moscou achète du sucre à un cours supérieur au marché mondial et cède du pétrole à un prix inférieur, le carburant non consommé par La Havane pouvant être revendu au prix fort. Mais les évolutions récentes en Union soviétique peuvent être à l'origine de nouveaux problèmes pour La Havane. La plus grande autonomie des entreprises soviétiques, par exemple, risque de rendre plus difficile les échanges entre les deux pays, Cuba n'ayant pas la réputation d'être un fournisseur exempt de critiques. La campagne de rectification engagée par La Havane, qui vise à rationaliser la production et à retrouver une certaine *« efficacité économique »*, ne serait pas sans lien avec cette nouvelle nécessité imposée par le grand frère.

La présence soviétique est encore forte. L'ambassade d'URSS s'abrite dans l'un des bâtiments les plus imposants de la Havane, en forme de tour de contrôle d'aéroport. Selon des sources américaines, près de 10000 soviétiques vivraient en permanence dans le pays. La plupart des grands bateaux du port battent pavillon soviétique, comme ce navire de guerre hérissé d'antennes et de radars qui vient se ravitailler régulièrement.

« L'après-Reagan »

Au plan intérieur les relations entre l'Eglise et les autorités cubaines ont été marquées par de considérables assouplissements. Pour la première fois depuis la Révolution une vingtaine de religieux étrangers ont été autorisés le mois dernier à exercer leur apostolat dans l'île. Cette normalisation, publiquement acceptée depuis 1985, touche aussi les droits de l'homme. L'évêque américain O'Connors a obtenu officiellement, il y a peu, la libération d'environ trois cent cinquante prisonniers politiques qui seront autorisés, s'ils le désirent, à émigrer vers les Etats-Unis. Une cinquantaine jugés *« dangereux »* restent dans les geoles cubaines.

Les récentes pressions exercées aux Nations unies par Washington sur le régime des prisons de l'île ont finalement abouti à une visite d'une délégation de la Croix-Rouge qui, en juin, se trouvait en mission à La Havane. Fait rarissime : le dirigeant de l'une des deux commissions dissidentes des droits de l'homme, M. Elizardo Sanchez-Cruz, a été autorisé à séjourner quelques mois à Miami et aux Etats-Unis et à retourner ensuite dans son pays.

La « banalisation » du régime castriste a, bien sûr, ses limites. Les liens privilégiés avec l'Union soviétique et les pays du bloc socialiste ne sont pas remis en cause. L'idéologie « révolutionnaire » est rappelée avec la campagne actuelle pour la *« rectification »* et le combat contre le *« voisin impérialiste »*. Mais les autorités de La Havane insistent sur *« l'évolution positive attendue avec l'élection du prochain chef d'Etat américain »*. *« L'après Reagan,* dit un haut dirigeant du comité central, *ne peut qu'augurer des jours meilleurs. Même un républicain comme Georges Bush ne devait pas commettre les mêmes erreurs que Ronald Reagan. »* Toutefois, le *« nouveau pragmatisme »* prêté par Cuba aux pays occidentaux et aux Etats-Unis n'est pas l'apanage de ces derniers ; Cuba aussi a infléchi sa politique, même si on ne l'admet encore que du bout des lèvres à La Havane.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

ÉTATS-UNIS : le départ prochain de M. Meese

La démission du ministre de la justice soulage les républicains

WASHINGTON
correspondance

L'annonce de la démission – sans doute à compter du mois d'août – de l'attorney général Edwin Meese a été accueillie avec soulagement par le président Reagan et surtout avec une grande satisfaction par le vice-président Bush, candidat à la Maison Blanche.

M. Meese était devenu en effet un personnage embarrassant. Mais, assuré du soutien de son vieil ami le président Reagan, il avait longtemps résisté à toutes les pressions, y compris celles des républicains qui souhaitaient voir partir au plus vite ce ministre de la justice qui, comme la femme de César, aurait dû être au-dessus de tout soupçon.

Or M. Meese n'a cessé, dès son entrée en fonctions, d'avoir des démêlés avec la justice. A deux reprises, il a fait l'objet d'enquêtes menées par des procureurs spéciaux. Il lui a été reproché, notamment, d'avoir usé de son influence pour favoriser un ami, M. Wallach, en l'aidant à renflouer l'entreprise Wedtech travaillant pour la défense nationale. Il aurait également *« aidé »* M. Wallach pour un projet d'oléoduc en Irak, qui n'a jamais été réalisé. Enfin M. Meese aurait favorisé une compagnie de téléphone dans laquelle sa femme et lui-même avaient des intérêts.

Aussi, plusieurs hauts fonctionnaires et proches collaborateurs de l'attorney général avaient démissionné depuis le début de l'année, estimant ne plus pouvoir travailler avec un patron suspecté d'agissements douteux.

Apparemment, M. Meese a attendu, pour faire part de sa démission, les conclusions du rapport du procureur spécial McKay spécifiant qu'il ne serait pas inculpé. En fait, ce rapport n'a pas encore été rendu public, mais M. Meese n'a pas attendu longtemps pour annoncer que ce document de huit cents pages, rédigé après une enquête de quinze mois, le disculpait complètement de toutes les accusations de trafic d'influence portées contre lui. Sa démission a été habilement calculée. Il aurait en effet pu faire l'objet d'une enquête administrative des services du ministère de la justice, notamment sur une éventuelle violation des règles de l'éthique. Mais dès l'instant où il cesse d'appartenir à ce ministère, il est à l'abri de l'enquête administrative.

La cible favorite des démocrates

A l'approche de la campagne électorale, M. Meese n'a pas été finalement insensible aux arguments des républicains, dont certains lui ont déjà exprimé leur gratitude. Il était devenu la cible favorite des démocrates pour qui il incarnait la corruption ambiante de la Maison Blanche. Après les condamnations de MM. Deaver et Nofziger, anciens proches collaborateurs du président, les activités de M. Meese gênaient considérablement M. Bush. Aussi, à l'annonce de la démission de l'attorney général, le candidat républicain a dit laconiquement : *« Il a bien fait... Je lui souhaite bonne chance... »*

Reste à savoir si le rapport McKay innocentera M. Meese aussi complètement que celui-ci l'affirme. Les observateurs pensent que le rapport fera état de violations des règles de l'éthique ne justifiant pas des poursuites criminelles, mais tout de même révélatrices d'un comportement douteux et indigne d'un ministre de la justice. Les démocrates, eux, sont satisfaits de voir partir un homme dont l'attitude était dictée par l'idéologie conservatrice, aussi bien en matière d'avortement que de défense des droits civiques ou de protection légale des prisonniers. Mais pour les républicains de droite, M. Meese reste *« un héros... Le meilleur attorney général de notre époque... »*.

Les journalistes appréciaient cet homme rubicond, jovial, pour son franc-parler, son souci de répondre à toutes les questions, et surtout pour son aptitude à encaisser les coups sans jamais perdre son sang-froid.

Il était vraiment *« la créature »* du président Reagan qu'il avait connu et servi à l'époque où celui-ci n'était encore que gouverneur de Californie. Le président lui manifestait une grande indulgence, le considérant sans doute maladroit plutôt que malhonnête. Une véritable affection liait les deux hommes, et jamais le président ne défendit avec autant de force un ami en difficulté.

Son départ marque la fin des « Californiens » de l'administration Reagan, dont beaucoup ont eu maille à partir avec la justice. En tout cas, après les démissions successives de collaborateurs aussi proches que le furent Caspar Weinberger à la défense, Donald Regan et Howard Baker à la Maison Blanche, le départ de M. Meese crée une atmosphère de fin de règne et marque le début d'une désintégration progressive de l'établissement républicain.

HENRI PIERRE.

Afrique

TUNISIE

Ratification de la convention des Nations unies contre la torture

TUNIS
de notre correspondant

La Tunisie est devenue le premier pays arabe à ratifier la convention des Nations unies *« contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants »*, instituée en décembre 1984 par l'Assemblée générale et entrée en vigueur voici un an.

A l'époque, le représentant tunisien à l'ONU avait émis des réserves – comme la plupart des pays socialistes et du tiers-monde – sur les dispositions de la convention relative aux prérogatives accordées à une commission de contrôle.

C'est sur la demande de M. Ben Ali que ces réserves ont été levées et que les députés tunisiens ont voté à l'unanimité, le mardi 5 juillet, la loi portant ratification de la convention. Cette ratification, a déclaré le premier ministre, M. Hedi Baccouche, *« est l'occasion pour nous de nous engager et d'affirmer que la pratique de la torture a cessé d'avoir cours dans notre pays, et de concrétiser les orientations humanistes et civilisées, proclamées par le chef de l'Etat dans sa déclaration du 7 novembre »*.

M. D.

Enquête

La Côte-d'Ivoire

L'amertume du cacao

(Suite de la première page.)

Leader mondial, elle pourvoit 32 % du marché, loin devant le Brésil (20 %), la Malaisie (9 %), le Ghana (9 %), le Nigéria (7 %) et le Cameroun (6 %). L'arbre à cabosse occupe 1,2 million d'hectares – dont les cinq sixièmes produisent – et fait vivre un million de petits planteurs, rythmant leur existence, de récolte en récolte. Les précieuses fèves rapportent 40 % des devises du pays. Alors, quand le cacao va... Sinon...

Redoutables cahots du cacao ! Au baromètre des matières premières, la richesse nationale est en chute libre. En janvier 1986, 1 kilo de cacao valait 1 000 F CFA (1) ; il est tombé aujourd'hui à 450 F CFA. Et rien, pour l'instant, ne semble pouvoir freiner cette descente aux enfers. La suite est inéluctable : en mai 1987, la Côte-d'Ivoire se déclara insolvable ; elle obtint en décembre 1987 du Club de Paris et en mai 1988 du Club de Londres le rééchelonnement de sa dette extérieure, estimée à 49 milliards de francs français.

Pour compenser le manque à gagner du cacao, le FMI et la France apportèrent de l'argent frais. Il n'empêche : pour la première fois de son histoire, la Côte-d'Ivoire n'a plus un sou vaillant, enregistrant même dans ses coffres un trou de 200 milliards de francs CFA. La croissance, légèrement négative en 1987, devrait être au mieux étale cette année. Dans leurs spacieux bureaux du « Plateau », les banquiers d'Abidjan constatent, moroses, qu'ils brassent du vide.

Tout le système agricole ivoirien – aujourd'hui grippé – repose sur une pratique généreuse qui fut sa force avant d'être sa faiblesse : la garantie d'un prix fixe au producteur. Chaque année, dans les derniers jours de septembre, le président Houphouët-Boigny proclame lui-même, rituellement, le prix de la prochaine campagne, 400 F CFA en 1987-1988. La production est préfinancée, d'aval en amont, de l'exportateur au planteur, lequel est pay rubis sur l'ongle dès qu'il fournit ses sacs de fèves.

Une fée désargentée

Cheville ouvrière de cette politique, la vénérable Caisse de stabilisation des produits agricoles – la « Caistab » – rétribue les planteurs, assume tous les autres frais et empoche la différence entre le prix mondial du cacao et son coût de revient. Il va de soi que plus le cours est élevé, plus elle engrange de bénéfices. Tant que les fèves se vendaient avantageusement, le système fonctionna à merveille. Tenue d'affecter 40 % de ses fonds à un budget d'investissement, la Caistab fut un peu la fée prodigue du miracle ivoirien. Maintenant que le cacao coûte à la Côte-d'Ivoire plus qu'il ne lui rapporte, la Caistab a plutôt l'air d'une bienfaitrice désargentée.

Comme les dirigeants ivoiriens répugnent à vendre à perte leur cacao – pas question, dit-on ici, de le *« donner cadeau »*, – il ne leur restait qu'une issue : retirer leur mise du marché en attendant des jours meilleurs. Le cœur gros mais la tête haute, Félix Houphouët-Boigny a donc choisi de résister. Annoncé en juillet 1987, le refus de vente ne prit vraiment effet qu'en janvier 1988. Ainsi, depuis six mois, la Côte-d'Ivoire garde chez elle ses sacs de fèves. Environ 150 000 tonnes sont, à ce jour, stockées dans les entrepôts et les silos des ports d'Abidjan et de San-Pedro. *« Nous reprendrons nos ventes seulement le jour où le cours du cacao équivaudra à notre coût de revient (700 F CFA) »*, prédit M. Denis Bra Kanon, ministre de l'agriculture.

Combien de temps le « bélier de Yamoussoukro » tiendra-t-il sur cette périlleuse ligne de défense ? Quand et comment se dénouera cette épreuve de force aux allures de poker menteur ? De la réponse à ces questions dépend largement l'avenir immédiat de dix millions d'Ivoiriens. Or le cacao est par nature un produit périssable. Sous les tropiques, un stock de fèves ne se conserve que quelques mois. Au-delà, l'humidité le fait moisir. A Vridi, quartier portuaire d'Abidjan, la société Abile-Gal a fait œuvre pionnière en édifiant un silo qui peut conserver, sous gaz inerte et pendant au moins un an, 33 000 tonnes de cacao en vrac. La Côte-d'Ivoire veut développer pareilles facilités de stockage, mais cette entreprise de longue haleine ne résoudra pas ses problèmes d'aujourd'hui.

Non seulement les Ivoiriens résistent, mais ils accusent, en niant l'existence même d'une surproduction. Il est malaisé sur ce point de se faire une religion, tant le négoce du cacao ressemble à un empire de l'ombre, régi par le secret. Bien que l'Accord international sur le cacao, renégocié en 1986, soit resté lettre morte, faute d'une entente sur les mécanismes de soutien des cours, un stock *régulateur de 250 000 tonnes est* régulièrement renouvelé dans les ports européens. Les marchands de cacao évaluent le surplus mondial à un minimum de 500 000 tonnes.

« Nous voulons la vérité ! », demande M. Bra Kanon. Qui la connaît ? *« Le seul stock disponible, c'est le nôtre »*, renchérit M. Amani, directeur général de la Caistab en montrant du doigt les courtiers imprudents qui, pour respecter les échéances de leurs contrats à terme, se hâtent ces jours-ci à Abidjan. *« S'il existe un énorme surplus mondial, pourquoi viennent-ils acheter notre cacao ? En attendant qu'ils offrent un meilleur prix, nous tiendrons bon. »*



G. BOUTIN/EXPLORER

Sus à la spéculation !

Dans cette « guerre du cacao », les dirigeants ivoiriens, amers et désorientés, affichent un vif dépit. A les entendre, leur faible et courageux pays est la proie d'un implacable complot, ourdi au fond de quelque officine londonienne, par un lobby de négociants au cœur d'acier, acharnés à lui faire rendre gorge parce qu'il eut le front de leur tenir tête. Ces conjurés du chocolat, souligne-t-on à Abidjan, usent d'une arme terrible : la spéculation. Cette vision des choses, pour exacerbée qu'elle soit, reflète une part de vérité.

Le marché du cacao est, de fait, l'un des plus spéculatifs. Les temples des cotations boursières abritent une secte de courtiers voués au culte de la spéculation, leur raison d'être. La variation quotidienne des cours est la loi d'airain de ce marché à terme, vulnérable par nature, ultrasensible aux prévisions et aux rumeurs, aux coups juteux et à l'« intox ». Le total annuel des achats et des reventes y représente un volume de cacao quatorze fois supérieur à la réalité physique du produit correspondant. L'image célèbre comparant, à propos du café, le mouvement des cours à l'« *encéphalogramme d'un fou* » s'applique aussi, sur la longue durée, au cacao. Hélas ! pour la Côte-d'Ivoire, la courbe du cacao baisse, depuis dix ans, inexorablement.

Cette glissade a des causes objectives. Une production en essor et une consommation stagnante ont saturé le marché. La gourmandise des enfants d'Occident a ses limites. L'évolution des habitudes alimentaires, le triomphe de la diététique et le recours accru aux ersatz jouent au détriment du cacao. Devenu structurel, l'écart entre offre et demande déprime le marché. Eblouis par la flambée des prix des années 70, les Ivoiriens crurent à tort qu'elle durerait. Victimes d'une illusion d'optique, ils confondirent, à leurs dépens, l'immuable et l'éphémère.

Dans l'adversité, la Côte-d'Ivoire s'attache à mieux maîtriser son offre sur un marché où elle reste prédominante. Elle a cessé d'encourager la production et limité, du moins en principe, les surfaces cultivées en accordant la priorité à l'amélioration des rendements. Cette prise de conscience tardive ne fait qu'aviver l'amertume envers le monde extérieur. *« Si le marché est tellement saturé*, gronde M. Bra Kanon, *pourquoi la Banque mondiale, si soucieuse de rentabilité, finance-t-elle de nouvelles plantations en Malaisie ? »* Parti de rien, ce pays a, en effet, réussi une rapide percée – avec 190 000 tonnes cette année, – même si son cacao, trop acide, reste pour l'instant de piètre qualité.

Fervents disciples de l'économie libérale, les Ivoiriens constatent, impuissants, que sa règle d'or ne paraît plus régir le monde du cacao. Les dés de l'offre et de la demande leur semblent pipés. *« Voilà six mois que nous n'alimentons plus le marché*, observe M. Amani, *et les cours continuent de chuter. » « Vous n'adorez donc plus vos propres fétiches ? »*, s'inquiète un banquier. Aucun doute, croit-on à Abidjan : des intermédiaires manipulent le marché, en maintenant les cours artificiellement bas.

Et l'on s'interroge sans cesse. Pourquoi la tablette de chocolat vaut-elle chaque année de 10 % à 15 % plus cher en Europe alors que le prix du cacao s'effondre ? Est-il équitable que les cinq ou six géants du chocolat dégagent, dans ces conditions, des profits colossaux ? *« Nous avons lu leurs bilans. Jusqu'à 43 % de bénéfices ! »* Pourquoi les industriels réduisent-ils leurs stocks de moitié, déprimant un peu plus le marché ? La Côte-d'Ivoire est d'autant plus morose qu'elle a toujours produit avec succès – hormis une brève mésaventure sucrière – ce que l'Occident attendait d'elle. Elle est blessée, et se sent presque trahie, comme un bon élève injustement puni.

Que faire ? Brûler le cacao, comme le Brésil jadis son café ? Ou le laisser moisir ? Refuser de vendre aussi longtemps que possible ? Mais la rétention est un jeu dangereux sur un marché où les négociants, avides d'un approvisionnement stable, préfèrent multiplier leurs partenaires et réduire ainsi leur dépendance. L'attitude actuelle de la Côte-d'Ivoire n'est pas le meilleur moyen de fidéliser sa clientèle. Le cacao n'étant pas un enjeu stratégique, ses producteurs n'auront jamais la puissance de l'OPEP.

« On nous a trop volés ! »

Vendre dans le tiers-monde ? Les acheteurs potentiels sont insolvables. Court-circuiter les intermédiaires en traitant directement avec les usiniers ? Difficile en l'état actuel du négoce. Transformer le cacao sur place ? Cela se fait déjà, pour un sixième de la production, mais le marché local reste étroit. Diversifier les ressources agricoles ? Cette politique est en route, mais elle prendra beaucoup de temps *(voir encadré)*. Reste, dans l'immédiat, l'ultime solution, que ses amis occidentaux et bailleurs de fonds préconisent à la Côte-d'Ivoire et qui lui permettrait de remettre rapidement à flot ses finances : baisser sensiblement – de 25 % par exemple – le prix au producteur. Mais cette mesure, Félix Houphouët-Boigny la rejette de toute son énergie.

C'est ici que l'épreuve de force où est engagée la Côte-d'Ivoire prend sa valeur symbolique pour le tiers-monde. Le « Vieux » mit toujours un point d'honneur à garantir un juste prix du planteur de cacao ou de café. Il fit de ce credo politique le postulat de sa philosophie, la clef de voûte du développement à l'ivoirienne. Alors que ses pairs africains traitaient leurs paysans avec désinvolture et mépris, Félix Houphouët-Boigny leur fit confiance et les motiva en leur assurant un revenu stable. Le miracle ivoirien, tient, pour l'essentiel, à ce pacte social.

Le prix garanti au producteur contribua à diffuser la richesse parmi le plus grand nombre – chose rarissime en Afrique, – à donner à l'immense monde paysan une relative prospérité et une meilleure maîtrise de son avenir, à « enraciner » le développement dans le terroir. Il permit l'émergence d'une vaste classe moyenne, socle de la stabilité politique. La nation et l'indépendance véritable en furent consolidées. Le « planteur de Yamoussoukro » incita sans cesse les nouveaux citadins à préserver leur lien avec l'univers rural. Et il y parvint. Les cadres et fonctionnaires ivoiriens ont un pied sur la moquette de leur bureau, l'autre dans la latérite de leur village et les grands commis du régime passent souvent leurs week-ends en brousse.

« On nous a trop volés ! » Ce n'est pas un hasard si le « Vieux » relance aujourd'hui l'accusation qu'il prononçait dès 1932, lorsqu'il prit pour la première fois la défense des petits planteurs autochtones dans une lettre ouverte anonyme publiée par le *Trait d'union*, un journal de la SFIO d'alors. Manière, pour le fondateur du premier syndicat agricole en 1944 et pour l'artisan de l'abolition du travail forcé en 1946, d'inscrire, un demi-siècle plus tard, son combat d'aujourd'hui dans le droit fil de ses luttes d'hier. Manière aussi de faire comprendre que la Côte-d'Ivoire vit une période cruciale et délicate. Si Houphouët-Boigny s'obstine, s'il refuse de céder sur le cacao, c'est parce que le recul vaudrait à ses yeux reniement. Voilà pourquoi ce dernier combat du « Vieux » – le plus incertain – est presque pathétique.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) 1 franc CFA = 0,02 franc français.

(2) Cité par Eric Fottorino dans *le Festin de la terre*. Lieu commun, 1988, page 14.

Une culture trop rentable ?

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Pour les produits de la terre – les fermiers d'Occident le savent bien, – le mieux peut être l'ennemi du bien. Le drame du cacao ivoirien fut d'être « trop » rentable. La hausse régulière du prix garanti au producteur, après tout légitime lorsque flambaient les cours mondiaux, rendit très alléchante une culture de cueillette qui exige un minimum d'efforts et de soins. L'avancement rapide du « front cacaoyer », soit dit en passant, permit en outre aux Ivoiriens d'achever la « conquête foncière » de leur territoire.

Mais l'irrésistible attrait du cacao *détourna trop longtemps* le paysan, à la logique économique imparable, des autres cultures. Aujourd'hui encore, le cacao reste deux fois plus rentable que le café, trois fois plus que le coton. A telle enseigne que la Côte-d'Ivoire, pourtant troisième producteur mondial de café, n'arrive *pas à fournir le quota auquel elle a* droit.

Diversifier : ce mot d'ordre ivoirien est devenu réalité. L'hévéa est le fleuron de cette politique. Sur un marché très « porteur » – celui du caoutchouc de qualité – la Côte-d'Ivoire a rapidement réussi une percée exemplaire, au point d'attirer chez elle les grands du pneumatique. Autre succès : le coton, dans le Nord, l'huile de palme, les fruits tropicaux. Ces cultures d'appoint, si diverses soient-elles en tonnage et en rendement ont un point commun : elles procurent des devises.

Le planteur ivoirien ne renoncera *pas du jour au lendemain* aux dangereux délices du cacao, dont la culture restera longtemps dominante. Tant mieux d'ailleurs pour la Côte-d'Ivoire, car le cacao rapporte encore à lui seul trois fois plus que l'ensemble des autres produits agricoles, le café mis à part. Le planteur de cacao devra *désormais*, non pas produire moins, mais mieux : accroître les rendements, réduire les coûts, devenir compétitif, prendre conscience des réalités du marché mondial, autrement dit passer d'une culture de rente à une agriculture moderne. Pareille conversion n'est pas plus facile sous les *tropiques qu'ailleurs. « Il faut que le paysan apprenne à raisonner en tonnes et non plus en hectares »*, souhaite M. Bra Kanon.

Apprendre à compter

Mais le maintien de l'actuel « prix garanti », qui surprotège le planteur, n'est-il pas contraire à l'esprit de compétition ? L'hostilité de principe de M. Félix Houphouët Boigny à une baisse du prix au producteur, réaffirmée à toute occasion, n'empêche pas cette idée de faire son chemin *dans les allées du pouvoir*. Même si les Ivoiriens rappellent avec raison à leurs conseillers versatiles que, il y a tout juste trois ans, la Banque mondiale leur demandait d'augmenter ce même prix garanti. Bien leur en a pris de faire la sourde oreille. « Le Vieux », au bout du compte, rendra-t-il les armes ? Réponse, au plus tard, fin septembre, à la veille de la prochaine campagne.

En attendant, M. Houphouët Boigny fera tout pour éviter de prendre une mesure qui, au demeurant, comme le souligne M. Maurice Seri Ngoleba, ministre d'Etat, ne favoriserait guère l'indispensable relance de la croissance puisqu'elle aggraverait la déflation. « Le Vieux » poursuivra sa croisade contre le désordre mondial qui aggrave l'endettement des pays à revenu intermédiaire. (La Côte-d'Ivoire a été incapable, fin mai, d'acquitter le premier paiement prévu par l'accord de rééchelonnement de sa dette commerciale.) Il plaidera de nouveau sa cause à Paris, où il sera reçu en août par M. Mitterrand. *« Il nous manque 200 milliards de francs CFA*, explique M. Sari Ngoleba. *Si j'en trouve maintenant la moitié grâce à un effort budgétaire accru, le FMI nous aidera à trouver le reste. »*

Conséquence salutaire de l'austérité, les Ivoiriens « ont appris à compter ». *« On ne voit plus les grands pachas distribuer les billets de banque dans leur village »*, note un chef d'entreprise. *« Mais, ce qui importe*, ajoute un banquier, *c'est de redonner aux Ivoiriens la foi et l'enthousiasme qui leur ont permis de construire leur pays. »*

J.-P. L.



dans l'adversité

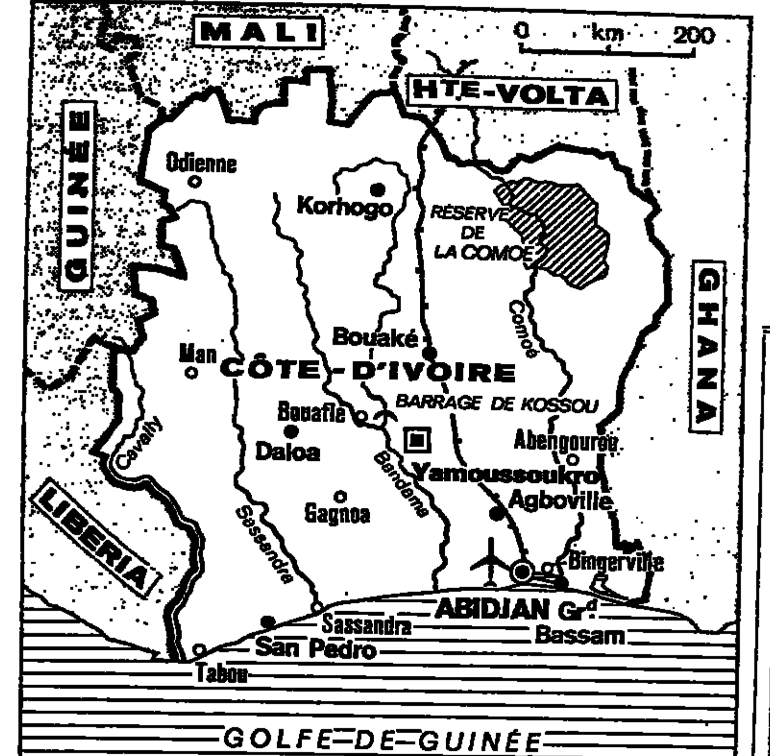
Le « Vieux », le dauphin et les barons

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

« *LE mort n'a pas droit à la parole.* » M. Félix Houphouët-Boigny aime rappeler ce proverbe baoulé à qui voudrait le voir, de son vivant, désigner son dauphin. Autrement dit, l'héritage se mérite, et que le meilleur gagne, sous le regard muet des ancêtres ! D'ailleurs, assure-t-on, selon la tradition des Baoulés – l'ethnie du président est la plus influente de Côte-d'Ivoire, – le chef emporte dans sa tombe le nom du successeur pressenti. Le « Vieux », qui fêtera ses quatre-vingt-trois ans le 13 octobre prochain, honorera-t-il la coutume ?

Quelques « barons » du régime, comme M. Camille Alliali, ministre d'Etat, ou M. Jean Konan Banny, ministre de la défense – Baoulés eux aussi – n'ont sans doute pas dit leur dernier mot. Troisième personnage de l'Etat à la tête du Conseil économique et social – un « placard doré », – M. Yacé, malade, semble aujourd'hui hors course.

Il reste néanmoins très populaire auprès des militants du PDCI-RDA. Le réseau d'amitiés tissé par M. Konan Bédié, et susceptible d'assurer la relève le jour venu, regroupe plutôt des cadres étrangers à la « vieille garde » du parti. Ils sont hauts fonctionnaires, enseignants ou députés. Pourra-t-il faire l'économie d'une épreuve de force au sommet ? Il



Une chose est sûre : en Afrique, le pouvoir suprême ne se partage pas. Se choisir un héritier politique exige donc de passer la main aussitôt. On voit mal « Houphouët » accomplir ce geste-là.

Profil bas

Cela ne l'empêche pas d'avoir, autant que faire se peut, balisé l'avenir. Depuis la révision de la Constitution en octobre 1985, le mécanisme de la succession est en place. En cas de vacance du pouvoir, le président de l'Assemblée nationale assumera « provisoirement » les fonctions de président de la République et de président du parti unique, le PDCI-RDA. Il est tenu d'organiser une élection présidentielle dans un délai de quarante-cinq à soixante jours et peut s'y présenter. Ce scénario, s'il ne lui garantit pas *ipso facto* le succès, lui donne, à l'évidence, une bonne « longueur d'avance » sur ses éventuels rivaux.

Cet héritier présomptif est M. Henri Konan Bédié, élu président de l'Assemblée en novembre 1980 et reconduit cinq ans plus tard. Encore jeune – cinquante-quatre ans, – il a déjà un long passé politique. Ministre de l'économie et des finances pendant dix ans, il fut éloigné à Washington à la suite d'une affaire de corruption jamais éclaircie. Cet exil forcé auprès d'une filiale de la Banque mondiale lui permit d'enrichir son expérience et de se faire mieux connaître. Il incarne parfaitement une nouvelle génération d'hommes d'Etat africains, techniciens compétents et conscients des dures réalités internationales.

En attendant son heure, M. Konan Bédié conserve l'indispensable « profil bas » que sa fonction exige. Car il lui importe de ne pas s'exposer aux flèches de ses rivaux qui voient fatalement en lui l'« homme à abattre ». Il ne peut oublier la mésaventure de son prédécesseur, M. Philippe Yacé, naguère dauphin pressenti et, de ce fait, cible de toutes les attaques avant de tomber en disgrâce. M. Konan Bédié a de solides ennemis – et le sait – dans l'entourage présidentiel, envers lequel il garde une certaine distance, et dans l'appareil du parti.

est en tout cas bien armé pour démentir le président Houphouët qui, expliquant un beau jour la procédure intérimaire de sa succession, évoqua le précédent malheureux d'Alain Poher...

Après un si long règne, le doyen des chefs d'Etat africains – réélu avec 100 % des suffrages exprimés en octobre 1985 – commence à éprouver le poids des ans. Ayant subi une double opération de la cataracte et marchant parfois avec difficulté, il doit se ménager. Mais, tous ses interlocuteurs le confirment, sa vivacité intellectuelle est intacte. Le « Vieux » demeure fidèle à un système de gouvernement bien rodé où le sens du dialogue et l'horreur du sang versé tempèrent l'autocratie, où l'alternance entre disgrâce et pardon permet, l'un dans l'autre, de résorber les crises et de récupérer les rebelles ou les déçus. Notamment parmi une jeunesse intellectuelle de plus en plus inquiète, avec raison, de son avenir devant la montée du chômage et sous la menace d'un système d'éducation trop sélectif, qui exclut chaque année des dizaines de milliers d'élèves livrés ensuite à eux-mêmes.

Douteuse accusation

Rien d'étonnant donc si la plus récente poussée de fièvre a, précisément, eu lieu chez les professeurs. Pendant longtemps, le ministre de l'éducation, M. Balla Keita, avait vainement tenté de neutraliser l'un des très rares syndicats encore autonomes à l'égard du parti, celui des enseignants du secondaire (Synesci). Traités de « *communistes* » ou d'« *agents de Kadhafi* » parce qu'ils dénonçaient leurs mauvaises conditions de travail et critiquaient la politique d'éducation, les dirigeants du Synesci furent remplacés, il y a un an, par une équipe à la dévotion du pouvoir. La mise au pas du syndicat fut bien dans le style du régime. On arrêta treize responsables, on en condamna trois, sous la douteuse accusation d'abus de confiance, à six mois de prison avant de tous les envoyer au camp militaire de Seguela, dans le nord du pays, pour y parfaire leur « *éducation civique et morale* ». Le « Vieux », qui devrait bientôt leur pardonner, montra, une fois de plus, qu'il préférait, selon son mot célèbre, l'« *injustice au désordre* ».

Le maintien de la paix civile reste en effet son souci primordial. Le mot « paix » revient sans cesse dans les médias et les discours officiels. Chaque jour, la télévision diffuse une citation du président : « *La paix n'est pas un vain mot, c'est un comportement.* » Si M. Houphouët-Boigny a su échapper au « durcissement » politique qui guette d'ordinaire les autocraties vieillissantes – combien d'autres pays africains peuvent se vanter de ne compter aucun détenu d'opinion ?, – il n'a pu empêcher tout à fait l'immobilisme des fins de règne. « *Ce pays est en proie à l'attentisme*, note un diplomate. *Il ne raisonne plus qu'à court terme. Il semble souvent en panne d'imagination. Il faut lui redonner un projet et des objectifs pour les quinze ans à venir afin que ses cadres donnent à nouveau leur pleine mesure.* » « *Houphouët hier, aujourd'hui et demain* », dit un autre slogan du régime. Pour la Côte-d'Ivoire, c'est un programme désormais insuffisant.

J.-P. L.

Une basilique dans la savane

Notre-Dame de la Paix

YAMOUSSOUKRO
de notre envoyé spécial

DE très loin, on ne voit qu'elle : Notre-Dame de la Paix. L'imposante coupole – en construction – de cette future basilique domine déjà Yamoussoukro, village natal du président Houphouët-Boigny et capitale administrative – du moins en théorie – de la Côte-d'Ivoire. Bâtie sur une ancienne cocoteraie, par un consortium d'entreprises étrangères, notamment françaises et israéliennes, d'après les plans d'un architecte ivoirien d'origine libanaise très attentif aux goûts du chef de l'Etat, la basilique est sortie de terre il y a deux ans. Depuis, les travaux progressent vite sur ce chantier où 1 500 ouvriers et techniciens se relaient jour et nuit. Elle sera fin prête le jour où – ce devrait être le 10 septembre 1989 – le pape viendra la consacrer, lors d'une cérémonie qu'on prévoit grandiose.

Ici, tout est à la mesure de ce gigantesque édifice, qui collectionnera prouesses et records. A l'intérieur du péristyle, avec ses soixante colonnes, l'esplanade couvre trois hectares. Cinquante mille personnes pourront prendre place sur le parvis en forme de croix. L'église elle-même et son déambulatoire, entièrement climatisés, accueilleront 18 000 fidèles. Le sommet de la coupole, la plus vaste du monde, surplombera la basilique à une hauteur de 149 mètres. Le recours à du béton architectonique, un matériau remis à la mode par Ricardo Boffil, fabriqué ici avec du sable et du gravier locaux, donnera à l'ensemble une agréable patine beige rosé.

D'immenses vitraux

Mais l'âme de Notre-Dame, ce seront ces trente-six immenses vitraux. Véritables murs de lumière représentant des épisodes bibliques, vingt-quatre d'entre eux – hauts de 27 mètres et larges de 11 – alterneront avec d'énormes colonnes sur plus de 300 mètres de circonférence. Autour de la coupole, douze autres baies, un peu moins grandes, symboliseront les apôtres. L'aventure de ces vitraux est peu banale.

Leur commande fut la plus importante de toute l'histoire du vitrail : 7 500 mètres carrés, soit trois fois et demie la superficie des vitraux de la cathédrale de Chartres. Pour l'honorer – en quatorze mois – deux jeunes ouvriers français, Eric Bonte et Didier Alliou, fondèrent spécialement une entreprise, en août 1987, France Vitrail International. Ils l'installèrent dans un hangar de Nanterre – avenue Pablo-Picasso (!), – que le maire communiste de l'époque, M. Yves Saudmont, grand amateur de vitrail, avait mis à leur disposition pour un prix d'ami.

Pour imaginer en paix leur dessin, l'architecte s'était retiré au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Tout en respectant la technique de fabrication traditionnelle, nos deux verriers inventèrent machines et procédés pour accélérer la production et réduire les coûts. Ils formèrent leurs artisans sur le terrain : coupeurs, sertisseurs, peintres. Avec une soixantaine de personnes représentant quatorze nationalités, leur atelier est aujourd'hui le plus grand du genre au monde. Et leur pari sera tenu : ils livreront quinze mille panneaux. Chaque mois, un conteneur de douze tonnes s'envole vers l'Afrique.

La construction de Notre-Dame de la Paix est entièrement financée par la famille de M. Houphouët-Boigny. Le président ivoirien est très riche. Il l'a toujours dit et en tire fierté. Alors, une folie, ce « cadeau à la chrétienté » en plein savane ? Tout est relatif. Comme le souligne un expert, elle coûtera trois fois moins cher que l'Arche de la Défense.

J.-P. L.

Politique

A l'Assemblée nationale

Les socialistes ont négocié avec les communistes l'adoption du projet d'amnistie

Ce n'est qu'au petit matin, le mercredi 6 juillet, que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi d'amnistie présenté par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange. Le vote a été acquis à l'issue de deux séances mouvementées. Le groupe socialiste et les députés communistes ont voté le texte, le RPR s'est prononcé contre, tandis que l'UDF et l'UDC s'abstenaient.

Le vernis consensuel qui avait pu briller ces derniers jours au Palais-Bourbon s'est rapidement effrité, mardi, sous les coups d'une opposition – notamment RPR et UDF – visiblement ravie de retrouver les délices de la « petite obstruction » parlementaire : rappels au règlement, demandes de suspension de séance. Peu habitué aux joutes parlementaires, l'ancien procureur général auprès de la Cour de cassation, M. Arpaillange, a fait plutôt pâle figure face à une opposition de droite pugnace emmenée par MM. Jacques Toubon (RPR, Paris), Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et François Delattre (UDF, Val-d'Oise). L'opposition a notamment vigoureusement dénoncé la levée de l'isolement pour certains détenus.

Face à cette offensive, le groupe socialiste a dû conclure un accord avec les élus communistes sur la réintégration des délégués syndicaux licenciés pour fautes effectuées dans le cadre de leurs activités. Affaiblie de 23 voix (celles des députés nommés le 28 juin au gouvernement et dont le vote est gelé pour un mois), le groupe socialiste pouvait craindre que les hostilités conjointes de l'opposition de droite et des communistes n'aboutissent à un rejet du projet d'amnistie. Le PCF estimait que le projet faisait la part trop belle au patronat, la droite dénonçait les cadeaux faits au PCF.

Le texte doit maintenant retourner au Sénat, qui l'avait adopté en première lecture dans sa première session. Il reviendra ensuite pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale. Le désaccord entre les deux Chambres ayant toute chance d'être durable, une commission mixte paritaire se réunira pour tenter de trouver un terrain d'entente. En cas d'échec et après de nouvelles navettes, le dernier mot reviendra à l'Assemblée nationale avant le 7 juillet, dernier jour de la session ordinaire. Dans cette hypothèse le paradoxe serait à son comble pour un texte qui passe traditionnellement pour être un projet consensuel.

Le ministre de la justice, M. Arpaillange, qui devrait garder un souvenir durable de son premier examen de passage devant les députés, a présenté son projet comme « *le produit d'équilibres, mesurés aussi précisément que possible. Il ne concède ni à la faiblesse ni à la rigueur*, a-t-il dit. *Il est, tout à la fois, généreux et réaliste. Ce qui le commande, c'est bien la volonté d'apaisement et de concorde, aux premiers jours du nouveau septennat* ».

Le rapporteur du projet, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône), a tenu, lui aussi, à souligner la prudence de l'amnistie comme pour bien marquer que les leçons de 1981 avaient été tirées. Quatre mille quatre cent soixante prisonniers devraient être concernés par l'amnistie, a précisé M. Michel. L'ancien président du Syndicat de la magistrature a ajouté que *tout en conservant certaines des innovations de l'amnistie de 1981* (en matière d'amnistie d'infractions au code du travail, par exemple), le projet 1988 mettait en place une amnistie moins large en excluant notamment de *son bénéfice des infractions qui ne pouvaient faire l'objet d'aucune clémence* (acte de terrorisme, délinquance routière, etc.).

Pour l'amnistie au quantum de la peine, le rapporteur a rappelé que seraient amnistiées les infractions punies d'un emprisonnement ferme ou assorti du sursis avec mise à l'épreuve de quatre mois (au lieu de six mois en 1981) ou d'un emprisonnement avec sursis simple d'un an (au lieu de quinze mois en 1981).

L'opposition de droite a admis que l'amnistie version 1988 faisait preuve de mesure. « *On sent que vous avez conscience des dangers d'une amnistie trop large* », a expliqué M. Pierre Mazeaud (RPR).

En revanche, les élus RPR, UDF et UDC se sont opposés bec et ongles à toute mesure de réintégration dans l'entreprise des délégués syndicaux licenciés. D'accord pour l'amnistie des faits, ils ont repoussé une telle disposition au motif, notamment, qu'elle serait inconstitutionnelle : les rapports de droit privé (contrat de travail) ne peuvent entrer dans *le champ* d'une loi d'amnistie, a insisté M. Mazeaud. M. Michel a contesté cette interprétation.

Après diverses étapes, les socialistes et les communistes sont parvenus à un accord : les « salariés protégés » coupables de coups et blessures ayant entraîné des condamnations ne pouvant bénéficier – en principe – de l'amnistie (plus de quatre mois ferme, plus de quinze mois avec sursis) ne seront pas réintégrés. Or bien peu de délégués syndicaux licenciés entrent dans cette catégorie. L'amnistie pour les autres a soulevé un tollé sur les bancs de la droite.

Les élus communistes ayant obtenu gain de cause – Mme Muguette Jacquaint (PCF, Seine-Saint-Denis) saluera en fin de débat cette « *victoire* », – *M. Michel (PS) et le président* de la commission des lois, M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine) ont eu les coudées un peu plus franches dans la suite du débat.

S'agissant des « délits patronaux », MM. Michel et Sapin *souhaitaient que* fussent exclus du bénéfice de l'amnistie les infractions au code du travail des trois premières classes (1 300 F). Répondant aux critiques de l'opposition de droite selon lesquelles la balance était inégale entre les « salariés protégés » et les chefs d'entreprise, M. Michel devait rappeler à plusieurs reprises qu'en 1974 aucune infraction au code du travail n'avait bénéficié de la loi d'amnistie.

« Pas vous, pas ça ! »

Souhaitant aller plus loin en direction des chefs d'entreprise, le ministre de la justice a fait adopter un amendement étendant le champ de l'amnistie pour les infractions au code du travail. Non seulement seront amnistiées les *peines d'amende égales ou inférieures* à 1 300 F, mais également les délits et contraventions ayant fait l'objet, à titre de peine principale, d'une amende égale ou inférieure à 2 500 F (sous réserve du paiement de celle-ci et dès lors que cette peine résulte d'une condamnation devenue définitive depuis plus de trois ans à la date d'entrée en vigueur de la présente loi). « *Cela concernerait 90 % des délits* », a expliqué le ministre de la justice.

En revanche, sur proposition du RPR, avec l'accord de M. Michel, rapporteur, mais contre l'avis du gouvernement, un amendement rectifié a été adopté : il exclut notamment de l'amnistie les blessures involontaires commises en voiture ayant entraîné un arrêt de travail de moins de trois mois. Les socialistes n'ont pas suivi M. Mazeaud dans son souhait de ne pas faire bénéficier de l'amnistie les conducteurs sans permis récidivistes.

S'agissant des dispositions amnistiant les délits de « fausses factures » liés au financement des partis politi*ques ou des campagnes électorales* commis avant le 11 mars 1988 (promulgation de la loi sur la transparence des partis), seuls les élus communistes s'y sont opposés. « *D'où vient cet étrange consensus* », a demandé M. André Lajoinie. « *Pas vous, pas ça !* » a crié un député de l'opposition. « *Je ne tolérerai pas de telles remarques* », s'est insurgé le député communiste. Auparavant, le garde des sceaux avait, pour sa part, fait remarquer combien il serait difficile de faire la preuve du lien entre les fausses factures et le financement effectif d'une campagne ou d'un parti. « *Cela pourrait conduire à des investigations délicates* », avait-il souligné.

D'autre part, à la demande du gouvernement, les députés ont rétabli différentes mesures supprimées par le Sénat : ainsi les syndics qui se seront rendus coupables de malversations ne bénéficieront pas de l'amnistie de plein droit ; le président de la République pourra relever de la peine d'interdiction du territoire, les étrangers dont la situation personnelle ou familiale serait particulièrement digne d'intérêt ; sont *également amnistiées les personnes* ayant fait de la publicité pour l'avortement mais non celles qui ont pratiqué des avortements illégaux.

PIERRE SERVENT.

Les faux pas de la générosité

(Suite de la première page.)

Elle a déchaîné – c'était prévisible – une « *bronca* » de la droite, s'emparant de l'aubaine, non sans satisfaction, et la consternation des députés socialistes, ébahis devant une telle maladresse.

Le matin même – à la demande expresse du ministère de la justice, – les directeurs de prison de la région parisienne avaient commencé à répartir en détention « normale » les détenus dits « politiques » placés à l'isolement, pour certains depuis de longs mois, voire des années. C'est M. Jacques Toubon (RPR) qui a commencé à porter le fer : « *Au moment où vous nous présentez ce texte* [sur la loi d'amnistie], *qui mérite d'être approuvé pour certains de ses éléments, combattu pour d'autres, nous venons d'apprendre que vous avez décidé de mettre fin à l'isolement des détenus terroristes dans les prisons françaises. Cela concerne deux cents personnes, dont beaucoup n'ont pas encore été jugées, qui vont donc pouvoir se concerter, reconstituer des réseaux, et former ainsi un danger pour la sécurité et la paix publiques. Vous avez cédé, Monsieur le garde des sceaux, dans des conditions qui ne sont pas admissibles. Quoi que vous en disiez, vous et vos amis n'avez rien appris – mais nous n'avons rien oublié ! Nous vous empêcherons par tous les moyens de porter atteinte à ce que nous avons fait pour améliorer la sécurité des Français et pour maintenir dans les prisons les terroristes que vous aviez libérés ou laissé courir.* »

Dans les couloirs, M. Robert Pandraud, ancien ministre de la sécurité, avait beau jeu d'ironiser : « *Je ne voudrais pas que nos prisons françaises deviennent des centrales de terrorisme.* » Face aux soucis « sécuritaires » les arguments d'humanité présentés par M. Pierre Arpaillange semblaient d'un autre âge et loin du sens politique exigé d'un membre du gouvernement.

« *Je ne suis pas un bourreau,* a-t-il dit, *et les établissements pénitentiaires ne sont pas des camps de concentration.* » Revendiquer « *la responsabilité de décisions prises en conscience* », affirmer – contrairement à ce qui se dit dans les milieux judiciaires – que les juges d'instruction chargés de dossiers de terrorisme, préalablement contactés, ont donné leur accord à la levée globale de la mesure d'isolement n'a pas apaisé la querelle.

En réalité, M. Arpaillange est apparu lui-même bien isolé et c'est le fonctionnement même du processus de décision qui est en cause.

Si, au-delà des effets de tribune, de nombreux députés – comme les spécialistes du droit et du monde pénitentiaire – s'accordent à dire que la détention ne doit être « *que la détention* » et que la peine, c'est la détention, on s'étonne des raisons qui ont poussé le garde des sceaux à ce faux pas. Un rapport récent de l'inspection générale de l'administration pénitentiaire a noté une tension inquiétante dans les établissements où sont détenus des « politiques ». A la Santé, les prisonniers corses avaient menacé d'entreprendre dans les prochains jours une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Le 2 juillet, M. Philippe Chemitte, conseiller technique auprès du garde des sceaux, recevait un collectif d'avocats et lui donnait, semble-t-il, quelques apaisements. Personne, dans l'entourage du ministre, ne l'a apparemment mis en garde, pas plus à la direction de l'administration pénitentiaire qu'à son cabinet. C'est donc pour des raisons morales – l'isolement sans fin est insuportable – que le ministre de la justice, sans prendre conscience des répercussions d'une telle décision, sans évaluer le choix du moment, a décidé de lever les mesures administratives d'isolement.

De telles mesures, décidées pour trois mois par les chefs d'établissement, sont renouvelables après l'accord de la direction régionale de l'administration pénitentiaire. Il faut les distinguer des demandes d'*interdiction de communiquer* entre codétenus pendant l'enquête et qui sont, elles, ordonnées par les juges d'instruction. Elles ne peuvent pas être suspendues sur ordre de la Chancellerie. Depuis le 5 juillet, selon les directives du ministère, les détenus « *terroristes* » peuvent être deux par cellule, et se promener avec les droits communs (pas plus de cinq « terroristes » en même temps). Consultés *a posteriori* des magistrats ont fait état de leurs réticences. La Chancellerie a passé outre.

De même – et ce n'est guère une surprise – la levée des mesures d'isolement se heurte déjà aux réactions des directeurs d'établissement FO (syndicat majoritaire), qui ont appris la nouvelle avec stupeur et « *condamnent sans appel à la fois les procédures utilisées par la Chancellerie et la démission du pouvoir qui constitue un aveu de faiblesse de l'Etat face à ceux qui en contestent la légalité et la légitimité* ». Les surveillants FO ne sont pas en reste qui estiment, par la voix de M. Jacques Vialette que, pour calmer les tensions à l'approche de l'été, « *le prix à payer est cher, trop cher* ». « *Il s'agit,* ajoute-t-il, *de gens dangereux, entraînés et formés à la mutinerie, qu'on va remettre dans les coursives. Encore, dans leurs cellules ou en promenade à trois ou quatre, cela peut s'envisager, mais les voir circuler dans les couloirs avec les autres détenus, cela me semble dangereux, et ce sont les surveillants qui seront en première ligne pour en payer les conséquences* ».

Certains détenus directement concernés – les Corses de la prison de la Santé à Paris notamment – ne sont guère plus satisfaits. On leur avait, disent-ils, « *promis beaucoup plus* » et notamment leur incarcération dans un quartier particulier. Il a fallu aux personnels de surveillance – c'est pour eux un comble, – leur faire accepter une mesure de bienveillance qui n'allait pas assez loin.

Les effets pervers d'une indéniable générosité, qui, non sans panache, se moque des contingences politiciennes, n'ont pas fini de se faire sentir : dans le monde politique, au sein même du gouvernement où l'on n'apprécie guère le côté « franc-tireur » du ministre de la justice ; à droite, bien sûr, où l'on ne se gêne pas pour dénoncer le « double langage » (fermeté apparente-laxisme réel) et même dans le monde carcéral.

Insatisfaits, les détenus « politiques » ne semblent pas décidés, alors qu'ils ont gagné une manche, à abandonner le combat. Ceux des « droits communs » qui, dans l'indifférence générale, connaissent aussi le tourment de l'isolement, ne tarderont pas à réclamer ce que les politiques ont obtenu. Le ministère de la justice devra assumer les risques d'une décision guidée par une morale périlleuse.

AGATHE LOGEART.

281 « politiques »

Sur les cinquante-quatre mille détenus de métropole et d'outre-mer, deux cent quatre-vingt-un se *« réclament d'idéaux politiques »,* selon la terminologie de *l'administration.* Trente-trois étaient placés en isolement, la plupart dans la région parisienne. Seize d'entre eux étaient « isolés » depuis l'année 1987 dont neuf depuis plus d'un an, deux depuis juillet 1986. L'un de ces détenus a été isolé à sa demande, quatre sur décision de juges d'instruction, les autres par mesure d'ordre et de sécurité.

L'article D. 170 du code de procédure pénale autorise le placement à l'isolement d'un détenu pour trois mois soit sur sa demande, soit par mesure de sécurité décidée par le chef d'établissement qui en rend compte au juge d'application des peines et au directeur régional de l'administration pénitentiaire. Dans ce cas, la décision notifiée au détenu est motivée ; il peut à son tour émettre des observations. Si la prolongation de cette période de trois mois est envisagée, le directeur de l'établissement adresse un rapport à la commission d'application des peines de l'établissement et la décision est prise par la direction régionale.

La levée de l'isolement décidée par le ministère de la justice concerne ce type de mesures, largement et systématiquement utilisé depuis 1986 et qu'il ne faut pas confondre avec l'interdiction de communiquer totale prévue par l'article 116 du code de procédure pénale prévue pour une durée de dix jours renouvelable une fois à la demande du juge d'instruction.

Le magistrat peut aussi exiger, pour les nécessités de son enquête, que l'administration pénitentiaire interdise la communication entre détenus.

Le nouveau président de la commission des lois

M. Michel Sapin, un as de la tactique

Ce doit être le jour où il a lu son nom sur la liste des admis à l'Ecole normale supérieure (option histoire, alors réputée la plus difficile) que Michel Sapin a attrapé le sourire qu'on lui voit aujourd'hui : surpris et content. Depuis, il n'a cessé de passer des concours, ni de les réussir. D'autres seraient de moins en moins surpris, de plus en plus contents d'eux. Pas lui. On dirait qu'il redoute toujours que la surprise soit mauvaise et qu'il est, à chaque fois, étonné qu'elle ne le soit pas.

En 1981, on avait pris l'habitude de le voir dans la salle des Quatre-Colonnes, lieu de rencontre des journalistes et des députés à l'Assemblée nationale, le regard, derrière ses lunettes, sérieux et attentif, mais jamais loin de l'hilarité. C'est peut-être là son « voltairisme » (sa promotion à l'ENA, en 1980, s'appelait Voltaire) que d'aimer partager et alimenter l'ironie du moraliste sur la foire aux vanités politiques. D'autant qu'il y est expert.

Michel Sapin est un as de la tactique, à en étourdir parfois ses amis rocardiens. Toute la ruse qu'il voulait, adolescent, consacrer au déchiffrement des vestiges archéologiques s'est investie dans l'analyse des rapports de force, dans l'évaluation des pen*sées et arrière-pensées des uns et* des autres, dans le repérage des intérêts réels qui inspirent les discours, dans la mesure des occasions qui s'offrent. C'est ainsi que Michel Sapin, né à Boulogne-Billancourt d'un père industriel, militant au PS dans une section CERES de sa province maternelle, à Argenton-sur-Creuse, s'était imposé, en juin 1981, contre le voeu d'André Laignel, patron de la fédération de l'Indre, comme candidat aux élections législatives dans la première circonscription.

Renforcer le rôle de contrôle

Député rocardien au pays du marxiste Laignel, ce n'était pas de tout repos. Sorti de l'ENA conseiller de tribunal administratif – fonction qu'il n'a exercée que pendant quatre mois, – Michel Sapin s'est spécialisé dans le droit. La commission des lois était, à ses yeux, la meilleure pour apprendre le métier de député. Il en est devenu l'un des ténors pendant la législature 1981-1986, ce qui lui avait permis d'émigrer sans difficulté vers les Hauts-de-Seine après le changement de mode de scrutin, et l'avait fait désigner comme responsable des commissaires socialistes de 1986 à 1988. Il était donc bien placé pour briguer, cette année, la présidence de la commission.

Le sens tactique de Michel Sapin *a fait merveille. Le courant* de Jean-Pierre Chevènement, Socialisme et République, ne désignant pas comme candidat Raymond Forni, ancien président de la commission, qui serait apparu comme un candidat « naturel » à la présidence, mais Jean-Pierre Michel, la pure logique des tendances reprenait ses droits, et il devenait possible aux rocardiens de revendiquer ce poste stratégique au Palais-Bourbon. Michel Sapin n'a pas laissé passer l'opportunité.

Nanti de deux vice-présidents de l'opposition – Pascal Clément (UDF) et Jean-Jacques Hyest (UDC), le RPR ayant refusé de prendre, lui aussi, une vice-présidence, – le nouveau patron de la commission des lois entend y mettre en œuvre les préceptes de Michel Rocard. Il souhaite parvenir à établir une règle du jeu qui exclue l'abus des majorités physiques, l'opposition profitant d'une supériorité numérique fortuite *pour obtenir un vote de rejet d'un* texte gouvernemental par la commission. En contrepartie, il entend travailler en liaison avec les responsables politiques de tous les groupes pour établir le programme de travail et répartir les *rapports, ainsi que les postes* pourvus par la commission.

La période des grandes réformes qui, de 1981 à 1986, avaient surchargé de travail la commission des lois étant passée, Michel Sapin se propose de ren*forcer le rôle de contrôle des* commissaires sur les administrations qui relèvent de leur compétence : la justice, la police, la fonction publique, les départements et territoires d'outre-mer. C'est, là aussi, une façon de réactiver la fonction parlementaire face à l'exécutif, pour aller dans le sens du « *gouvernement de la vie quotidienne* » préconisé par le premier ministre. Le président de la commission estime nécessaire, enfin, d'assurer la publicité de ses débats et d'améliorer, dans le processus législatif, la liaison entre le travail parlementaire et celui du Conseil d'Etat.

Michel Sapin avait été, en 1984, l'un des plus jeunes vice-présidents de l'Assemblée nationale. Il est probablement, à *trente-six ans, le plus jeune prési*dent que la commission des lois ait connu. Il n'en a pas fini, pour autant, de courir devant son âge.

PATRICK JARREAU.

Au Sénat

Prélèvement social et rémunération des stagiaires en formation professionnelle définitivement adoptés

Les deux premiers projets de loi du gouvernement Rocard à être adoptés définitivement par le Parlement, ont été examinés, le mardi 5 juillet, par le Sénat. Le premier de ces textes concerne le financement de la Sécurité sociale. D'une part, il reconduit pour dix-huit mois le prélèvement de 1 % sur les revenus des capitaux immobiliers et mobiliers non soumis au prélèvement obligatoire, tel que l'instituait la loi du 10 juillet 1987, votée à l'initiative du précédent gouvernement. MM. Jacques Oudin (RPR, Vendée) et Charles Descours (RPR, Isère) respectivement rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires sociales, ont observé que ce prélèvement touche un million huit cent mille foyers fiscaux et produit environ 1 milliard 80 millions de francs. A cette somme s'ajoute celle provenant de la reconduction jusqu'à la fin de 1989 du prélèvement social de 1 % sur les produits de placement soumis à prélèvement obligatoire, soit 750 millions de francs pour les douze prochains mois.

D'autre part, la majoration du taux de la retenue pour pension applicable aux fonctionnaires civils et militaires (0,4 point pour l'assurance maladie et 0,2 point pour l'assurance vieillesse) est reconduite jusqu'au 31 décembre 1989. Cette limitation dans le temps décidée à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 3 juillet) doit conduire M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale à revoir le décret du 22 juin dernier (qui pérénisait la majoration des cotisations pour les salariés du secteur privé) afin de rétablir le parallélisme avec les fonctionnaires.

Seuls les communistes se sont opposés à ces dispositions. Toutefois, ils ont comme leurs collègues approuvé l'abaissement de 18,6 à 5,5 % le taux de la TVA sur les boissons non alcoolisées.

Le second texte a donné l'occasion à M. André Laignel, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, de souligner toute l'importance que le gouvernement attache à ce secteur. Le premier volet du projet qu'il défendait tire les conséquences législatives de l'accord *signé à la fin de 1987 sur* le mécanisme de rémunération des stagiaires de formation professionnelle. Le second volet proroge de six mois les exonérations de cotisations de Sécurité sociale dues par les employeurs et liées aux contrats de qualification.

A. Ch.

Politique

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

M. Rocard rend hommage « au courage et au sang-froid » de la gendarmerie

Le premier ministre, qui présidait, le mardi 5 juillet à Melun, le baptême de la promotion des officiers de la gendarmerie nationale, a rendu hommage, à cette occasion, à *« l'efficacité de l'action de la gendarmerie, dans le quotidien comme dans les circonstances exceptionnelles »*. M. Michel Rocard, qui était accompagné du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, a évoqué les événements de Nouvelle-Calédonie pour *« rendre hommage au courage et au sang-froid dont ont fait preuve les personnels de la gendarmerie dans ces périodes difficiles »*. *« La nation entière,* a-t-il déclaré, *sait que la gendarmerie y a payé un lourd tribut. Parce que vous êtes des soldats de la loi et de la justice, vous n'avez à redouter ni l'une ni l'autre. Vous trouverez toujours dans le chef de gouvernement que je suis le défenseur intransigeant d'une arme dont je sais les valeurs essentielles : la discipline, la probité, le respect des lois de la République, et tout autant vous trouverez en moi l'autorité intransigeante devant des défaillances individuelles qui, si elles étaient avérées, risqueraient d'entacher l'honneur collectif du corps et, au-delà, de nos forces armées. »*

M. Rocard continue, par ailleurs, de suivre personnellement le dossier calédonien. Il a reçu, mardi après-midi, les trois nouveaux hauts fonctionnaires nommés en Nouvelle-Calédonie, MM. Bernard Grasset, qui doit remplacer M. Clément Bouhin au poste de délégué du gouvernement, Jean-François Denis, préfet délégué chargé du développement, et Jacques Iékawé, nouveau secrétaire général du territoire.

Dans le cadre de l'instruction menée sur l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué, le 22 avril, à Ouvéa, le juge Jean-Louis Mazières a ordonné, mardi, la remise en liberté d'un cinquième militant indépendantiste incarcéré en métropole, M. Martial Laoumiou, qui avait été placé sous mandat de dépôt le 6 mai. En revanche, le magistrat a refusé la demande de mise en liberté déposée par les avocats de trois autres militants du FLNKS, MM. David Adjougniope, Sébastien Baly et Pascal Baly, bien que le parquet ne se soit pas opposé à la libération du premier cité. Par ailleurs, le juge Mazières a été également chargé de l'instruction de l'affaire d'Ouvéa.

En Nouvelle-Calédonie, une certaine tension persiste dans la région de Canala et sur l'île d'Ouvéa. Deux coups de feu ont été tirés mardi, en fin d'après-midi, par des inconnus, contre des gendarmes qui effectuaient une enquête judiciaire à Canala. Peu de temps auparavant, dans la même localité, un civil avait essuyé un tir qui ne l'a pas atteint.

De même, à Ouvéa, une patrouille de gendarmerie a été la cible de deux coups de feu tirés par des inconnus à la hauteur de la tribu de Waneki. Ces incidents n'ont pas fait de blessés.

En Guyane, l'animateur du Front uni de lutte anti-colonialiste (FULAC), M. Michel Kapel, a fait savoir, à l'issue de la visite d'une délégation du FLNKS, que les indépendantistes locaux feraient campagne, à l'automne, pour une participation *« massive »* des Guyanais au référendum national prévu par le gouvernement.

Les avocats du FLNKS déposent deux plaintes à la suite des mauvais traitements subis par la population d'Ouvéa

NOUMÉA
de notre correspondant

Les avocats du FLNKS ont déposé, le mercredi 6 juillet, auprès du parquet de Nouméa, une plainte pour *« violences et voies de faits »* à la suite des traitements subis par treize des militants indépendantistes interpellés après l'assaut, le 5 mai, de la grotte de Gossana, à Ouvéa, et incarcérés dans des prisons métropolitaines. Les avocats ont demandé au procureur de la République de *« dénoncer les faits au ministère de la défense »* puisqu'ils mettent en cause des militaires.

Ils demandent, en outre, au parquet, conformément à l'article 687 du code de procédure pénal, de saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation afin de désigner une juridiction compétente, dans la mesure où des *« officiers de police judiciaire sont susceptibles d'être inculpés »*.

La même procédure, ont-ils indiqué, sera déclenchée ces prochains jours concernant d'autres brutalités dont auraient été victimes les membres de certaines tribus d'Ouvéa, selon des témoignages recueillis sur place par le comité Pierre-Declercq, lié au FLNKS.

Ces témoignages, qui mêlent parfois le cocasse au tragique, font état de saccages, de vols, d'intimidations, d'interrogatoires « musclés » et de sévices divers qui auraient été commis entre le 22 avril, date de l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué, et la localisation, par les forces armées, de la grotte où étaient emprisonnés les gendarmes pris en otages.

Pendant plusieurs jours, la population de la tribu de Gossana aurait ainsi subi, selon ces témoignages, une « gamme » complète de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre recherchant les auteurs de la prise d'otages et de l'assassinat des quatre gendarmes tués à Fayaoué.

Accusations de saccages, vols, brutalités, interrogatoires « musclés »...

Voici quelques extraits de ces témoignages sur lesquels se fondent les plaintes déposées. Ils illustrent l'état de guerre qui régnait dans la tribu de Gossana au cours de cette période et expliquent notamment pourquoi les autorités avaient alors interdit l'île d'Ouvéa à la presse.

Denise Adeda : *« Chez moi, les militaires ont cassé le magasin. C'est la première maison qu'ils ont détruite. Ils ont pris tout ce qu'il y avait dedans. Moi, j'ai trois maisons et ils ont tout pris dans les trois maisons. »*

Ignace Nine : *« Samedi 30 avril, c'est-à-dire une semaine après avoir quitté la tribu de Téouta, le chef de la brigade de Fayaoué, qui est venu ici, à Gossana, avec le colonel Picard, a demandé le représentant de la tribu de Téouta. On s'est présentés, avec le vieux Camine Adeda et quelques femmes, et nous sommes partis à la tribu de Téouta. Dans le magasin de Bruno Mataou il n'y a plus rien. Ils ont tout pris, même ce qui a été fait par les femmes. A la coopérative, nous avons trouvé les étagères vides, les portes et les fenêtres cassées. Ils ont saccagé l'endroit du stock. Tout le contenu de la coopérative était éparpillé à l'extérieur, autour de la maison. J'ai essayé de faire l'inventaire de ce qu'il y avait dans le magasin, le 18 avril, le jour où ils ont fermé la coop. Il y avait une somme de 153 050 francs CFP (8 417,75 FF). Tout a été pris. (...) Une vingtaine de maisons appartenant à des militants FLNKS ont été saccagées par les mobiles mais en comptant celles des gens du RPCR le total se monte à une trentaine de maisons. »*

Camine Adeda : *« Je confirme ce qu'a dit le vieux Ignace Nine (...) et ce qui me touche personnellement, c'est mon argent qui m'a été volé ; il venait du coprah. »*

Maki Wéa : « Quand je suis revenu au magasin, j'étais fou. Tout a été pris : des chaussures, des seaux, des casseroles, des bols, la vaisselle, des vêtements, des boîtes. J'ai fait une facture de presque 300 000 F CFP (16 500 FF). Chez moi ils m'ont tué vingt-quatre poules pondeuses, c'est-à-dire qu'ils ont fait des brochettes (...). Ils ont emmené ma télé, ils ont cassé l'antenne, ils ont pris ma voiture , et comme elle ne marchait plus, ils ont cassé la suspension avant (...). Dans la maison, c'est pire ; ils ont tout chaviré le linge, ils ont pris les sculptures, les coquillages, les sacs de couchage, les couvertures ; l'argent, je ne sais pas, je ne fais pas une comptabilité (...), je sais pas ce qu'il y a dans la caisse. Ils ont pris aussi ma cibi... (...). Quand ils m'ont appelé, ils étaient trois : deux GIGN et un gendarme. Ils m'ont dit : « Toi, tu es le frère de Djubelly. Hier, c'était toi qui levait le poing et qui criais fort : « A bas la France ! » Mais maintenant tu vas ramasser. Tu es un enc... ! ». Ils disaient n'importe quoi, des insultes. Ils m'ont emmené dans la maison en dur qui était à côté de la cantine. Là, ils m'ont collé au mur, les mains en l'air, puis ils ont commencé à m'interroger, me questionner. Moi, je ne répondais rien ; je disais que je ne savais pas. Entre-temps, ils me donnaient des coups de poing ; le GIGN avait une matraque à décharges électriques. Il a commencé à me mettre la matraque au menton. Chaque fois que je ne répondais pas il appuyait là, (...) et je tombais par terre à cause de l'électricité... J'ai reçu au moins six à sept décharges électriques. »

Georges Omniwack : *« Le gars qui nous posait des questions avait dans sa main une baguette, une espèce de matraque avec une décharge électrique au bout. J'en ai eu droit trois fois : une au ventre, et deux à l'épaule. Le gars portait une cagoule noire. »*

Lomani et Anna Omniwack : *« Ils ont tout volé (...). Ils ont cassé la vaisselle, les bijoux de ma femme. Les valises, la malle de mon père et de ma mère que je gardais en souvenir, tout était cassé (...). Ils ont également saccagé l'armoire des deux gosses qui avaient aussi deux petits porte-monnaie comme tirelires. Il y avait de l'argent, pour au moins 2 000 F CFP (110 FF) en pièces de 100 F CFP (5,5 FF). Tout a été volé. »*

« Pons nous a vus »

Camille Adeda : *« Il m'a mis un revolver sur la poitrine et il m'a dit de montrer l'endroit où étaient les otages. J'ai répondu que je ne savais pas où ils étaient (...). Ils m'ont attaché le cou avec un manou et m'ont étranglé (...). Il serrait fort, moi je ne pouvais plus respirer et je me suis évanoui (...). C'était un mobile. »*

Bruno Mataou : *« Sur la photo de* Paris-Match, *du 27 mai 1988, prise à Saint-Joseph, je reconnais parmi les militaires l'un de ceux qui m'ont torturé à l'électricité. »*

Gervais Nahiet : *« C'est là qu'un membre du GIGN m'a dit : « Alors, tu dis la vérité ou je te descends ». C'est là qu'il a chargé son arme et il a tiré trois coups en face de l'arbre, à ras de moi. Je l'ai reconnu, là-haut dans la grotte, il était pris en otage. »*

Raphaël Wéa : *« Ils m'ont dit d'abord de toucher la matraque et quand j'ai touché le bout j'ai lâché ; ils m'ont demandé où étaient les otages. Je n'en savais rien et ils ont continué à me foutre des décharges électriques partout, sur le visage, sur les deux joues, sur le corps, jusqu'au front, partout sur le ventre, plusieurs fois ; je gueulais très fort parce que j'avais mal. »*

Paoulo Wéa : *« Le lundi 25 au matin, nous étions devant l'église. Ils m'ont emmené derrière et m'ont déshabillé. Il y avait trois GIGN. Ils m'ont dit de me mettre à genoux et ils ont commencé à me questionner. Ils m'ont demandé où étaient les otages et je leur ai répondu que je ne savais pas l'endroit. C'est là qu'ils ont commencé à me donner des coups de rangers. (...) Je suis tombé évanoui. Au moment où je suis tombé il a tiré trois coups de feu sur les deux côtés, au ras de mon corps, un au-dessous de la gorge en la rasant de près et après ils m'ont laissé comme ça .(...) Quand je me suis éveillé, il n'y avait plus personne. Au moment où j'allais partir, un autre est venu me dire : « Rhabille-toi ! » C'est à cet instant que j'ai vu les autres sous les arbres. Ils étaient les pieds attachés, croisés, contre les poteaux. Puis ils nous ont dit de venir devant la maison avec le vieux. Et là, ils nous ont amenés un par un, à chaque poteau pour croiser ensuite les pieds. Les mains sont attachées devant. Pendant trois ou cinq minutes, on sent encore les pieds. Après, on ne les sent plus. Nous sommes restés longtemps ainsi. A ce moment, Pons est venu. Il nous a vus, là-bas, contre les poteaux. Nous, tous, nous l'avons vu. Il nous a regardés seulement, puis il est reparti. »*

F. B.

● **L'affaire d'Ouvéa : le juge Mazières instruira le dossier.** — C'est M. Jean-Louis Mazières, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, qui a été désigné pour instruire le dossier concernant les circonstances de la mort de trois des indépendantistes calédoniens tués après l'investissement de la grotte d'Ouvéa par les forces de l'ordre. Cette décision est consécutive au dessaisissement du tribunal de Nouméa, décidé le 22 juin, à la demande du procureur de la République de cette juridiction, par la chambre criminelle de la Cour de cassation (*le Monde* du 25 juin). Précédemment, et en raison d'une procédure identique, M. Mazières a été déjà chargé d'instruire le dossier concernant l'assassinat à Fayaoué le 22 avril des quatre gendarmes français et la prise d'otages dans la grotte qui avait suivi.

Deux votes « contre »

Mme Yann Piat, députée du Var, représentante du Front national à l'Assemblée nationale, a fait savoir, le mardi 5 juillet, que c'était par erreur qu'elle avait été comptée, la veille, parmi les 543 votes émis pour l'adoption du projet de loi relatif à l'administration de la Nouvelle-Calédonie (*le Monde* du 6 juillet). Elle s'est déclarée *« indignée »* qu'un de ses collègues *« ait pris la liberté de voter à sa place »* et a fait rectifier ce vote. Mme Piat s'est ainsi prononcée contre le texte du gouvernement : *« Le Front national a toujours défendu les intérêts des Néo-Calédoniens et ne peut en aucun cas approuver la position du gouvernement français sur la Nouvelle-Calédonie contenue dans ce projet »*, a-t-elle expliqué.

M. Alain Griotteray, député UDF-PR du Val-de-Marne, a déclaré, pour sa part, qu'il s'était prononcé contre ce texte pour émettre *« un vote de méfiance »*. *« J'ai voté il y a deux ans le statut Pons, sans joie, avec une certaine prudence, et je l'ai fait car j'appartenais à la majorité qui soutenait le gouvernement,* a-t-il indiqué. *On me dit aujourd'hui qu'approuver le nouveau texte est un vote d'espérance, mais la gestion d'un pays n'est pas une suite d'incantations au bonheur. »*

Les pieds-noirs mécontents de la suppression du secrétariat d'Etat aux rapatriés

Le porte-parole du mouvement du Recours, M. Jacques Roseau, a écrit, le 5 juillet, au premier ministre, au nom de son organisation, pour lui exprimer le mécontentement des pieds-noirs après la suppression du secrétariat d'Etat aux rapatriés dans le gouvernement remanié le 28 juin. Il lui a demandé de *« pallier cette disparition par la mise en place d'une délégation interministérielle chargée du suivi des différents dossiers »*.

Soulignant que *« les problèmes d'indemnisation, d'effacement des dettes, des retraites, des rapatriés de toutes confessions n'ont toujours pas reçu de solutions définitives »*, M. Roseau a estimé que *« des améliorations sensibles peuvent être d'autant plus espérées par les rapatriés que Michel Rocard lui-même dénonçait, le 15 juillet 1987, dans une lettre adressée aux associations de rapatriés, l'insuffisance des nouveaux textes, amenant même les parlementaires socialistes à ne pas voter ces lois »*. (1)

Le Recours a, d'autre part, lancé un *« appel à tous les députés et sénateurs de l'opposition pour qu'ils traduisent immédiatement, par le biais des questions au gouvernement et par toutes les voies parlementaires, le profond sentiment d'injustice ressenti par les deux millions de rapatriés »*. Le mouvement envisage le lancement d'une *« pétition nationale »*.

(1) Dans cette lettre, M. Rocard écrivait, à propos de la dernière loi d'indemnisation adoptée par le gouvernement de M. Chirac : *« Il est en effet peu acceptable qu'un texte donnant lieu à distribution de certificats d'indemnisation ne prévoit le début de ses incidences budgétaires qu'en 1989 et les même jusqu'à l'an 2002. S'agissant de titres incessibles, non indexés et dont le montant sera intégralement soumis aux droits de succession, cela apparaît comme une spéculation sur l'âge des rapatriés indemnisables et sur l'inflation. Je ne peux que regretter que les amendements présentés par le groupe socialiste se soient vu opposer systématiquement l'article 40 de la Constitution. »*

POINT DE VUE

Pouce !

par Pierre Sudreau,
ancien ministre,
maire de Blois

EST-IL possible dans ce pays de formuler quelques observations élémentaires sans se faire « prendre à partie » ?

Est-il imprudent de constater que, pour la première fois depuis longtemps, des responsables politiques de très haut niveau poursuivent le même objectif, même s'ils ont un style différent ?

Dépasser les frontières intérieures qui défigurent et paralysent notre pays, tel est, en effet, le souhait du président François Mitterrand, avec une France unie ; du président Giscard d'Estaing, avec la décrispation ; de Michel Rocard, avec l'ouverture ; de Raymond Barre, qui l'approuve, et de nombreux hommes politiques : Philippe Séguin, Pierre Méhaignerie, Alain Juppé, par exemple, qui souhaitent rénover le style suranné des oppositions.

Ces hommes ont raison. Depuis trop longtemps, la France vit empêtrée dans ses affrontements internes. Certes, notre histoire est à la fois riche et lourde de passions, de fractures plus ou moins bien guéries. Mais un pays ne peut vivre replié sur son passé, ressassant sans cesse ses querelles. Il faut tourner nos compatriotes face à l'avenir, à l'Europe, à l'évolution planétaire. Les problèmes mondiaux de cette fin de siècle seront redoutables, et nous ne pouvons plus nous payer le luxe de perdre notre temps et notre énergie à nous quereller, en bons Gaulois que nous sommes, comme au bon temps jadis.

Il faut engager deux démarches essentielles :

1) Obtenir un consensus sur les dossiers essentiels. Il est difficile de faire évoluer les esprits, et il faut du temps. Les susceptibilités, les habitudes, les intérêts locaux, ne peuvent disparaître comme par enchantement.

Pourquoi ne pas organiser un « Matignon » avec des responsables politiques et des grands techniciens afin d'établir une liste de quelques dossiers prioritaires pour l'avenir, sur lesquels un certain accord pourrait être obtenu ? Même si la liste en est brève, l'impact politique et psychologique permettrait de réduire sensiblement les tensions et mesquineries traditionnelles et créerait une dynamique.

2) Lutter contre la bipolarisation. Ce sera plus long. La bipolarisation est en effet officialisée, institutionnalisée depuis la réforme de 1962 avec l'affrontement de deux candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle. Deux camps se forment, s'invectivent, s'en veulent. Une fois, deux fois, trois fois peut-être... mais pas toute la vie ! On ne peut gouverner éternellement une moitié de la France contre l'autre, surtout au moment où il faut créer un grand élan pour surmonter des obstacles majeurs.

Il faut donc réfléchir à de nouvelles modalités pour l'élection présidentielle. Des primaires ? Un seul tour ? Aux grands juristes de trouver la solution.

L'ouverture est une formule courageuse, mais précaire. Il faut aller plus loin. C'est l'apaisement et le dépassement qu'il faut obtenir. Avec du courage, de la volonté, une certaine hauteur de vues, les responsables politiques peuvent y parvenir. Il faut les y aider.

M. Le Pen a tenu son engagement

Pari tenu ! MM. Michel Brulé et Jean-Pierre Ville, directeurs de l'institut de sondage BVA, viennent de remettre à l'Institut Pasteur un chèque de 100 000 francs *« correspondant au montant du défi électoral »* lancé par M. Jean-Marie Le Pen.

A la suite de la publication, le 26 mai, d'une enquête *bva-Paris-Match*, qui donnait le président du Front national battu dans la huitième circonscription des Bouches-du-Rhône aux dernières élections législatives, le candidat du FN avait proposé, le jour même, de parier 100 000 F sur son succès. Ayant pris l'engagement de *« reverser immédiatement »* cette somme à l'Institut Pasteur, M. Le Pen avait vu, dès le lendemain, BVA relever ce défi. *« Les mises en cause répétées du travail des instituts de sondages par M. Le Pen nous ont amenés à ne pas nous dérober »*, avaient alors expliqué les directeurs de BVA.

PROPOS ET DÉBATS

M. Gaudin (UDF-PR) : Concessions

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a regretté, le mardi 5 juillet, au cours de son point de presse hebdomadaire, que les deux projets de loi présentés par le gouvernement soient deux concessions faites au Parti socialiste. Faisant allusion au rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes et à la création d'un Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Gaudin a déclaré : *« Avant de réparer les ascenseurs, M. Rocard se préoccupe de les renvoyer à ses amis. »* Le député (PR) des Bouches-du-Rhône a ainsi déploré que *« déjà, les actes du premier ministre ne s'accordent pas avec ses intentions et ses déclarations »*.

M. Gaudin a, par ailleurs, minimisé les conséquences de l'attitude de M. Raymond Barre au sein de l'UDF. *« Il n'y a pas,* a-t-il indiqué, *entres urçains et l'urçon autant de différences qu'on veut bien le dire »*, faisant allusion à la définition donnée par l'ancien premier ministre, le 30 juin, au cours de l'émission « Questions à domicile », sur TF 1.

PR : Rapprochement avec le RPR

Dans son numéro du 5 juillet, la lettre quotidienne d'information du Parti républicain annonce que M. François Léotard, secrétaire général du PR, et son homologue du RPR, M. Alain Juppé, devaient déjeuner ensemble mercredi. *« Il s'agira,* est-il expliqué, *de donner un contenu concret au rapprochement avec le RPR évoqué lors du conseil national de samedi* (le Monde *du 5 juillet*). *Puisqu'on parle beaucoup de rénovateurs, il est légitime d'évoquer également les « transcourants » à l'intérieur de la nouvelle opposition. »*

M. Lajoinie (PCF) : Retrait immédiat

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a exprimé, le mardi 5 juillet, dans *l'Humanité*, sa *« profonde émotion devant ce drame humain »* que représente la destruction de l'Airbus d'Iran Air par la flotte américaine. Suscitant *« horreur et colère* [...], *cet acte criminel doit être fermement condamné par l'ensemble de la communauté internationale »*, a-t-il edstimé, souhaitant *« le retrait de toutes les flottes militaires étrangères »*. Celui-ci *« s'impose avec acuité »*, a ajouté M. Lajoinie, en affirmant que *« l'intérêt de la France est de ne pas tarder »*.

Société

Les projets du gouvernement sur la santé

• M. Evin : relever le défi de l'assurance-vieillesse
• M. Léon Schwarzenberg : un « carnet de santé » pour les hospitalisés

Présentant, le mardi 5 juillet, les premières orientations de son ministère, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et la protection sociale, a souligné la nécessité de *« rendre à la population le meilleur service possible en matière de santé, compte tenu de ce que peut supporter aujourd'hui la protection sociale »*. Cela entraîne une attention particulière à l'évaluation des techniques et des pratiques, notamment dans les hôpitaux, y compris les établissement privés, où l'expérimentation des programmes PMSI (1) doit fournir *« des bases incontestables »*. Des contacts ont été pris avec l'hospitalisation privée.

M. Evin a annoncé aussi son intention de publier rapidement les statuts des personnels hospitaliers et de *« remettre sur le métier le système de tarifs et de remboursement des médicaments »*, en permettant à l'industrie pharmaceutique de *« restaurer la recherche »* et d'affronter l'échéance du grand marché européen de 1992. En matière de politique familiale, il a mis l'accent sur le développement des modes de garde des jeunes enfants et les aides au logement.

Mais, aujourd'hui, *« le principal défi »* est, selon lui, le financement de l'assurance-vieillesse : sur ce point, il espère, du rapport du Conseil économique et social en septembre, des lumières sur les mesures possibles et il a souhaité que les propositions faites par les « sages » l'an dernier (on peut songer notamment au recours à une contribution proportionnelle sur tous les revenus) ne soient pas écartées *a priori*.

Pour sa part, le professeur Léon Schwarzenberg, le nouveau ministre délégué chargé de la santé, a annoncé la création prochaine d'un *« carnet de santé »* pour les malades hospitalisés. En ce qui concerne la lutte contre le SIDA – *« une priorité nationale »*, selon M. Claude Evin, qui au passage, a donné un coup de chapeau à la politique menée en ce domaine par Mme Barzach, – un dépistage systématique pour les femmes enceintes et les opérés va être prochainement institué. Le professeur Schwarzenberg, afin de lutter contre l'exclusion sociale des personnes séropositives, va demander au garde des sceaux de prévoir *« des peines et des sanctions »* contre les chefs d'entreprise qui licencieraient un employé pour cause d'infection par le virus HIV *(Human Immunodeficiency Virus)*.

Dernier volet du plan d'action du professeur Schwarzenberg : la lutte contre la toxicomanie.

(1) PMSI : pour une médicalisation des systèmes d'information.

Au nom des malades

CRÉATION d'un « carnet de santé » permettant à tout patient dès la sortie de l'hôpital de prendre connaissance d'un résumé du compte rendu d'hospitalisation ainsi que, le cas échéant, des comptes rendus opératoires et anatomopathologiques ; institution d'un examen de dépistage systématique du SIDA pour les femmes enceintes et les opérés : les mesures annoncées, le mardi 5 juillet *(nos dernières éditions)*, par le professeur Léon Schwarzenberg, le nouveau ministre délégué chargé de la santé, n'ont pas manqué d'étonner.

L'effet d'annonce passé, les propos du nouveau ministre ayant été – non sans difficulté – décryptés (comme ses déclarations assez confuses sur la distribution officielle de drogue aux toxicomanes), il reste à trouver la cohérence des mesures annoncées.

« Je suis le ministre des droits des malades », a déclaré d'emblée le professeur Schwarzenberg, ajoutant que ces derniers *« avaient droit à la vérité »*. Pour autant ce droit, dont il a toujours été l'ardent défenseur, doit-il aller jusqu'à remettre au patient son propre dossier d'hospitalisation ? Le débat n'est pas nouveau. La loi hospitalière de 1970 prévoyait déjà le principe de la communication du dossier médical au malade. A ceci près, et c'est le sens de l'article 6 *bis* de la loi ultérieure du 17 juillet 1978, que *« les informations à caractère médical ne peuvent être communiquées à l'intéressé que par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne à cet effet »*. Le praticien ainsi mandaté reste ensuite juge de l'opportunité de communiquer au patient la totalité des informations contenues dans le dossier ou de lui en dissimuler certaines (maladie incurable, existence d'un pronostic grave, etc.)

L'article 34 du code de déontologie médicale précise à ce sujet qu'*« un pronostic grave peut légitimement être dissimulé au malade. Un pronostic fatal ne peut lui être révélé qu'avec la plus grande circonspection mais il doit l'être généralement à sa famille à moins que le malade ait préalablement interdit cette révélation ou désigné les tiers à qui elle doit être faite »*. Ce rôle d'intermédiaire joué par le médecin est important : le malade a droit à une information claire, intelligible, loyale, qui, *parfois*, le jargon médical étant ce qu'il est, demande à être explicitée par un praticien. Dans le passé, il a pu arriver que la révélation brutale d'un diagnostic ou d'un pronostic particulièrement grave ait perturbé l'équilibre de certains malades et compromis leur chance de guérison. Les médecins le savent : il faut laisser le malade venir à sa vérité. *« De même que la cellule a besoin d'oxygène, l'homme a besoin d'espoir »*, disait à ce propos le professeur Jean Hamburger. Il faut enfin tenir compte des malades qui ne veulent pas connaître la nature du mal dont ils souffrent.

En dépit de cela, nombreux sont ceux qui, depuis plusieurs années, militent pour le libre accès au dossier médical. Ces partisans de la « libre information » avaient d'ailleurs failli avoir gain de cause, dès 1973, puisqu'une circulaire ministérielle (abrogée depuis à la suite de deux arrêts du Conseil d'Etat) indiquait que *« le secret professionnel n'est pas opposable au malade dans l'intérêt duquel il a été institué ; ce dernier peut donc se faire remettre tout ou partie de son dossier médical »*. On retrouvait ainsi la vieille notion selon laquelle le médecin n'est que le dépositaire d'un secret médical qu'il doit partager avec son patient.

Le dépistage systématique du SIDA

Parmi les autres mesures annoncées par le professeur Schwarzenberg, la mise en œuvre d'un dépistage systématique du SIDA pour les femmes enceintes et les opérés suscitera de nombreuses réactions. Là encore, il ne s'agit pas d'une idée nouvelle : le 11 décembre 1987, en marge d'un symposium organisé par l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) à Washington, et pour atténuer les déclarations de M. Jacques Crozemarie, le président de l'ARC, qui avait réclamé la mise en place d'un dépistage systématique et obligatoire pour l'ensemble de la population française, plusieurs chercheurs, parmi lesquels le professeur Schwarzenberg, avaient proposé que le dépistage du SIDA soit systématique pour les femmes enceintes. A l'époque, le ministre de la santé, Mme Michèle Barzach, n'avait pas retenu cette proposition, préférant en rester au principe du dépistage effectué systématiquement lors des *« moments-clefs de la vie »* (avant le mariage en particulier). Depuis, de nombreux spécialistes, inquiets de la progression du SIDA parmi la population féminine jeune, avaient réclamé, outre une formation spécifique pour les gynécologues et obstétriciens, qui leur permettrait de mieux prendre en charge les femmes séropositives, l'instauration d'un dépistage systématique mais non obligatoire pour les femmmes enceintes habitant les grandes villes (Paris, Marseille, Nice, etc.), les plus touchées par le SIDA.

Il ne sert à rien, disaient en substance ces médecins, de préconiser un dépistage systématique pour toutes les femmes enceintes : une telle mesure n'aurait aucun effet dans certaines régions très peu touchées par l'épidémie, et il en coûterait à la collectivité des sommes considérables – plusieurs milliards de francs, – gaspillées inutilement.

Il reste donc à savoir si le professeur Schwarzenberg aura les moyens financiers, mais aussi logistiques, de mettre en œuvre une telle mesure. Cette interrogation vaut également pour le dépistage chez les opérés.

Quelle sera par ailleurs la portée d'une telle mesure ? Il s'agit de protéger le personnel soignant, répond le ministre de la santé. Mais on remarquera que, lors d'une intervention en urgence, le chirurgien n'attendra pas le résultat du test pour commencer à opérer. Mieux vaudrait peut-être populariser auprès du corps médical les règles d'asepsie que de prendre de telles mesures systématiques, très coûteuses pour la collectivité, et qui pourront être pratiquées sans le consentement des patients. Le droit des malades ne comprend-il pas également le droit de refuser un examen ?

FRANCK NOUCHI.

Toxicomanie : le désaccord des spécialistes

Au cours de sa conférence de presse, le professeur Schwarzenberg a évoqué le dossier de la toxicomanie. Certaines de ses orientations ne sont pas nouvelles (soins en collaboration avec les psychiatres, lutte contre le trafic, aide à la réinsertion des toxicomanes). En revanche, il a créé la surprise en proposant *« pour bloquer le trafic »* une *« distribution de drogue à condition que cela n'encourage pas la toxicomanie »*. *« Les malades toxicomanes ne sont pas des délinquants »*, a-t-il affirmé. Cette suggestion ne recueille pas l'approbation des spécialistes de la luttre contre la toxicomanie.

« A première vue, ce n'est pas une bonne idée », nous a ainsi déclaré le docteur Claude Olievenstein, médecin-chef de l'hôpital Marmottan à Paris. Tout en étant favorable à une *« révision de la législation actuelle »*, il pense que *« l'échec des expériences espagnole et hollandaise de semi-légalisation de la drogue doit inciter à la prudence »*. Selon lui les propos du ministre de la santé s'expliquent en réaction à *« la politique de répression, de criminalisation à outrance des questions de drogue »* menée par l'ancien garde des sceaux, M. Albin Chalandon. Il propose la tenue d'*« états généraux de la toxicomanie »*.

Le docteur Francis Curtet, fondateur de l'association Le trait d'union spécialisée dans la prise en charge des toxicomanes, sortant de prison, ne trouve pas *« très opportune »* la proposition du docteur Schwarzenberg. Pour lui *« il ne faut pas tomber dans le tout-permissif après le tout-répressif de M. Chalandon »*. *« Légaliser*, nous a-t-il déclaré, *est un acte désespéré, et l'exemple de l'Espagne dans ce domaine prouve que ce serait une erreur fondamentale. Si dans ce pays la consommation de haschisch a diminué, celle de cocaïne ou d'héroïne a augmenté »*, explique-t-il. D'autre part, il pense que, en autorisant la distribution de drogue, l'Etat deviendrait un *« dealer »*, or *« ce n'est pas en acceptant des compromissions avec les toxicomanes qu'on peut s'occuper d'eux efficacement »*, assure-t-il. A son avis *« la révolution à faire dans la politique de lutte contre la toxicomanie est de mettre la prévention à l'ordre du jour »*.

ENVIRONNEMENT

Les criquets pèlerins deviennent sournois

Les criquets pèlerins *(Schistocerca gregaria)* continuent à se déplacer dans toute la moitié nord de l'Afrique suivant le schéma qu'avaient prévu depuis plusieurs mois les spécialistes du PRIFAS (1).

S'étant mis à pulluler au Soudan et en Ethiopie au tout début de l'été 1987, les criquets pèlerins ont gagné le Niger et le Mali. En février 1988, ils sont arrivés dans le Maghreb, d'où la sécheresse estivale les a chassés : en mai, les essaims ont commencé à « redescendre » vers le Sahel, où allait débuter la saison des pluies. Mais, partis d'Afrique du Nord sous la forme de grands essaims très denses, ils se dispersent au Sahel en unités moins importantes et moins denses puisque de vastes surfaces du Sahel sont actuellement couvertes de la végétation indispensable à la vie et à la reproduction de ces insectes ravageurs.

Les criquets pèlerins sont donc moins repérables et moins « traitables » par aspersion aérienne d'insecticides. Mais leur densité est toujours supérieure à 10 000 individus par hectare, alors que le seuil de la « grégarisation » est estimé à 500 insectes par hectare.

Les criquets locustes (dont font partie les criquets pèlerins) ont, en effet, pour particularité d'avoir deux modes de vie très différents, le passage à chaque mode de vie étant déterminé par la densité des insectes. En phase solitaire, les criquets pèlerins sont présents ici ou là, ne recherchent pas leurs congénères et ne dérangent personne. Ils ne volent que la nuit et se déplacent assez peu. Lorsque les conditions climatiques (pluies – donc végétation – et vents) le permettent, les criquets pèlerins se mettent à pulluler. Un phénomène de « densation » se déclenche et les insectes passent en phase grégaire. Ce passage s'accompagne de changements de couleur, de morphologie et surtout de comportement. Les juvéniles et les adultes se regroupent en bandes ou en essaims énormes. Les adultes ailés ne volent que le jour. Ils prennent leur essor dès que la température atteint 25 °C ou 26 °C et se posent peu avant le coucher du soleil là où les vents les ont emportés.

Les criquets pèlerins restent donc actuellement en phase grégaire. Leurs petits essaims – qui pondent au cours de leurs déplacements – constituent ainsi une menace plus insidieuse, plus sournoise, peu visible qui donne – pour le moment – un sentiment de fausse sécurité. En fait, les essaims sont disséminés sur des surfaces de plus en plus grandes. Et ils sont sur le point de réensemencer la corne de l'Afrique, d'où le mal est parti l'année dernière.

La moitié nord de l'Afrique est donc actuellement sous la menace de « bombes à fragmentation », comme nous l'avait prédit en mai dernier M. Michel Launois, responsable du PRIFAS (*le Monde* du 4 mai). Avec la dispersion des essaims, on estime que, pour toute l'année 1988, 130 000 kilomètres carrés (2) devront être traités aux insecticides (dont 50 000 l'ont déjà été, surtout dans le Maghreb). Au Sahel, de ce mois de juillet jusqu'en octobre, 35 000 kilomètres carrés devront être traités. D'octobre à décembre, ce sont 45 000 kilomètres carrés qui devront être traités dans le Maghreb, où les criquets pèlerins, suivant les pluies, risquent de revenir au début de l'automne.

L'étendue des surfaces à traiter est sans précédent, et cette situation tout à fait nouvelle va poser des problèmes à toute la biosphère de la vaste région concernée. Certes, les criquets pèlerins devraient être tués en grande partie. Mais avec eux risquent de disparaître les autres insectes, ceux dont vivent les insectivores (oiseaux et autres animaux), ceux qui assurent la pollinisation des plantes, ceux qui s'attaquent aux excréments des herbivores et permettent ainsi aux composants organiques des déjections de reminéraliser le sol végétal. En outre, le fenthion, qui est un des insecticides actuellement utilisés contre les criquets pèlerins, est fatal à beaucoup d'oiseaux...

Une meilleure coordination

La lutte contre les criquets pèlerins ne manque pas d'argent : 60 à 80 millions de dollars (360 à 480 millions de francs) sont actuellement disponibles et 20 à 30 autres millions de dollars (120 à 180 millions de francs) devraient être facilement fournis par les pays donateurs (en particulier Communautés européennes, France, Etats-Unis, Italie, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, etc.).

Mais la coordination de la lutte pourrait être meilleure. A Rome, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a bien créé, en 1986, l'ECLO (Emergency Center for Locust Operation = Centre antiacridien d'intervention d'urgence). Mais l'ECLO ne compte que quelques personnes dont la bonne volonté ne suffit pas, bien évidemment, pour jouer le rôle de « plaque tournante » dont les spécialistes, les techniciens, les donateurs et les « victimes » auraient pourtant bien besoin. Elle gagnerait beaucoup d'efficacité à être renforcée en personnel et en argent.

D'autre part, les organismes africains inter-Etats (Comité inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse au Sahel, qui regroupe huit pays, Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire, qui compte dix membres mais que l'absence de criquets pèlerins depuis 1963 a mis quelque peu en léthargie) ont la volonté politique de mener la lutte antiacridienne au Sahel, mais sans en avoir actuellement les moyens.

Pourtant, les connaissances, l'informatique, la météorologie et la télédétection permettent actuellement de suivre avec précision et même d'anticiper l'évolution de la situation. Le PRIFAS, en effet, a réussi à modéliser la prolifération et la progression des criquets migrateurs *(Locusta migratoria)* à Madagascar et celles des criquets sénégalais *(Œdaleus senegalensis)*, ou sauteriaux, en Afrique de l'Ouest. Il travaille déjà sur la biomodélisation du criquet pèlerin et pense réussir dans un ou deux ans. La FAO, qui aide déjà le PRIFAS, les Communautés européennes et plusieurs pays donateurs sont très intéressés par ces recherches.

On pourrait aussi songer à rendre plus efficace la coopération inter-Etats en renforçant les organismes existants ou en remplaçant ceux-ci par des centres ALARME (Agences pour la lutte en Afrique contre les ravageurs migrants envahissants). Créés sans se préoccuper des frontières, pour des sujets précis ou des régions particulières, les centres ALARME pourraient être fédérés, comme cela a déjà été proposé, par l'Organisation de l'unité africaine.

YVONNE REBEYROL.

(1) Anciennement « Programme de recherches interdisciplinaires français sur les acridiens du Sahel », actuellement « Acridologie opérationnelle-Ecoforce internationale », une des unités de recherche du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Malgré le changement de nom, le sigle PRIFAS continue à désigner cette unité de recherche.

(2) Rappelons que la surface de la France est d'environ 550 000 kilomètres carrés.

POLICE

Une femme lieutenant de gendarmerie mobile

Pour la première fois, en France, une femme devient officier de gendarmerie, une arme héritière de huit siècles d'histoire. Mlle Isabelle Guion de Méritens, vingt-six ans, a reçu, mardi 5 juillet, à Melun (Seine-et-Marne), ses galons de lieutenant en présence de MM. Michel Rocard et Jean-Pierre Chevènement, respectivement premier ministre et ministre de la défense. Avec cinquante-deux hommes, elle appartient à la quatre-vingt-douzième promotion des officiers de la gendarmerie nationale formée, en une ou deux années selon le cas, à l'école de Melun.

Ancienne élève de l'école de Saint-Cyr-Coëtquidan, Mlle Guion de Méritens est sortie dans un très bon rang de l'école de formation des officiers de l'armée de terre. Elle a choisi d'entrer dans la gendarmerie. Après sa spécialisation à l'école des officiers de la gendarmerie de Melun, le lieutenant Guion de Méritens sera affecté au centre d'instruction du premier groupement blindé de la gendarmerie mobile à Satory (Yvelines). Fort de mille cent hommes et équipé de blindés, ce groupement, dit de réserve générale, est chargé d'assurer la sécurité des organes gouvernementaux.

A son départ de Melun, Mlle Guion de Méritens a été remplacée, dans la promotion suivante, par une seconde élève-officier de la gendarmerie nationale, qui est une ancienne sous-officier d'origine, promue par recrutement interne.

Devant M. Rocard, M. Chevènement a tenu à souligner *« les difficultés »* des officiers et sous-officiers de gendarmerie. *« Les effectifs souvent insuffisants, les charges excessives pour les unités territoriales, les déplacements trop longs pour les unités de gendarmerie mobile*, a déclaré le ministre de la défense, *font que la situation est difficile pour nombre d'entre eux. Ils savent assurer leurs missions sans manifester aucun mécontentement. Le gouvernement se doit d'autant plus d'être attentif à leur situation. »*

RELIGIONS

Après le vote du synode anglican favorable à l'ordination féminine

Mgr Runcie n'exclut pas le schisme dans l'Eglise d'Angleterre

L'Eglise anglicane d'Angleterre a franchi, le mardi 5 juillet, une nouvelle étape vers l'institution d'un sacerdoce féminin. Le synode général réuni à Londres a adopté, à une majorité plus faible que prévu – 299 voix contre 216, – le principe de l'accès des femmes à la prêtrise. C'est le collège des laïcs qui s'y est montré le plus favorable : 134 voix contre 93, l'écart se resserrant dans le collège des prêtres (137 contre 102) et celui des évêques (28 contre 21).

La course d'obstacles ne fait cependant que commencer. Le projet adopté en synode général va être soumis aux quarante-quatre synodes diocésains, avant d'être transformé en projet de loi, puis débattu à la Chambre des communes, à la Chambre des lords, et de recevoir l'approbation royale. Le processus pourrait prendre fin seulement en 1993.

En attendant, le fossé ne fait que se creuser. Le synode général de Londres a confirmé l'extrême division de l'Eglise d'Angleterre sur cette question, comme en témoigne l'attitude personnelle prise par Mgr Robert Runcie, archevêque de Cantorbéry et primat de la Communion anglicane, qui réunit 60 millions de fidèles dans le monde.

Objections de conscience

Il n'est pas défavorable au principe du sacerdoce féminin : *« A une époque où la domination exclusive des hommes a été abandonnée dans la société*, a-t-il déclaré, le lundi 4 juillet, en ouvrant le synode, *nous ne pouvons pas manquer de nous demander si la prêtrise n'est pas affaiblie quand elle est exercée uniquement par des hommes. Je pense que l'ordination des femmes constituera une ouvertue pour le sacerdoce, plutôt que sa ruine »*. Mais, craignant l'ouverture d'un *« schisme »*, dont il n'a officiellement pas exclu l'éventualité, l'archevêque de Cantorbéry a voté contre un projet qui, a-t-il affirmé, *« risque de mettre en danger le caractère épiscopal et pastoral de l'Eglise d'Angleterre »*.

Outre le maintien de l'unité dans l'Eglise, l'opposition aux femmes-prêtres, menée notamment par l'archevêque de Londres, Mgr Graham Leonard, met en avant l'argument théologique selon lequel Dieu ayant choisi de s'incarner dans un homme, seuls des hommes peuvent être ordonnés prêtres, représentant le Christ sur la Terre. Une troisième série d'arguments porte sur l'avenir du dialogue œcuménique. Le secrétariat romain pour l'Unité des chrétiens (appelé, depuis le 28 mai dernier, Conseil de l'union des chrétiens) a depuis longtemps signifié que l'ordination des femmes dans l'Eglise d'Angleterre serait un rude coup porté aux relations entre anglicans et catholiques.

Le texte adopté à Londres prévoit des clauses de sauvegarde : les évêques pourront toujours interdire à des femmes d'être ordonnées ou de remplir un ministère dans leur diocèse. A la suite d'un vote, la paroisse pourra également refuser d'avoir une femme comme « curé ». Enfin, les évêques et les pasteurs qui feront valoir une sorte d'objection de conscience à l'ordination féminine pourront recevoir une *« compensation »* financière estimée à 30 000 livres.

L'Eglise d'Angleterre compte déjà 800 diaconesses, qui souhaitent accéder au sacerdoce. Les Eglises anglicanes des Etats-Unis (épiscopalienne), du Canada, de Nouvelle-Zélande et de Hongkong comptent déjà dans leurs rangs des femmes-prêtres, et le débat porte chez elles sur l'accès de ces femmes à... l'épiscopat. Ces sujets seront repris très prochainement à Londres, au cours de la conférence dite de Lambeth, du nom de la résidence du primat de la Communion anglicane. A partir du 16 juillet prochain, elle réunira des délégués de toutes les Eglises locales.

H. T.

Oméga disparaît...

La secte Oméga, située près du Pradet (Var), où la police était intervenue le 24 juin à la demande d'un père de famille (*le Monde* daté 26-27 juin) a décidé de s'*« autodissoudre »*. Les responsables de la secte avaient annoncé pour le 26 juin *« la fin du monde »*. Mme Nicole Calot, dite « Sarah », qui devait disparaître ce même jour (par vibration) et véritable gourou d'une communauté qui comptait une cinquantaine de disciples, a annoncé qu'elle partirait aux Etats-Unis et au Canada, pour y poursuivre ses expériences de *« technique micro-vibratoire »*.

Société

Auteur présumé d'attentats contre des militants basques

Une jeune femme se constitue prisonnière à Bayonne

Mme Dominique Thomas, la jeune femme recherchée comme pouvant être la mystérieuse « tueuse blonde » du GAL (Groupe antiterroriste de libération), soupçonnée de six attentats sanglants commis en 1985 sur la Côte basque — trois morts et de nombreux blessés — s'est spontanément présentée, le mardi 5 juillet, au palais de justice de Bayonne.

Epouse d'un riche Andorran, Mme Dominique Thomas, trente et un ans, vit dans la principauté depuis une dizaine d'années. Elle y gère une boutique de cuirs et fourrures. Entendue il y a quatre mois sur commission rogatoire des juges d'instruction bayonnais, elle a toujours nié être la personne recherchée, tout en avouant connaître le commissaire de police espagnol Amedo Fouce tenu pour un des « parrains » du GAL, ainsi que M. Christian Hitier, *« un voisin aux idées d'extrême droite »*, dit-elle, incarcéré actuellement en Belgique.

A l'époque, la jeune femme avait été laissée en liberté alors que la jurisprudence — il n'y a pas de convention d'extradition entre la France et l'Andorre — veut qu'un ressortissant français réfugié dans la principauté soit remis à l'autorité requérante sur simple mandat de justice. Mais, à Andorre-la-Vieille, le viguier, M. Louis Deblé, réprésentant officiel du président de la République française, restait sourd aux sollicitations des magistrats de Bayonne.

Se disant menacée de mort par des correspondants anonymes, Mme Dominique Thomas a donc décidé de se présenter devant la justice.

Après l'avoir entendue, M. Armand Riberolles, juge d'instruction à Bayonne, a inculpé la jeune femme de tentative d'assassinat et d'association de malfaiteurs et l'a placée sous mandat de dépôt.

BIARRITZ
de notre correspondant

Le 27 juillet prochain, parents et amis de Juan Carlos Garcia Goena, un jeune réfugié basque, déchiqueté un an plus tôt par une bombe placée sous sa voiture à Hendaye, se retrouveront sur les lieux de l'attentat pour un hommage à la mémoire du disparu.

Bien que revendiqué par le GAL, cet attentat reste inexpliqué : la victime avait quitté l'Espagne, sept ans plus tôt, pour échapper au service militaire et avait entrepris des démarches auprès du consulat espagnol de Bayonne pour régulariser sa situation. On ne lui connaissait aucun lien avec l'ETA. De plus, cet assassinat intervenait après une « trêve » de dix-sept mois observée par le GAL responsable depuis 1983 d'une trentaine d'attentats ayant provoqué la mort de vingt-deux personnes. Cette trêve avait été décidée après la décision du gouvernement français d'expulser, sous couvert d'urgence absolue, les Basques espagnols réfugiés sur la côte basque.

Ce dernier attentat sans aucune justification aura été fatal aux commanditaires du GAL : tant les juges d'instruction de Bayonne, MM. Armand Riberolles et Philippe Cavalerie, que leur homologue de Madrid, M. Baltazar Garzon, ont acquis la conviction qu'il a été ordonné contre ou, tout au moins, sans l'avis des instances supérieures, par les commissaires de police de Bilbao, MM. José Amedo Fouce et Michel Dominguez qui font vaiment l'objet de mandats d'arrêt internationaux pour complicité dans nombre de ces assassinats.

Les autorités françaises, furieuses, auraient alors menacé de suspendre la collaboration antiterroriste contre l'ETA. Faisant amende honorable, Madrid se serait alors décidé à se débarrasser de l'encombrante organisation secrète : vers la mi-août 1987, un correspondant anonyme téléphonait au quotidien *Diario 16* annonçant des révélations sur le GAL. Et pour preuve de son sérieux, il révélait l'existence à Urrugne, à quelques centaines de mètres de la frontière franco-espagnole, d'une cache d'armes. Deux journalistes madrilènes y découvraient un coffret contenant de faux papiers d'identité, des listes de réfugiés basques avec leur signalement et leur adresse, un pistolet 9 millimètres et 2 kilos d'explosifs.

Durant les semaines qui suivirent, le mystérieux informateur devait multiplier ses confidences à la presse, mettant ainsi au jour toute la trame du GAL, ce qui permettait aux autorités judiciaires d'élucider plusieurs attentats.

Trois hommes accusés d'avoir recruté des tueurs et de les avoir présentés au commissaire Amedo Fouce étaient rapidement arrêtés dans le sud de la France. Des mandats d'arrêt internationaux étaient lancés contre deux personnages-clés du GAL : Dominique Thomas et Christian Hitier, incarcéré en Belgique, sous écrou extraditionnel. Né en 1936 à Paris, ce dernier milite dans les rangs de l'OAS avant de se réfugier en Espagne en 1963. Amnistié, il ouvre, à Pau, un magasin d'antiquités spécialisé dans les objets de souvenirs du IIIe Reich. Puis il s'installe en Andorre, où il monte, en 1981, un piano-bar. Il y retrouve un ancien compagnon artisan plombier près de Bayonne qui lui présente le commissaire Amedo Fouce.

Hitier est alors promu agent recruteur pour le compte du GAL : il *« embauche »* des anciens militaires à la dérive ainsi que la *« tueuse blonde »*. Profitant des facilités andorranes, il achète les armes, dont un fusil Remington 7 millimètres qui aurait servi à tuer M. Eugenio Gutierrez, un réfugié basque établi près de Mauléon. Mais, après les ratages de ses commandos (« seulement » trois morts en neuf attentats) Hitier rend ses galons et navigue quelque temps sur les océans avant de s'installer en Belgique, où il sera arrêté le 1er mars dernier.

Deux mandats d'arrêt internationaux pour participation à association de malfaiteurs (sa photo figurait sur une fausse carte d'identité découverte dans la cache du GAL) et pour complicité dans l'explosion d'une bombe en 1984 à Hendaye, placée sous la voiture d'un réfugié basque — un blessé léger — n'ont pas entraîné, pour l'instant, son extradition. Malgré des appels répétés, les juges bayonnais n'ont pu obtenir aucune information de la part de la justice belge. Un silence qui les préoccupe dans la mesure où ils considèrent Christian Hitier comme l'élément-clé, outre le commissaire Amedo Fouce, qui leur permettrait de clore définitivement bon nombre de dossiers.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

M. Christian Charrière est condamné pour provocation à la haine raciale

M. Christian Charrière, auteur d'un article intitulé « Mes cousins », publié le 5 novembre 1987 dans *le Quotidien de Paris*, a été condamné, lundi 4 juillet, par la 17e chambre correctionnelle de Paris à 3 000 F d'amende pour *« provocation à la haine, à la violence et à la discrimination raciale »* (*le Monde* du 8 juin).

Les juges ont condamné un passage de l'article où l'auteur écrivait notamment : *« Les nouveaux immigrés sont si nombreux qu'ils patrouillent par groupes dans le voisinage ; ça me fait mal au ventre de voir le cercle de famille s'élargir avec une telle rapidité. »* Le tribunal observe : *« En voulant persuader le lecteur que la France est victime d'un envahissement et que, à plus ou moins longue échéance, les Français seront des immigrés dans leur pays, en employant des termes volontairement alarmants et guerriers (...), l'auteur ne peut que susciter dans le public un sentiment de peur et de défense de nature à provoquer à la haine, à la violence ou, pour le moins, à la discrimination raciale à l'égard de ce groupe de personnes, les Arabes en l'occurrence. »*

Le directeur de publication du *Quotidien de Paris*, M. Philippe Tesson, est condamné à la même peine que M. Charrière et les deux condamnés devront solidairement — sous réserve d'appel — verser 3 000 F de dommages-intérêts au MRAP.

Au tribunal de Paris

La fallacieuse « fiction » de M. Patrick du Morne-Vert

M. Patrick Amaury, auteur, sous le pseudonyme de Patrick du Morne-Vert, du livre *Mission oxygène*, consacré à l'affaire Greenpeace, et Mme Josette Sainte-Marie, PDG des Editions de presse et d'information (EPI), ont été condamnés, mardi 5 juillet, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, à 20 000 francs d'amende chacun pour *« diffamation envers un membre du ministère »* en raison d'un passage de l'ouvrage jugé diffamatoire pour M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

L'extrait litigieux accusait le ministre d'avoir mis volontairement en danger la vie des agents de la DGSE en livrant leurs identités après l'opération menée contre le *Rainbow Warrior* et en le présentant comme ayant collaboré avec la Nouvelle-Zélande.

Selon la procédure applicable lorsqu'un ministre s'estime diffamé, c'est le parquet qui avait engagé les poursuites, et, à l'audience du 7 juin 1988, le défenseur de M. Amaury avait soutenu que le livre n'était qu'une œuvre de fiction même s'il avait pour point de départ l'affaire Greenpeace.

Dans son jugement, le tribunal, présidé par Mme Jacqueline Clavery, relève à ce propos : *« S'il en était ainsi, cela supposerait de la part de son auteur un certain nombre de précautions, une mise en garde faite au lecteur, le changement de noms de divers protagonistes de l'affaire. Aucune de ces précautions élémentaires n'a, ici, été prise. Le lecteur moyen ne peut que supposer qu'il est enfin mis au courant de secrets d'Etat et à partir des confidences d'un participant »*.

Les juges constatent ensuite que le passage incriminé porte *« incontestablement »* atteinte à l'honneur et à la considération du ministre de l'intérieur, avant de conclure : *« Il est évident que M. Amaury ne peut faire état de l'existence d'une enquête objective puisque son avocat soutient qu'il s'agit d'un livre-fiction. Il a ainsi prêté, de manière fabulatoire, au ministre de l'intérieur un comportement dont il n'est pas démontré qu'il a été le sien. »*

MAURICE PEYROT.

L'accident de l'Airbus A-320

Les « boîtes noires » mises sous scellés

Un juge d'instruction de Mulhouse a ordonné, le 5 juillet, la mise sous scellés des deux boîtes noires de l'Airbus A-320 qui s'est écrasé, le 26 juin, à Habsheim (Haut-Rhin), et qui a provoqué la mort de trois passagers. Ces boîtes noires contiennent les enregistrements des conversations de l'équipage et des caractéristiques du vol. Elles sont actuellement dépouillées et détenues par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et par le centre d'essai en vol de Brétigny. M. Germain Sengelin, le doyen des juges d'instruction de Mulhouse, a déclaré qu'il était *« anormal que l'administration ait entrepris de dépouiller des pièces à conviction aussi importantes sans la garantie judiciaire »*.

Les enregistrements déjà transcrits et interprétés par le bureau « accidents » de la DGAC devront être réexaminés par des experts judiciaires, M. Raymond Aufray, expert auprès de la Cour de cassation et M. Michel Bourgeois, ingénieur général de l'armement. Le juge a assuré aux syndicats de navigants (SNPL, SNPNAC, SPAC et SNOMAC) *« qu'ils seraient associés, à un moment ou à un autre, à l'expertise judiciaire »*.

DÉFENSE

● **Nouvel accident d'avion militaire en Allemagne fédérale.** — En vol d'entraînement à basse altitude, un avion Phantom F-4 de la 52e escadre de reconnaissance de la Luftwaffe, basée dans le nord-ouest de l'Allemagne fédérale, s'est écrasé, le mardi 5 juillet, dans un champ à quelque 30 kilomètres à l'ouest de Hambourg. Ses deux occupants ont été blessés.

Communication

Après la nomination de sept experts de l'audiovisuel

Réactions réservées des partis et des associations

Attentisme et doute : telle est la teneur des réactions des responsables des différents partis politiques à la suite de l'annonce, le 5 juillet, par M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, et Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, de la nomination de sept experts chargés de préparer le remplacement de la CNCL par le futur Conseil supérieur de l'audiovisuel (*le Monde* du 6 juillet). Si certaines organisations critiquent l'aspect *« mandarinal »* de ce collège de sept experts, la plupart des hommes politiques font de ce dossier un double test. Celui de la volonté de dialogue affichée par le gouvernement et celui du désir de garantir l'indépendance de l'audiovisuel.

Reste le problème de la CNCL. M. Lang et Mme Tasca souhaitent qu'elle expédie les affaires courantes, sans prendre de décision qui pourrait modifier le paysage audiovisuel. La CNCL se réunit le mercredi 6 juillet. Parmi les sujets abordés : l'attribution des stations de télévision locale dans la région lyonnaise. Un dossier test, qui devrait donner la température des futures relations entre la CNCL et les deux ministres.

● **M. François d'Aubert (UDF) : « pas incontestables ».** — *« Ce n'est pas parce que vous aurez un organisme inscrit dans la Constitution qu'il ne prendra pas de décisions contestables »*, a déclaré sur France-Inter le député barriste, qui a refusé de dire s'il voterait le texte de loi sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel soumis au Parlement à l'automne prochain.

Il a par ailleurs ajouté que la CNCL avait *« pris des décisions contestables mais aussi des décisions courageuses. »*

● **M. François Léotard (PR) : « un test ».** — Insistant sur le *« bilan considérable et satisfaisant »* de la CNCL, M. Léotard a *« regretté »* son remplacement par un Conseil supérieur de l'audiovisuel, affirmant que *« le meilleur moyen d'assurer l'indépendance de l'audiovisuel et de l'instance chargée de la protéger était la durée. »* Le secrétaire général du PR a précisé toutefois que *« la réforme sera un test de la volonté de dialogue du gouvernement. »*

● **M. Jean-Jack Queyranne (PS) : « sortir de la préhistoire ».** — Le porte-parole du Parti socialiste a dressé un portrait sévère de la CNCL, affirmant que son *« remplacement par une institution incontestable s'imposait »*, avant d'insister sur la volonté de dialogue de Jack Lang et de Catherine Tasca *« qui tranche sur le comportement du gouvernement précédent »*. *« Il faut sortir de cette préhistoire de l'audiovisuel où le pouvoir politique dictait sa loi dans les médias »*, a-t-il enfin conclu.

● **M. André Lajoinie (PC) : « extrêmes réserves ».** — Le député communiste a fait état sur la « 5 » des *« extrêmes réserves »* de son groupe quant au futur CSA, réaffirmait une nouvelle fois que *« nous* [le PC] *voulons une réforme totale »* dans ce domaine.

● **M. Pierre Méhaignerie (UDC-CDS) : « indépendance nécessaire ».** — *« C'est encore une réforme. Cela dit, nous serons vigilants »*, a déclaré sur la « 5 » l'ancien ministre, qui a souligné que *« dans une grande démocratie, l'indépendance des médias vis-à-vis du pouvoir politique est nécessaire »*.

● **M. Loïc Richard (CFDT) : « plus de droit à l'erreur ».** — *« Au-delà des intentions, l'essentiel va se jouer dans la manière d'aborder ce dossier délicat »*, a déclaré M. Loïc Richard, pour qui *« le droit à l'erreur n'est plus permis »*.

● **Le Groupe socialiste d'entreprise de l'audiovisuel : « mandarinal ».** — Le GSE de l'audiovisuel, qui rassemble les professionnels socialistes de l'audiovisuel, a qualifié le collège des sept experts de *« groupe suranné et mandarinal »*.

Le GSE a appelé *« tous ceux qui espèrent en une véritable évolution démocratique de l'audiovisuel à le rejoindre pour peser sur les décisions qui seront prises, afin que le pluralisme soit restauré et la création nationale enfin réanimée. »*

● **La télé est à nous : « manque de renouvellement ».** — Plaidant pour que s'engage un *« véritable débat démocratique, pluraliste et ouvert sur l'audiovisuel de demain »*, l'association La télé est à nous a déploré *« le manque de renouvellement des personnalités chargées de réfléchir sur les problèmes de l'audiovisuel »*. (...) *« Une fois de plus, les forces vives, jeunes et de renouvellement, sont absentes des centres de décision. Quant aux téléspectateurs, sujets ultimes de ces importantes réflexions, on décidera en dehors d'eux de leur pitance télévisuelle. »*

Premier actionnaire français d'une télévision britannique

Canal Plus prend 10 % de TV South

Rupert Murdoch, Robert Maxwell et Silvio Berlusconi ne sont plus les seuls à défrayer la chronique à coups de rachats spectaculaires aux quatre coins du monde. Fort de ses 9 milliards de francs de capitalisation boursière et de ses 400 millions de bénéfices, Canal Plus est entré depuis plusieurs mois dans le club des grands groupes de communication capables de construire une stratégie internationale. Après son implantation en Belgique et en Espagne, ses projets en Afrique et en Allemagne, la chaîne payante vient de faire une entrée fracassante outre-Manche en devenant le premier actionnaire français d'une télévision britannique. Canal Plus a, en effet, acquis 10 % du capital de TV South, une des quinze compagnies de la chaîne privée ITV. La Compagnie générale des eaux, second actionnaire de la télévision à péage, a pris, elle aussi, dans la foulée, 10 % de la station britannique.

Fondée en 1981, par le producteur James Gatward, TV South a très rapidement obtenu la franchise de diffusion pour toute la région située au sud et à l'ouest de Londres. Un bassin d'audience qui fournit à la station un chiffre d'affaires de 172 millions de livres (1 720 millions de francs) et un bénéfice de 12,9 millions en 1987 (129 millions de francs). Très vite, la société de Southampton dévoile ses ambitions : faire partie du peloton de tête des compagnies d'ITV, agrandir sa zone de diffusion à l'occasion de la réattribution des franchises en 1992 et acquérir une dimension internationale. TV South rachète successivement Midem Organisation, la société de Bernard Chevry qui a lancé les grandes manifestations cannoises de l'audiovisuel, et un distributeur américain, Gilson International.

Mais, il y a cinq jours, TV South a changé d'échelle en achetant pour 320 millions de dollars (près de 2 milliards de francs) MTM, la huitième société de production indépendante américaine. Productrice de séries haut de gamme comme *« Hill Street Blues »* ou *« St Elsewhere »*, MTM réalise environ cinquante-cinq heures de programmes par an pour les trois grandes chaînes américaines et un important catalogue de droits. Elle annonce un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard de francs. C'est pour financer en partie cet important achat que TV South s'est tourné vers Canal Plus et la CGE.

L'affaire s'est conclue en quinze jours. Elle coûte quelque 320 millions de francs à Canal Plus, qui dispose d'une réserve de trésorerie de 2 milliards. En échange, la chaîne payante et son partenaire de la CGE deviennent les premiers actionnaires de TV South (les participations au capital de la station sont plafonnées à 10 % et le premier actionnaire britannique n'a que 7 %) et obtiennent deux sièges au conseil d'administration. Outre cette entrée au cœur de la télévision britannique, Canal Plus renforce surtout sa position dans la production audiovisuelle en trouvant dans la corbeille de mariage un partenaire américain de la taille de MTM. Le développement de séries à dimension internationale et l'accès au marché américain sont en effet les défis majeurs de tout producteur européen. Une cellule de travail devrait rapidement être constituée entre MTM, TV South et Ellipse, filiale de production de Canal Plus.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La politique du sixième groupe de communication français

Bayard-Presse s'intéresse à l'étranger et recentre son activité audiovisuelle

Il n'existe qu'un seul point noir au sein du groupe Bayard-Presse : celui que représente son quotidien, *la Croix*. Avec une diffusion de 103 340 exemplaires en 1987, selon l'OJD (contre 108 647 l'année précédente), le journal enregistre un déficit de l'ordre de 6 millions de francs. Toutefois, le groupe de communication catholique espère le faire parvenir à l'équilibre financier au début des années 90.

Car Bayard-Presse est décidé à rester abonné au succès. Son chiffre d'affaires en 1987 (1,2 milliard de francs) a progressé de 12 %, tandis que son résultat net s'établit à 6,5 millions de francs. La diffusion des trente publications éditées par le sixième groupe de communication français a augmenté de 11 % l'an dernier. Les titres lancés en 1987 ont le vent en poupe : *Popi*, nouveau journal pour enfants, est vendu à 141 000 exemplaires, *I Love English* frôle les 180 000 exemplaires tandis que *Prions en église* se situe à 125 000, selon la direction. Le groupe a d'autres projets dans ses cartons : deux journaux pour enfants (*Youpi*, dont la formule sera plus « grand public » que celle de *Pomme d'api*, et *Grain de soleil*, un titre au contenu religieux), mais également une revue documentaire pour les huit-douze ans, *Doc Images*, trois titres qui devraient paraître à la rentrée. Un mensuel proche de l'ancien *Lectures pour tous*, *C'est vrai*, dont deux numéros « zéro » ont été réalisés en collaboration avec Pierre Bellemare, devrait voir ensuite le jour en 1989, avec un tirage de départ supérieur à 200 000 exemplaires.

Après avoir achevé l'informatisation des rédactions de ses journaux, Bayard-Presse est bien résolu à s'attaquer au marché étranger. Le groupe publie déjà six titres en Belgique, en Espagne et à Hongkong. En 1992, le quart des ventes globales — 2 millions d'exemplaires actuellement, tous titres et périodicité confondus — devrait provenir du secteur international, grâce à des cessions de licence ou des accords de coédition, notamment en Allemagne de l'Ouest, en Italie et au Canada.

Reste le secteur audiovisuel qui a dû subir un recentrage. Le président du directoire de Bayard-Presse, M. Bernard Porte, préside la SET-Presse, un regroupement d'entreprises de presse qui avait rallié M. Francis Bouygues, juste avant que ce dernier n'achète TF 1, en 1986. La SET-Presse, devenue association régie par la loi 1901, n'a plus guère d'existence, mais a facilité, selon M. Porte, les accords rédactionnels passés récemment entre TF 1 et de grands journaux régionaux. Quant à la radio, Bayard-Presse est présent dans Alouette FM, la station de M. Philippe de Villiers, et dans Aventure FM. Se déclarant *« ravi »* de n'avoir pas pris une part du capital de TF 1, M. Porte entend cependant continuer à explorer l'espace audiovisuel. Le groupe de communication contrôle d'ailleurs une société de production, Les producteurs, et participe, aux côtés de la banque Worms, de Havas et de la Caisse des dépôts à une autre entreprise de production, Espaces Audiovisuel.

Y.-M. L.

Une télévision pour le Forum des Halles

Le Forum des Halles à Paris va se doter, du 5 septembre au 2 novembre prochains, d'une nouvelle forme d'animation : une télévision. Neuf heures trente de programmes par jour seront diffusées, en circuit fermé.

Le budget de cette opération est évalué à 5 millions de francs environ. Il est financé en grande partie par les recettes publicitaires.

Mais la véritable innovation viendra des émissions en direct et interactives : interviews, caméras cachées dans l'enceinte du Forum, et surtout six liaisons satellites avec divers centres en province et à l'étranger, aux Etats-Unis en particulier.

Sports

CYCLISME : Tour de France

Van Poppel : la puissance et l'adresse

Les routiers des Pays-Bas dominent la première partie du Tour de France. Ils ont fait coup double le mardi 5 juillet au Mans, où Teun Van Vliet a conservé le maillot jaune à l'issue d'une étape enlevée par Van Poppel.

LE MANS
de notre envoyé spécial

A l'extrémité d'une ligne droite de 500 mètres dans les faubourgs du Mans, Jean-Paul Van Poppel a battu cent quatre-vingt-seize coureurs au sprint. Et il a laissé du beau monde derrière lui. Hermans, Vanderaerden, Eddy Planckaert, Kelly, Van der Poel, le futur gendre de Raymond Poulidor, se sont ensuite classés dans cet ordre... mais à plusieurs longueurs.

Il semble difficile d'établir avec précision une hiérarchie des routiers-sprinters, surtout dans un Tour de France où les conditions d'un jour ne sont plus celles de la veille et ne seront pas davantage celles du lendemain. Une arrivée massive se joue sur un réflexe, sur une lueur d'inspiration, parfois sur un trait de génie. Les battus du Mans ont probablement des excuses à faire valoir, ou du moins des raisons. Mathieu Hermans, un Belge présumé des plus rapides, était mal placé à la flamme rouge du dernier kilomètre. Quasiment enfermé. Il a pourtant réussi à s'extraire du magma d'un peloton monstrueux. On ne sait comment. Sans doute en prenant des risques insensés, comme seuls les authentiques sprinters peuvent le faire quand la victoire est en jeu. Et l'audace a payé.

Les autres ? Vanderaerden (3e) plafonne. Eddy Planckaert (4e) n'est pas à son rang, ni Sean Kelly (5e), qui néglige peut-être les succès d'étape pour convoiter des objectifs plus ambitieux. Le maillot jaune, par exemple. Cependant, une logique s'est dégagée de cet exercice périlleux. Van Poppel a justifié une réputation solidement établie, car on le tient pour le meilleur de tous, sa supériorité résultant d'un compromis idéal entre la vélocité, la puissance et l'adresse.

Chute collective

Dans cette galère, les Français n'ont pas pesé lourd. Nous n'avons plus de Darrigade et, en l'absence de Bruno Wojtinek, qui s'est malencontreusement brisé le scaphoïde à la veille du Tour, les chances des nationaux sont presque inexistantes. Le premier d'entre eux s'est classé neuvième, ce qui n'est pas si mal après tout. Son nom : Frédéric Vichot. Un revenant qui promettait beaucoup il y a quelques années.

A la réflexion, c'est un miracle que la quasi-totalité de l'effectif ait participé au sprint final. Une chute collective avait projeté de nombreux coureurs à terre alors qu'il restait une cinquantaine de kilomètres à parcourir. Tous les attardés, parmi lesquels le vétéran Hennie Kuiper, parvinrent à réintégrer le peloton, à l'exception du Suisse Pascal Richard, champion du monde de cyclocross, qui dut être évacué vers l'hôpital le plus proche.

Selon le témoignage des coureurs, l'accident, dont les conséquences pouvaient être dramatiques, aurait été provoqué par un hélicoptère volant à basse altitude, les bruits autant que les remous ayant créé une situation dangereuse. Il pose à nouveau le problème de la sécurité dans le Tour de France, surtout lorsqu'une caravane pléthorique est engagée sur des routes relativement étroites. C'est un point sur lequel a insisté Laurent Fignon. Un Fignon classé 56e, dans le même temps que le vainqueur... Après une journée pour lui sans histoire, mais pas de tout repos.

JACQUES AUGENDRE.

Au kilomètre 92...

LE MANS
de notre envoyé spécial

Le Tour est longtemps demeuré une histoire de villes qui s'honoraient, moyennant finances, de la présence ou du passage de l'épreuve dans leurs rues. Depuis deux ans, la Grande Boucle commence à intéresser les départements. C'est, en effet, en 1986 que le conseil général des Hauts-de-Seine s'est porté candidat au départ du Tour. Une initiative de son président, le sénateur Paul Graziani, fortement influencé, depuis le centenaire de l'ACBB, par Jacques Goddet.

L'an dernier, l'épisode berlinois avait quelque peu freiné les initiatives. Mais le conseil général de Loire-Atlantique menait déjà les discussions, qui devaient aboutir à sa présence dans l'épisode du soixante-quinzième anniversaire. Objectif clairement affirmé par Edouard Landrain, vice-président de l'assemblée départementale : *« Donner une bonne image de la région, à quelques années des échéances européennes. »*

En versant 4 millions de francs aux organisateurs, les élus locaux ont obtenu de faire reculer la caravane de la mer (La Baule) aux vignobles du muscadet (La Haye-Fouassière), en passant par la cité manufacturière de cycles (Machecoul). Certes, la halte devant les chantiers navals n'était pas au programme et ne correspondait pas à l'image de dynamisme que les conseillers voulaient propager à travers les ondes. Mais, globalement, ils jugent maintenant l'investissement positif et ont décidé de maintenir leur présence pendant le reste du parcours. A l'occasion des étapes en ligne, l'indicatif postal de la Loire-Atlantique va donner lieu à une prime supplémentaire. Au kilomètre 44, le premier coureur touche 10 000 F, le second 5 000 F, une occasion nouvelle de multiplier les sprints en début de journée.

Toujours présents, les Hauts-de-Seine continuent leur flirt avec le Tour. Ses précurseurs ne se contentent plus, comme en 1987, de patronner le maillot de la performance, destiné au coureur le plus complet (2 500 F de prime par étape). Cette année, le département de la région parisienne invite chaque jour une entreprise locale à venir suivre l'étape et à se faire connaître. *« Au vu des bonnes retombées des années précédentes, nous avons choisi de promouvoir l'économie départementale »,* explique l'un des responsables de l'opération.

Au kilomètre 92 — toujours ce code qui arrive à détrôner les noms, — un car podium propose films et produits d'une PME des Hauts-de-Seine. Les étapes du Tour comptant en moyenne 150 à 200 kilomètres, il reste encore beaucoup de place pour accueillir d'autres conseils généraux tentés par l'aventure. Avis aux amateurs. Ils peuvent faire confiance au 92 — qui a déjà apporté son expérience au 44. Le rôle de parrain coûte cher mais, selon M. Graziani, rapporte aussi beaucoup en notoriété.

SERGE BOLLOCH.

LES CLASSEMENTS

Troisième étape : Nantes-Le Mans
(213,5 kilomètres)

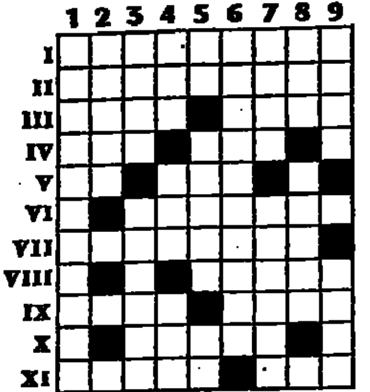
1. Van Poppel (P-B), en 4 h 52 min 8 s ; 2. Hermans (P-B) ; 3. Vanderaerden (Belg.) ; 4. Planckaert (Belg.) ; 5. Kelly (Irl.).

Classement général. — 1. Van Vliet (P-B), en 8 h 3 min 59 s ; 2. Vanderaerden (Belg.), à 18 s ; 3. Lubberding (P-B), à 22 s ; 4. Nulens (Belg.), à 22 s ; 5. Breukink (P-B), à 22 s.

● **ATHLÉTISME : record de France.** — Le Grenoblois Pascal Lefevre a établi, le mardi 5 juillet, à Lapenrenta (Finlande), un nouveau record de France du javelot avec un lancer à 80,84 mètres. Il réussit ainsi le minimum qualificatif pour les Jeux olympiques de Séoul. L'ancien record était détenu par Stéphane Laporte avec 80,76 mètres.

Mots croisés

PROBLÈME N° 4781



HORIZONTALEMENT

I. Fait de la mauvaise galette. — II. Qui ne peuvent plus supporter les coups. — III. Produit des colonies. Qui peut ne céder qu'après plusieurs coups. — IV. Maurice, par exemple. Adjectif pour une bonne œuvre. — V. Pronom. Ne donne pas une mesure très précise. — VI. Utile pour distribuer des grains. — VII. Devient plus facile quand les travaux ont été faits. — VIII. Un vieux marché agricole. — IX. Un Grec qui savait parler. Fut chargé de famille. — X. N'est pas toujours à la portée d'un rat quand il est grand. — XI. Peut être mortel quand on se rase. Touché.

VERTICALEMENT

1. Quand elle devient très grande, il n'y a plus aucune réserve. — 2. Cherché par celui qui n'a pas de couvert. — 3. Pas originale. Peut être éprouvé devant le vide. — 4. Endroit où l'on peut faire des exercices. Un score pour le golfeur. Portait les armes. — 5. Morceau de sucre. Est parfois un peu marteau. Ne semble jamais pressé. — 6. Un homme qui joue avec le feu. — 7. Est très bonne quand elle est fumante. Qui n'est nullement dans la gêne. — 8. Manifeste de la bonne humeur. Demi, peut être un fils à papa. — 9. Dieu. Pas épais.

Solution du problème n° 4780

Horizontalement

I. Miroir. Râ. — II. Epaules. — III. Fer. Vair. — IV. Ocelle. Nô. — V. Ratière. — VI. Ecuelle. — VII. Es. Neuf. — VIII. Tenace. — IX. Ar. Clé. — X. Bidet. Ana. — XI. CEE. Oison.

Verticalement

1. Méforme. ABC. — 2. Ipéca. Strie. — 3. Rareté. Dé. — 4. Ou. Licence. — 5. Il. Leu. Alto. — 6. Révérence. — 7. Sa. Elée. As. — 8. In. Lu. Ino. — 9. Aéronefs. An.

GUY BROUTY.

Education

AGRÉGATIONS

(Par ordre alphabétique)

● **Arabe :**

Rachida Direche (4e) ; Brigitte Foulon-Kilito (2e) ; Pierre-Wladimir Glasman (1er) ; Maamar Mahboubi (3e).

● **Génie civil :**

Patrice Amiel (21e ex.) ; Philippe Barbe (1er ex.) ; Jean Baroni (27e) ; Guy Bouilloud (10e ex.) ; Anne Boulouard, ép. Honoré, (13e) ; Michel Bousquet (1er ex.) ; Jean-Pierre Boy (19e ex.) ; Thierry Chambard (24e) ; Patrice Courde (7e) ; Thierry Dusart (14e) ; Christophe Fond (10e ex.) ; Jean Grandgeorge (8e) ; Didier Hennetier (3e ex.) ; Christophe Herr (19e ex.) ; François Lagleize (18e) ; François Laigle (25e ex.) ; Francis Lemattre (16e) ; Yves Meneu (17e) ; Alain Neme (9e) ; Eric Nicole (15e) ; Marc Noël (28e) ; Michel Onatzky (25e ex.) ; José Pautrel (6e) ; Philippe Petit (5e) ; Dominique Rodrigues (21e ex.) ; Philippe Thomas (3e ex.) ; Alain Wolff (21e ex.) ; Etienne Wurtz (12e).

● **Hébreu :**

Agnès Woog.

● **Italien**

Perle Abbrugiati (1re) ; Marie-Line Cassagne (5e) ; Lucie Comparini (3e ex.) ; Béatrice Laroche (6e ex.) ; Isabelle Lavergne, ép. Lavergne (9e) ; Jean-Luc Nardone (11e) ; Jean-Pierre Pantalacci (2e) ; Claudine Pinet, ép. Bocognani (6e ex.) ; Oreste Sacchelli (3e ex.) ; Serge Stolf (6e ex.) ; Xavier Tabet (10e).

● **Polonais**

Alice Szaj Kosmalski.

● **Portugais**

Ilda Dos Santos (2e) ; Helena Ferreira da Costa (3e) ; Marie Frances (4e) ; Maria do Carmo Martins (1re).

● **Russe**

Agnès Calladine (2e) ; Claire Hauchard (1re).

Légion d'honneur

Ministère de la défense

Est élevé à la dignité de *grand-croix :*

Le général d'armée René Imbot.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

Les généraux d'armée Michel Fennebresque, Gilbert Forray, Paul Lardry ; l'amiral René Beaussant ; les généraux d'armée aérienne Jean-Marie de Buretel de Chassey, Achille Lerche.

Sont promus *commandeurs :*

MM. Paul Durand ; Christian Vergez ; Albert Billard ; Michel Blesbois ; Dominique Chavanat ; Henri Juthier ; Alain Lacapelle ; Patrice Laumondais ; Michel Lavedrine ; Bertrand Le Poittevin de Lacroix de Vaubois ; Claude Sabouret ; Jean-Pierre Sengeisen ; Hervé Zwingelstein ; René Forme ; Pierre Pascaud, Bernard d'Aviau de Ternay ; Jacques Bernagou ; Guy Bourdeau ; Pierre Fauthous ; Jean Ilion ; Jean Monganne ; Bruno Roux ; Hubert Chauchart du Mottay ; Jean-Pierre Anglade ; Alfred Lebreton ; Marcel Denis ; Pierre Fontaine ; Denis Letty ; André Mérola ; Hector Pissochet ; André Lanoire.

Sont promus *officiers :*

MM. André Ravier ; Jean Iban ; Michel Moulin ; Robert Braun ; Michel Caradec ; Maurice Coumes ; Jean Fabre ; Robert Grosjean ; Michel Henry ; Michel Jeanjean ; Pierre Marchasson ; Pierre de Maximy ; René Robin ; Claude Roi ; Jean Trouvé ; Jean Aubry ; Jacques de Belenet ; Mathieu Ceccaldi ; Jean-Gabriel Collignon ; Pierre Godon ; Claude Hérique ; Eugène Le Bars ; Michel Léger ; Dominique de Longeaux ; Yves Madelin ; Michel Roquejeoffre ; Michel Vignaud ; Pierre Vilmain ; Jean-Marie Beurton ; Marcel Accary ; Paul Andrieu ; Claude Angelini ; Jean Appolinaire-Esteux ; Jean Audiot ; Serge Auzanneau ; Gérard Barthélémy ; Gilbert Bastian ; Jean-Marie de Bazelaire de Lesseux ; Jean-Pierre Beauchesne ; Dominique de Bégon de Larouzière de Montlosier ; Alain Benoit ; Hugues Bergé ; Bernard Bigotte ; Jean-Claude Bizet ; Henri Boulard de Gatellier ; Alain de Bourdoncle de Saint-Salvy ; Gilles Brachet ; Claude Brouet ; Dominique Charpe ; Georges Chican ; Christian Claisse ; Charles-Henry de Clermont-Tonnerre ; André Clert ; Michel Colin ; François Creff ; Alain Curé ; Robert Davoine ; Paul-Claude Decaix ; Jean Delapierre ; Claude Delbos ; Pierre Depoilly ; Jacques Descamps ; José Desmergers ; Gérard Dillet ; Michel Dion ; Henri Dubouchet ; Pierre du Campe de Rosamel ; François Ducrocq ; Bernard Durieux ; Philippe Duval ; André Enjalbal ; Roland Fabréga ; Jean-Paul Favreau ; Claude Ferlus ; Pierre Fischer ; Gérard Folio ; Christian de France ; Michel Galtier ; Bruno Gardey de Soos ; Claude Genest ; Elie Genet ; René Giraud ; Michel Grange ; Jean Hautcœur ; Roger Heurtaut ; Jean Jullian ; Roger Labize ; Gérard de Lajudie ; Jacques de Lambert des Champs de Morel ; Jacques Langlois ; Jacki Leblanc ; Gérard Le Caen ; Bernard Le Gleuher ; Jean Lesquer ; Jean Le Thiec ; Xavier Magne ; Pierre Martinien ; Hervé de Metz ; Jean Meyer ; Joseph Monier ; Robert Nainfa ; Félix Nicolas ; Jean-Pierre Ornano ; Maurice Parisot ; Michel Paulin ; Bernard Petit ; Georges Pormenté ; François Porte ; Michel Prugnat ; Rémy Puech ; Guy Quérolle ; Michel Raguez ; Michel Rall ; Jacques Redaud ; Robert Renier ; Bertrand Rimaud ; Claude Robbe ; Henri de Rolland ; Maurice Roux Joffrenot de Montlebert ; Hubert Ruffat ; Hubert de Ruffray ; Michel Sabourault ; Paul Savalle ; Jacques Savoye ; Pierre Schiffer ; Patrick Simon ; André Soudon ; Jean Stoltz ; Armand Tardieu de Maleissye-Melun ; Jean Triquigneaux ; Paul Urwald ; Bernard Vanel ; Jean-Paul Vidal ; Patrick Vigla ; Michel Vuiblet ; Jean-Claude Winckel.

Michel Bichot ; Jean Bourguin ; Claude Grossmann ; Jacques Kandel ; Guy Letrange ; Roland Portier.

André Pringuey.

Alain Kandel ; Yves Le Chapelain ; Pierre Chevalier ; Jacques Couespel du Mesnil.

Philippe Clochard ; William Delétang ; Jean Grincourt ; Jean Hellio ; Jean-Claude Magnac ; Francis Marsac ; Robert Meysonnat ; Dominique Raguet ; Christophe Stéphan ; André Subra.

Maurice Le Bris ; Roger Bernard ; Yves Joseph ; Jean-Paul Pelisson ; François Vallat ; Paul Vericel ; Bernard Albert ; Jean Chateau ; Alain Massicot ; Jean-Claude Nevez ; Léon Pachebat ; Bernard Robert ; Maurice Rougevin-Baville ; Jean-Marie Sudriez ; Jean-Claude Voisin ; Jean Foussier ; Jacques Parisot ; Jean Bourrel ; Jean-Paul Huet ; Claude Rey ; Georges Cornand ; Jean Droniou ; Bernard Durand ; Louis Force ; Claude Le Monel ; Christian Pasquier ; Yves Philippe ; Roger Orsetti ; Jean Foata ; Louis Allouard ; Jean-Claude Artus ; Robert Astrié ; Louis Biard ; Hubert Bourgeois ; Pierre Castera ; Henri Defressigne ; Jean Drouet ; Henri Essioux ; Georges Faye ; Yves Gauvrit ; Pierre Hardel ; Henri Helies ; Lucien Jacquin-Cotton ; Jean François Lacoste ; Jean-Pierre Larrouy ; François Le Bourthe ; Albert Marsallon ; René Nicolle ; Jean Plessis ; Jean Roffi ; Michel Beignot-Devalmont ; Georges Bouxin ; Michel Carayol ; Jacques Champel ; Louis Fouesnant ; Bernard Jugue ; Michel Lasserre ; Robert Mesnet ; Raymond Meunier ; Bernard Pauchon ; Philippe Protard ; Patrice Raynaud ; Bernard Wolf.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Louis Matthéos ; Alain Morel ; Michel Ramsay ; Michel Béadès ; Michel Beluche ; Alain Bongat ; Emilien Bouton ; Alain Brunet ; Lionel Clouard ; Guy Collignon ; Gérard Coron ; Roger Courcoux ; Georges Cozic ; Bernard Cros ; Pierre Decubber ; Jean-Louis Drevon ; Charles Dupont ; Michel Gengembre ; Claude Gervais ; André Girold ; Pierre Guida ; Albert Henry ; Guy Joly ; André Lorant ; Gérard Marcille ; Henri Méchain ; Philippe Meyer ; Claude Meyniel ; Jacques Monsauret ; Georges J., P. Philippot ; Georges L., V. Philippot ; Claude Plazanet ; Gaston Puppo ; François Rousselot ; Gérard Rusterholtz ; Michel Sac ; Charles Saenz ; Albert Schuliar ; Marcel Tavier ; Bernard Thomas ; Roger Boutry ; Jean Dassié ; Maurice Dupouy ; Raymond Petipas ; Yves Roullier ; Louis Talau ; Gérard Améziane ; Antoine Gérard ; Jackie Aubert ; Max Aubin ; René Aubry ; Michel Audry ; Yves Aufranc ; Bernard Aussedat ; Maryvon Auvy ; Roland Badie ; Gérard Barbaize ; Pierre Barbière ; Jean-Pierre Bareil ; Patrick Bazaille ; Pierre Beaufils ; Alain Beauredon ; Henri Bech ; Philippe Béchet ; Antoine Benanti ; Louis Berlureau ; Jacques Berly ; Christian Berthe ; Jean-Claude Bertrand ; Jean-Michel Bilemdjian ; André Blanchard ; Yvon Blass ; Hubert Bodin ; Michel Boinot ; Dominique Bon ; Henri Bonnet ; François Borja ; Michel Bouchery ; Bernard Bourguignon ; Michel Bourret ; Philippe Bouvattier ; Jean-Pierre Breton ; Joël Brunet ; Jean-Marc Burger ; Bernard Calvet ; Jean Canonne-Hergaux ; Gilbert Canovas ; Yves Carer ; Armand Cavil ; Philippe Célérier ; Jean, Paul Chambrion ; Armel de Charette de la Contrie ; Victor Chauvie ; Daniel Clée ; Charles Corberand ; Christian Cousse ; Michel Couton ; Stéphan Czarnecki ; Jacques Darnault ; Gérard David ; Jacques Dermoncourt ; Georges Dervaux ; Yves Desmeulles ; Pierre Destarac ; Michel Destemberg ; Patrick Didio ; Lucien Dottin ; Pierre Dousson ; Jean Drouard ; Jean-Claude Dubois ; Serge Duc ; Jackie Duguet ; François Dullin ; Jean-François Durand ; Jean-Claude Duval ; Yves Duval ; Pierre-François d'Espagnet ; Henri Ferenc ; Jean-Pierre Ferrer ; René Ferry ; Jacques Février ; René Fleche ; Bernard Flescq ; Daniel Foillard ; Jean-Pierre Foissey ; Jean-Claude Fonade ; Hugues de Fontaines ; Alain Forceville ; André Fournier ; Michel Fourniol ; Francis Francelle ; Alain Froger ; Jean Funke ; Francis Gache ; Claude Gacogne ; Jean Galleron ; Jean-Pierre Gaussel-Maroix ; Yves Gelez ; Jean-Pierre Giot ; Pierre Gonnot ; Claude Gourdon ; Dany Govin ; Jean Gros ; Simon Guidoni ; René Guillemier ; Jean-Pierre Guiochon ; Hubert Hablot ; Jean-Claude Hamel ; Jean-Michel Happe ; Michel Haye ; Alain Hennebois ; François Henry ; Gilbert Henry ; Gabriel Höffler ; Guy Huchet de Quénétain ; Jacques Huet, Roland Illes, René Jacq, Guy Jair, Daniel Jallut, Jean Kerbrat, Dominique Klotchkoff, André Koch, Roger Kunegel, Raymond Kuntzmann, Jean, Paul Lacoste, André Lacour, Henri Lafage, Bernard Lafferrère, Eric Lambert Daverdoing, Jean Lamotte, Emmanuel de Lantivy de Trédion, Fernand Lasselle, Jacques Lasserre, Gilles Lattes, Joël Lebreton, Gérard Le Clainche, Yves Le Coz, Gildas Le Déroff, Georges Ledeuil, Jean-Yvon Le Duff, Jacques Le Goaster, Gérard Legru, Patrick Leleu, Gilles Lemaire, Jean Lemaire, Daniel Lenoir, Paul Le Téno, Pierre Letourneur, Alain L'Huillier, Jean-François Luquet, Michel Maillard, Jean-Claude Malinge, Jean Marcadier, Claude Mariet, Jean Martial, Gabriel Martin des Pallières, Pierre Martre, Robert Mauvilain, Jean Ménégaux, Pierre Merglen, Robert Meunier, Jean-Pierre Meyrous, André Millien, Hubert Morelle, Bernard Mounier, Robert Moutou, Jean-Pierre Mury, Yves Nebout, Jean Neuville, Marcel Nicolas, Jean-Jacques Noirot, Robert Nouqueret, Daniel Paillard, Jean-Louis Parant, Jean Parrot, Gérard Pecchioli, Pierre Pelou, Jean-Yves Péoc'h, Marc Percy du Sert, Gilles Pernet, Jean-Paul Peroz, Bernard Personnaz, Pierre Peyrous, Michel Pierrat, Roland Pineau, Alain Portal, François Pouillart, Michel Poulet, Dominique Prot, Jean-Pierre Quenault, Henri Quérol, Paul Renoirt, Jacques Ricard, Henri Rickebusch, Michel Rigot, Jean-François Rivat, Jean-Louis Rolland, André-Jacques Ronde, Michel Rondeau, Philippe Rose, André Rossignol, Léonce Roussel, Guy Roux, Michel Sagon, Denis Salignac, Marie Sandjivy, Sylvio Sapet, Bernard Sarrailh, Jacques Schunck de Goldfiem, Pierre Séré de Rivières, Claude Signoret, Bertrand Sommerer, Maurice Sourisseau, Bernard Tacail, Jean-Claude Théate, Bernard Thorette, Alain Timsit, Vittorio Tresti, Claude Ulpat, François de Vallois, Jean-Claude Venance, Jean-Louis Vincent, Patrick Vincent, Amédée Wilhelm, Georges Zerafa.

Jean Buirette de Verrières, Joseph Gulka-Tarroux, Hubert Jacquinot de Presle ; Joseph Allano ; Michel Baduel ; Pierre Blaise ; Claude Bonnot ; Paul Bouinière ; Marc Dessis ; Roland Faucourt ; Pierre Fournier ; Yves Galand ; Guy Gelès-Ducarme ; Serge Petit ; Roger Philip ; Christian Trochet.

René Dumont ; Alain Gilbert ; Guy Maignant ; Serge Richard ; Alain Coudié.

Adrien Avenière ; Marcel Baron ; André Bellus ; Joseph Charles-Nicolas ; Roger Durand ; Henri Girard ; Marcel Jaecques ; Claude Lajunie ; Joannès Lansonneur ; Claude Nicolle ; Osvaldo Piccardi ; Michel Prévot ; André Tissier ; Bernard Weber ; Ahmed Zagad.

MM. Roland Coma ; Michel Echegut ; Joël Laurent ; Michel Rocher ; Armand André ; Philippe Angles ; Stanislas d'Arbonneau ; Josselin Arnault de Guényveau ; Jean-Pierre Besnard ; Alain Brunet ; Jean-Paul Cabrières ; Bertrand Cazenave ; Alain Coldéfy ; Jean Cot ; Alain Dannery ; Bertrand David de Drézigué ; Olivier Ducru ; Patrice Du Puy-Montbrun ; Christian Fabre ; Noël Girard ; Philippe Grandjean ; Geoffroi Halle ; Smaïl Hamidi ; Gilbert Harismendy ; Patrick Hébrard ; Bertrand Jevardat de Fombellé ; Gabriel Jézégou ; Serge Jouvenot ; Patrick Kervern ; Bernard Labit ; Yves Lalanne-Berdouticq ; Yves Laplaiche ; Roger Le Pape ; Jean-François Le Roux ; Pierre Lorin ; Edouard MacGrath ; Pierre Maillard ; Bernard Mandine ; Frédéric Marchand ; Jean-Luc Masuy ; Jean Mayer ; Christian Minneci ; Jean-Yves Nerzic ; Armand Noël du Payrat ; Bernard Oliveau ; Michel Picard ; Amaury Pourcher de Ruellé du Chéné ; Louis Pungier ; Jean Quéré ; Jean-Pierre Rageau ; Charles-Marie Reyé ; Christian Rossignol ; André Salafin ; François Souleau ; Michel Szeranovicz ; Yves Tarquis ; Dominique Tourneux ; Jean-François Troullier.

Jean-Claude Allory ; Yves Bramouillé ; Gilbert Collet ; Bertrand Guéneuguès ; Bernard Guerlesquin ; Jean Thil ; Jean Gabiot ; Joseph Pannetier ; Michel Vaultier ; Bernard de Cadenet ; Yves Montels ; Robin Noël ; Jean Vacquier ; Pierre Dozolme ; Christian Maurand ; Jean-Paul Pichon ; Louis Quenet ; Jacques Renou ; Gaëtan Bougon ; Bernard Agnard ; Pierre André ; Jean-Pierre Baert ; Jacques Bastide ; Pierre Bésomi ; Bernard Blancher ; François Bouchard ; Guy Burty ; Alain Butti ; Jacky Cognée ; Léon Cozler ; Jean-Yves Cyrot ; Daniel Dalmas ; Xavier Delcourt ; Jean-Claude Derrien ; Joseph Domange ; Daniel Dubois ; Bertrand Dumont ; Jean-Claude Duvernoy ; Gérard Etter ; Richard Feeser ; Yves Ferlay ; Patrick Feron ; Martial Fondanèche ; Pierre Gain ; Jean-Pierre Gatin ; Patrick Jombart ; Yves Jourdan ; Pierre Komajda ; Daniel Langlaude ; Jean-Pierre Larvor ; Jean-Louis Lasvignes ; Joseph Le Fur ; Alain Logette ; Jean-François Louvion ; Pierre Maillotte ; Paul Marty ; Jean Michel ; Yves Minni ; Michel Mouysset ; Gérard Muller ; Jean-Pierre Nouviaire ; Jean-Marie Perrin ; Roger Pertuiset ; Gérard Pinat ; Jean Plasse ; Gérard Pons ; Patrick Porchier ; Marcel Prigent ; Jean-Marie Ramé ; Edmond Roger ; Alain Roux ; Jacques Saleun ; Jean-Pierre Sega ; Sylvain Smague ; Christian Soron ; Guy Steiner ; Jean-Jacques Teycheney ; Michel Tisseyre ; André Tranchant ; Roland Vandromme ; Jean-Pierre Varizat ; Joseph Varnieu ; Paul Abello ; Yvon Basset ; Philippe Blas ; Gérard Bonicel ; Claude Catrin ; Jean-Claude Cordier ; Guy Duvignacq ; Jean Joucla ; Lucien Kerdaffrec ; Jean-Pierre Lachaud ; Jean-Pierre Largenton ; Max Madelénat ; Igor Maximoff ; Jean-Paul Morand ; Henri Mothes ; Serge Piécoup ; Jean-Pierre Prévot ; Claude Renard ; Jean-Claude Rodriguez ; Paul Roux ; Michel Roy ; André Sylvestre ; Jacques Belletini ; Claude Bourré ; Pierre Cellier ; Georges Demolis ; Claude Dougnac ; Elie Elliau ; Jean-Pierre Filière ; Louis Forissier ; Marie Gnanou ; Jean-Claude Imbert ; Jean-Claude Lassalle ; Jean-Louis Latour ; Roger Lucas ; Jean-Claude Portaz ; Philippe Protat ; Luc Robin ; André Rocher ; Flavien Sbetts ; Paul Sintes ; Michel Vautier ; Jean Voltz ; Pierre Bonfils ; Bernard Guillemard ; Yves Leclerc ; Dominique Le Floch ; Bernard Thiriot ; Lucien Vincent ; Michel Larivière ; Philippe Allard ; Mathieu Bartoli ; Jean Benois ; Alain Boudon ; Daniel Bouillet ; Jean-Philippe Chabanne ; Dominique Chauvière ; Jean-Pierre Daly ; Philippe Delatte ; Pierre Dessales ; Marc Fatôme ; Claude Ferraci ; Jean Feuillerat ; Jacques Fourcade ; Alain Gay ; Philippe Griffet ; Bernard Hamono ; Bernard Ingelet ; André Jammes ; Michel Lecat ; Roger Lenormand ; Yves Lunven ; Loïc Marjou ; René Melin ; Pierre Millet ; Michel Minous ; Michel Nugeyre ; Pierric Pascal-Suisse ; Jean Passicos ; Jacques Périchaud ; André Poinot ; Hubert Prévot ; Jean Proust ; Pierre Quandieu ; André Rigaud ; Jacques de Saint-Julien ; Jean Sarrouy ; Daniel Ségalen ; Antonin Seigneuric ; Jean Véran ; Georges Wannin ; Jean-François Gournay ; Jean Hyrien ; Jean Kergonou ; Jacques Doucet ; Pierre Barbaret ; Gérard Colas ; Michel Denoyelle ; Alain Godon ; Ernest Trévédy ; Mme Nadine Coulon ; MM. Bruno Lambret ; Jean-Pierre Thomas ; Alain Vandenbroucke ; Laurent Di Nicolo ; Antoine Berge ; Jacques Grossi ; Paul Rigny ; Philippe Auroux ; Michel Bailly ; Michel Bernard ; Paul de Bignicourt ; Alain Bizot ; Jean Bouchet ; François Buffet ; Michel Dages ; Alain Davenas ; Jean David de Drézigué ; Henri Despax ; Claude Ducret ; Alex Fabarez ; Jean-Marie Ferhenbach ; Jean-Michel Forget ; François Flori ; Jacques Frayssac ; Jean Gaudillet ; Pierre Gaudillière ; Jean-Jacques Gautier ; Robert Gueldry ; Pierre Jamin ; Bruno Jourdain ; Jean Laborde ; Patrick Lapasset ; Yves de Larminat ; Jean Le Gall ; Jean Leloup ; Laurent Thillaye du Boullay ; Michel Besson ; Roland Domon ; Robert Gencey ; Fernand Giacco ; Claude Le Roy ; Gérard Lopard ; Guy Niess ; Jean Prigent ; Antua Keser.

Le Carnet du

Mots croisés

Education

Le Carnet du Monde

Décès

– M. et Mme Bernard Vielle,
M. et Mme Pierre Bellon,
Nathalie, François-Xavier, Astrid,
M. et Mme Pierre Dumon,
Thierry, Eric et Adeline,
M. et Mme Bernard Bellon,
Adrien et Stéphanie,
M. Christian Caussin,
M. et Mme Bernard Caldairou,
Aurélien, Amaury et Arthaud,
Mme Anne Caussin,
Emmanuelle Clarisse, Clémence et Jérome,
M. et Mme Jean-Louis Caussin,
Camille, Chloé et Jean-Baptiste,
M. et Mme Bruno Clamens,
M. et Mme Guillaume Rondot,
Cyprien,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Irma Bellon,
sa sœur,
Les familles Bellon, Bouvard, Bourdillon, Caussin, Tourret, Dumon, Doutreleau, Caldairou, Aurenty, Clamens, Rondot,
Parents, alliés et amis,
ont le regret de faire part du décès de

M. Félix BELLON,
commandeur de la Légion d'honneur,

enlevé à l'affection des siens le 2 juillet 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Marseille.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, le 11 juillet 1988, à 8 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration,
Les dirigeants,
L'ensemble du personnel du groupe SODEXHO,
ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Félix BELLON.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, le 11 juillet 1988, à 8 h 30.

SODEXHO,
3, avenue Newton,
78180 Montigny-le-Bretonneux.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,
ont le grand regret de faire part du décès de

M. Félix BELLON,
vice-président,

survenu à Marseille, le 2 juillet 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un service religieux aura lieu en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, à 8 h 30, le lundi 11 juillet 1988.

23, rue Daviel,
75013 Paris.

– M. Emile Boursier,
président d'honneur,
M. Pierre Guillen,
président,
M. Paul Marchelli,
vice-président,
Les membres du conseil d'administration de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC),
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Félix BELLON,
membre du bureau de l'AGIRC,
vice-président de la commission sociale,

survenu à Marseille, le 2 juillet 1988.

Ses obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Un service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, le lundi 11 juillet 1988, à 8 h 30.

AGIRC,
4, rue Leroux,
75116 Paris.

– Les conseils d'administration,
Les directeurs,
Le personnel des Institutions sociales du groupe Médéric,
Le comité central des Institutions sociales,
La Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres,
La Caisse interprofessionnelle de prévoyance des salariés,
L'Union nationale mutualiste interprofessionnelle,
ont la très grande peine de faire part du décès du

président Félix BELLON,

survenu le samedi 2 juillet 1988, à Marseille.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, le lundi 11 juillet 1988, à 8 h 30.

31, rue Médéric,
75017 Paris.

– Les amis du

docteur Pierre CAPLIER,
gynécologue,

font part de son décès survenu le 27 juin 1988, à Maisons-Laffitte.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Cachan (Val-de-Marne).

19, avenue de Tourville,
75007 Paris.

– Mme Jacques Chraye,
M. et Mme Rivaud
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Albouy
et leurs enfants,
M. et Mme Guignot
et leurs enfants,
Mlle Hélène Chraye,
M. et Mme Dupont,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, grand-père et frère, le

colonel Jacques CHRAYE,
promotion Saint-Cyr,
Amitié franco-britannique,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille commémorative d'Algérie,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 14 juin 1988, dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 18 juin, à Thiverny.

15, rue Marcel-Proust,
60100 Nogent-sur-Oise.

– Mme Raymond Creange,
fait part du décès de son époux,

M. Raymond CREANGE,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 26 juin 1988, dans sa quatre-vingt-seizième année,

et du décès de leur petit-fils,

Claude CIVANGE,

survenu le 1er juin 1988, à l'âge de trente-huit ans.

– Françoise, Marie-Claire,
Pierre et Claudine,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne DUHARCOURT,
née Dreyfus,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
professeur honoraire
au lycée Hélène Boucher à Paris-20e,

survenu le 4 juillet 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Gabriel, 5, rue des Pyrénées, Paris-20e, le vendredi 8 juillet, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Une pensée est demandée pour son époux

Émile, Pierre DUHARCOURT,

décédé le 2 juillet 1987,

et leur fille

Michelle,

décédée le 14 mai 1982.

– M. Jean Fievet,
son époux,
M. et Mme Ph. Fondanaiche,
Anne et Gaëlle,
M. et Mme Fievet-Mailhebiau,
Francis et Lise,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Vincent,
M. et Mme Jean Guinard,
ses frère et sœurs,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Jean FIEVET,
née Yvonne Guinard,
docteur de l'université de Paris,
lauréate de la Faculté de pharmacie,

survenu le 30 juin 1988, dans sa soixante-dixième année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale le 5 juillet, à Creuzier-le-Neuf (Allier).

Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 28 septembre 1988, à 16 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, quai de Grenelle,
75015 Paris.

– M. Olivier Philip,
président,
Et les membres de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur,
font part du décès survenu le 3 juillet 1988 de

M. Roger GENEBRIER,
président fondateur de leur association,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
préfet de police honoraire,
vice-président du comité de Paris
de la Ligue nationale contre le cancer.

Le service religieux sera célébré le jeudi 7 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, suivi de l'inhumation dans l'intimité familiale au cimetière des Batignolles, Paris-17e.

(*Le Monde* du 6 juillet.)

– Mme Roger Lazard,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger LAZARD,
fondateur à Clermont-Ferrand,
sous le signe
du Bûcher de Jeanne d'Arc,
du Mouvement national de Résistance
« Les ardents »,
vice-président
des Premiers de la Résistance,
Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance.

L'inhumation a eu lieu au Père-Lachaise, le 4 juillet 1988, dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

128, rue de la Pompe,
75116 Paris.

– **René LEFEUVRE,**
fondateur des *Cahiers de Spartacus,*

est mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juillet 1988.

Selon ses vœux, son corps sera incinéré au columbarium du Père-Lachaise, le vendredi 8 juillet, à 15 h 30.

Tous ceux qui veulent rendre un dernier hommage à la mémoire de notre camarade et ami sont conviés à se joindre à nous ce vendredi.

Les Amis de Spartacus.

[Fondateur de la maison d'édition Spartacus dans les années 30, René Lefeuvre a toujours, des trotskistes aux anarchistes, donné l'hospitalité littéraire et révolutionnaire à ceux qui voulaient « transformer le monde ». Premier à publier les écrits de Rosa Luxemburg, il fut l'ami de Victor Serge, opposant à Staline qui fréquenta les camps sibériens, à propos desquels il publia un recueil d'une trentaine de lettres inédites. Eclectique, conteur tendre et malicieux, René Lefeuvre fut en relation avec Prévert aussi bien qu'avec Boris Souvarine.]

– Cavaillon (Vaucluse).

M. Aurèle de Rosas,
Les familles de Rosas, Dessymoulie, Teriltzian et Sauer,
remercient tous ceux qui leur ont exprimé leur sympathie lors du décès accidentel de

Mme Pierrette de ROSAS,

survenu le 17 juin 1988.

– On nous prie d'annoncer la mort de

René SCHULBAUM,
militant de la classe ouvrière.

87, rue Mauljean,
52130 Wassy.

– Hélène Verrier,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse d'annoncer la mort de

Louise VERRIER,

survenue le 30 juin 1988, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu le 5 juillet, à Sourdun.

16, rue Chanoinesse,
75004 Paris.

Remerciements

– Mme Jean-Claude Regamey
Et sa famille,
Le conseil de surveillance,
Le directoire et le personnel de la Société générale de courtage d'assurances (SGCA),
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean-Claude REGAMEY,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires

– Le 8 juillet 1983,

Raymond BARRILLON

quittait ceux qu'il aimait,
sa famille,
ses amis,
ses confrères,
ses fidèles lecteurs,
mais il est toujours présent dans notre souvenir.

– En ce cinquième anniversaire du décès de

M. Antoine PARTRAT,
conseiller-maître à la Cour des comptes,

une pieuse et amicale pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a un an, le 7 juillet 1987, disparaissait

Maurice VILLENEUVE.

Que tous ceux qui l'ont connu, admiré ou aimé se souviennent.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 6 juillet

TF 1

20.40 Variétés : Sacrées vacances ! Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, à Cassis. Avec Françoise Hardy, Michèle Torr, Annie Girardot, Véronique Jannot, Début de soirée, David et Jonathan, Gipsy Kings, Zucchero, Gérard Blanc, François Feldman, Florent Pagny, Vanessa Paradis, Johnny Hallyday. **22.15 Série : Texas police. 23.45 Journal. 0.00 Magazine : Minuit sport. 1.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.25 Documentaire : Les ateliers du rêve. 2.20 Magazine : Reportages.** Arafat et les siens. **2.45 Magazine : Santé à la Une. 4.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 4.10 Magazine : Reportages. 4.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.00 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 5.05 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Jeux sans frontières. Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardi. En direct de Misano en Italie, avec les équipes des pays suivants : Italie, Espagne, Portugal et Belgique. **21.55 Série : La loi, c'est la loi.** La route du pouvoir. **22.45 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard, présenté par Souad Amidou. 2e numéro du magazine branché des années 60. **23.35 Informations : 24 heures sur la 2. 23.55 Le journal du Tour** (rediff.).

FR 3

20.30 Téléfilm : Prisonnières des Japonais. De Buzz Zulik, avec Susan Sarandon, Kristy McNichol, Alberta Watson. *Pendant la seconde guerre mondiale, des infirmières américaines qui refusent de quitter leurs postes sont capturées par les Japonais.* **22.10 Journal. 22.35 Magazine : Auteurs studio.** Danse : Karole Armitage et The Armitage Ballet : Les anges ternis (musique de Charles Mingus) et Hipsters, Flipsters and Finger Poppin Daddies (musique d'Anton Webern, Lord Buckley et Igor Stravinski) ; Les quarante ans d'Avignon : Jean Vilar. **23.55 Musiques, musique.** Jazz avec Toots Thielmans.

CANAL +

21.00 Cinéma : En route pour la gloire. ■ Film américain de Hal Ashby (1976). Avec David Carradine, Ronny Cox, Melinda Dillon. *En 1936, un chômeur qui vit d'expédients quitte le Texas pour la Californie. Il devient contestataire et chante dans les usines, les champs de coton, les meetings. Film inspiré de l'autobiographie de Woodie Guthrie (magnifiquement réincarné par David Carradine) précurseur des beatniks. Tableau réaliste de l'Amérique encore agitée par la crise économique.* **23.20 Flash d'informations. 23.25 Cinéma : Attention, bandits.** ■ Film français de Claude Lelouch (1987). Avec Jean Yanne, Marie-Sophie L., Patrick Bruel. **1.10 Cinéma : Le jupon rouge.** ■ Film français de Geneviève Lefebvre (1986). Avec Marie-Christine Barrault, Alida Valli.

LA 5

20.30 Téléfilm : Survivor. De Michael Shackleton, avec Richard Moll, Ship Mayer, Sue Kiel. *Après une guerre nucléaire, le combat d'un gentil survivant contre une poignée d'autres qui sont devenus féroces.* **22.15 Série : La loi de Los Angeles. 23.15 Série : Hitchcock présente. 23.45 Série : Star Trek** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (suite). **0.40 Mission impossible** (rediff.). **1.30 La grande vallée** (rediff.). **2.20 Le journal de la nuit. 2.25 Arsène Lupin** (rediff.). **3.20 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **3.45 Les globe-trotters** (rediff.). **4.10 Shérif, fais-moi peur** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Duel en hélicoptère. De William Graham, avec David Janssen, Elayne Heilveil, Ralph Meeker. *Les gangsters sont en hélicoptère, celui qui les poursuit aussi.* **21.55 Série : L'homme de fer.** Sergent Mike. **22.45 Série : Cagney et Lacey.** Recommence Santa. **23.35 Six minutes d'informations. 23.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Rencontre avec Hélène Cixous. **21.30 Communauté des radios publiques de langue française.** Genève, un cas bien singulier. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda,** les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 17 et 18 octobre 1987 à la Radio de Berlin) : Offrande musicale BWV 1079 pour petit orchestre, de Bach (arrangement de Webern et Beyer) ; Luzifers Tanz, de Stockhausen, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Franck Michael Beyer (pour Bach) et Kharlheinz Stockhausen. **23.07 Jazz-club.** En direct du Magnetic Terrace. Le pianiste Warren Bernhardt.

Jeudi 7 juillet

TF 1

13.30 Météo et la Bourse. 13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Julien Fontanes, magistrat. 16.00 Quarté à Enghien. 16.05 Série : Des agents très spéciaux. 16.55 Club Dorothée vacances. 18.10 Série : Chips. 19.00 Météo. 19.05 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo et Tapis vert. 20.35 Série : Médecins des hommes. El Salvador : Le pays des quatorze volcans. Avec Bruno Cremer, Jean-Claude Lecas. **22.10 Cinéma : Mais qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans les cafés avec les hommes ?** □ Film français de Jan Saint-Hamont (1980). Avec Robert Castel, Antoinette Moya, Michel Boujenah. *La femme d'un garagiste craint que son fils, marié, ne soit stérile.* **23.40 Variétés : Les coulisses de Wiz qui peut. 0.25 Journal et la Bourse. 0.40 Magazine : Minuit sport. 1.45 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.10 Documentaire : Les ateliers du rêve. 3.00 Magazine : Reportages.** Papa Wemba, le pape de la sape ; Tahiti : sous les cocotiers, la crise. **3.30 Alain Decaux face à l'histoire.** Roosevelt a-t-il voulu Pearl-Harbor ? **4.30 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 4.35 Magazine : Reportages. 5.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.25 Dessin animé : Heckle et Jeckle. 5.35 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.28 Chimps. Spot de la Prévention routière. **14.30 Magazine : Sports été.** Moto : Grand Prix de Francorchamps, en Belgique ; Cyclisme : Rétrospective des étapes précédentes du Tour de France, 5e étape (Neufchâtel-Liévin) ; Magazine : A chacun son Tour. **18.15 Série : Sam'suffit. 18.43 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Le journal du Tour. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Cinéma : Brannigan.** ■ Film américain de Douglas Hickox (1975). Avec John Wayne, Richard Attenborough, Judy Geeson, Mel Ferrer. *Un lieutenant de police de Chicago est envoyé à Londres pour rechercher un gangster qui a disparu la veille de son inculpation. Une femme détective de Scotland Yard l'accompagne et le surveille. Opposition de deux méthodes policières différentes.* **22.28 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **22.30 Magazine : Edition spéciale.** D'Alain Wieder, présenté par Claude Sérillon. Thème : L'emprise des sectes. **23.30 Informations ; 24 heures sur la 2. 23.50 Le journal du Tour** (rediff.). **0.10 Histoires courtes.** La rue ouverte, de Michel Spinosa.

FR 3

13.30 Série : Cap danger. L'assaut des grizzlis. **14.00 Magazine : 40e à l'ombre de la 3** (suite). Sommaire : Eté chic, été choc ; Look ; Top Sixties ; Mamie, Papy ; Carte postale ; De âne à zèbre ; Les livres, les films et les tubes de l'été ; La 3 ça rafraîchit la tête ; Le tombeur ; La gueule du coin ; Déclic et declac ; Jeu de la séduction ; Invités : Canada et Sandy. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Série : Les invisibles.** Un prof à éclipses. **17.08 Dessin animé : Boumbo. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Dessin animé : L'oiseau bleu. 18.00 Série : Sur la piste du crime.** Sabotage. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé. 20.02 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Téléfilm : L'énigme des sables.** De Philippe Vallois, avec Marie-Christine Barrault, Jean-Patrick Capdevielle, Bernard Lefort. *Suspense dans le Sud marocain. Fanette, membre d'un club de cinéastes amateurs, est assassinée entre deux prises de vues...* **22.05 Journal. 22.30 Magazine : Océaniques.** Le voyage chinois de Zao Wouki. *Ce film a remporté la mention spéciale « reportage pédagogique » lors du Xe Festival du film d'art.* **23.30 Musiques, musique.** Jazz avec Toots Thielmans.

CANAL +

13.30 Série : Soap. 14.00 Cinéma : La tête contre les murs. ■■ Film français de Georges Franju (1958). Avec Jean-Pierre Mocky, Anouk Aimée, Charles Aznavour, Paul Meurisse. **15.30 Cinéma : Autour de minuit.** ■■ Film franco-américain de Bertrand Tavernier (1986). Avec Dexter Gordon, François Cluzet, S. Reaves-Phillips. **17.40 Série : Batman. 18.05 Cabou cadin.** Bécébégé ; Virgul. **18.30 Cabou cadin.** Rambo. **18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.00 Starquizz.** Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Léon Zitrone, Stéphane Audran, Jean-Luc Labaye. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : L'albatros.** ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1971). Avec Jean-Pierre Mocky, Marion Game, André Le Gall. *Un détenu s'évade d'une prison d'Alsace et prend en otage la fille d'un candidat aux élections pour qu'elle l'emmène en Allemagne dans sa voiture. Suspense et verve satirique.* **22.00 Flash d'informations. 22.05 Football.** Finale du Tournoi de Paris, en différé du Parc des Princes. **23.50 Cinéma : Les nuits de la violence.** □ Film américain de John Bud Cardos (1979). Avec William Devane, Cathy Lee Crosby, Richard Jaeckel. **1.25 Cinéma : Résidence surveillée.** ■ Film français de Frédéric Compain (1986). Avec Jacques Bonnaffé, Maria Schneider, François Siener.

LA 5

13.30 Série : La loi de Los Angeles (rediff.). **14.25 Série : La grande vallée. 15.20 Série : Mission impossible. 16.15 Série : Star Trek. 17.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.05 Dessin animé : Creamy, adorable Creamy. 18.30 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : La part du feu.** ■ Film français d'Etienne Périer (1977). Avec Michel Piccoli, Claudia Cardinale, Jacques Perrin, Rufus, Roland Bertin. *Magouilles politico-immobilières et relations étranges d'un promoteur et de son jeune adjoint, qu'il a voulu façonner à son image. Réalisation correcte, sans plus.* **22.30 Série : La loi de Los Angeles. 23.30 Série : Hitchcock présente. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (rediff.). **0.55 Mission impossible** (rediff.). **1.45 La grande vallée** (rediff.). **2.35 Journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin** (rediff.). **3.35 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **4.00 Vive la vie !** (rediff.). **4.25 Top nuggets.**

M 6

13.30 Série : Laredo. 14.20 Feuilleton : Les aventures du baron de Trenk. 15.05 Magazine : Faites-moi 6. Avec les rubriques : La roue de la musique et Première écoute. **16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis.** Le ciel. **19.00 Série : L'incroyable Hulk.** L'instinct du crime. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show.** La rentrée des classes. **20.30 Téléfilm : Sortie de secours.** De Paul Kyriazi, avec Ivan Rogers, Sandy Brooke. **22.05 Série : L'homme de fer.** Trouvez les bijoux. **22.55 Série : Cagney et Lacey. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouvelles de Pologne. Le Frère Albert, extrait de La danseuse de corde, d'Ewa Pokas. **21.30 Profils perdus.** Victoria Ocampo. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 mai 1988 à Strasbourg) : Les Israélites dans le désert, de C.P.E. Bach, par le Concerto Koln et la Chapelle royale de Paris, direction Philippe Herreweghe ; sol. : Françoise Pollet, soprano ; Barbara Schlick, soprano ; Howard Crook, ténor ; Peter Lika, basse. **23.07 Club de la musique contemporaine.** Cage, J.S. Bach, Monnet, Masson, Zimmermann, Lachenmann. **0.30 Minuit passé.**

Audience TV du 5 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	35.9	Santa Barbara 15.3	Act. région. 7.4	Act. région. 6.3	Top 50 3.2	Homme 3 mil. 4.7	Hulk 2.6
19 h 46	41.1	Roue fort. 16.8	Journal du Tour 8.8	Act. région. 5.3	Stalag 13 1.6	Homme 3 mil. 5.3	Hulk 5.3
20 h 16	53.7	Journal 20.5	Journal 16.9	La Classe 5.8	Starquizz 1.1	Journal 3.7	Cosby show 4.2
20 h 55	60.0	Dents de la mer 3 20.5	Cotton Club 22.6	Maîtresse de fer 7.9	Soldier's Story 2.1	Homme tigre 4.7	Ange vengeance 4.2
22 h 8	57.4	Dents de la mer 3 21.6	Cotton Club 20.0	Maîtresse de fer 11.6	Flash inform. 0.5	Homme tigre 3.2	L'homme de fer 2.1
22 h 44	41.6	Histoires nat. 7.4	Cotton Club 20.0	Dessins animés 7.9	Ren 0.5	Loi Los Angeles 4.2	Homme de fer 2.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Emploi

Une expérience à l'étude pour les cadres du privé

Haut fonctionnaire, le temps d'un stage...

A l'heure où la mobilité professionnelle et géographique apparaît comme une exigence croissante dans la gestion des entreprises, la question est posée de savoir si des cadres de la fonction publique auront bientôt la possibilité, à titre temporaire, d'aller exercer leurs talents dans des entreprises privées et vice versa. Une véritable mobilité va-t-elle être mise en œuvre entre une administration publique, dont les modes de gestion se rapprochent de plus en plus de ceux du secteur privé, et des entreprises privées qui prétendent, elles aussi, offrir des services au public et servir, à leur manière, l'intérêt général ? Une « ouverture » sur laquelle le nouveau ministre de la fonction publique, M. Michel Durafour, pourrait être amené à se prononcer prochainement.

POUR l'instant, une telle mobilité public-privé est on ne peut plus réduite, pour ne pas dire inexistante. Certes des stages d'entreprise — très brefs — existent pour certains fonctionnaires. Certes, également, traditionnellement des personnalités extérieures à l'administration sont nommées dans des emplois à la discrétion du gouvernement. Mais le cadre juridique offre peu de souplesse. La loi du 13 juillet 1983 prévoit que les emplois civils permanents de l'Etat doivent être occupés par des fonctionnaires, ce qui exclut, théoriquement, des cadres du secteur privé.

La loi du 11 janvier 1984 est pareillement restrictive puisqu'elle prévoit que la mise à disposition des fonctionnaires est limitée *« aux administrations d'Etat, aux organismes publics ou privés d'intérêt général et aux organismes à caractère associatif assurant une mission d'intérêt général »*. Quant au détachement auprès d'entreprises privées, il n'est possible, après dix ans de bons et loyaux services dans l'administration, que *« dans l'hypothèse de travaux de recherche scientifique d'intérêt national ou dans des entreprises assurant des missions d'intérêt général et sur des emplois prévus aux statuts de celles-ci »*.

Mobilité réduite

Pour les fonctionnaires appartenant à des corps recrutés par l'Ecole nationale d'administration (ENA), une période de mobilité de deux ans est obligatoire dès lors qu'ils postulent à un poste de sous-directeur, de chef de service ou de directeur adjoint dans une administration centrale, mais elle s'accomplit dans un cadre... fort peu mobile. La règle est qu'ils doivent se livrer à des activités différentes de celles qui sont normalement dévolues aux membres du corps auquel ils appartiennent ou encore qui se différencient de celles de l'administration où ils ont été affectés à l'origine. Un administrateur civil a ainsi le loisir de séjourner pendant deux ans au Conseil d'Etat ou dans un établissement public comme la SNCF.

On peut également rencontrer un sous-préfet au ministère des finances ou encore un diplomate au ministère de l'industrie ou de l'agriculture. Des habillages permettent parfois quelques détours dans le privé, mais cela reste exceptionnel. C'est ainsi qu'un élève de l'ENA affecté à sa sortie à la direction des douanes a accompli *« sa mobilité »* à la BNP, puis s'est retrouvé chez Bouygues, mais *« en mission »*, avant de retourner à son administration d'origine. Une exception qui confirme la règle : la mobilité ne passe pas par le secteur privé.

Depuis un an et demi, la Grande-Bretagne a tenté, pour les cadres, une expérience d'échanges entre l'administration et les entreprises privées. Volontaires, des cadres du privé vont pendant deux ans ou au maximum trois ans, dans une administration tandis que des responsables de la fonction publique investissent des entreprises pendant la même durée. Les uns et les autres continuent pendant cette période *d'être rémunérés par leur entreprise* ou par leur administration d'origine. Le bilan est jugé, du moins dans un premier stade, *« largement positif »*. En un an, trois cents mouvements ont été enregistrés de l'administration vers le privé, et cent quarante des entreprises vers la fonction publique. La France va-t-elle s'inspirer d'un tel exemple, des pratiques voisines existant également aux Etats-Unis ?

Peu à peu, les réticences du pouvoir politique devant une telle mobilité public-privé cèdent du terrain. Lorsqu'il était ministre de la fonction publique, de 1981 à 1984, M. Anicet Le Pors, communiste, était plutôt réservé, puisqu'on lui prêtait cette formule : *« On ne sert pas l'Etat comme on sert IBM. »* Son successeur, M. Jean Le Garrec, qui avait justement été cadre à... IBM, s'était montré plus ouvert, sans pour autant faire progresser les choses. M. Hervé de Charette, ministre de mars 1986 à mai 1988, a été plus loin. Il a d'abord étendu la liste des emplois offerts au titre de la mobilité aux entreprises publiques et aux collectivités locales.

Développer les échanges

Avant de quitter ses fonctions, M. de Charette avait affirmé avec force : *« L'administration d'Etat et le secteur privé ne peuvent plus continuer à s'ignorer en ce qui concerne leurs modes de gestion interne. Toutes les formes possibles d'échanges, depuis le stage de brève durée jusqu'à l'échange effectif de personnels, sont à promouvoir. »* Il avait donc annoncé *« une expérience d'une durée limitée dans le secteur privé »*, en estimant qu'elle constituerait *« un moyen très opportun de développer les échanges entre l'administration d'Etat et les entreprises »*.

Présidée depuis quatre ans par M. Raphaël Alomar, qui travaille lui-même dans le secteur privé, l'Association des anciens élèves de l'ENA (AAEENA) a publié récemment un Livre blanc sur *« les échanges entre administration publique et entreprises privées »*. A cette fin, il avait rencontré de nombreux chefs d'entreprise et responsables de l'administration qui avaient réservé un accueil très favorable à ses propositions. Parmi les personnalités qui avaient manifesté leur intérêt pour cette démarche, figurait M. Roger Fauroux, alors directeur de l'ENA et aujourd'hui ministre de l'industrie.

Les propositions de l'AAEENA s'inspirent dans une large mesure du « modèle » anglais. L'association, qui constate que, sur les deux mille cinq cents anciens élèves qui ont accompli les dix ans qu'ils « devaient » à l'administration, environ six cents sont dans des *entreprises publiques* ou privées, part d'un principe simple : *« Le service de l'intérêt général n'est pas le privilège de l'administration ; le secteur privé y participe également, et il n'y a rien d'anormal à ce que des hommes et des femmes qui s'y sont consacrés dans l'administration puissent continuer à le faire dans l'entreprise. »*

Plusieurs conditions

L'idée est donc de *« créer les conditions d'échanges réguliers et permanents entre l'entreprise et l'administration »*. Au préalable, devraient être définis des emplois administratifs et techniques de l'administration dans lesquels les entreprises placeraient des cadres. De la même manière, il serait souhaitable que les entreprises privées confient à des fonctionnaires de corps administratifs et techniques mis à leur disposition certaines responsabilités. Plusieurs conditions devraient être remplies : les candidats seraient volontaires et s'assureraient que leur employeur considère un tel échange comme *« un investissement rentable qui assurera à l'intéressé un développement ultérieur de carrière »*. Il serait dommage d'être pénalisé au retour.

Pour éviter le rejet de ces greffes temporaires — de deux ans au minimum et de quatre ans au maximum — et conjurer le risque d'un mauvais accueil du lieu d'échange, l'âge *« optimum »* des candidats devrait se situer entre *trente et trente-cinq ans*. Ils devraient se voir confier *« des responsabilités réelles dans un emploi effectif »*. Par ailleurs, *« la rémunération de chacun doit continuer à lui être versée par son employeur d'origine, pour éviter les problèmes liés à d'éventuelles disparités entre traitements et salaires »*. Toutefois, l'association envisage *« un système de primes versées par l'employeur d'accueil »*, ce qui supposerait la modification d'un décret de 1936, relatif au cumul de rémunérations.

Le Livre blanc souligne également que *« les échanges doivent être rigoureusement équilibrés, nombre pour nombre »*. La première *« impulsion »* aurait un effet très limité puisqu'il est suggéré une première expérience concernant *« environ trente personnes par an »*. Mais de tels échanges pourraient prendre rapidement plus d'ampleur si, à partir de ces expériences, le cadre législatif et réglementaire était aménagé. L'association ne se prononce pas sur l'opportunité d'une nouvelle loi mais ouvre quelques pistes. La loi du 11 janvier 1984 pourrait être modifiée pour *« permettre le détachement, la mise à disposition ou la disponibilité dans une entreprise privée »*. Une autre loi pourrait également définir un cadre juridique pour *« les collaborateurs des entreprises appelés à servir dans l'administration »*.

De tels échanges nécessitent une grande souplesse. M. Durafour sautera-t-il le pas ? Ces échanges ne concerneraient évidemment, au départ, que des cadres A de l'administration, qui exerceraient dans le privé des *« missions d'état-major (études) »* puis des activités opérationnelles, et des cadres (dirigeants) du privé, qui *« se verraient affectés*, selon l'AAEENA, *à des responsabilités de gestion ou d'études »* dans des secteurs comme l'informatique, la gestion des carrières, l'organisation du travail. En cas de succès, on pourrait imaginer que les échanges soient ensuite étendus à des cadres B de l'administration et à des cadres (moyens) du privé. Le défi vaut sans doute la peine d'être relevé, mais il n'est jamais facile de s'aventurer hors des chasses gardées...

MICHEL NOBLECOURT.

Controverse autour de la titularisation des contractuels de la fonction publique

LA titularisation des contractuels de la fonction publique est un débat qui divise les intéressés eux-mêmes, recrutés, contrairement à leurs collègues fonctionnaires, au titre de « vacataires », d'« auxiliaires » ou de « non-titulaires » (*le Monde* du 28 avril). M. Pierre Letourneur, représentant de l'UFFA/CFDT (1) au Conseil supérieur de la fonction publique, en est un farouche partisan. L'avis de M. Jean-Loup Gourdon, président de l'ANCSP (2), est beaucoup plus mitigé.

« Nous ne sommes pas systématiquement contre, explique M. Gourdon. *Mais avant d'être intégré, il faut parfois galérer dix ans. Le dernier plan de titularisation (le cinquième depuis la Libération), mis en place en 1983 par Anicet Le Pors, n'a pas atteint ses objectifs. On avançait au départ le chiffre de 343 000 titularisables. Mis à part le CNRS et l'Education nationale, où 100 000 personnes se sont vu offrir des conditions correctes, notamment au niveau de la reprise d'ancienneté, la titularisation n'a concerné que 40 000 ou 50 000 agents des catégories C et D, c'est-à-dire les fonctions d'exécution. On est loin du compte. »*

« Puisqu'on n'est jamais sûr de pouvoir être intégré, ajoute M. Gourdon, *nous souhaitons une reconnaissance de notre statut de contractuels par l'administration, un rattachement au droit du travail et aux conventions collectives. Nous ne demandons pas la garantie de l'emploi des fonctionnaires mais des éléments de sécurité : tout particulièrement la gestion de la mobilité des effectifs par le biais d'une agence interministérielle chargée des reclassements et des problèmes de formation permanente. »*

« Une infamie »

La vision de M. Pierre Letourneur est quelque peu divergente. *« L'état actuel du droit français est clairement établi par le Conseil d'Etat (arrêts Affortit et Vingtain de 1954). Les contractuels participant à l'exécution du service public sont des agents publics : ne pas le reconnaître et jouer la carte de la marginalité conduisent à une impasse stratégique. A ce titre, les litiges qui les concernent relèvent de la juridiction des tribunaux administratifs et non des conseils de prud'hommes ; cette illusoire application du droit du travail relève d'ailleurs davantage de l'aveuglement libéral que de la défense des intéressés. »*

Le représentant de l'UFFA-CFDT entend aussi défendre une certaine image de la fonction publique : *« Etre fonctionnaire, ce n'est pas une déchéance. Bien sûr, la déontologie à laquelle on est assujetti n'est pas forcément agréable, comme les devoirs de réserve et d'obéissance (situation identique pour un contractuel, agent de l'Etat). En matière de sécurité d'emploi, le secteur public conserve, malgré la crise, un côté protecteur. Qui fait en priorité les frais des réductions d'effectifs ? Les contractuels que l'on embauche de moins en moins : la majorité d'entre eux ont été engagés avant 1983, date de la loi Le Pors. Nous considérons donc comme légitime la revendication de titularisation. »*

Contradictoire, le débat n'en est pas moins intéressant car il concerne près d'un million de personnes, soit un agent de l'Etat sur quatre, un sur trois pour les communes, un sur deux pour les départements. Recrutés jusqu'à la loi Le Pors sur contrat à durée indéterminée puis sur contrat d'une durée de trois ans renouvelable une fois, ils le sont, depuis la loi Séguin-de Charette du 30 juillet 1987, sur contrat à durée déterminée (d'un maximum de trois ans) renouvelable indéfiniment sur reconduction expresse. *« Une infamie*, tempête M. Jean-Loup Gourdon. *L'Etat dicte aux entreprises privées des règles qu'il ne respecte pas lui-même. On peut, après plusieurs années de bons et loyaux services, mettre fin à votre contrat sans vous verser la moindre indemnité de licenciement. » « Bien sûr, cette disposition est à revoir*, admet M. Pierre Letourneur. *Mais la tartuferie réside en premier lieu dans le non-respect des engagements de titularisation pris par M. Le Pors. Le dossier est maintenant entre les mains de M. Durafour, le nouveau ministre de la fonction publique. »*

Des impératifs budgétaires

Dossier d'autant plus épineux qu'il englobe des situations très différentes. Les raisons de faire appel à des contractuels sont en effet fort diverses : il peut s'agir de leur faire remplir des missions spécifiques en dehors des compétences traditionnelles des fonctionnaires ; il peut s'agir aussi de répondre à des impératifs de rapidité ou s'adressant à un personnel qui est vite opérationnel. Les raisons peuvent être essentiellement budgétaires lorsque la loi de finances n'autorise pas un nombre suffisant de fonctionnaires.

Il y a enfin d'autres motifs moins avouables, lorsqu'il s'agit pour des fonctionnaires de se partager des honoraires. Cet argent étant en effet uniquement destiné à certains corps d'ingénieurs fonctionnaires, l'administration a tout intérêt à ne pas recruter trop de titulaires mais à faire appel en cas de besoin à des contractuels qui, eux, ne sont pas autorisés à percevoir le moindre honoraire. Les contractuels forment donc une catégorie des plus hétéroclites.

« La gestion prévisionnelle des besoins n'est pas le fort de l'administration, reconnaît M. Letourneur. *Le manque de perméabilité d'une administration à une autre est aussi indéniable. Des spécialistes existent aussi dans les ministères. Pourquoi le ministère de l'éducation nationale ne ferait-il pas appel à des architectes du ministère de l'urbanisme, lorsqu'il lui faut construire de nouveaux bâtiments ? »*

Une affaire inquiète tout particulièrement M. Pierre Letourneur : engagé comme chef de bureau administratif au ministère de l'urbanisme, un contractuel de l'aviation civile a vu sa nomination annulée par une décision du tribunal administratif de Paris, sous la pression d'une association corporative de fonctionnaires. Raison invoquée : un article du statut de la fonction publique datant de 1984, selon lequel *« les remplacements de fonctionnaires occupant les emplois de l'Etat, dans la mesure où ils correspondent à un emploi prévisible et constant, doivent être assurés en faisant appel à d'autres fonctionnaires »*.

Seul problème : l'agent concerné exerce sa mission de contractuel depuis une vingtaine d'années, date bien antérieure à la promulgation de la loi. *« Imposer des mécanismes législatifs récents est inadmissible et signifie que des contractuels de longue date sont exclus, à égalité de compétences, de certains postes. »* La décision est entre les mains du Conseil d'Etat.

CÉCILE CLÉMENT.

(1) UFFA : Union fédérale des fonctionnaires et assimilés.

(2) Association nationale des contractuels du secteur public.

Quinze jours d'emploi dans « le Monde »

● *Effectifs dans les banques.* Poursuite de la diminution des effectifs dans les banques depuis 1980 (*le Monde* du 21 juin).

● *Autonomie de l'emploi au Pays basque. Pour lutter contre* le chômage, les Basques ont décidé de lancer un programme sophistiqué avec l'aide des Français (*le Monde Affaires* du 25 juin).

● *Hausse de 0,8 % du chômage en mai.* Pour la première fois depuis plus d'un an, le chômage a fortement augmenté en données corrigées. Selon M. Delebarre, ministre des affaires sociales, la hausse est en partie imputable aux sorties de stages (*le Monde* daté 26-27 juin).

Controverse autour
ularisation des contractuels
: la fonction publique

Le Monde

AVIGNON

Directeur du Festival d'Avignon depuis 1985, Alain Crombecque lui a imposé son style. Un style qui lui ressemble : faussement modeste, réellement logique, intelligemment simple. La cour d'Honneur étant un lieu prestigieux et coûteux, on n'essaie pas de le subvertir, on le consacre aux « événements » du théâtre et de la danse.

Théâtre : Shakespeare. Dans la Cour, ce n'est vraiment pas une nouveauté. Mais il se trouve que, cette année, c'est Patrice Chéreau qui, pour la première fois d'ailleurs, affronte la nuit et les murailles. Il monte Hamlet, *puis ce sera la mise en scène de Luc Bondy pour le* Conte d'hiver. *Ensuite, Merce Cunningham, déjà venu à plusieurs reprises, crée une nouvelle chorégraphie. Il arrive à la fin du mois de juillet, mais la danse est présente pendant toute la durée du Festival, grâce à Karine Saporta. Elle a séduit Alain Crombecque, qui lui a donné carte blanche. Elle invite quelques jeunes loups et remet au goût du jour la danse de caractère, principalement russe.*

Les Russes sont là — quel festival voudrait s'en passer aujourd'hui, — ceux de la « perestroïka » et les autres, l'autre, Tchekhov. Plus Thomas Bernhard, Lenz, Euripide, etc., et Georges Perec, l'auteur de l'année, comme l'ont été précédemment Nathalie Sarraute et Robert Pinget. C'est le côté pédagogie organisée de Crombecque, son goût de la continuité. Il ne cesse pas de prendre en charge de grandes expositions — Magnelli, — de faire connaître les poètes — Reverdy et Passoa — et aussi l'histoire du cinéma : on en est arrivé aux débuts du parlant — lequel chantait beaucoup. Sont prévus des accompagnements musicaux en direct sur des films japonais, avec des instruments hautement exotiques.

Les sonorités d'ailleurs fascinent Crombecque qui offre et s'offre cette année des groupes populaires du Pakistan. Dans ce domaine, celui de la musique, l'événement, c'est Pierre Boulez à la carrière Callet — là où, en 1985, Peter Brook présentait son Mahabharata.

Il y a bien d'autres manifestations dans ce Festival. Outre les centaines de spectacles « off » qui viennent chercher le public là où il est. Michel Hermon, qui, voilà une dizaine d'années, avait fait scandale avec les chansons sardoniques de Tilly, interprète Schubert et Brahms. Jean-Claude Carrière demande à des vedettes de lire des textes de leur choix... Le théâtre ne s'enferme pas dans un ghetto catégoriel. Il reste au centre des mouvements de l'esprit.

C. G.

Chéreau acteur

PATRICE CHÉREAU met en scène Hamlet (1) *dans la cour d'honneur avec Gérard Desarthe, qui pour lui a déjà été Bolingbroke dans* Richard II, *le Fou dans le* Lear *d'Edward Bond, Peer Gynt... Au dernier Festival, Patrice Chéreau a présenté à la Chartreuse les élèves de Nanterre dans trois spectacles :* Catherine de Helbronn *et* Penthesilée, *mises en scène de Pierre Romans,* Platonov, *qu'il a monté après avoir tourné avec les mêmes comédiens une adaptation modernisée pour le cinéma :* Hôtel de France. *C'était une première prise de contact, qui se voulait modeste et a fait événement.*

Si Patrice Chéreau aborde pour la première fois le plein air et la Cour, c'est que jusqu'à présent il avait refusé les propositions. « En plein air, *dit-il,* on ne peut pas installer de décors, et le théâtre que je fais s'en passe difficilement. On est également plus pauvre en éclairages, il n'y a pas de cintres, le type de jeu est certainement différent... Dans le plein air, le théâtre se disperse, j'essaie de ne pas le disperser mais enfin ! J'ai toujours pensé qu'il était plus fort en vase clos. Maintenant, je ne sais pas, je tiens le pari. Le plein air a ses lois, j'en connais quelques-unes, il m'en reste à découvrir.

» Alors pourquoi j'ai accepté ? Je ne sais plus. J'avais vu *Lucrèce Borgia* monté par Antoine Vitez dans un dispositif dépouillé. L'an dernier, avec les élèves, j'ai repris confiance dans le public. A Avignon, on voit pour qui on travaille et la nécessité du travail devient évidente. Enfin, il y a Crombecque, je le connais bien, je lui ai dit oui. J'ai d'abord voulu monter la dernière pièce de Bernard-Marie Koltès. Seulement, même avec deux locomotives comme Jacqueline Maillan et Michel Piccoli, je ne suis pas sûr que la Cour soit le lieu adéquat. Pour *Hamlet*, oui, elle l'est.

» Quand on la voit sans les gradins, sans personne, on comprend pourquoi on y fait du théâtre depuis si longtemps. Il y a une configuration spéciale. J'en ai eu peur pendant quinze ans. A un moment donné, on doit s'essayer à ce qu'on imagine ne pas savoir faire. En définitive, depuis le début des répétitions, le défi, ce n'est plus la Cour, c'est *Hamlet*. »

Comme Hamlet, Patrice Chéreau vit un doute permanent. « Etre ou ne pas être », *autant dire :* « Quel théâtre je fais ? Quel est son rapport avec le réel ? » *Il est un homme du mouvement, normalement anxieux, avide de perfection et surtout de savoir. Ce qui est fait est fait, il est urgent d'avancer. Dans quelle direction ?*

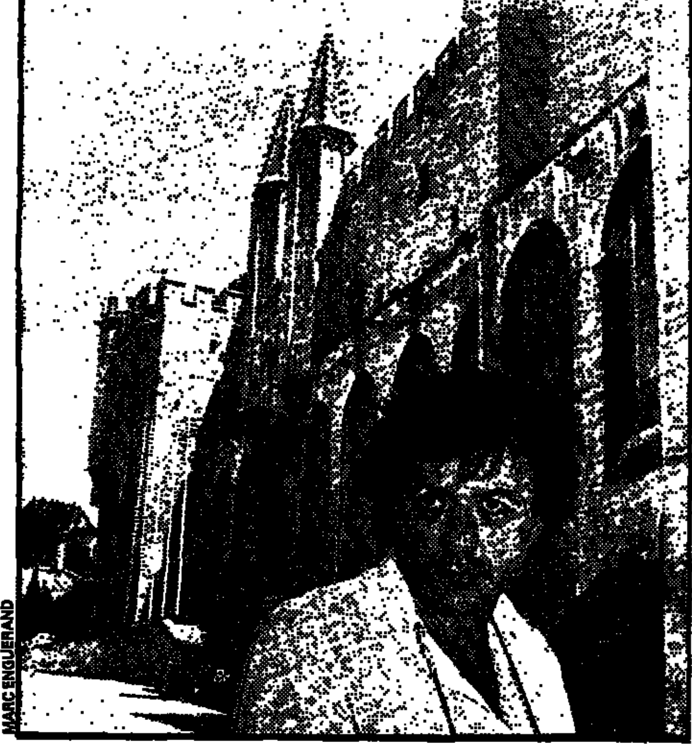
Il y a plus de vingt ans que Patrice Chéreau existe avec force sur la scène française, et hors des frontières. Quelques-uns de ses spectacles marquent la mémoire du théâtre (voir encadré). Il est parvenu à une maîtrise et une notoriété qui lui donnent envie de prendre de nouveaux risques. Lesquels ?

Il est fasciné par le cinéma, peut-être parce qu'il n'y a pas encore trouvé sa vraie place. Mais ses racines sont au théâtre. Avignon lui offre l'occasion de faire le point. Il y emmène les Amandiers. L'an dernier, il y a eu les élèves — on en retrouve plusieurs dans les distributions, — cette fois il y a les productions. Le Conte d'hiver *dans la mise en scène de Luc Bondy succède à* Hamlet *dans la Cour d'honneur. Pierre Romans — responsable de l'école — monte un spectacle Tchekhov, et Daniel Emilfork un spectacle de lui-même. Enfin on doit voir* la Solitude des champs de coton, *de Bernard Marie Koltès, rencontre entre un dealer frimeur, qui en définitive n'a rien d'autre à vendre que sa faconde et sa carcasse affaissée, et un client méfiant, sournois et naïf...*

Le client est Laurent Malet. Le rôle du dealer a été créé par Isaach de Bankole tout plein du plaisir des mots. Patrice Chéreau a repris le personnage, notamment à Grenoble, Villeurbanne, Berlin et pour quelques représentations à Nanterre. C'est la révélation d'un comédien grandiose. Une surprise. Sur scène, il n'avait pas joué depuis la reprise de Toller *à l'Odéon en 1975. En 1970, toujours à l'Odéon — et après Marseille, — il a provoqué le scandale en faisant de Richard II un adolescent languide entouré de mignons, accroupi dans le sable pour raconter* la triste histoire de la mort des rois. *Mais il dit n'avoir jamais pensé à devenir un acteur à part entière.*

« J'ai toujours su, *dit Patrice Chéreau,* que je voulais être metteur en scène. Si j'ai beaucoup joué, au lycée Louis-le-Grand, c'est par manque de personnel. Je jouais les vieillards, j'aimais ça. J'aimais me déguiser, changer ma voix, tout. J'étais très fort dans les compositions et les postiches, ce qui apprend très bien à travailler, mais pas forcément à devenir comédien, c'est-à-dire justement à oser se montrer. Des années ont passé avant que je tienne un rôle de mon âge, et c'était seulement un officier, dans *les Soldats*, en 1968, à la reprise à Gémier.

» Et puis il y a eu *Richard II*. Là j'ai un peu approché ce que c'est que d'être acteur. Je ne pensais pas du tout le faire, mais ça n'avait pas marché avec le comédien prévu, et je ne trouvais personne. Personne ne me faisait confiance, je n'étais pas connu. Finalement, Daniel Emilfork m'a dit : « *Pourquoi tu ne joue pas ?* » C'est toujours flatteur, je me



MARC ENGUERAND

suis laissé convaincre. Il m'a dirigé, m'a empêché de me servir de mes trucs, m'a obligé à parler avec ma vraie voix. J'ai compris des choses un peu secrètes, par exemple le travail sur la mémoire, sur les sensations, et la concentration et ce que ça veut dire, ce que ça entraîne d'oser se montrer soi-même, démuni.

» J'ai suivi totalement la direction d'Emilfork, qui allait contre mes habitudes. J'avais tendance à ne tenir compte que des rapports de force entre les personnages, il m'a montré que ça ne suffisait pas. Il m'a appris comment acquérir les bases, comment se remplir d'un rôle et pas seulement jouer les situations. J'ai répété trois semaines, c'est peu. On a frôlé la catastrophe, comme toujours... C'était dur, mais pas pour moi. Je tenais le rôle principal, les autres devaient me suivre.

» Dans ce genre de circonstances, quand on va jusqu'au bout, on se dit qu'on s'est dépassé, et c'est satisfaisant. Ensuite, j'ai repris *Toller* à l'Odéon, à la place de Sami Frey. Daniel Emilfork m'a à nouveau dirigé. J'avais trop peur. C'était un foutoir. J'aurais pu m'en dispenser. Pas de reprendre le spectacle, mais de jouer le rôle.

» Pourtant, ces expériences ont été importantes. Après *Richard II*, mon attitude envers les acteurs s'est modifiée. J'avais compris quelque chose d'important : expliquer le résultat que l'on veut obtenir ne sert à rien. Il faut indiquer le chemin qui y mène. De toute façon, avant de savoir ce qu'il faut faire, on sait ce qu'il ne faut pas. On procède par élimination. A l'opéra, avec les chanteurs, le système est différent. Un peu comme avec les acteurs italiens : on donne les places, les temps, les rythmes. Ensuite, on revient en arrière, on fouille, on précise. Dans ce domaine, l'opéra ne m'a rien appris. Il n'est pas si éloigné du théâtre, alors que le cinéma est fondamentalement autre. On provoque le comédien jusqu'à ce qu'on arrive à la chose soudaine, fulgurante, qui se produit une seule fois, et on la fixe.

» Au théâtre, on peut également travailler de cette manière, on peut atteindre cette fulgurance, comme ça, en répétitions. Ensuite, il faut encore la retrouver et trouver comment la reproduire chaque soir. C'est au cinéma que les choses les plus profondes, les plus surprenantes arrivent, si on obtient des acteurs qu'ils ne trichent pas. Au théâtre, on triche toujours un peu, c'est-à-dire qu'on prépare. On a des moments de concentration, pendant lesquels on s'apprête à ce qui suit. On se contrôle. Au cinéma, on peut s'abandonner. Et puis le texte ne compte pas, on l'adapte à soi. Au théâtre, on ne peut pas dire des mots pour rien.

» Mes premières émotions d'acteur, je les ai ressenties avec Youssef Chahine, en tournant *Adieu Bonaparte*. C'est vrai, c'était la première fois... Le personnage n'avait pas de psychologie, donc je devais la chercher en moi. On ne peut pas travailler dans le vide. D'ailleurs, Chahine m'avait choisi pour ça, parce que je corresponds à ce qu'il voulait. Il m'a vu en répétitions au théâtre, et j'ai mis un point d'honneur à lui restituer l'image qu'il avait reçue : celle d'un despote pressé, expéditif, n'écoutant rien, dépourvu d'humour, qui passe, comme ça, en disant : « *Oui, oui, plus tard* »...

» Cette façon de montrer ce qu'on déteste en soi, de s'en servir, est vraiment agréable : un bon exorcisme. Si je devenais acteur, je ne pourrais pas le refaire tout le temps. Mais une fois tous les cinq ans, c'est drôle. C'est drôle un personnage sans humour. Le côté bonne blague s'impose. Avec derrière soi une armée qui obéit, on joue forcément le fou qui se prend pour Napoléon...

» Je retrouve un peu la même impression avec *la Solitude des champs de coton*. J'ai décidé de prendre le rôle de Bankolé parce qu'il devait tourner *Chocolat*, avec Claire Denis. Comme pour *Richard II*, j'ai d'abord cherché parmi les acteurs, noirs, puis blancs. Et Laurent Malet m'a dit : « *Plutôt que tout recommencer avec un acteur blanc, joue le.* » Evidemment, je les avais dirigés, lui et Isaach de Bankolé. Mais une chose est d'indiquer : « *Plus fort, moins vite* »... Une autre est de le faire. Même si, intellectuellement, je me dis : « *Je dois agir de cette manière* », je n'y parviens pas à tous les coups. J'hésite, je finis par changer la mise en scène. Quand j'indique, je me sens plus sûr de moi pour résoudre les problèmes.

» Le fait de me recomposer physiquement m'aide, je me retrouve comme au lycée. Je me suis fait couper les cheveux, pousser la barbe. J'ai mis le faux ventre d'Isaach. J'imaginais que ce monsieur énorme, hideux, c'est moi. Et c'était moi. Juste avant de commencer, je me regardais dans la glace et je me demandais comment on peut se laisser aller à ce point. J'entrais en scène avec le dégoût de moi. Je ne m'aime pas. En même temps c'était très agréable, j'ai fini par l'aimer, ce dealer minable, par le trouver touchant.

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 17.)

(1) *Hamlet*, dans l'adaptation d'Yves Bennefoy choisi par Patrice Chéreau, est publié aux éditions du Mercure de France.

L'ECRIT ET L'ORAL

Georges Perec, entre jeu et mémoire

Il n'est pas auteur de théâtre, mais son écriture se parle et se vit. Il fait appel au jeu et à la mémoire, il n'a jamais écrit le même livre deux fois.

L'AUTEUR, disparu en 1982, et son œuvre pourtant comme en suspens depuis lors, le moins qu'on puisse dire est que les textes de Georges Perec n'ont pas encore connu le fameux « purgatoire » que certains se plaisent à considérer comme l'inévitable période de latence *post mortem* de la notoriété et du succès des écrivains. Mieux : on n'a jamais autant lu, vendu, détourné, traduit et enseigné Perec que depuis sa mort, et l'inflation critique à son sujet est elle-même bien partie (quatre monographies attendues en France pour l'automne).

Il n'y a, dans une telle conjoncture, rien d'incongru à ce que le Festival d'Avignon ait choisi de consacrer cet été, par tout un ensemble de manifestations publiques, son cycle « littéraire » à Georges Perec, après les hommages respectivement rendus en 1986 et 1987 à Nathalie Sarraute et Robert Pinget.

Mais une fois le premier enthousiasme passé, le contenu même du projet pouvait susciter quelques interrogations : Perec, reconnu et inlassablement diffusé en Allemagne depuis le début des années 70 comme un important auteur de pièces radiophoniques « expérimentales » et de théâtre musical, n'avait guère été joué en France que pour *l'Augmentation*, créée par Marcel Cuvelier au Petit-Montparnasse en 1970. L'essentiel ne pouvait donc être composé que de prose adaptée pour les besoins – pour les désirs – de la scène.

Ces problèmes, et les types de solutions que l'on a pu y apporter, ne sont pas nouveaux : une partie du public d'Avignon s'y était déjà préparé à la faveur d'une adaptation de *Quel petit vélo...* (Prix du Festival « off », 1987) et d'un montage d'une sobriété et d'une justesse sans défaut, *Jeux d'écritures*. Ces précédents et bien d'autres ont peut-être achevé de conforter les organisateurs du cycle 88 dans le parti pris de ne rien attendre d'un quelconque Perec dramaturge, au point que « l'autre » pièce de théâtre jamais écrite par lui, *la Poche Parmentier* (créée par Robert Condamin à Nice en 1974), sans doute à cause de sa difficulté, n'a pas trouvé preneur pour cette fois-ci.

Mais il y a plus : pour une nouvelle mise en scène de *l'Augmentation*, le choix s'est porté sur Jean-Louis Benoît et Didier Bezace, ce dernier devant précisément sa réputation à de bonnes « scénifications » de textes non dramatiques. Et cette pièce, dont les répliques épousent de façon dévastatrice le dédale et l'enfermement logique d'un programme d'ordinateur avec ses retours en arrière à l'envi, sera traitée pour une fois d'une façon tout à fait nouvelle, puisque la solution au problème crucial de l'incarnation de ses six « personnages » (la proposition, l'alternative, les hypothèses positive et négative, le choix et la conclusion, sans compter la rougeole) devra finalement beaucoup à la découverte décisive, dans une revue d'informatique appliquée, de la version originale du texte : elle était, comme par un fait exprès, non théâtrale et monologuée.

Michael Lonsdale, à qui a été confiée la réalisation de *la Vie mode d'emploi*, a déjà prêté sa voix à de nombreuses reprises aux textes de Georges Perec, à la radio, au cinéma et lors de lectures publiques. Pour cette œuvre qu'il connaît bien, il y avait un précédent, voire un exemple, et le mode d'adaptation choisi pour Avignon avec René Farabet reprend de très près les options déjà définies en 1982 par Jean Guerrin pour son spectacle du théâtre-école de Montreuil : deux visites guidées distinctes sont proposées aux spectateurs, qui effectuent ces parcours à travers les escaliers et les appartements d'un immeuble (en l'occurrence l'hôtel de Saint-Laurent, spécialement aménagé pour cela) et assistent, à chaque « station », à des mises en espace de récits tirés des six cents pages de texte de ce « romans » à environ mille cinq cents personnages.


CLAUDE SCHWARTZ

– *L'Augmentation ou comment, quelles que soient les conditions sanitaires, psychologiques, climatiques, économiques ou autres, mettre le maximum de chances de son côté en demandant à votre chef de service un réajustement de votre salaire.* Création par Marcel Cuvelier, en 1970, au Petit-Montparnasse (reprise à la Huchette, en 1982). Parmi les autres mises en scène : Comédie de Saint-Etienne, Théâtre provisoire (Genève), Theater am Sozialart (Munich), Théâtre de Cannes, et Jean-Marie Boyer dans son spectacle *Rires de crise* au Lucernaire.

– *La Poche Parmentier*. Création par Robert Condamin, en 1974, au Théâtre de Nice. Autres mises en scène : Théâtre-Ecole de Montreuil, Bernard Mesguich et l'équipe de l'université de La Haye, Théâtre de la Nouvelle Lune (Montréal).

– *Passage Perec*. Montage de Daniel Zerki (Théâtre d'Evreux, Maison de la culture d'Amiens et Centre Georges-Pompidou, 1983).

– *Jeux d'écritures*. Montage d'Yves Barbaut et Noël Jovignot (Compagnie de la Grenette, Villeurbanne, 1983). Environ cent vingt représentations en France et à l'étranger.

– *La Vie mode d'emploi*. Montage de Jean Guerrin (Théâtre-Ecole de Montreuil, 1982).

– *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?* par Jean-Pierre Laurent (Théâtre de la Tripe de Caen, 1987).

– *Diminuendo* (texte de Georges Perec, musique de Bruno Gillet, créé à la Biennale de Paris, 1971).

– *Journal d'un usager de l'espace*. Spectacle lyrique adapté d'*Espèces d'espaces* et mis en scène par Charlotte Nessi (ensemble Justiniana, musique d'André Litolff, 1987).

– *Fonctionnement du système nerveux dans la tête, Die Maschine, Tagstimmen et Konzertstück für Sprecher und Orchester.* Généralement adaptées par Eugen Helmlé et mises en musique par Philippe Drogoz, ont été créées et continuent d'être régulièrement diffusées par les chaînes radiophoniques allemandes depuis le début des années 70.

Si l'on sait moins ce que Sami Frey, qui avait le premier et depuis longtemps manifesté son désir de se confronter, seul, aux quatre cent quatre-vingts micro-souvenirs qui constituent le texte, à la fois étrange et familier, de *Je me souviens*, a prévu pour le faire agir sur scène, Jean-Claude Grumberg a choisi, lui, la sobriété : le difficile texte de *W ou le Souvenir d'enfance* fait alterner par chapitres la tentative de reconstruction par la réécriture d'une histoire personnelle défective, d'une part, et, d'autre part, la fiction concentrationnaire d'un univers régi par les « lois » du sport, publiée à l'origine en feuilleton dans *la Quinzaine littéraire*. L'échec et le manque dominent dans ce livre dur qui constitue la plus originale et la plus achevée des *réponses à la question littéraire* de l'entreprise autobiographique : le parti pris par le réalisateur a été de s'en tenir à des « lectures ». Une telle simplicité d'approche montre assez de quelle manière l'œuvre de Georges Perec, on ne peut plus « écrite », s'impose à qui tente de lui faire franchir la barrière de l'oral. Ritualisées depuis l'époque où, aux glorieux jours de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, il animait les stages de l'OuLiPo, les lectures publiques ont justement été l'un des moyens qui ont le mieux contribué à faire connaître ses textes, jusqu'aux plus déconcertants, dont on découvrait subitement qu'ils avaient (ou pouvaient acquérir) en réalité toute la transparence des textes « à dire ». Car il y a d'excellentes raisons au succès de ces textes, mais aussi, au-delà de la fascination de leur fausse évidence, au fait qu'ils « passent » si bien l'oral : *l'Augmentation*, par exemple, dans la systématique immédiatement affichée de sa construction, amène inévitablement le spectateur à prendre en charge le démontage de cette rigueur en suivant le jeu des récurrences, des écarts et des enchaînements (la première version en avait d'ailleurs été publiée avec le schéma de l'organigramme correspondant).

La Vie mode d'emploi, dont l'auteur avait voulu les échafaudages infiniment moins visibles, procède, quant à elle, du constat que les parois d'un espace clos et familier peuvent avoir (si on se laisse accrocher par ce que l'on n'y voit généralement pas à force de l'avoir trop vu), cette épaisseur infime où s'ouvre la fiction, les fictions, que Perec aimait à *« lire à plat ventre sur son lit »* – sans parler de son côté hyper-citationnel qui, là encore, invite en permanence au jeu des souvenirs.

Enfin, et pour nous en tenir aux choix de ce festival, Perec, dans *W ou le Souvenir d'enfance* et *Je me souviens*, parle – ou plutôt il écrit – depuis ce lieu exact où vibrent ensemble les images des souvenirs individuels et de la mémoire collective : dans le premier, en hésitant entre la fiction parabolique et le contrat de vérité autant qu'en essayant de renouer les fils qui le rattachaient à son enfance avant que ne les coupe l'histoire *« avec sa grande hache »*, celle d'un génocide ; dans le second, en tentant de trouver un texte qui restitue le fonctionnement même de la mémoire en ses liaisons (sans manquer d'y avouer sa dette envers le précédent de Joe Brainard et en faisant ménager des pages blanches à la fin du livre pour que le lecteur puisse, sur la lancée, y ajouter ses propres souvenirs).

Un critique ayant ingénument risqué que rien ne pourrait plus être écrit après le livre-sommet, l'œuvre totale qu'est *la Vie mode d'emploi*, Georges Perec, chagriné, lui répondait en substance que, bien au contraire, de même que sa propre écriture devait tout aux livres que lui et tout le monde avaient lu, il espérait bien que ses livres en provoqueraient nombre d'autres. C'était exprimer là un nouvel aspect du projet opiniâtre de celui qui, résolu à n'écrire jamais deux fois le même livre, s'est toujours efforcé de définir par l'appel au jeu et à la mémoire ce même espace médian où fonctionneraient nécessairement ensemble les mécanismes de l'écriture et de la lecture, l'espace de la littérature partagée. Et c'est cette place de choix qu'investira l'acteur, le diseur, non pour y incarner un quelconque personnage mais bien pour rappeler qu'un travail y a lieu.

ÉRIC BEAUMATIN.

La grande famille littéraire

APRÈS Nathalie Sarraute, Robert Pinget, le Festival d'Avignon rend hommage, cette année, à Georges Perec. Avec le concours de la SACD, elle-même productrice de « lectures » d'où les auteurs dramatiques sont à priori absents. Beaumarchais crierait-il à la trahison ?

Bien sûr, c'est un auteur de théâtre, Jean-Claude Grumberg, également romancier, scénariste, qui dirige la lecture de *W ou le souvenir d'enfance* de Georges Perec. Bien sûr, c'est, de l'aveu même de Claude Santelli, qui vient de céder sa place de président à Claude Brulé, sous la pression des événements que la SACD a révisé le projet initial de « Texte nu », la série de lectures organisées par Jean-Claude Carrière : *« Au départ, nous pensions inclure dans cette manifestation des textes de théâtre ou sur le théâtre... tout en laissant les comédiens libres de leurs choix... et ils n'ont pas choisi de lire des pièces de théâtre... »*

Claude Santelli, pourtant, ne manque pas de rappeler les manifestations exclusivement consacrées aux auteurs dramatiques qu'organise la SACD à Paris : Semaine des auteurs au Petit Odéon ; Lectures à une voix à Essaïon.

Et il est vrai que cette institution, fondée par Beaumarchais, continue à veiller avec vigilance sur les droits des auteurs de théâtre, même si, au fil du temps, auteurs de films, d'œuvres télévisuelles ou radiophoniques sont venus grossir les rangs. A tel point qu'aujourd'hui 60 % des recettes de la SACD proviennent de l'audiovisuel et 40 % du théâtre et du lyrique. A tel point encore que, parmi les vingt membres que compte la commission, conseil directeur de la société, les auteurs dramatiques ne comptent plus que cinq représentants.

« Mais, de plus en plus, assure Claude Santelli, *les auteurs sont polyvalents. »* A l'image même d'ailleurs de cet ex-président, auteur de théâtre, metteur en scène, scénariste et réalisateur, qui compte, parmi ses projets théâtraux, une adaptation du *Journal d'un séducteur*, de Kierkegaard, et des *Provinciales*, de Pascal. Cas particulier, mais révélateur.

En tout cas, au Festival d'Avignon, et c'est une volonté de son directeur, Alain Crombecque, les poètes sont au-dessus de la mêlée. Alain Cuny y lit Pierre Reverdy, on célèbre André du Bouchet, grand traducteur il est vrai de Shakespeare, tandis que Fernando Pessoa, dont on fête le centenaire, peut sourire et flâner dans sa ville blanche, Lisbonne, écrivain « intranquille », d'un journal, de poèmes, et même de théâtre... écrivain multiple d'une certaine façon, tout comme Nathalie Sarraute, Robert Pinget, « mis en scène » par les deux précédents festivals, avec le concours de la SACD : *« Car,* explique Claude Santelli, *on pouvait avoir oublié qu'ils étaient aussi des auteurs de théâtre. »*

Partout, sur les scènes françaises, privées ou publiques, on adapte, on adapte : *la Métamorphose*, de Kafka, ou *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. Facilité de temps de crise (les spectacles à un, deux personnages sont monnaie courante), manière de remédier à l'absence de grands auteurs dramatiques pour notre temps ? Ou bien, version optimiste, avant-coureur d'un goût retrouvé pour la belle écriture, avant toute chose ?

Le théâtre, aujourd'hui, a-t-il besoin de cette provocation ? Est-ce pour lui une manière de se rapprocher, comme dans les années 50, de la grande famille littéraire, souhait qu'exprimait l'an passé Michel Vinaver dans son rapport sur l'édition théâtrale (publié aux éditions Actes Sud sous le titre *le Compte rendu d'Avignon*) ?

Bref, la forte présence de poètes, romanciers sur la *scène avignonnaise est-elle le symbole d'une ouverture, ou d'une crise ?* Il est trop tôt pour répondre à cette question. Et ni Tchekhov ni Pirandello n'ont eu vraiment d'états d'âme en passant de l'écriture dramatique à celle de nouvelles ou de romans. Alors que Marie Redonnet, dit-on, avait longtemps tenue secrète son activité d'auteur dramatique. Et puis, après tout, l'on verra aussi à Avignon cette année un film, *Freaks*, devenir du théâtre.

ODILE QUIROT.



Pierre Rev

Chéreau ac

Repères



L'ECRIT ET L'ORAL

Pierre Reverdy, entre silence et luxe

Des mots calmement alignés, des mots de petit matin... Alain Cuny lit des poèmes de Pierre Reverdy, poète nocturne, solitaire, ami du monde et du luxe.

LORSQUE Georges Pompidou, en 1961, publia une *Anthologie de la poésie française*, il y eut à Paris une voix pour hurler à l'indignité, au meurtre : de ce choix, Pierre Reverdy avait été évincé. La voix était celle d'une femme : Chanel.

Reverdy était mort l'année précédente, et tous les hommages qui lui furent rendus le présentèrent comme un être seul, sombre, inconsolé, dont les poèmes avaient atteint un seuil extrême de rigueur, de génie.

Le fait est que, lorsque Pierre Reverdy, en 1910, débarqua à Paris, à la gare d'Orsay, à vingt et un ans, et alla tout droit à Montmartre, il n'était pas gai. Il arrivait de Narbonne. La crise viticole avait ruiné son père.

Reverdy était vêtu de noir. Il avait des cheveux très noirs, des yeux très noirs et très beaux. Il avait l'intensité d'irradiation d'un manouche.

Un peintre italien rencontré par hasard le présente à un poète, Max Jacob, qui lui-même présente Reverdy à Picasso, Juan Gris...

Et il est exact que, à ce moment-là, Pierre Reverdy est un homme assez renfermé sur soi, un écrivain retenu, sobre.

Le premier petit recueil, *Poèmes en prose*, que publiera Reverdy paraîtra en 1915. Reverdy l'imprimera et le brochera lui-même, à la main. Dans ces années-là, deux poètes « tiennent l'actualité », ils ont donné la même année, 1913, deux longs poèmes qui se ressemblent. Apollinaire a donné *Zone* dans son recueil *Alcools*, et Cendrars a donné *la Prose du Transsibérien*.

Ces deux poèmes sont très brillants, très décidés, faits d'images brutes, et ils ont leur « franc-parler », c'est comme s'ils s'adressaient carrément au lecteur.

« Tu marches vers Auteuil, tu veux aller chez toi à pied... Te voici à Marseille au milieu des pastèques », écrit Apollinaire, et Cendrars dit : *« Tu m'énerves, tu le sais bien... Si tu veux nous irons en aéroplane »*... Ce sont des poèmes qui bougent et qui brillent comme de la publicité animée lumineuse.



PHOTO THOMAS BOUCHARD IN « CHANEL »

Reverdy, en comparaison, c'est le silence, l'immobilité. Une couleur grise de 6 heures du matin, par grand froid. Des mots calmement alignés : *« On attend... Rien ne bouge... Seulement la façade... Le visage... Et la place d'un regard... Les débris culbutés dans le coin... Il ne reste plus rien... Les murs et le triangle... »*

A vrai dire, les poèmes « à voix basse » de Reverdy étaient d'un esprit, d'un ton, assez proches de ceux qu'écrivait alors son ami Max Jacob. Mais Max Jacob ne publiait pas. Les deux hommes s'aimaient bien, et se chamaillaient. Ils avaient tous deux un caractère pas facile.

Ils se brouilleront. Reverdy dira de Max Jacob : *« Max, c'est un amas de bouts de ficelle. Comment faire pour redonner à cet exhibitionniste, ivre de bavardage, le sentiment de la parole vraiment vivante ? »* Et Max Jacob disait de Reverdy : *« Comme il se prend au sérieux ! Il croit qu'on a le droit de donner des leçons à tout le monde ! »*

Pierre Reverdy n'était pas simple, voilà. Il aimait être seul, méditer seul dans une chambre nue, vide et froide, et il aimait tout autant le luxe des milliardaires dont il acceptait volontiers l'argent pour éditer une revue. Il se donnait, sincèrement, des airs de bête sauvage, mais envoyait des mots doux à des femmes du grand monde. Et, dans sa revue *Nord-Sud* comme dans ses propos, il voulait faire la loi. En même temps, il était incapable de cacher ses sentiments. Il faisait sa cour à des admirateurs éperdus des Ballets russes et de Diaghilev, mais écrivait : *« Les Ballets russes n'ont jamais été que de très mauvais et très pitoyables tableaux... Il y a peu de choses que je trouve aussi méprisables et répugnantes que cette ordure de Diaghilev... »*

Reverdy, s'enfermant dans son extrémisme, affirmait : *« La poésie est dans ce qui n'est pas. »* Cela épurait le champ de vision, et les premiers recueils de Reverdy, *la Lucarne ovale*, *les Ardoises du toit*, sont très beaux. Mais cela réduisait, en même temps, l'angle du regard, et si tous les livres de Reverdy, surtout les proses, jusqu'à sa mort, gardent des moments de génie, il n'en est pas moins vrai que, très vite, sa poésie ronronna à vide.

Dès 1920, Raymond Radiguet, qui avait vraiment adoré le Reverdy de 1917-1918, pouvait écrire : *« Aujourd'hui, les jeunes s'étonnent d'avoir aimé Reverdy... Les poèmes de Reverdy sont faits de notations sans intérêt. »*

A propos de Radiguet, une anecdote veut que Jean Cocteau, un jour de 1923 ou de 1924, peu après la mort de Radiguet, rencontre Reverdy, dans la rue, à Paris. *« Où vas-tu de ce pas ? »*, dit Cocteau. Et Reverdy répond : *« Au Sacré-Cœur, prier pour Radiguet »*. Selon l'anecdote, Cocteau, bouleversé, en eut les larmes aux yeux, et, saisi d'un doute, alla trouver Jacques Maritain, pour se rapprocher, peut-être, de l'Eglise.

Or il est évident que Reverdy, si cela avait eu lieu, n'aurait songé qu'à plaisanter, pas méchamment d'ailleurs, car il aimait Cocteau, et, en 1925, il lui dédicace un livre de poèmes, *Ecumes de la mer*.

Les notices biographiques nous disent dans l'ensemble qu'en 1926 Pierre Reverdy a quitté Paris et ses écrivains et s'est retiré à Solesmes, à deux pas de l'abbaye, où il demeura, jusqu'à la fin, dans une grande solitude.

C'est inexact. Certes, Reverdy avait une première fois, en 1925, rompu avec Chanel, avec cette autre grande mécène qu'était Misia Sert. Mais, à Solesmes, il ne trouva pas la paix, ni la foi, et il revint à Paris, à Montparnasse, puis il renoua avec Chanel, habita l'hôtel particulier de Chanel faubourg Saint-Honoré, la villa somptueuse de Chanel à Roquebrune, et des studios que Chanel lui aménagea. Brassaï a donné ce portrait juste de Reverdy : *« Il rayonnait de santé et de contentement de vivre. Ses gestes vifs et tranchants, sa volubilité méditerranéenne, son tempérament nerveux, son rire d'enfant, étaient ceux d'un homme parfaitement à l'aise dans sa peau, qui sourit à la vie et à qui la vie sourit. Il aimait bien manger et bien boire, adorait les femmes, le grouillement de la rue, les terrasses des cafés, les devantures, les journaux, les livres. »* Et l'éditeur René Bertelé précise : *« De Solesmes, chaque printemps et chaque automne le ramenaient à Paris, à cette terrasse du Dôme où la nouvelle de son arrivée était vite connue ; il m'apparut fort détendu, ouvert, cordial et disert... Il m'entraînait vers tels de ces bars ou de ces restaurants qu'il aimait ; parfois chez des amis anglais ou américains — il en fréquentait beaucoup à cette époque — où je le vois encore, certains soirs, dans son toujours impeccable complet croisé de flanelle grise, un verre de scotch à la main, la mèche impérieuse et l'œil brillant, parlant interminablement de tout et de rien. »*

Parmi les jeunes admirateurs écoutant bouche bée Reverdy au Dôme ou au Jimmy's, René Bertelé note la présence, dans les années 1930 à 1938, d'Alain Cuny. C'est Cuny qui dit, à Avignon, des poèmes de Reverdy. Qui veut entendre la voix de l'un des plus grands poètes de ce siècle peut demander à son libraire deux livres, parmi d'autres, de Reverdy : *Plupart du temps*, chez Flammarion, et *le Livre de mon bord*, au Mercure de France.

MICHEL COURNOT.

Chéreau acteur

(Suite de la page 15.)

» Pierre Romans dit que si on veut comprendre l'acteur, ce mélange de problèmes personnels et d'envie de se montrer qui fait que l'on choisit de devenir acteur, ce n'est pas en regardant des gens comme Michel Piccoli. Avec lui, on sait : ça passe par toute une vie, par une disponibilité incroyable. Les ambiguïtés les difficultés ont été filtrées. Des gens comme lui, ou comme Teresa Stratas, par exemple, sont parvenus à une telle maîtrise qu'il suffit de les lancer et ils vont. Non, si on veut savoir comment fonctionne l'intérieur d'un comédien, il faut regarder les débutants. Ils ont du mal à réaliser ce qu'ils veulent, ils ne savent pas tricher. Leur maladresse revèle leurs mécanismes.

» Mes rencontres avec Piccoli, ou Feuillère, avec Simone Signoret, Casarès ou François Simon, avec des acteurs de cette classe ont été primordiales, m'ont fait avancer. Mais avec les élèves, j'ai beaucoup appris. Pour le film *Hôtel de France* je ne suis pas allé au-delà de ce qu'ils savaient faire. Ce n'était pas grave puisqu'on racontait l'histoire d'un groupe de jeunes. A la fin, pourtant, j'aurais aimé avancer davantage. J'ai commencé tout de suite après à répéter *Platonov*. L'horreur ! J'avais en tête les solutions du montage du film, les acteurs gardaient le jeu cinéma, il ne se passait rien. J'ai dû tout oublier, refaire du théâtre.

» On ne reprend jamais tout à fait à zéro. On se souvient. On réutilise. J'ai monté *Don Juan*, je monte *Hamlet*, je vais monter *Don Giovanni* à l'Opéra-Bastille... On ne peut pas perpétuellement inventer la façon de faire entrer un fantôme ! A la quatrième fois, on se répète. Les œuvres elles-mêmes amènent à des citations. Quand je vais mettre en scène *Don Giovanni*, *Cosi* et *les Noces de Figaro* — dans les mêmes décors avec la même distribution, — je vais obligatoirement penser à *Lucio Silla*. Pour *Hamlet*, je ne pense pas à *Richard II*, plutôt aux Shakespeare que j'ai travaillés avec les élèves, à Luc Bondy et au *Conte d'hiver*, au *Ring* aussi, dont certaines scènes sont directement inspirées de *Hamlet*.

» *Hamlet* se situe à la base d'une réflexion romantique, bien que ce ne soit pas une pièce romantique. Elle est drôle, pleine de dérision, fluide, légère, et d'une construction formidablement libre. Hamlet est un personnage violemment neurasthénique, qui balance entre action et conscience. Il délibère pour savoir si l'action est ou n'est pas totalement inutile. A propos de la pièce, quelqu'un a parlé d'une *« claustrophobie de la conscience »*. On emploie de grands mots, car ça tourne autour d'un problème métaphysique. On ne sort pas forcément grandi du fait de vouloir vivre, à tout prix. Hamlet le sait. Je ne dis pas qu'on doit se suicider, ni accepter la mort, au contraire. Hamlet essaie toutes les solutions à son problème, toutes les interprétations à son incertitude, apporte une quantité de réponses. Aucune n'est satisfaisante, aucune ne peut l'être. Il n'y a pas de réponse à la question « Qu'est-ce que je fais là »... Hamlet se demande si le fantôme ne vient pas de l'enfer pour le tromper. S'il se décide à agir, il veut que son action soit juste.

» Cinq actes pour ne pas réaliser sa vengeance, pour se la faire voler par le hasard ! Le hasard, Hamlet l'accepte, et pas même par fatalisme. Il accepte le vide, et pas par désespoir. Il compte sur le théâtre pour démasquer le crime de son oncle. Il dit : *« Le théâtre sera le piège où je prendrai la conscience du roi. »* En même temps, il dit : *« Le théâtre n'est rien au regard de la réalité. »* Il est un acteur dévoyé.

» Faire du théâtre — ou du cinéma — a quelque chose de dérisoire et d'essentiel. Le théâtre est une monstruosité nécessaire. On y consacre son existence. Le débordement d'énergie que ça exige est pareil à l'énergie dépensée par Hamlet quand il tente d'éclairer ses doutes. On doute toujours, de ce qu'on fait, de ce qu'on est. Ma solution personnelle pourrait être l'inactivité, mais mon tempérament me porte à un surcroît d'activités.

» Exister sur un plateau est un grand cadeau. Pourtant, quand on arrive aux répétitions, on n'a pas forcément envie de travailler. On se demande par quoi commencer. On ne se met pas à écrire parce qu'on a sa première phrase, on écrit parce qu'on est devant une page blanche, ensuite les idées viennent. La mise en scène, c'est la même chose. On a préparé, on sait où on veut aller, reste à découvrir par quelles routes. La meilleure réponse à la sempiternelle question : *« Pourquoi avez-vous monté cette pièce, tourné ce film ? »* est : *« Parce que j'ai signé un contrat. »*

» Le signe du métier c'est : pouvoir arriver aux répétitions sans avoir envie de travailler, et y aller, le faire jusqu'au bout, et s'amuser. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

Repères

1967. Patrice Chéreau reçoit le prix du concours des jeunes compagnies pour sa mise en scène des *Soldats*, de Lenz. Auparavant, il a présenté professionnellement *l'Affaire de la rue de Lourcine*, *l'Héritier de village*. Il prend la direction du Théâtre de Sartrouville, doit en partir pour cause de faillite.

1970. Il met en scène et joue à Marseille *Richard II* — repris ensuite à l'Odéon. Paolo Grassi, directeur du Piccolo Teatro à Milan, l'appelle.

1972. Patrice Chéreau revient en France. Il est nommé codirecteur avec Robert Gilbert et Roger Planchon du Théâtre de Villeurbanne, devenu TNP.

1973. Le spectacle-événement : *la Dispute*, en collaboration avec le Festival d'automne.

1974. Son premier opéra au Palais Garnier, *les Contes d'Hoffmann*.

1975. Son premier film, *la Chair de l'orchidée*.

1976 et les cinq années qui suivent, le *Ring* à Bayreuth.

1979. *Lulu* à l'Opéra et à la Scala.

1981. *Peer Gynt*.

1982. Patrice Chéreau est nommé avec Catherine Tasca à la tête de Nanterre. La maison de la culture devient Théâtre des Amandiers. Il tourne *l'Homme blessé* (1983). Réalise un projet qui lui est cher : une école qui en 1989 recevra pour deux ans son troisième groupe d'élèves.

LE GESTE ET L'IMAGE

Karine Saporta, visions des formes

Karine Saporta a travaillé la danse classique, puis moderne, a dansé à Chicago, a fondé sa compagnie en 1982. Il y a trois ans, Avignon la découvrait grâce à un spectacle « furieusement sensuel » jouant sur les contrastes et faisant appel aux forces obscures : les Pleurs en porcelaine. Alain Crombecque lui a demandé cette fois de composer le programme de danse à son idée. Des idées, Karine Saporta n'en manque pas. La création de Merce Cunningham à la Cour d'honneur ne fait pas partie de son programme. Le grand homme gris, le père de la danse moderne américaine, est une star en France. Il est davantage encore aux Etats-Unis, nous dit Anna Kisselgoff, critique chorégraphique du New York Times.

CARTE blanche a été donnée à Karine Saporta. Elle crée une chorégraphie, choisit ses invités, explique ses choix.

« En me donnant cette carte blanche, *dit Karine Saporta*, Alain Crombecque m'avait suggéré de faire appel à des gens qui avaient travaillé avec moi, de présenter une sorte de « famille ». Or il s'avère que nous, chorégraphes, en ce moment, nous ne travaillons pas beaucoup ensemble. Je collabore plutôt avec des compositeurs, des plasticiens. Hideyuki Yano était le seul avec qui j'aie travaillé. J'avais pensé l'inviter, il est mort, d'où cette soirée d'hommage que je lui dédie, le 29.

» Lila Greene et Sidonie Rochon vont remonter *Fluxap*, qui a été très important, je crois, dans la petite histoire de la danse française : c'est le premier duo où les interprètes dansaient corps à corps, en contact. Il s'agissait d'une matière corporelle sensible, d'un frémissement de corps en relation et non d'une écriture de mouvements et d'enchaînements de pas : cette recréation sera donc le plus fidèle possible à l'esprit de l'œuvre, non à sa lettre. Dans la même soirée, il y aura Elsa Wolliaston, et un danseur qui a participé aux dernières créations de Yano remontera une version de *Ciné-fictions*, en trio, qui n'a jamais été montrée.

» Seule cette partie de ma carte blanche procède de ma relation directe avec un créateur. Tous les autres choix relèvent d'une démarche très différente. Alain Crombecque souhaitant qu'il y ait une sorte de « tonalité » venant de moi, je me suis dit : essayons de dégager une philosophie de la danse qui m'habite en ce moment, et voyons par le monde si d'autres la partagent. J'ai beaucoup voyagé, je me suis rendu compte que chaque artiste, chaque créateur a vraiment *sa* vision de la danse, et que la philosophie est très différente, même chez ceux qui produisent des œuvres extérieurement semblables. En parlant avec d'autres chorégraphes, je voyais que ce qui me paraissait évident — sur le métier, la façon de faire travailler


TRISTAN VALÈS/ENGUERAND

le corps, le mouvement — m'était complètement personnel, et que personne ne partageait ces points de vue. Il n'existe pas à l'heure actuelle de grande école, de grande façon de penser notre art. C'est surprenant de voir à quel point, dans le discours de chacun, les conceptions diffèrent.

» Je me suis donc rendu compte que je ne pouvais pas créer de grand rassemblement autour d'une idée, d'une cause, d'une vision. Je suis revenue à des concepts plus carrés, plus palpables : peu importe la parenté de style, prenons des gens qui travaillent un peu sur le même thème, qui manifestent des préoccupations communes même s'ils n'en ont pas conscience. Le premier thème a été la relation entre le texte, la chose écrite, et la danse. Mark Tompkins travaillait sur Gertrude Stein : ce qui l'intéressait, c'était une certaine déconstruction du sens, une chorégraphie des mots, une introduction de la notion de répétition dans la langue, des notions d'ordre formel plutôt que narratif, explicatif, fictionnel. Sa pièce s'appelle *Nouvelles*. Elle inclut la vidéo, quatre danseurs, une scénographie légère.

» Ce qui m'attire dans le travail de Mark Tompkins : c'est un des rares chorégraphes qui parle des rapports entre les sexes d'une façon plastique, visuelle, et non simplement par toute cette gestuelle de prendre, repousser, caresser, agresser. Elle fut sans doute importante dans l'évolution de la danse, mais la réflexion de Tompkins me semble aller beaucoup plus loin. Il a une véritable vision d'auteur, presque d'écrivain. Il fait vraiment des *œuvres* — et son *Triptyque* est une œuvre d'une envergure unique dans la danse actuelle. Un grand film.

» Jean-François Duroure travaillait sur Genet. Sa façon de penser la danse me concerne, car elle va dans le sens du développement de la pensée allemande (il a été très marqué par son passage en Allemagne chez Pina Bausch). Il a la clé pour que le corps produise non seulement des émotions et des mouvements, mais des mouvements en relation avec les émotions. Parce qu'il y a un grand problème dans la danse : lorsqu'on veut dire trop de choses, on s'arrête de bouger (autre chose se met en marche, qui n'est pas de l'ordre de l'écriture du mouvement), et quand on commence à étudier l'artisanat, on s'éloigne de la source des émotions.

» La difficulté est de faire dire quelque chose au corps tout en sachant jouer avec les composantes de l'art chorégraphique, de faire que l'émotion engendre une gestuelle spécifique liée à elle. Duroure me semble avoir perçu tout cela. Quand il travaille sur un thème, il enclenche immédiatement le mécanisme du mouvement.

» Et puis Genet, c'est très fort par rapport au corps, à la danse. J'étais enthousiaste de rencontrer un jeune chorégraphe qui travaille là-dessus — et qui montre qu'un danseur peut lire Genet : nous avons encore la réputation d'être incultes...

» C'est aussi une réponse au fait qu'Avignon est essentiellement un festival de théâtre — cela me préoccupait, et mon choix du thème de l'écriture n'est pas innocent. J'ai été passionnée d'apprendre que Jan Fabre, que je connaissais comme metteur en scène de théâtre, avait soudain fait une chorégraphie avec des danseurs classiques. J'avais eu un coup de foudre pour sa longue nuit au Théâtre de la Bastille. Je l'ai rencontré, j'ai eu aussi un coup de foudre pour l'être, ses conceptions, même si elles sont très contestables, et j'ai vu une vidéo de son spectacle. J'ai eu immédiatement une réaction de créatrice : il y avait dans ses propositions des choses qui me paraissaient horriblement choquantes, inacceptables, une vision de la danse terrorisante. Et à côté de cela une rigueur, d'autres visions qui nous sortaient complètement de nos habitudes.

» Même si j'aime beaucoup tous les gens que j'ai invités, une partie de moi chorégraphe refuse beaucoup de choses dans leurs œuvres, et une autre partie est fascinée par la différence ; vis-à-vis de Jan Fabre, je ressentais à égalité cette fascination et cette peur. Mais il m'a paru très important que le monde de la danse reçoive ce choc — quitte à dire ensuite que cela témoigne d'une ignorance terrible de ce qui s'est passé dans la danse ces dernières années. C'est un spectacle à la fois splendide et aride, esthétiquement très fort, qui va sûrement susciter des réactions variées.

» J'ai invité aussi, du côté de la Belgique, une jeune chorégraphe qui était venue à la Chartreuse il y a trois ans, Nicole Mossoux. Si elle est soutenue — car elle travaille dans des conditions très difficiles — elle produira des œuvres qui vont ébranler très profondément. Elle a une sensibilité surréaliste. Elle proposera une chorégraphie avec un réfrigérateur et un dîneur assis à une table, il ne bouge quasiment pas, il fait simplement vibrer la table, des bouteilles se cassent, des couverts s'entrechoquent. C'est un univers très surprenant, très particulier. On sent que ses moyens sont limités et qu'elle n'a pas l'habitude de sortir des performances en studio, mais il est important de faire place, à Avignon, à des gens qui en sont à ce stade de leur tra-

On a entendu chanter Al Jol

Quand il a commencé à parler, le cinéma a chanté. L'Amérique a compris avant l'Europe la portée de cette révolution et qu'elle était irréversible.

LE 7 octobre 1927, aux Etats-Unis, la première représentation du *Chanteur de jazz*, film produit par la Warner Bros et réalisé par Alan Crosland, soulève un enthousiasme considérable. On y entend l'acteur Al Jolson. Il suffit qu'il chante *Mammy, Toot toot tootsie, Kol Nidrei*, pour créer l'événement. Le cinéma n'est plus muet.

Le Chanteur de jazz, pourtant, ne comporte que quelques séquences sonores et parlantes. Mais tout le monde a compris qu'avec la nouvelle technique on peut faire encore mieux, qu'on fera mieux. En avril 1926, les frères Warner s'étaient associés à la Western Electric Company pour former la société Vitaphone, chargée de mettre au point un système de son sur disques, au cinéma. Alan Crosland avait tourné *Don Juan* avec John Barrymore. L'emploi du son intéressait le public. Quand Vitaphone utilise le procédé d'enregistrement du son sur pellicule, on arrive au *Chanteur de jazz*. Un miracle ? Non. L'invention était en gestation depuis des années, mais, à la grande époque du muet, l'équilibre économique de l'industrie cinématographique reposait sur l'universalité des images. D'un pays à l'autre, il suffisait de changer les intertitres, et cela ne coûtait pas cher. Il semble que les frères Warner, que l'on disait en difficultés financières, aient voulu briser le monopole des grandes compagnies.

En 1927, sentant venir le vent, la Fox lançait le procédé Movietone. La Warner Bros la coiffa au poteau. *Le Chanteur de jazz* fut exploité pendant un an et assura la prospérité de la firme. Warner produisait, en 1928, *le Fou chantant*, nouveau film avec Al Jolson, réalisé par Lloyd Bacon, entièrement parlant. En 1929, la compagnie avait fait près de 20 millions de dollars de bénéfices. Les autres s'y mettaient.

De la vogue des « talkies » naissaient des films avec chansons et tableaux de music-hall. On sonorisait des séquences de films muets. Les studios et les salles s'équipaient. Malgré le krach de Wall Street, l'année 1929 fut, pour Hollywood, l'année charnière. Le muet était condamné à brève échéance, et le public se souciait peu de la guerre des brevets (Vitaphone, Movietone, Photophone de RCA), qui, d'ailleurs, se terminait par des arrangements. L'essentiel était d'entendre les voix, les dialogues, les sons, les bruits, la musique.

L'Europe commençait à se préparer doucement. Les grands réalisateurs, en France, ne se préoccupaient guère des rumeurs venues des Etats-Unis. Tout au plus allait-on se renseigner à Londres, où passaient les films sonores et parlants. En 1928, pourtant, Marcel L'Herbier avait, pour des raisons esthétiques, enregistré, sur disques, les clameurs de la foule à la Bourse (duel sonore) et des bruits de moteur d'avion dans *l'Argent*, son chef-d'œuvre muet. Le film sort à Paris le 9 janvier 1929. Le 25 janvier, une salle des boulevards, l'Aubert-Palace, présente *le Chanteur de jazz*. *« Un coup de tonnerre »*, dit Marcel L'Herbier dans son livre de souvenirs, *la Tête qui tourne* (1). Le cinéaste a déjà pressenti l'importance du son, et *« malgré les dérapages sonores qui crevaient les oreilles »*, il comprend ce que signifie le « parlant » pour l'avenir du cinéma.

La vague monte, les spectateurs se laissent porter. En France, rien n'est prêt, malgré les recherches entreprises par Gaumont. L'Allemagne a le procédé Tobis Klangfilm. Quel va être le premier film parlant français ? Ce titre est âprement disputé. En 1929, André Hugon — un médiocre prolifique — tourne, en quinze jours, *les Trois Masques* en Angleterre, et Henry-Roussell *La nuit est à nous* en Allemagne.

Le jeune producteur Pierre Braunberger, qui a vu à Londres *Cocoanuts*, comédie musicale avec les Marx Brothers, fait venir le réalisateur Robert Florey — un Français qui travaille à Hollywood — pour *La route est belle*, mélodrame avec le populaire chanteur d'opéra André Baugé. *« Un film chantant et sonore français, réalisé par des Français, avec des Français, sur un scénario français (avec mécanique américaine) »*, annonce la revue



LE GESTE ET L'IMAGE

...rta, visions des formes

vail, si ce qu'ils ont à dire est très fort.

» Il y aura aussi Marc Monnet. Il est drôle de voir comment, ces temps-ci, les chorégraphes ont envie de faire du théâtre (Anna Teresa de Keersmacker, que je voulais inviter, est prise par une mise en scène), Jan Fabre et Bob Wilson se sont essayés à la chorégraphie, et voici que Marc Monnet, bien connu comme compositeur, a décidé depuis deux ans d'avoir une compagnie de danse.

» Son travail me paraît important parce que la danse et la musique font relativement mauvais ménage, actuellement. Soit on a recours à des œuvres du passé, soit on fait appel à des compositeurs vivants mais dont la démarche n'a pas bougé comme la danse l'a fait depuis dix ou quinze ans. Il y a un décalage. Tous les courants qui auraient pu concerner les danseurs, avec des méthodes de travail pouvant s'enclencher dans les nôtres, se sont atrophiés. Je suis donc contente qu'un compositeur comme Marc Monnet se repose la question de l'intérieur : comment un corps bouge-t-il par rapport à un son ? On a maintenant à notre disposition des tas de machines à produire du son qui pourraient entrer en dialogue vivant avec ce qui se passe sur scène, et peu de chorégraphes osent se lancer là-dedans.

» Marc Monnet, qui a toute la technologie nécessaire, peut mener très loin l'expérience. *A corps et à cris* est très bien fait, avec minutie, avec perfection dans cette troublante relation entre son enregistré et son réel. Evidemment, on peut lui reprocher que ce qu'il invente sur le plan du mouvement ne soit pas nouveau : il ne possède pas à la fois les clés de l'imaginaire sonore et celles d'une gestuelle captivante, peu m'importe car c'est ailleurs qu'il innove.

» Reste une partie qui clôturera ma carte blanche, sur le thème : la danse de caractère, qu'a-t-elle été, qu'est-elle maintenant ? Il s'est passé un phénomène incroyable au début du siècle, en Russie : l'introduction, dans la danse classique, d'influences totalement populaires, d'une énergie et d'une sensibilité brutes, terriennes. Il n'y a pas eu d'équivalent dans le ballet occidental. Il a fallu un moment pour que le frottement empirique et un peu expérimental entre ces deux formes d'énergie prenne forme, et c'est en 1930 qu'est né véritablement le style qu'on a appelé « danse de caractère ».

» Cette danse est enseignée à l'Opéra de Paris, au Bolchoï, au Kirov ; elle regroupe huit styles (le tzigane, le caucasien, l'espagnol...), intègre des rythmes pratiqués dans les danses traditionnelles, un travail en bottes, des positions du haut du corps complètement étrangères à la danse classique. Elle a finalement été reprise dans le monde entier, mais un peu comme une sous-danse classique, à l'occasion de numéros inclus dans les ballets, « divertissements » moins respectables que le reste. Et cette possibilité pour la danse classique de trouver une autre forme d'énergie s'est rigidifiée, codifiée ; n'importe quel chorégraphe en panne d'imagination piochait un peu dedans, les gens de cabaret aussi.

» Je trouve donc intéressant de porter un regard neuf sur ce style atrophié, de le montrer aux jeunes chorégraphes et au jeune public, qui le percevront peut-être autrement après ce qui s'est passé dans l'intervalle.

» Il y aura aussi des extraits de danses traditionnelles de l'URSS, par des émigrés russes vivant à Paris, qui travaillent dans des conditions misérables mais sont conscients de devoir garder ces danses. J'ai découvert là une richesse incroyable, vivante, qui est à côté de nous et que nous ne connaissons pas...

» On verra enfin des danseurs soviétiques issus de compagnies de différentes régions d'URSS. Débarquant du fin fond de l'Azerbaïdjan, d'Arménie ou de Sibérie, en plein Avignon. Des Géorgiens, avec leur fabuleux travail sur pointes... Ce qui me fascine, c'est que je trouve là-dedans des correspondances avec mon propre travail, davantage que dans les recherches d'autres chorégraphes européens ! »

Propos recueillis par
SYLVIE DE NUSSAC.

Cunningham, la dissociation

par Anna Kisselgoff

POUR se rendre compte de l'influence du chorégraphe américain Merce Cunningham aux Etats-Unis, il suffit d'allumer la télévision. Depuis quarante ans, sa vision de la vie et de l'art s'est révélée quasi prophétique.

La caractéristique prédominante du travail de Cunningham a toujours été la discontinuité, et les clips de rock que l'on peut voir sur MTV (la célèbre télévision musicale américaine) reprennent la plupart des inventions de celui qu'on baptisa le « prêtre de l'avant-garde », aujourd'hui âgé de soixante-neuf ans. Des images saccadées, des flashs, se succèdent sans logique, alors que des mots extraits des chansons apparaissent, étrangers aux fragments de film : le sens n'émerge que de notre perception individuelle.

L'Américain moyen a pris l'habitude de vivre dans un chaos sonore et visuel propre à l'univers urbain, et nous vivons tous dans un monde où les discontinuités se superposent. Comparables à un peuple de joggers, un walkman vissé sur nos oreilles, nous parlons finalement le même langage que Cunningham.


MARC ENGUERAND

C'est que la frontière entre la vie et l'art n'est pas aussi évidente qu'on le pense. Non pas que l'art imite la vie, mais plutôt, comme le dit Cunningham, que l'art pourrait bien *fonctionner* comme la vie. L'artiste qui a compris ce concept est ouvert à de nouvelles possibilités créatrices.

Aujourd'hui, la danse et la musique s'inspirent d'innovations communes à Cunningham et à son collaborateur musical John Cage, qui furent autrefois violemment critiqués. Cunningham a découvert depuis longtemps que la chorégraphie pouvait être structurée grâce au hasard : lancer les dés et jouer à pile ou face afin de rapprocher deux mouvements, pour décider de l'orientation d'un danseur, pour définir le rythme d'une séquence particulière.

Il y a, dans cette méthode, autant de jeu que de sérieux. Mais, par-dessus tout, Cunningham y voit la libération du corps, l'annulation de ses automatismes et la création de mouvements que l'esprit pourrait considérer comme physiquement impossibles.

Ce collage de mouvements est une telle dominante dans les chorégraphies de Cunningham que ses danseurs semblent toujours exploser en éclats, sans préparation logique, avec des changements de rythme surprenants, même quand le hasard n'intervient pas dans la composition des ballets.

Les fondements de ses idées ont eu beaucoup de succès auprès des Américains depuis les années 50, et ses intérêts pour la philosophie asiatique ont pratiquement lancé une mode. De ses études approfondies du zen et de la divination chinoise, Cunningham a retenu le principal : l'aléatoire et la chance se retrouvent dans la vie ; alors, ils conviennent à la danse.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Les mouvements peuvent donc, eux aussi, se suivre sans logique. Et cette exploration du mouvement, capitale dans l'esthétique de Cunningham, est guidée par cette conviction : le mouvement ne doit pas dépendre de la musique. C'est la raison pour laquelle les danseurs ne découvrent la partition musicale qu'au moment de la représentation, jamais lors des répétitions.

Il n'existe pas un seul jeune chorégraphe américain actuel qui ne soit pas inspiré par les trouvailles de Cunningham. Sa remise en question perpétuelle de la nature même de la danse, à une époque où l'existence d'une véritable danse d'avant-garde est mise en doute, demeure une position de référence, et les chorégraphes qui sont le plus éloignés de lui sont toujours replacés dans le « contexte Cunningham ».

Ainsi, le « théâtre dansé » de Pina Bausch peut apparaître comme une réaction néo-expressionniste au formalisme du pur mouvement adopté par Cunningham et ses disciples.

Alors qu'elle travaille avec Kurt Joos, le chorégraphe de l'expressionnisme allemand, Pina Bausch se retrouve à New-York en 1960, où elle danse au Metropolitan Opera Ballet sous le nom de Philippina Bausch. Son séjour à New-York a coïncidé avec l'effervescence artistique des années 60 et à l'expression des idées de Cunningham (comme la valeur individuelle du mouvement), qui imprégnaient lentement la jeune génération. En réaction aux danses psychologiques du passé, Cunningham affirmait qu'un geste n'avait aucun sens, et qu'un mouvement n'exprimait une idée que par rapport à son contexte.

Lorsque la compagnie allemande de Pina Bausch fit ses débuts à New-York en 1984, son usage de la *répétition expressive* fut compris et apprécié. Contrairement aux Européens qui ont été sensibles aux thèmes sociopolitiques des ballets de Pina Bausch, les Américains se sont intéressés à la forme, à l'assemblage disparate des images et des textes, proche de Cunningham.

Rien ici ne prouve une influence directe de Cunningham sur Pina Bausch, mais c'est la preuve de la perméabilité des jeunes artistes aux idées de leur temps.

Nous vivons actuellement dans l'ère post-Cunningham. Ses créations en danse se retrouvent chez Jean-Claude Gallotta, en France, et chez tous les chorégraphes qui travaillent le mouvement naturel autant que la virtuosité. Ainsi, Twyla Tharp, Lucinda Childs, Trisha Brown, David Gordon, pour ne citer que les plus célèbres. Tous doivent quelque chose à Cunningham.

Ce dernier, même si le côté hermétique des créations, a souvent été critiqué, est aujourd'hui une figure nationale, reconnue et honorée. Ses œuvres, une fois adoptées par des troupes de ballet, ont enfin pu toucher un public plus important. Cunningham invite ce public à revoir ses habitudes contemplatives, à regarder la danse différemment.

(Traduction Agnès Bertola.)

...a entendu chanter Al Jolson


IN « GARBO »

Greta Garbo dans « Anna Christie ».

Cinémonde. Les intérieurs sont tournés aux studios d'Elstree, en Angleterre, car Pierre Braunberger n'a pu obtenir la location des studios Pathé-Natan, en train de s'équiper (2).

Dans ces studios, Marcel L'Herbier tourne entièrement *l'Enfant de l'amour*, adaptation d'une pièce de Henry Bataille pour laquelle il a signé un contrat le 14 octobre 1929, avec un producteur débutant, Jean de Marly, qui a exigé trois versions, une française, une anglaise, une allemande. Terminé au début de 1930, ce serait donc le premier film parlant français. Disons qu'il est mieux réalisé que les précédents malgré les contraintes effarantes de la nouvelle technique. Les micros sont très sensibles et encombrants. Quand on les présente au bout d'une perche, on risque de voir leur ombre sur les décors. Alors, on les glisse un peu partout, dans les pots de fleurs, derrière des objets. Les acteurs sont souvent figés, craignant de déchaîner des tempêtes sonores s'ils élèvent trop la voix. Les déplacements de caméra produisent des bruits qu'il faut éviter, ainsi que les ronronnements de l'appareil.

Pour *l'Enfant de l'amour*, si certains acteurs parlent le français et l'anglais, ils débitent, pour la version allemande, *« un texte germanique hâtivement appris, qui n'est pas enregistré »*. On enregistre le même texte, dit par des interprètes allemands cachés sous les meubles du décor ! Pas étonnant que certains voient dans le parlant une régression artistique. René Clair, qui l'a d'abord refusé, escamote les dialogues dans *Sous les toits de Paris* (1930), où Albert Préjean chante une romance. Un style va se créer contre la pesanteur de la technique.

Le cinéma parle beaucoup, chante souvent, s'accompagne de musique. Peut-il faire autrement ? C'est ce que lui demande un public pas encore rassasié de ces plaisirs nouveaux. Un public qui n'accepte pas les sous-titres sur l'écran pour les films étrangers (sauf les cinéphiles). Alors, on invente le doublage, cette hérésie. Pour l'éviter, on tente le système des versions multiples américaines et françaises aux Etats-Unis ; françaises, anglaises et allemandes en Europe. Même scénario, mêmes décors, mêmes techniciens, même mise en scène, des distributions différentes. La Paramount installe une filiale à Joinville et organise une production européenne.

Et c'est à Berlin que se généralisent les doubles ou triples versions, car les studios sont parfaitement équipés.

Le parlant s'impose. La Russie soviétique y viendra, après tout le monde, vers 1933. En Amérique, Charlot restera irréductible jusqu'en 1936 (*les Temps modernes*). Le parlant s'impose et provoque des drames. Toutes les voix ne passent pas les micros, et, à Hollywood, où bon nombre d'acteurs et d'actrices avaient des accents impossibles, ou des voix ne correspondant pas à leur physique, c'est l'hécatombe. On redoute « l'examen de passage » des studios. Des carrières s'effondrent du jour au lendemain. Partout, les musiciens d'orchestre qui accompagnaient les projections des films muets en salle sont au chômage.

A côté de ces drames éclate la joie des gens de théâtre. Il faut des mots, des textes. En France, Sacha Guitry, à qui le muet *« donnait l'impression d'être sourd »*, et Marcel Pagnol tournent, provoquant la querelle du « théâtre filmé » qui passe par-dessus la tête du public. On n'arrête pas le progrès.

Dernier événement d'importance mondiale : Greta Garbo, « la divine » va-t-elle parler ? Ou n'était-elle qu'un miracle de la photogénie ? Son dernier film muet, *le Baiser*, réalisé par le Français Jacques Feyder, est sorti aux Etats-Unis le 15 novembre 1929. La MGM a « testé » Garbo mais la Suédoise n'est pas très sûre de son anglais. Elle accepte de jouer, en 1930, dans *Anna Christie*, film parlant de Clarence Brown, d'après une pièce d'Eugene O'Neill, parce que la MGM fait réaliser, en même temps, par Jacques Feyder, une version allemande. La star n'a pas de difficultés avec cette langue.

« Garbo talks! » annonce la publicité d'*Anna Christie*. Oui, elle parle, et en anglais, sans problème majeur. Le monde entier retient son souffle lors de l'apparition historique de cette Anna Christie, prostituée qui entre dans un bar à matelots et dit : *« Give me a whiskey, ginger ale on the side, and don't be stingy, baby. »* Depuis le fameux *« How do you like this, mother? »* d'Al Jolson, jamais paroles n'ont fait autant d'impression. Pour Garbo, c'est la victoire.

Or, entre le 4 novembre 1929 et le 22 janvier 1930, à Berlin, Josef von Sternberg a tourné *l'Ange bleu* (en allemand et en anglais) avec une certaine Marlène Dietrich, qui va débarquer à Hollywood. Garbo, Marlène... le cinéma parlant existe bel et bien !

JACQUES SICLIER.

(1) Editions Belfond, 1979.

(2) *Pierre Braunberger producteur. Cinémamémoire* ; Editions Centre Georges-Pompidou-CNC, 1987.

NOTES ET COULEURS

Boulez, Bennett et l'IRCAM

Pierre Boulez invité du Centre Acanthes dirige* Repons *à la Carrière Collet. C'est l'événement musical d'Avignon sans oublier la « Nuit de l'IRCAM ». Collaborateur de la première heure, et depuis évincé, Gerald Bennett parle de l'IRCAM des débuts.

GERALD BENNETT, *Américain, quarante-six ans. Professeur d'analyse et de composition à Zurich. Ancien directeur du conservatoire de Bâle. Pierre Boulez l'a débauché pour lui confier le département « diagonale » de l'IRCAM. Avec Berio, Globokar, Risset et Decoust, l'un des lieutenants de la première heure quittera, comme les autres, l'institut, réorganisé en 1980.*

« J'ai connu Pierre Boulez à l'université de Harvard en 1963, *dit Gerald Bennett.* Il y était professeur invité. Pendant mes études, j'avais déjà passé une année en Allemagne. Je voulais revenir en Europe mais je détestais l'Allemagne. Vienne ne me séduisait pas non plus. Je savais que Boulez avait été au conservatoire de Bâle. Je savais aussi qu'à l'université enseignait Léo Schrade, un musicologue mort maintenant depuis longtemps. Je me suis dit que si cette ville de Suisse pouvait accueillir deux personnages aussi différents, elle méritait qu'on s'y arrête. J'ai retrouvé Boulez au cours de direction d'orchestre qu'il donnait à Bâle sur l'invitation de Paul Sacher. Quatre ans plus tard, j'en ai suivi un second, dirigeant beaucoup. J'enseignais alors au conservatoire, on m'en a proposé la direction. J'ai accepté.

» Boulez, peut-être à cause de cette nomination, me croyait à tort bon organisateur. Quand il m'a demandé, aux environs de 1970, de faire partie d'un centre de recherches qu'il était en train de créer en France, il pensait probablement que je me consacrerais à la planification et à la gestion des travaux. Moi, j'avais envie d'y participer activement.

» A Harvard, il m'était apparu comme quelqu'un de sévère avec les autres et avec lui-même. Je ne connaissais pas encore sa musique, je la soupçonnais d'être froide. Quelques semaines après, j'ai découvert au cours d'un concert *la Sonatine pour flûte, le Marteau sans maître* et la *2e Sonate* pour piano. J'ai été bouleversé par la sensualité et la beauté de cette musique.

» Pendant mes études à Harvard, mon oreille s'était éveillée. J'avais pris conscience de l'existence d'une logique auditive, au-delà de la logique rationnelle. Le monde des sons avait des lois que, soudain, je reconnaissais. Cela ressemblait d'assez près à une expérience mystique.


MARTINE FRANCK/VIVA

Gerald Bennett et Pierre Boulez.

» Dès que j'ai entendu la musique de Boulez, j'y ai trouvé quelque chose d'absolument consonant avec moi-même. Ces sons étaient judicieux, justes, alors que tous ceux que j'avais entendus auparavant dans la musique contemporaine m'étaient apparus plutôt approximatifs. Je me considérais comme un musicien humaniste. Je trouvais les analyses que Boulez avait faites à Harvard du *Sacre*, des grandes œuvres de Berg, Webern ou Varèse farfelues, outrées, trop recherchées. Mais, sa musique étant ce qu'elle était, j'ai pensé que je devais m'intéresser au reste.

» Entre 1972 et 1976, je suis resté à la direction du conservatoire et j'ai fait la navette avec Paris. Le projet de l'IRCAM s'élaborait peu à peu. La définition d'une nouvelle disposition des lieux nous avait éclairés sur nos intentions. Boulez avait lui-même défini les quatre départements – informatique, électroacoustique, instruments et voix, diagonale – que Jean-Claude Risset, Luciano Berio, Vinko Globokar et moi devions diriger de façon autonome. Michel Decoust prit ensuite la tête du département pédagogie.

» Tout le monde, à l'époque, pensait marcher dans la même direction. On se voyait assez rarement. On passait deux ou trois jours par mois à Paris. Berio était moins souvent là que les autres. Nous n'avions pas tous le même poids sur le marché. Berio avait l'âge de Boulez, c'était la star. Globokar était une demi-star. Risset était le Français obligatoire, indispensable en raison des connaissances en informatique qu'il était le seul à avoir. Quant à moi, tout le monde se demandait visiblement ce que je venais faire, et pourquoi moi.

» Mon idée de l'IRCAM était un peu celle d'un monastère. Chacun y aurait non pas sa cellule, mais une pièce où il mènerait ses recherches pour les soumettre ensuite à la communauté. Celle-ci serait unie par une seule pensée : la recherche sur la musique contemporaine. La production ne m'intéressait pas. S'il devait être bon, en effet, de composer et de jouer des musiques à l'IRCAM, cela ne devait pas être obligatoire. J'étais jeune et naïf. J'avais pas mal composé, effectué un travail très pratique au conservatoire. J'avais envie de réfléchir aux choses de la musique.

» Nous avons beaucoup réfléchi et beaucoup travaillé. De l'IRCAM, à l'époque, sont sortis des travaux marquants. Ceux de James Moorer sur l'acoustique des salles ; ceux de Wessel et Risset sur la structure « perceptuelle » du timbre ; tout un ensemble autour de la synthèse et de l'analyse de la voix chantée, que j'avais initié avec Xavier Rodet et qui donne encore lieu à des parutions de qualité. Le programme de synthèse des sons que nous avons alors développé constitue un pas en avant dans l'évolution des langages de synthèse sur ordinateur. Si aucun de ces travaux n'a eu les suites qu'il méritait, c'est qu'il aurait fallu le poursuivre à plusieurs sur des années.

» Mais Boulez allait décider que la recherche non appliquée à la création musicale devait être abandonnée. Entre 1976 et 1978, il avait passé beaucoup de temps à New-York et à Londres. Ce n'est qu'en automne 1978, rentrant de Bayreuth, qu'il s'aperçut de la vraie nature de nos activités. Celles-ci battaient leur plein mais n'avaient encore donné lieu à aucun chef-d'œuvre.

» Pendant toutes ses années d'activité en tant que chef d'orchestre, il avait pris l'habitude de réaliser très vite des choses très difficiles. Sa vie entière lui fournissait la preuve qu'il lui suffisait de prendre une situation en main pour que les difficultés s'aplanissent. Jamais il n'avait eu l'expérience de la recherche, hasardeuse, lente par nécessité. Et c'est vrai qu'en deux ans nous n'étions pas arrivés à des résultats scientifiques bouleversants.

» Toute cette agitation lui a donc semblé bidon. Je crois d'ailleurs me rappeler qu'on le pressait à l'extérieur de justifier par des œuvres l'importance de son budget. Il aurait pu demander qu'on nous laisse travailler en paix. Mais il a acquiescé. Le projet de l'IRCAM s'est dès lors considérablement modifié.

» L'année 1979 a été tendue. Boulez était mécontent, sans trop savoir que décider. Au printemps, Jean-Claude Risset a décidé de regagner Lumigny – son congé était terminé, il n'a pas demandé qu'il soit prolongé. Boulez a ressenti ce départ comme un camouflet. A la fin de l'été, il est arrivé avec un plan de réorganisation, qu'il a présenté aux chefs de département sans les avoir au préalable sérieusement consultés. Nous nous sommes retrouvés privés de toute responsabilité. Les départements étaient remplacés par des services, mis à la disposition de compositeurs invités. Les ingénieurs devaient laisser la place à des techniciens. En l'absence d'autorités scientifiques, il devenait impossible de définir un plan de recherche à long terme.

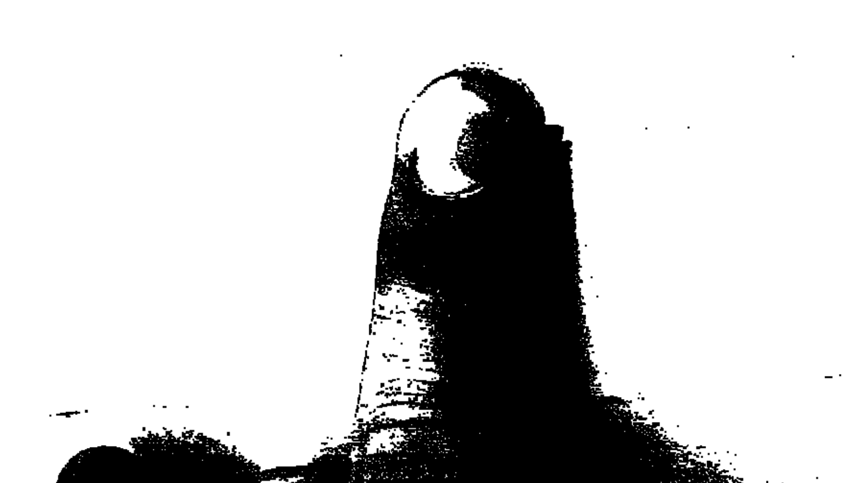
» Je crois maintenant que tout avait en fait débuté sur un quiproquo. Nous voulions faire de la recherche. Boulez pensait à ses propres problèmes de création. Il y a toujours chez lui une foi singulière dans la magie de la construction. Il s'était fixé comme un devoir moral l'obligation de donner une structure à la musique après le chaos des années 40. Et cette volonté d'organiser le matériau musical, opposée, si l'on peut dire, à la volonté de résistance de ce matériau, allait donner des œuvres aussi fulgurantes que *le Marteau sans maître, la Sonatine* ou les *Structures pour deux pianos*, vrais triomphes de la technique de composition sur la matière désorganisée.

» Puis ça n'a plus marché à *Domaines*, une œuvre remise plusieurs fois sur le métier. Il manquait le feu sacré. Boulez n'était pas le premier compositeur à qui ce genre d'aventure arrivait. On acquiert une technique, un métier. Quand on les possède totalement, qu'est-ce qu'on fait ? Bach, Beethoven, Monteverdi ont cherché ailleurs les sources de leur musique, dans des profondeurs intérieures. Boulez, lui, a choisi le parti opposé, réécrivant des œuvres anciennes pour les rendre plus luxuriantes, maquillant et, parfois, transgressant les structures originales comme dans la troisième version de *Visage nuptial*. Le résultat est purement décoratif.

» Restaient ces fameuses machines, auxquelles il n'avait à peu près jamais touché mais qui sans cesse le fascinaient. Peut-être a-t-il imaginé qu'elles lui permettraient d'ajouter dans son œuvre un degré de complexité supplémentaire, et qu'à nouveau le matériau résisterait. Dans *Repons*, ainsi, le feu boulézien s'est rallumé. Merveilleusement orchestrée, plus virtuose que jamais, c'est une pièce qu'on ne se lasse pas d'écouter mais qui, technologiquement, regarde vers le passé : l'utilisation de l'ordinateur n'y est ni très nouvelle ni très imaginative. Elle ne saurait donc justifier à elle seule l'existence de l'IRCAM.

» Est-ce que la musique aurait bénéficié au bout du compte de la recherche pure, telle que nous la concevions à la naissance de l'institut ? Je crois qu'il y aurait eu des jaillissements périodiques du théorique vers le musical. Si certains travaux, déjà prometteurs, avaient pu être menés à terme, un humus se serait formé d'où seraient sorties des connaissances généralisables. Le niveau global de la musique électroacoustique étant ce qu'il est – d'une relative médiocrité, – nous aurions peut-être établi et fait reconnaître un seuil en-deçà duquel on ne pourrait plus parler de travail professionnel pour la musique sur bande et pour l'informatique musicale. Centrale d'informations recueillies dans le monde entier, lieu de recherche réellement ouvert, l'IRCAM aurait pu exercer une influence certaine. Même si ce genre de grosse unité centralisée ne correspond plus vraiment aux nécessités actuelles.

Propos recueillis par
ANNE REY.



Alberto M

Mécénat

NOTES ET COULEURS

Alberto Magnelli, pittore fiorentino

Avignon organise une rétrospective Alberto Magnelli, la première depuis sa mort, et qui n'oublie rien de ce peintre étrange, figuratif et, par périodes, abstrait.

MAGNELLI, c'est un peu Hélion à rebours. Hélion a été l'un des meilleurs champions de l'abstraction géométrique dans les années 30, et doit l'essentiel de sa notoriété à ses peintures très figuratives de l'après-45. Magnelli a été l'un des meilleurs champions du retour à la figuration des années 20, et doit l'essentiel de sa célébrité aux œuvres abstraites qu'il a exécutées de 1931 à sa mort, en 1971. Et tous deux, Hélion, le Français émigré aux Etats-Unis, et Magnelli, le Florentin établi à Meudon, illustrent les glissements et métamorphoses de la peinture prise entre deux désirs, celui de la figure représentée et celui de la pure construction.

Consacrer à Magnelli une rétrospective qui ne passe sous silence aucune de ses époques, c'est mettre en scène un singulier ballet, aux actes apparemment contradictoires, aux ruptures feintes ou vraies ; et c'est nécessairement montrer combien se révèlent indécises des séparations que l'on a coutume de prendre très au sérieux.

A ne considérer que l'ordre chronologique, Magnelli apparaît comme le maître de l'hésitation et de l'alternance des genres. Né en 1888, il parvient à une première originalité en 1914, au retour d'un voyage à Paris où il a connu Picasso, Matisse, Léger, Gris et Apollinaire. Leurs influences, qu'il additionne et entrecroise avec infiniment d'adresse, suscitent une très abondante série de scènes de rue, de portraits et de natures mortes traités dans un style réglé par le contour géométrique, courbe ou droit, et l'aplat coloré.

En 1915, sans guère de transition, changement à vue : Magnelli, point indifférent au futurisme de ses compatriotes Balla ou Severini, expérimente des compositions par plans triangulaires ou demi-circulaires qui se coupent et se replient. L'espace est parcouru d'arêtes et transpercé de pointes de lance, comme on en voit plus tard dans les travaux de bien des abstraits de la seconde génération.

Naturellement, Magnelli n'en demeure pas là. Il fuit le système dès qu'il le sent venir, et il le sent venir de très loin. Entre 1916 et 1919, il cherche des compromis, tantôt des figures évoquées de manière si allusive qu'elles manquent disparaître, tantôt des compositions d'ovales et ellipses rutilantes nommées *« explosions lyriques »* et où l'arrangement des courbes et contre-courbes se laisse aller à suggérer cuisses, ventre et gorge d'une nymphe moins invisible que les titres ne veulent le faire croire. L'anatomie gagne progressivement contre la géométrie, les arabesques se muent à nouveau en contours.

Fin 1919 ou début 1920, alors que les anciens futuristes, Carra en tête, redécouvrent les vertus des primitifs toscans, Magnelli le Florentin invente Magnelli le giottesque. Déesses aux proportions monumentales, paysans herculéens : la robustesse et l'Antiquité sont de mode. L'ex-abstrait ne sait ou ne veut résister à l'engouement mi-nationaliste mi-esthétique des années 20 qu'incarne un Sironi. Un œil sur le Panthéon, un œil sur l'Italie contemporaine, il donne à sa chronique rustique des airs de défilé des Panathénées. Chirico lui-même ne lui est pas indifférent, quoiqu'il ne fasse que reprendre à sa « pittura metafisica » quelques effets d'architecture et ne tombe pas dans le chic Cinecitta néo-grec.

INTERFOTO

Cette dernière réserve lui a été presque fatale. S'il avait accepté toutes les concessions, s'il avait, comme quelques-uns, délibérément cherché le suffrage des stations balnéaires et des gens comme il faut, il n'aurait pas eu de difficulté. Ses œuvres auraient eu un public et des collectionneurs. Mais Magnelli prétend renouveler la figuration par l'enseignement de l'abstraction et ne pas se renier. Il lui faut des femmes-colonnes, des maisons-cubes, des arbres-cylindres, des mers plates et des voiliers triangulaires. On imagine le malentendu. Ses paysages les plus pittoresques ont des airs de Gardanne vue par Paul Cézanne et ses « ragazze » sont les petites sœurs des naïades archaïques du Picasso de 1928.

Résultat : incompréhension et échec. Le « réalisme imaginaire » – l'appellation est du peintre – ne séduit personne ; et sans doute ne séduit-il plus son auteur lui-même, qui peut estimer vers 1928 avoir épuisé les ressources de la synthèse de la figure et de la géométrie.

Pour revenir à l'abstrait, il faut à Magnelli une crise, déménager de Florence à Paris, cesser de peindre près de deux ans et une période de transition de près de quatre ans. Cette période est dite des « pierres éclatées » : ce motif fait la part assez belle aux angles et aux volumes réguliers pour que le peintre l'utilise afin d'éliminer lentement les habitudes anciennes. L'abstraction réapparaît ainsi déguisée, par le biais de fantaisies mi-géologiques mi-surréalistes, plus singulières que séduisantes. Le volume résiste longtemps, il impose ombres, modelés et efforts de trompe-l'œil.

En 1934, enfin, ses défenses faiblissent, la profondeur s'estompe et les formes s'aplatissent. Magnelli se lie avec Arp et Kandinsky. Il se pourrait que ces fréquentations aient eu leur rôle dans son abandon de la troisième dimension, abandon somme toute surprenant de la part de qui avait expérimenté en 1915 les mécaniques d'une abstraction dans un espace et non rabattue sur un plan.

En 1936, année des premiers collages, ou en 1937 au plus tard, Magnelli a achevé de fixer les principes de ce qui est demeuré comme l'essentiel de son œuvre, un art frontal, découpé, précis et rigoureusement gouverné par la géométrie, la règle et le compas. Les toiles se nomment *Accords alternés* ou *Limites ordonnées*, comme chez Kandinsky. Equilibres et déséquilibres, constructions et éclatements, parallèles et divergences : cette abstraction ne se veut ni statique ni répétitive, quoique rien ne lui soit plus étranger que l'expressionnisme. Elle se renouvelle en explorant ses possibilités formelles, avec méthode, par variations méditées. La composition s'épure ou se contracte, les arrangements deviennent tantôt plus limpides et s'intitulent alors *Conception claire*, et tantôt d'une complexité très savante. La peinture se réfère principalement, sinon uniquement, à l'histoire de son élaboration et ne connaît plus d'autre sujet qu'elle-même, ses lois, sa grammaire et ses exercices.

Il lui arrive de se prendre à son propre jeu et de sembler se développer moins au nom de quelque nécessité intérieure ou d'envie d'expression qu'en raison d'une sorte de plaisir de la difficulté résolue. De là le sentiment quelquefois d'une virtuosité, admirable sans doute, mais dévouée essentiellement à son propre éloge et à la démonstration de son habileté. Magnelli a, que ce soit dans une toile de grand format, dans un collage ou dans une petite gouache sur ardoise, le même talent pour enchaîner arrondis et obliques, contrarier l'expansion d'un trapèze ou perfectionner assonances et dissonances chromatiques. Aussi complique-t-il à l'occasion très généreusement son schéma, avec un savoir-faire hors du commun et un souci de l'exécution achevée et polie qui contrastent avec les usages contemporains.

Le Magnelli des années 50 ne diffère pas, sur ce point, du Magnelli de 1914 ou des années 20. Abstrait ou figuratif, matissien ou admirateur de Kandinsky, chroniqueur de la rusticité toscane ou algébriste de la pure peinture, il ne cesse de faire triompher une sorte d'élégance épurée et diaphane qui pourrait se révéler la seule constante d'une œuvre singulièrement variée. Il pousse la volonté de maîtrise jusqu'à s'absenter de son œuvre et ne tolère pas la plus discrète intrusion du moment ou du sentiment. Il est peu d'œuvres en son siècle qui manifestent la même sérénité, peu où l'on s'inquiète plus vainement de la trace d'un drame personnel ou universel.

Kandinsky se confie dans ses toiles. Klee mène une entreprise autobiographique. Mondrian et Kupka aspirent à une communion mystique. Magnelli non. Il peint. Il peint à la perfection et cette perfection est l'âme de sa peinture. Ce Florentin serait-il le premier grand maniériste de l'abstraction ?

PHILIPPE DAGEN.

Mécénat

MI-JUIN, Alain Crombecque avait réuni autour de lui, dans l'hôtel du Crédit local de France (ex-CAECL), rue de Lille, les principaux bailleurs de fonds privés du Festival d'Avignon : Outre l'hôte, filiale de la puissante Caisse des dépôts, et mécène de longue date du Festival, les représentants de l'UAP, de Vuitton, d'Air France, de Total et de la FNAC. Chacun d'entre eux présenta à la presse les raisons de son action et le détail de celle-ci. Tous restèrent étonnamment discrets sur le montant des sommes versées. *« Peu de chose au regard de nos chiffres d'affaires »*, reconnaîtra l'un d'eux.

Pour ces entreprises prospères, le mécénat culturel est un excellent moyen de communication. Ce mot, sésame des années 80, revient sans cesse dans leurs propos. *« La culture est un bon vecteur de communication interne »*, affirme le représentant de l'UAP, vieille abonnée du sponsoring sportif. *« Mais nous ne sommes pas béotiens »*, précise-t-il. *L'Hamlet* monté par Chéreau profitera donc cette année de sa générosité.

« Le mécénat relève aussi du devoir moral des entreprises », reprend l'homme d'Air France, qui finança l'an dernier *le Soulier de satin*. *« Il est important pour nous de jouer la qualité. Le mécène partage l'image du spectacle qu'il soutient. »* Eclectique, la compagnie aérienne s'est tournée cette année vers la danse. Son choix est sans surprise, mais en or massif : Merce Cunningham.

La Fondation Total préfère se consacrer à l'opéra contemporain. Elle accorde son soutien au *Micromégas* de Paul Méfano, mis en scène par Jean Dautremay. Toujours côté musique, la Fondation Vuitton apporte son concours à la version définitive de *Repons*, que son auteur, Boulez, dirigera lui-même. Les représentations auront lieu dans la carrière Callet, à Boulbon, déjà aménagée par son propriétaire pour le *Mahabharata* monté par Brooks. Pierre Boulez sera également présent au Centre Acanthes de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, où il animera une session pédagogique parrainée par la Caisse des dépôts et consignations.

Quant à la FNAC, elle s'enorgueillit de défendre depuis vingt-trois ans le théâtre vivant et la création à Avignon. Elle soutient de ses deniers des pièces comme *les Trois Sœurs*, de Tchekhov, dans la mise en scène de Maurice Bénichou, ou *Carte blanche à Karine Saporta*. En outre, elle se charge, en partie, de la billetterie du Festival.

Mais ces sociétés industrielles ou commerciales permettent aussi le renouvellement d'une partie du public d'Avignon, note Alain Crombecque : un nombre non négligeable de places, sont vendues ou distribuées par l'intermédiaire des entreprises. Enfin, cet argent frais vient compenser l'immobilisme du budget alloué par l'Etat et les collectivités territoriales (30 millions de francs environ).

Pour la première fois, cette année, ce sont les entreprises qui sont demandeuses. Une société italienne a même proposé de prendre le Festival entièrement à sa charge. Ce qui lui fut aimablement refusé. Alain Crombecque préfère prudemment diversifier la source de ses revenus. Pour la saison 1988, son budget est assuré à 12 % par des financements privés, 20 % si l'on prend en compte les sommes directement versées aux entrepreneurs de spectacles.

EMMANUEL DE ROUX.

Le Monde
AVIGNON

PROGRAMME

Numéro spécial conçu par COLETTE GODARD et réalisé par CHRISTINE VOS sous la direction de DANIÈLE HEYMANN.

FESTIVAL « IN »

COUR D'HONNEUR
Hamlet, de Shakespeare, par Patrice Chéreau. Du 9 au 19 juillet, 22 heures.
Le Conte d'hiver, de Shakespeare, par Luc Bondy. Du 23 au 26 juillet, 22 heures.
Five Stone Wind, par Merce Cunningham. Du 30 juillet au 4 août, 21 h 30.

CARRIÈRE CALLET/BOULBON
Répons, de Pierre Boulez. Du 11 au 19 juillet, 22 heures.
Nuit de l'IRCAM. 15 juillet, 22 heures.

THÉATRE MUNICIPAL
Micromégas, de Paul Mefano, par Jean Dautremay. Du 10 au 13 juillet, 21 h 30.
Simplement compliqué, de Thomas Bernhard, par Christian Colin. Du 20 au 27 juillet, 21 h 30.

SALLE DE COURTINE
Dans la solitude des champs de coton, de Koltès, par Patrice Chéreau. Du 16 au 26 juillet, 21 h 30.

BOUCHONY
Les Trois Sœurs, de Tchekhov, par Maurice Benichou. Du 15 au 31 juillet, 22 h.

CLOITRE DES CARMES
Les Amis font les philosophes, de Lenz, par Bernard Sobel. Du 15 au 19 juillet, 22 heures.
Le Géomètre et le Messager, d'après Kafka, par Isabelle Pousseur. Du 25 juillet au 1er août, 22 heures.

CLOITRE DES CÉLESTINS
Musiques du Pakistan. Du 15 au 21 juillet, 19 heures.
Cinéma. Du 15 au 20 juillet, 22 heures et 24 heures.
Le Nouveau Menoza, de Lenz, par François Rancillac. Du 26 juillet au 1er août, 22 heures.

GYMNASE AUBANEL
Création, par Karine Saporta. Du 12 ou 16 juillet, 22 heures.
Les petits morts, par Nicole Mossoux. Du 18 au 20 juillet, 22 heures.
A corps et à cris, par Marc Monnet. 19 et 20 juillet, 19 heures.
Nouvelles, par Mark Tompkins. Du 23 au 25 juillet, 22 heures.
La Anqua, par Jean-François Duroure. 27 juillet, 22 heures.
Das Glas..., par Jan Fabre. 31 juillet, 1er août, 22 heures.
Hommage à Yano. 29 juillet, 19 heures et 22 heures.
Danse de caractère. 2 et 3 août, 19 heures.
Danses de l'URSS. 3 août, 22 heures.

SALLE BENOIT XII
L'Augmentation, de Georges Perec, par Didier Bezace. Du 11 au 19 juillet, 21 h 30.
Les Apprentis Sorciers, de Kleberg, par Antoine Vitez. Du 22 au 26 juillet, 19 heures.
Lieder, par Michel Hermon. 28 et 30 juillet, 1er août, 21 h 30.

FACULTÉ DES SCIENCES
Six personnages en quête d'auteur, de Pirandello, par Vassiliev. Du 17 au 21 juillet, 22 heures.

PÉNITENTS BLANCS
Freaks, d'après Tod Browning, par Germaine de Kermadon. Du 10 au 20 juillet, 21 h 30.
Je me souviens, de Georges Perec, par Sami Frey. Du 25 au 31 juillet, 21 h 30.
Reverdy, par Alain Cuny. Du 27 au 29 juillet, 17 heures.

CORDELIERS
La Journée des chaussures, de et par Daniel Emilfork. Du 13 au 24 juillet, 22 heures.
André du Bouchet, lectures. Du 16 au 18 juillet, 19 heures.
W ou le Souvenir d'enfance, de Georges Perec, par Jean-Claude Grumberg. Du 21 au 25 juillet, 19 heures.

CLOITRE DU PALAIS VIEUX
Chronique d'une fin d'après-midi, de Tchekhov, par Pierre Romans. Du 15 au 21 juillet, 18 h 30.
Texte nu, lectures. Du 23 au 28 juillet, 19 heures.

THÉATRE DES HALLES
Le Funambule, de Genet, par Alain Timar. Du 12 au 31 juillet, 22 heures.

HOTEL SAINT-LAURENT
La Vie mode d'emploi, de Georges Perec, par Michael Lonsdale. Du 20 au 25 juillet (1re partie 19 heures, 2e partie 22 heures).

TINEL DE LA CHARTREUSE (conservatoire)
Les Coréens, de Michel Vinaver, par Viviane Théophilidès. Du 11 au 13, 18 et 19 juillet, 19 heures.
L'Epreuve, les Sincères, de Marivaux, par Jean-Pierre Miquel. Du 11 au 13, 18 et 19 juillet, 22 heures.
Répertoire, classe Mesguish. Du 15 au 18 juillet, 19 heures.
Répertoire, classe Vincent. Du 15 au 18 juillet, 22 heures.
Ce fou de Jourdain, de Boulgakov, par Tabakov. Du 22 au 26 juillet, 21 h 30.
La Mort du prince, de Pessoa, par Luis Miguel Cintra. Du 1er au 3 août, 21 h 30.
Monsieur Pirandello, de Tabucchi, par Jean-Claude Jay. Du 1er au 3 août, 19 heures.

CLOITRE DE LA COLLÉGIALE
Tir et Lir, de Marie Redonnet, par Alain Françon. Du 12 au 20 juillet, 22 heures.
Dom Juan 2000, de et par Philippe Avron. Du 22 juillet au 3 août, 22 heures.

CLOITRE DU CIMETIÈRE
Le Tombeau d'Achille, d'Euripide, par Thierry Salmon. Du 10 au 18 juillet, 22 heures.
Le Marteau sans maître, de Boulez. 19 juillet, 22 heures.
Didon et Enée, de Purcell. 27 juillet, 22 heures.

TROUPES AVIGNONNAISES
Chêne noir.
Une noce, de Tchekhov, par Gérard Gelas. Du 9 au 30 juillet, 21 h 30.

THEATRE DES CARMES
Le Banquier anarchiste, de Fernando Pessoa. 7 juillet-3 août, 17 h 30.
Molière au cœur, d'André Benedetto. 7 juillet-3 août, 21 h 30.

LE REGARD ABSINTHE
Crescendo, de Dino Buzzati, par Malika Smaoui. 9 juillet-3 août, 17 heures et 19 heures.

ÉGLISE DE LA CHARTREUSE
Concerts. 12, 13, 17 (18 h 30), 19 (17 h 30).

FESTIVAL « OFF »

Les programmes et informations concernant les spectacles présentés off Festival sont disponibles à Avignon, au bureau d'accueil, Conservatoire de musique, place du Petit-Palais. De 11 heures à 20 heures tous les jours.

DÉBATS ET LIVRES

Comme chaque année, tous les après-midi, à 17 heures, le public est invité à rencontrer les metteurs en scène, acteurs, musiciens, danseurs, scénographes, auteurs qui participent au programme du Festival. Le calendrier des rencontres est affiché au jour le jour à l'entrée du Verger et fait l'objet d'une publication séparée disponible au bureau de location.

Un débat est organisé par *le Monde* le 17 juillet, à 18 heures, au Palais de l'ancien archevêché, en présence du ministre de la culture et de la communication, Jack Lang, sur le thème « Auteur, théâtre, XXe siècle », qui a fait l'objet d'un numéro spécial.

La SACD et Christian Dupeyron (Acte Sud/Papier) installent « la Roulotte des auteurs » dans la cour de la maison Jean-Vilar. Plus de deux mille textes dramatiques sont disponibles. Le bureau d'Avignon Public Off et la cellule Marcheteau du Cloître Saint-Jean à la Chartreuse de Villeneuve, font également office de librairies.

NUMÉROS UTILES : Location : 90-86-24-43. – *Minitel* : 3615 Billetel. – Offices du tourisme : Avignon, 90-82-65-11 ; Villeneuve, 90-25-61-33. – Renseignements hôteliers : 90-82-05-81.

Spectacles

EXPOSITIONS

Centre Georges Pompidou

Plateau Beaubourg, rue Saint-Martin (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

LES ANNÉES CINQUANTE. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre. / Entre le béton et le rock. Galerie du Cci. Jusqu'au 17 octobre.

ARCHI-TRAIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 24 septembre.

LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

DESIGN FRANÇAIS, 1960 - 1990. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

LA HUNE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

HÉROS DE PAPIER - LES RÉCITS COMPLETS DES ANNÉES CINQUANTE. Salle d'actualité. Jusqu'au 26 septembre.

LA MÉDIATHÈQUE. Une architecture en mouvement. Bibliothèque publique d'information. Jusqu'au 15 août.

BERNARD PLOSSU, 1963 - 1988. Galerie du Forum. Jusqu'au 5 septembre.

PRISUNIC. Galerie des brèves, Cci. Jusqu'au 29 août.

FRANK STELLA. 1970-1987. Galeries contemporaines. Jusqu'au 28 août.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45.

A LA RECHERCHE DES FILMS PERDUS. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.

CINÉMATOGRAPHE, INVENTION DU SIÈCLE – AFFICHES DU CINÉMA MUET. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 4 septembre.

GUSTAVE LE GRAY. Photographe (1820 – 1882). Entrée : 20 F (13 F dim.). Jusqu'au 14 août.

LE JAPONAIS D'OPÉRA. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition dossier. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 août.

RIVIÈRE GRAVEUR ET LITHOGRAPHE. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

RIVIÈRE PHOTOGRAPHE. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

Palais du Louvre

Entrée provisoire sur le quai des Tuileries (42-60-39-26). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h.

L'AN V : DESSINS DES GRANDS MAITRES. Pavillon de Flore (2e étage). Entrée : 20 F (gratuit le dim.). Jusqu'au 26 septembre.

LE DÉCOR INTÉRIEUR DES TUILERIES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 septembre.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES 1984-1987. Pavillon de Flore (salle basse). Jusqu'au 26 septembre.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

GENEVIÈVE ASSE. Entrée : 20 F. Jusqu'au 22 septembre.

YOJI KURI. Musée des Enfants. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

EUGÈNE LEROY, RÉMY ZAUGG. Arc. Entrée : 15 F. Du 8 juillet au 25 septembre.

ALIX RIST. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

LE JAPONISME. Galeries nationales (42-56-09-24). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 15 août.

MOI ET LES AUTRES, PORTRAITS DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

TROISIÈME SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE. Nef centrale. T.l.j. sf sam. et dim. de 11 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 juillet.

Musées

A CHACUN SON CARACTÈRE - PORTRAITS DIVERS. Dans l'atelier du sculpteur au milieu des moules et des outils. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 septembre.

ANNÉES TRENTE, QUARANTE, CINQUANTE. Graphismes et créations SEITA. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 3 septembre.

ARCHITECTURE DE PAPIER. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

ART POUR L'AFRIQUE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 22 F (13 F le dim.). Jusqu'au 25 juillet.

GENEVIÈVE ASSE. Bibliothèque Nationale, rotonde Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

BORDS DE MER. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

BUFFON, 1788-1988. Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (45-35-75-23). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 juillet.

ROLAND CAT. Domaine de Bagatelle, Orangerie, bois de Boulogne (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h 30 à 18 h. Entrée : 4,80 F. Jusqu'au 4 septembre.

COSTUMES DE VILLE, COSTUMES DE SCÈNE. La collection Umberto Tirelli au palais Pitti. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.

D'AXOUM A GONDAR. Monnaies et manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque Nationale. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 octobre.

DANSEURS ET BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS DEPUIS 1671. Musée de l'Histoire de France, archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). T.l.j. sf mar. de 14 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 octobre.

NILS DARDEL. Musée des Arts décoratifs, bibliothèque, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 août.

DELACROIX ET BYRON, CHASSERIAU ET SHAKESPEARE. Musée national Eugène Delacroix, 6, rue de Furstenberg. T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 août.

DES TEINTES ET DES COULEURS. Exposition-dossier. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 juillet.

DODEIGNE. Sculptures et dessins. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 11 septembre.

LES DUBUFE. Portraits d'un siècle d'élégance parisienne. Musée du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 31 juillet.

FOLON, MARIE MOREL, JE VOUS ÉCRIS... Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 12 septembre.

BORVINE FRENKEL. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

LES FÊTES AU JARDIN DES TUILERIES (1662 – 1914). Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F, (8 F dim.). Jusqu'au 3 octobre.

PIERRE GATIER. 1878-1944 - la vie parisienne. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 septembre.

LE JAPON ÉTERNEL. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (42-89-04-91). T.l.j. sf mar. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 juillet.

JAPON, LA TENTATION DE L'OCCIDENT. Musée Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 juillet.

JARDINS DE FRANCE 1760-1820, PLACE ROYALE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

LE JOUET DE PARIS. Trains, voitures, bateaux, avions. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 septembre.

KIKOINE-YANKEL-CHANA ORLOFF. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

LESAGE, MAITRE BRODEUR. Musée de la Mode et du Costume, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 septembre.

LORD BYRON. Une vie romantique. Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

MAI-JUIN 1968. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-92-30). T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 17 h 30. Entrée : 16 F. Jusqu'au 10 juillet.

CLAUDE MELLAN. L'œil d'or. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 21 août.

LE MONT SAINT-MICHEL. l'archange, la flèche. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 11 septembre.

LA NATURE DE L'ART. Cité des sciences et de l'industrie, parc de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou. T.l.j. aux heures d'ouverture du parc. Jusqu'au 25 août.

GIUSEPPE PENONE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 12 septembre.

LA PHOTOGRAPHIE BRITANNIQUE. Des origines au pictorialisme. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 30 F. Jusqu'au 15 septembre.

LES PREMIERS PORTRAITS DE JEAN-JACQUES HENNER. Musée Jean-Jacques Henner, 43, av. de Villiers (47-63-42-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

QUAND LA LOUPE REMPLACE LA LONGUE-VUE. Ou la merveilleuse histoire des maquettes du Musée de la Marine. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 septembre.

QUAND PASSENT LES NUAGES. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 23 juillet.

BENJAMIN ROUBAUD ET LE PANTHÉON CHARIVARIQUE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

LE RÊVE. Art naïf international contemporain. Musée d'art naïf Max Fourny, Halle Saint-Pierre, musée en herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 30 septembre.

SHINOHARA. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

SI LE BŒUF M'ÉTAIT CONTÉ. Cité des sciences et de l'industrie, maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (46-42-13-13). Mar., jeu., ven. de 10 h à 18 h, mer. de 12 h à 21 h, sam., dim. et jours fériés de 12 h à 20 h. Fermé le lundi. Jusqu'au 31 juillet.

THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEN. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.l.j. sf mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 septembre.

VRAI OU FAUX ? Copier, imiter, falsifier. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 octobre.

Centres culturels

GUSTAVE EIFFEL, CONSTRUCTEUR (1832-1923). Tour Eiffel, premier étage, champ de Mars. T.l.j. de 10 h à 23 h. Jusqu'au 15 septembre.

GRAVURE ET ARCHITECTURE DU XIXe SIÈCLE. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du Château. T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.

GRAVURES D'ARCHITECTURE. Parc Floral de Paris, pavillon 18, route de la Pyramide (43-43-92-95). T.l.j. de 9 h 30 à 20 h. Entrée : 4 F, 7,70 F les sam., dim. et jours fériés. Jusqu'au 25 septembre.

LIEUX SAINTS D'ARABIE : SACRÉ ET ARCHITECTURE. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 18 septembre.

MAGNIFICENCE DE L'ARGENTERIE EN INDE AU TEMPS DES MOGHOLS. XVIe - XIXe siècles. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 juillet.

LE MOUVEMENT SURRÉALISTE A BRUXELLES ET EN WALLONIE (1924-1947). Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

LE PASSÉ AU PRÉSENT-ART CONTEMPORAIN DU GRŒNLAND. Maison du Danemark, 142, av. des Champs-Elysées (42-25-08-80). T.l.j. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Fermé le 14 juillet. Jusqu'au 28 août.

PISE, UN PROJET POUR LA VILLE. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). T.l.j. sf sam. après-midi et dim. de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Jusqu'au 22 juillet.

QUAND LES ARABES CARICATURENT. La caricature dans la presse arabe. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 4 septembre.

PAUL REBEYROLLE. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 10 juillet.

NILS UDO. Nature-architecture. Gœthe Institut, annexe Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 12 juillet.

Galeries

CENT ANS D'UNE PHARMACIE D'AVIGNON. Galerie Robert Montagut, 15, rue de Lille (42-60-29-25). Jusqu'au 18 juillet.

ART ABORIGÈNE AUSTRALIEN. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 16 juillet.

LES ARTISTES DE LA GALELRIE. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 10 août.

JOERG BADER. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 30 juillet.

RICHARD BAQUIÉ, NIKI DE SAINT-PHALLE, JEAN TINGUELY. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

ANNA EVA BERGMAN. Galerie l'Estrade, 88, rue Saint-Martin (42-71-85-75). Jusqu'au 22 juillet.

GASTON CHAISSAC. Galerie Messine-Thomas Le Guillou, 1, av. de Messine (45-62-25-04). Jusqu'au 16 juillet.

MIGUEL CHEVALIER. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 30 juillet.

LA CROIX : ALQUIN, BURAGLIO, BLONDEL, CHOI, DUFOUR. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 16 juillet.

RON FISCHER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

FRAGMENTS ET OBJETS FRÊLES. Galerie l'Aire du verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 30 juillet.

BERNARD FRIZE. Galerie Crousset-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 15 juillet.

ROGER EDGAR GILLET. Œuvres sur papier. Galerie Lacourière Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 16 juillet.

LÉON GISCHIA. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 27 août.

JACOB EL HANANI. Galerie Gilbert Brownstone et cie, 15, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 23 juillet.

HUIT ARTISTES SOVIÉTIQUES, KAREL APPEL. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 30 juillet.

ALAIN KIRILI. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 13 juillet.

JEAN-JACQUES LEBEL. Retour d'exil. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 29 juillet.

LEFEVRE JEAN-CLAUDE, AUTOUR D'UN TRAVAIL D'ANDRÉ CADERÉ. Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). Jusqu'au 23 juillet.

FERNAND LEGER. Gouaches, dessins. Galerie Maeght Editeur, 36, av. Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 24 juillet.

MAITRES FRANÇAIS DES XIXe ET XXe SIÈCLES. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 16 juillet.

MES ANNÉES CINQUANTE. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 30 juillet.

JÉROME MESNAGER. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 16 juillet.

YVES OPPENHEIM. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 23 juillet.

PAUL PANHUYSEN, JOHAN GŒDHART. Espace Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 juillet.

ANNE ET PATRICK POIRIER. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 29 juillet.

ALAIN POUILLET. Peintures récentes. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 15 juillet.

PIERRE REIMER. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 15 juillet.

ALAIN SECHAS. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 13 juillet.

GUSTAVE SINGIER. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 15 juillet.

STEINBERG. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 30 août.

PIERRE TAL-COAT. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 23 juillet.

BERNAR VENET. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 23 juillet. / Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 16 juillet.

PAUL-EMILE VICTOR. Dessins. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 23 juillet.

Région parisienne

BIÈVRES. Mémoires de guerre. Cent photographies d'Eric Poitevin. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-03-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Du 9 juillet au 11 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Jean-Loup Ricur, Pierre Tual. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Fermé les week-ends d'août. Jusqu'au 26 août.

JOUY-EN-JOSAS. Vraiment faux. Le faux artistique, le faux industriel. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 septembre.

NEMOURS. De Néandertal à Cro-Magnon. Musée de préhistoire d'Ile-de-France, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). T.l.j. sf mer. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 décembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Georgine Hu et Jaber. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

PARIS-LA DÉFENSE. Splendeur des armes orientales. Art 4. Patrimoine du monde, 15, . de La Défense (49-00-15-96). Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 juillet.

PONTOISE. Hans Steinbrenner. Musée de Pontoise, Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 octobre.

SAINT-DENIS. Salomé. A travers les collections françaises du XIIe siècle à nos jours. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12, 40 F. Jusqu'au 31 août.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le Trésor de Rethel. Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain (34-51-53-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F (8 F dim.). Jusqu'au 28 novembre.

En province

ALENÇON. Gaston Chaissac (1910-1964) : peintures, collages, totems et objets. Musée des beaux-arts et de la dentelle, jusqu'au 18 septembre.

ANGERS. L'affiche polonaise : cent trente affiches culturelles, de l'après-guerre à aujourd'hui. Théâtre d'Angers, jusqu'au 31 juillet.

BELLAC. René et Suzanne Lalique : bijoux, verrerie, maquettes de décors. André Masson : peintures, dessins et gravures. Maison natale de Jean Giraudoux, jusqu'au 4 septembre.

BORDEAUX. Collection Sonnabend. Musée d'art contemporain, entrepôts Lainé, jusqu'au 25 septembre ; L'or et l'ombre : peintures hollandaises des dix-septième et dix-huitième siècles dans les collections du Musée des beaux-arts. Galerie des beaux-arts, jusqu'au 1er septembre.

CALAIS. Abraham David-Christian : sculptures. Musée des beaux-arts, jusqu'au 3 septembre.

CASE-DE-PÈNE. Des Américains à Paris/: peintures de James Bishop, Norma Blahm, David Budd, Sam Francis, Shirley Jaffe, John Mitchell, Ellsworth Kelly, Riopelle... Château de Jau, jusqu'au 10 septembre.

COLMAR. Emil Nolde, aquarelles de 1907 à 1947 provenant de la fondation Nolde. Musée d'Unterlinden, 21 août.

DAOULAS. Avant les Celtes, l'Europe à l'âge du bronze, 2500 à 800 avant J.-C. (avec la participation de soixante musées européens). Abbaye, jusqu'au 31 août.

DIJON. La Dame à sa toilette. Ecole de Fontainebleau. Musée des beaux-arts. Place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 1er août.

EVREUX. Degottex : Repères 1955-1985, en quarante peintures. Musée de l'Ancien-Evêché, jusqu'au 18 septembre.

GRENOBLE. Richard Paul Lohse : rétrospective. Musée, jusqu'au 5 septembre.

LE HAVRE. Bernard Frize : une trentaine d'œuvres de 1977 à 1987. Musée des beaux-arts André-Malraux, jusqu'au 20 août.

JOIGNY. Eloge du tableau : peintures de Martin Barré, James Bishop, Christian Bonnefoi, Bernard Joubert, Daniel Dezeuze, Jean-Louis Gerbaud, François Rouan. Atelier Cantoisel, jusqu'au 13 septembre.

LYON. Lyon-Europe. Cent ans d'architecture moderne. Espace lyonnais d'art contemporain. Centre d'échanges de Perrache (78-42-33-03). Jusqu'au 19 août. Triomphe et mort du héros : la peinture d'histoire de Rubens à Manet. Musée des beaux-arts, jusqu'au 17 juillet.

MARSEILLE. Vues et vu de Notre-Dame-de-la-Garde. Gaston Castel, architecte marseillais. Musée d'histoire. Centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 15 septembre.

MONTBÉLIARD. Zwy Milshtein : peintures et gravures récentes. Centre d'art contemporain (Hôtel Rossel) et musée du Château, jusqu'au 4 septembre.

MULHOUSE. Paysages abstraits de Jean Legros (1917-1981). Musée des beaux-arts, jusqu'au 15 août ; Tissus royaux, tissus villageois de Thaïlande. Musée de l'impression sur étoffe, jusqu'au 1er août.

NANTES. « Matter of facts » : huit artistes anglais utilisent la photographie. Musée des beaux-arts, jusqu'au 31 août.

NEVERS. Les animaux du bronze, de la terre, des pierres et des bois : deux millénaires de sculpture animalière. Maison de la culture, jusqu'au 18 septembre ; Nature inconnue : œuvres d'Alberola, Y. Brochard, B. Culbert, etc. Parc de la préfecture, jusqu'au 18 juillet.

rOCHECHOUART. Hommage à Otto Freundlich (1878-1943). Musée départemental d'art contemporain, château, jusqu'au 31 août.

SAINT-ETIENNE. L'Inventaire : cinq expositions d'artistes contemporains organisées par le FRAC Rhône-Alpes. Manufrance, jusqu'au 31 juillet.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Fernand Léger : rétrospective. Fondation Maeght, jusqu'au 2 octobre.

STRASBOURG. La mémoire des siècles, deux mille ans d'écrits en Alsace : manuscrits et incunables. Eglise Saint-Paul, jusqu'au 16 octobre ; A qui ressemblons-nous ? : le portrait dans les musées de Strasbourg. Ancienne douane, jusqu'au 31 juillet ; Gustav Klimt : dessins des collections du Historisches Museum de Vienne. 5, place du Château, jusqu'au 15 juillet ; Jacques Vieille : construction. Ancienne boucherie. Patrick Bailly-Maître-Grand : Optica naturalis. Jardins de l'Ancienne-Boucherie, jusqu'au 28 août.

TANLAY. Chemins de la création : Jean Dubuffet, peintures, dessins sculptures ; Regard d'un collectionneur. Centre d'art contemporain, château de Tanlay, jusqu'au 3 octobre.

TROYES. Jo Enzweiler : collages et dessins. Centre culturel, la Maison du boulanger, jusqu'au 21 août ; Thomas Wojciechowicz : objets et dessins. Centre d'art Passages, jusqu'au 21 août.

VAL-DE-VESLE. Tony Cragg : sculptures récentes. Centre de création contemporaine, église de Courmelois, jusqu'au 30 août.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Gérard Gasiorowski. Musée d'art moderne, jusqu'au 17 septembre.



Spectacles

THÉATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LE TRANSAMOUR. Au Bec fin (42-96-29-35) (mar. 23 h 30, dim. 22 h 15) (6).

LE CARREFOUR DES TROIS BROUILLARDS. Le Lucernaire, Th. Rouge (45-44-57-34) (dim.), 18 h 30 (6).

L'ECHANGE. 20 h 30 : DIEU QU'IL EST TARDIEU, 18 h 30, Roseau Théâtre (42-71-30-20) (6).

GILLES BUTIN. Point-Virgule (42-78-67-03) (lun., mar.), 18 h 30 (7).

LES APPARENCES SONT TROMPEUSES. Montreuil, salle Berthelot (48-58-65-33), (ven., sam.), 20 h 30 ; dim. 16 h (8).

L'ILE DES ESCLAVES. Th. de verdure du jardin Shakespeare (42-40-05-32). Uniquement les samedis et dimanches à 15 h (9).

TROP C'EST TROP. Berry (43-57-54-55) (dim.), 20 h 30 (11).

JOURNAL D'UN LOUP-GAROU. Tourtour (48-87-82-48) (dim., lun.), 19 h (12).

LE CANAPÉ BLEU. *Montreuil, salle* Berthelot (48-58-65-33), 20 h 30 (12).

▷ : *Ne sont pas jouées le mercredi.*
◇ : *Horaires irréguliers.*

Les autres salles

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Rel. dim., lun. ▷ Trop, c'est trop : lun., mar. 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... *la galère !... : 21 h,* dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h, sam. 19 h 30 et 21 h 30. Rel. dim.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30. Rel. dim.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Le Jeu de l'amour et du hasard suivi par le Legs : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.). ◇ Le Legs précédé de le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.). ▷ Les Femmes savantes : lun. 20 h 30, dim. 14 h. Le Bourgeois gentilhomme : ven. 20 h 30, dim. (dernière) 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir., lun.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

FONTAINE (48-74-74-40). ◇ Chant dans la nuit : 18 h 30 (Ven.), sam. (dernière) 15 h. Rel. jeu. Concours de circonstances : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim., lun.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ La Basse Epoque : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). ◇ L'Epreuve : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). ◇ A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15 (Jeu., ven., sam. dernière).

HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30 (Jeu., ven., sam.). Rel. dim. ◇ La Leçon : 20 h 30 (Jeu., ven., sam.). Rel. dim.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Rel. dim. Pierre Péchin : 21 h 45. Rel. dim.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). ▷ Si on faisait le noir juste une minute ? : jeu., ven., sam. 21 h, sam. 18 h 30. Rel. dim., lun., mer.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Rel. dim. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Rel. dim. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Rel. dim. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Rel. dim. La Ronde : 21 h 30. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Il y a des salauds qui pillent le cœur des femmes (sous réserve) : 20 h 30. Rel. dim., lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : *18 h 30,* sam. *15 h.* Rel. dim.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30. Rel. dim., lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 21 h, sam. 17 h 30. Rel. dim., lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h, sam. 18 h et 21 h 15. Rel. dim., lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, ven., sam., *dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h.* Rel. mar.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30. Rel. dim., lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45, sam. 17 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h. Rel. dim.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30. L'Echange : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SQUARE CLIGNANCOURT (42-62-21-21). ▷ Folies au jardin en 1890 : jeu., ven., sam. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Etranger : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). Salle II. ◇ Les Bonnes : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). ▷ L'Ecume des jours : lun., mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). ▷ L'Ile des esclaves : sam., dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Barthélémy : 18 h 30 (Jeu., ven., sam.). ◇ Mr Banal : 20 h 15 (Jeu., ven., sam.). ◇ Sucré-Salé : 21 h 30 (Jeu., ven., sam.).

TOURTOUR (48-87-82-48). La Voix humaine : 20 h 30. Rel. dim., lun. La Femme rompue : 22 h. Rel. dim., lun. ▷ Journal d'un loup-Garou : mar. 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Bagatelle : 19 h. Rel. dim. Guitry, pièces en un acte : 20 h 30. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30, sam. 19 h. Rel. dim. L'Instant Prévert : 22 h 15. Rel. lun. Le Transamour : 23 h 30. Rel. mar. ▷ Banc d'essai des jeunes : dim. 23 h 30.

AU CAF'MONGE (43-37-52-44). ◇ Croqu'show : 22 h (Jeu., ven., sam. dernière).

AU PIED DE LA BUTTE (46-06-02-86). Moi : 19 h. Rel. sam., dim.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Rel. dim. Les Observateurs : 21 h 30. Rel. dim. Laurent Violet : 22 h 30. Rel. dim. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Rel. dim. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30. Rel. dim.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Rel. dim. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Rel. dim. Jeanine Trucbot a disparu : 22 h 30. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15. Rel. dim., lun. Le Knack et comment l'avoir : 22 h 15. Rel. lun.

CAVE DU CLOITRE (42-39-42-42). Famo Sapiens : 22 h 45. Rel. dim., lun.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Rel. dim. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30. Rel. dim.

LE GRENIER (43-80-68-01). Elsy : son univers impitoyable : 22 h.

MON PETIT CAFÉ-THÉATRE (45-22-78-70). Folies douces : 21 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Rel. lun. Nous, on sème : 22 h 30. Rel. lun.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ◇ Gilles Butin : 18 h 30. Rel. lun., mar. (except.). ◇ La Genèse de Putinkon : 20 h (Jeu., ven., sam., dim. dernière). Nos désirs font désordre : 21 h 30. Rel. lun., mar. (except.). Vous avez dit Bigard : 22 h 45, sam., dim. 20 h. Rel. lun., mar. (except.).

TAC STUDIO (43-73-74-47). Consultations, suivi du Piège de la méduse : 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

Région parisienne

MEAUX (64-34-90-11). ▷ Meaux en marche vers la liberté : ven., sam. 22 h 30.

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-65-33). ◇ L'Ours Banc d'essai : 20 h 30. ▷ Les apparences sont trompeuses *Banc d'essai : ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h.* Le Canapé bleu Banc d'essai : mar. 20 h 30.

VERSAILLES (PARC DU CHATEAU, BASSIN DE NEPTUNE) (39-50-36-22). ▷ Grande Fête de nuit de Versailles : sam. 22 h 15.

Music-hall

L'ARLEQUIN (45-89-43-22). Les frères Amara. Jusqu'au 15 juillet. 20 h 30. mar.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22). Catherine Sauvage. 20 h 30, mer., jeu. Avec en première partie : Michel Mussean.
Marc Perrone, 20 h 30, ven. Bal.

CAVEAU DES OUBLIETTE (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Jean-Louis Mongin. 1 h, samedi.

Comédie musicale

THÉATRE TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Bagatelle.

FONDATION « LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL ». Jonathan graine d'amour. 16 h et 21 h jeu. Créé et interprété par cent jeunes du château des Vaux, 1 h 15.



MUSIQUE

Les concerts

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-51-69-11). Chœur et orchestre de Paris-Sorbonne, 21 h, mer. Dir. Peter Chase. « Missa Sancti Hieronymi » de Haydn. Chapelle. Orchestre de Paris-Sorbonne, 21 h, jeu. Dir. Jacques Grimbert. Œuvres de Haydn, Mozart, Grand amphithéâtre.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30, jeu., sam., lun. Œuvres de P. Henry (jeu.). Œuvres de Ussachevski, Cage, Arel, Babbit (sam.). Œuvres de Henry, Boulez, Schaeffer, Milhaud, Xenakis (lun.). Dans le cadre de Musique années *50, Studio 5, 5e étage.* Entrée libre.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Amritanandamayee, 20 h 30, dim. Chants du sud de l'Inde. Entrée libre.

CHAMP DE MARS, Harmonie de la police nationale, 15 h, ven.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, Pierre Astor, 16 h 30, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Leguay, Mendelssohn. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS, G. Thomka, R. Pittner, M. Thouseau, A. Hansberry, 20 h, ven. Piano, perc., basse, piccolo. Dans le cadre de l'Exposition Japanese Pictures. Michael Massaro, 18 h, dim. Piano. Œuvres de Mozart, Liszt, Debussy, Chopin. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES, Nicolas Jaquin, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach. Entrée libre.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03), Cyrill Schmiedlin, 16 h, dim. Récital d'orgue. Œuvres de Franck, Vierne, Martin. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, Orchestre Ad Artem de Paris, 21 h, ven. Dir. Dominique Fanal, ensemble vocal P. Marco. Requiem de Mozart. Chœur et ensemble instrumental Jean-Walter Andoli, 21 h, mar. Requiem de Mozart.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28). Philharmonie de chambre, 21 h, mer., jeu., ven., sam., dim., 18 h 30, mer., jeu., ven. Dir. Roland Douatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel, Albinoni, Vivaldi. Orchestre Ad Artem de Paris. Jusqu'au 16 juillet. 18 h 30, lun., mar., 21 h, lun., mar. Dir. Dominique Fanal. Œuvres de Vivaldi, Bach, Mozart.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, les Trompettes de Versailles, 21 h, mer., jeu., ven., sam., 17 h, dim. Œuvres de Mouret, Haendel, Lully. Philharmonie de chambre. Jusqu'au 13 juillet. 21 h, lun., mar. Dir. Roland Douatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel, Albinoni, Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-MERRI, City of the Bel*fast Youth* Orchestra, 16 h, dim. Dir. Léonard Pugh. Œuvres de Elgar, Strauss, Haydn, Haendel. Entrée libre. Simon Schembri, 21 h, sam. Récital de guit. Œuvres de Albeniz, Giuliani, Tarrega, Lagoya. Entrée libre.

MUSÉE DE CLUNY (47-24-26-34), Camerata de Paris.

MUSÉE D'ORSAY *(40-49-48-14)*, Hélène Jossoud, Olivier Roberti, 18 h 30, jeu. Mezzo soprano, piano. Œuvres de Berlioz, Mahler, Massenet, Strauss. Entrée libre. Annick Chartreux, Benoît Duteurtre. Tous les dim., 16 h, Piano, E. Conquer (vl), E. Watelle (cello). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS, *Herbert* Baumann, 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Marchand, Dubois, Franck, Baumann, Vierne. Entrée libre.

PARC MONTSOURIS, Harmonie des gardiens de la paix, 17 h, jeu.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars antiqua de Paris, jusqu'au 29 septembre. *19 h 15* ven., lun. ; *21 h 15* ven., lun. Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psalterion).

SQUARE DES ARÈNES DE LUTÈCE, Gouvernement militaire de Paris, 17 h, mer. Musique principale des troupes de marine.

SQUARE VIOLET, Pavillon chromatique. Jusqu'au 15 août. 15 h, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner.

THÉATRE FONTAINE (48-74-74-40), Quintette à vents de l'Orchestre de Strasbourg. 20 h 30, lun. Œuvres de Rossini, Haydn, *Paganini*, Ligeti, Janacek, *Dvorak*. Ensemble instrumental La Bruyère, 18 h 30, dim. Œuvres de Beethoven, Mozart.

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Faust. Jusqu'au 16 juillet. 19 h 30, jeu., sam., lun. Opéra en cinq actes de Charles Gounod, livret de J. Barbier et M. Carré. Mise en scène J. Lavelli, dir. musicale A. Lombard, avec A. Cupido, J.-P. Courtis, D. Soviero, B. Schexnayder.
Norma. Jusqu'au 15 juillet. 19 h 30, ven., mar. Opéra en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani. Mise en scène P.-L. Pizzi, dir. musicale M. Valdes. Avec G. Giacomini, D. Kavrakos, M. Lagrange, M. Dupuy, 3 h 15.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse. Jusqu'au 15 juillet. 19 h 30, ven., mar. Opéra semi-seria en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale I. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Shimell, A. Rinaldi, 13 h 30.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE. Il Giardino d'amore. Jusqu'au 17 juillet. 17 h., sam., dim. Opéra baroque de Haendel, par la compagnie Devaux-Daumas. Mise en scène Christian Daumas, dir. musicale Denis Laborde, ensemble *instrumental* franco-polonais. Avec R. Akiyama (soprano), J.-C. Keck (ténor), L. Naouri (baryton).

Jazz

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Joël Dayde Groupe, 23 h. lun. ; Sally Station, jusqu'au 17 juillet, 23 h., mar., Soul.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Bob Martin, jusqu'au 17 juillet, 22 h 45, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar., chant, P. Ragon (guit.), L. Trussardi (ctb), P. Dor Combelle (batt.).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). François Guin Swing Quintet, 21 h 30, mer., jeu., ven., sam., dim., Caldonia jusqu'au 14 juillet, 21 h 30, lun., mar.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Maafia, jusqu'au 16 juillet, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar., Martinique.

ELYSÉE MONTMARTRE (FNAC). Youssou N'Dour, 20 h., sam.

EXCALIBUR (48-04-74-92). The Chance Orchestra, 23 h 30, mer., Les Assediks : 23 h 30, mar., Blues californien.

GIBUS (47-00-78-88). Alain de Nardis, 23 h., ven., sam.

JAZZ-CLUB LIONEL HAMPTON (47-58-12-30). Michel Camilo Trio, 22 h., mer., jeu., ven., sam. (dernière) ; programmation surprise, tls dim., 22 h., dim. ; Supersax and the Los Angeles Voices, jusqu'au 16 juillet, 22 h., lun., mar.

LE KISS (48-87-89-64). Pela et ses musiciens, 23 h., mer., jeu., ven., sam., dim., mar. Zaïre.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25). John Ratikan Blues Quartet, 22 h 30, mer., jeu., guit., harmo., batt., basse, chant. ; Brésilien Marcelo Trio, tous les dim., 22 h 30, dim., guit., basse, batt., chant. ; Chiquita Boum Boum, tous les lun. de juin, juillet, 22 h 30, lun., chant., trp, sax., piano, basse, perc. ; Fanny Cain Blues band, 23 h., ven., sam., chant., guit., basse, batt.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam. Avec Sal Nistico (sax.). Au club ; Trio *Marcel Zanini, 22 h 30, mer., jeu., ven.,* sam., P. Milanta, M. Denis. Au bar ; Duo Ludovic de Preissac, 22 h 30, dim. ; Trio Julie Cacciopo, jusqu'au 16 juillet, 22 h 30, lun., mar. Au bar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Jonathan Richman and the Modern Lovers, 21 h., mer., jeu. ; Eddie Palmieri Salsa Orchestra, 21 h., ven. ; Mahlatini and Mahotella Queens, 21 h., sam., dim., Afrique du Sud ; Ben Sidran Quartet, 21 h., lun., B. Malach, B. Peterson, G. Nuts ; Otis Rush, 21 h., mar., Blues.

OLYMPIA (42-61-82-25). John Lee Hooker, 20 h 30, mer. Avec Mike Osborn and the Coast to Coast Blues Band.

PALACE (42-46-10-87). Fiesta, 23 h., mar. Avec le groupe Géronimo.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Wynton Marsalis, 20 h 30, mer. Avec Herbie Hancock, Bobby McFerrin. Dave Brubeck Quartet, 20 h 30, jeu. Cab Calloway Revue, 20 h 30, ven. En première partie : The Chance Orchestra. David Sanborn, J.- L. Ponty. 20 h 30, sam. *George Benson, 19 h., dim., 22 h., dim.* Carlos Santana et Wayne Shorter, 19 h 30, lun. Et Adolph Mouzon. UB 40, 20 h 30, mar. Dans le cadre de Paris Jazz Festival.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Watergate Seven + One, 21 h 30, mer. ; Harlem Jazz, 21 h 30, jeu. Hommage à Fats Waller ; Cyril Jazz Band, 21 h 30, ven. ; Tin Pan Stampers, 21 h 30, sam. ; Kangourou Swing Orchestra, 21 h 30, lun. ; Slapscat, 21 h 30, mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Claude Guilhot, Christian Escoudé, Roger Vanha, 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Vib., guit., ctb.

SLOW CLUB (42-33-84-30). De Preissac Jazz Group. 21 h 30, mer., jeu., ven., sam. (dernière).

SUNSET (40-26-46-60). N'Guyen Lé, Peter Perfido Quartet. 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim. Guit., batt., D. Borker (piano), J.-P. Viret (basse). Quartet Entre Deux. 23 h, lun., mar.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37). Raul Barboza. 20 h 15, mer., jeu., ven., sam., mar. Apéritif concert. Entrée libre. Horacio Salgan, Uvaldo De Lio. 22 h 30, mer., jeu., ven., sam. (dernière). Avec R. Montironi. Bal Tango. Tls, dim., 17 h, dim. Raul Barboza. 22 h 30, mar. C. Perez (guit.), L. Almada (harpe), F. Vildosola (guit., voix).

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Alain Giroux, Alain Vazart, 22 h, mer. Roland Menegon, 22 h, ven. Magali Colavin, 22 h, mar. Luc Bertin, 1 h, ven.

LE VILLAGE (43-26-80-19). Trio Jimmy Gourley, 22 h, mer., jeu., ven.

Rock

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Secret Talk, 23 h, mer., jeu., ven., sam., dim. (dernière).

CITY ROCK (43-59-52-09). Détectives, 22 h 30, mer.
Wolfpack, 22 h 30, jeu., avec Shining.
Eric Blakely, 22 h 30, ven.
Johnny Brakos et les frères Brothers, 22 h 30, sam.
Studs, 22 h 30, dim.

ELYSÉES-MONTMARTRE (Fnac) Joan Jett, 20 h, mar.

EXCALIBUR (48-04-74-92). Charly Schlingo et les Silver d'argent, 23 h 30, ven.
Concert surprise, 23 h 30, sam.
Bobby Helms, 23 h 30, jeu.

GIBUS (47-00-78-88). Les Trensytones, 23 h, mer., jeu.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Zachary Richard, 1 h, mer., Canada.
Snowy White and the Blues Agency, 1 h, jeu., ven.

PALACE (42-46-10-87). Soirée French Kiss, 23 h, mer.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (43-46-12-21). Prince, 20 h, ven., sam., dim.

REX CLUB (42-36-83-98). Juke-box. Jungle.

SHOW-CLUB (42-33-84-30). Discothèque rock et jazz. Jusqu'au 14 juillet. 21 h 30, mar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Transatlantic, 22 h, jeu.
Mox Gowland, 22 h, sam.

Ballets

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Troupe du Kalamandalam, 20 h 30, lun. Théâtre dansé Kathakali.

THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-23-90-90). Les Quatre Saisons, 21 h 30, mer., jeu. Chor. Gigi Caciuleanu, mise en scène Dan Mastacan, musique de Vivaldi. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre. Danse et guitare baroque, 21 h 30, ven. C. Bayle (danse), J. Hionojosa (guit.). Œuvres de Roncalli, Campra, Lully, Bach. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Ballet de Francfort, 20 h 30, mer., jeu. « Artifact », chor. William Forsythe. Dans le cadre du Festival de Paris.

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

La Chute de la maison Usher (1928), de Jean Epstein, 16 h ; Richard et Cosima (1987, v.o.s.t.f.), de Peter Patzak, 19 h ; Winstanley (1977, v.o.), d'Andrew Mollo et *Kevin Brownlow, 21 h.*

JEUDI

L'Atlantide (1921), de Jacques Feyder, 16 h ; My Way Home (1978, v.o.), de Bill Douglas, 19 h.

VENDREDI

Le Diable au cœur (1926), de Marcel L'Herbier, 16 h ; Senso (1954, v.o.s.t.f.), de Luchino Visconti, 19 h ; Squibs gagne la coupe de Calcutta (1922), de George Pearson, 21 h 15.

SAMEDI

J'accuse (1918), d'Abel Gance, 15 h ; l'Ange bleu (1930, v.o.s.t.f.), de Joseph von Sternberg, 17 h 30 ; Champagne (1928), d'Alfred Hitchcock, 19 h 30 ; Would You Believe It (1929, v.o.), de Walter Forde, 21 h 15.

DIMANCHE

La Fille de l'eau (1927), de Jean Renoir, 15 h ; Sciuscia (1946, v.o.s.t.f.), de Vittorio de Sica, 17 h ; Elstree Calling (1930, v.o.), d'Alfred Hitchcock, Adrian Brunel, André Charlot, Jack Hulbert, Paul Murray, 19 h ; Harmony Heaven (1930, v.o.), de Thomas Bentley, *21 h.*

LUNDI

Heat and Sunlight (1987, v.o.), de Rob Nilsson, Rachel River (1987, v.o.), de Sandy Smolan, 20 h 30.

MARDI

Le Voyage imaginaire (1925), de René Clair, 16 h ; la Stratégie de l'araignée (1970, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 19 h ; Raise the roof (1930, v.o.), de Walter Summers, 21 h.

SALLE GARANCE
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma français des années cinquante : Nathalie (1957), de Christian-Jaque, 14 h 30 ; les Suspects (1957), de Jean Dréville, 17 h 30 ; la Reine Margot (1954), de Jean Dréville, 20 h 30.

JEUDI

Le Cinéma français des années cinquante : Nous sommes tous des assassins (1952), d'André Cayatte, 14 h 30 : Edouard et Caroline (1950), de Jacques Becker, 17 h 30 ; la Mort en ce jardin (1956), de Luis Bunuel, 20 h 30.

VENDREDI

Le Cinéma français des années cinquante : les Dents longues (1952), de Daniel Gélin, 14 h 30 ; le Fruit défendu (1952), d'Henri Verneuil, 17 h 30 ; Marie-Octobre (1958), de Julien Duvivier, 20 h 30.

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : *le Dos au mur (1957), d'Edouard* Molinaro, 14 h 30 ; Notre-Dame, cathédrale de Paris (1957), de Georges Franju, 17 h 30 ; Paris nous appartient (1960), de Jacques Rivette, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : la Vache et le Prisonnier (1959), d'Henri Verneuil, 14 h 30 ; la Pointe courte (1954), de Agnès Varda, *17 h 30 : En effeuillant* la marguerite (1956), de Marc Allégret, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma français des années cinquante : Ombre et Lumière (1950), d'Henri Calef, 14 h 30 ; Rue des Saussaies (1950), de Ralph Habib, 17 h 30 ; Maigret tend un piège (1957), de Jean Delannoy, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

MERCREDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Samedi à la Goutte d'or : Un samedi à la Goutte d'or (1977) de Y. Laumet, les Ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Ange ou Démon à Montmartre ? : Actualités Gaumont, la Grace (1979) de Pierre Tchernia, Petite Fuite en froid (1966) de J. Dasque, Fric-Frac (1939) de M. Lehmann et Claude Autant-Lara, 18 h 30 ; Un Montmartrois au-delà *de tout soupçon : Montmartre en* couleur (1946) de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968) de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955) d'André Hunebelle, 20 h 30.

JEUDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 14 h 30 ; Quartier chaud : Tatouages (1986) de Stéphane Frances, Hervé François, Laurent Guillaumat, Ma Dernière Nuit à la Goutte d'Or (1984) de Daniel Duval, Habibi (1983) de F. Prenant, 16 h 30 ; Dimanche à Montmartre : les Mauvaises Fréquentations (1966) de Jean Eustache, Que fait-on ce dimanche ? (1978) de Lotfi Essid, 18 h 30 ; Cinéma muet : Paris 14-18 (1985), 20 h 30.

VENDREDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : *Montmartre Cité des artistes : Montmartre*, la Cité des artistes (1980) d'Hugues Burin des Roziers, Centenaire de Maurice Utrillo (1983) de Jean-marie Carzou, Jacques Prévert et... (1982) de A. Pozner, la Maison aux images (1955) de Jean Grémillon, Peintres et Artistes montmartrois (1950) de Jean-Claude Bernard, 14 h 30 ; Milieu Montmartrois : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 16 h 30 ; Bichat : le 18e arrondissement vu à travers les actualités, Actualités Gaumont, Un grand patron (1951) d'Yves Ciampi, 18 h 30 ; Mœurs Montmartroises : Montmartre nocturne (1954) de J.-C. Bernard, Bob le Flambeur (1955) de Jean-Pierre Melville, 20 h 30.

SAMEDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Errance : Bande annonce : la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, 14 h 30 ; Samedi à la Goutte d'or : Un samedi à la Goutte d'or (1977) de Y. Laumet, les Ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, 16 h 30 ; Un Montmartrois au-delà de tout soupçon : Montmartre en couleur (1946) de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968) de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955) d'André Hunebelle, 18 h 30 ; Une journée ordinaire à la goutte d'or : Bande annonce : les ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de *la* goutte d'or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 20 h 30.

DIMANCHE

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Amours et Galanteries à Montmartre : C'était un rendez-vous (1976) de Claude Lelouch, la Nuit des cabarets (1951) de R. Alexandre, les Amants de minuit (1952, v.o.) de R. Richèbe, 14 h 30 ; le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) *de Philippe Venault*, Frédéric Mitterand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, 16 h 30 ; la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 16 h 30 ; Milieu Montmartrois : Bande annonce : Bob le flambeur (1956) de Jean-Pierre Melville, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Montmartre Cité des artistes : Montmartre, la Cité des artistes (1980) d'Hugues Burin des Roziers, Centenaire de Maurice Utrillo (1983) de Jean-marie Carzon, Jacques Prévert et... (1982) de A. Pozner, la Maison aux images (1955) de Jean Grémillon, Peintres et Artistes montmartrois (1950) de Jean-Claude Bernard, 20 h 30.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Un Montmartrois au-delà de tout soupçon : Montmartre en couleur (1946) de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968) de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet *(1955) d'André Hunebelle, 14 h 30 ;* Errance : Bande annonce : la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, 16 h 30 ; Mœurs Montmartroises : Montmartre nocturne (1954) de J.-C. Bernard, Bob le Flambeur (1955) de Jean-Pierre Melville, 18 h 30 ; Dimanche à Montmartre : les Mauvaises Fréquentations (1966) de Jean Eustache, Que fait-on ce dimanche ? (1978) de Lotfi Essid, 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38) ; Pathé Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-*22-46-01*).

CRY FREEDOM, (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e* (43-87-35-43).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Spectacles

CINEMA

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

GÉNÉRATION (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE GATE (Can., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

URGENCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les festivals

BUNUEL (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). La Mort en ce jardin, mer., dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Un chien andalou, Los Olvidados, jeu., sam., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz, ven., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

CINÉMA AMÉRICAIN, LES ANNÉES CINQUANTE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Ecrit sur du vent, ven., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 15 mn après ; la Chatte sur un toit brûlant, sam., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; la Vie passionnée de Vincent van Gogh, dim., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 25 mn après ; la Femme modèle, lun., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 25 mn après.

ERIC ROHMER, Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34). Le Genou de Claire, mer. 12 h ; l'Amour l'après-midi, jeu. 12 h ; la Collectionneuse, ven. 12 h ; Ma nuit chez Maud, sam. 12 h ; la Boulangère de Monceau, La Carrière de Suzanne, lun. 12 h.

ERIC ROHMER, FILMS POUR LA TÉLÉVISION SCOLAIRE, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Les Cabinets de physique, Perceval ou le Conte du Graal, Entretien sur Pascal, Les Caractères de La Bruyère, mer., sam., mar. 20 h ; les Métamorphoses du paysage, Don Quichotte de Cervantes, Les Histoires extraordinaires d'Edgar PŒ, Victor Hugo : les Contemplations, jeu., lun. 20 h, dim. 16 h ; l'Homme et les Images, Louis Lumière, Mallarmé, ven., dim. 20 h, sam. 16 h.

FELLINI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Huit et demi, jeu. 17 h 40, lun. 21 h 40 ; les Vitelloni, sam., mar. 15 h 40 ; Et vogue le navire, ven. 17 h 40 ; la Cité des femmes, sam. 21 h 40 ; Ginger et Fred, mer. 17 h 30.

FRANÇOIS TRUFFAUT, LES FILMS DE SA VIE, Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Domicile conjugal, avec les Mistons mer. à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Dernier Métro, jeu. à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; les Deux Anglaises, ven. à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Jules et Jim, sam. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Vivement Dimanche !, dim. à 12 h, 14 h, 16 h 05, 18 h 10, 20 h 15, 22 h 20 ; l'Amour en fuite, lun. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Fahrenheit 451, mar. à 12 h, 14 h, 16 h 05, 18 h 10, 20 h 15, 22 h 20.

JOHN FORD (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Le Massacre de Fort Apache, mer., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après ; le Mouchard, jeu., séances à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 film 10 mn après ; Mary Stuart, ven., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 25 mn après ; le Sergent noir, sam., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 8 mn après ; les Cheyennes, dim., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après ; la Patrouille perdue, Le Convoi des braves, lun., séances à 15 h 25, 18 h 20, 21 h 15. Dernier horaire pour voir les deux films : 21 h 15 ; Mogambo, mar., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après.

LA COMÉDIE MUSICALE ÉGYPTIENNE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). La Diablesse, mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; C'est toi que j'aime, jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; Je veux me marier, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; C'est toi mon amour, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; Je n'ai que toi, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; Jour sans lendemain, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h ; la Chanson éternelle, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h.

LA NUIT DES MANIAQUES (v.o.), Brady, 10e (47-70-08-86). C'était demain, avec 12 h 20 ; les Frénétiques, La Malédiction des Whateley, avec trois court-métrages et un film surprise, ven., de 0 h à 6 h T.U. : 70 F avec petit déjeuner.

LES MARDIS DE L'ACMA, Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86). Film surprise, mar. 21 h 30.

MARIA KOLEVA, Cinoches, 6e (46-33-10-82). L'Etat de bonheur... permanent !, (1ère partie) dim. 11 h, (2e partie) lun. 11 h ; Cinq Leçons de théâtre d'Antoine Vitez, Martine et le Cid, L'Ours ou Tchekhov est-il misogyne, mer. 11 h ; le Barbouillé ou la mort gaie, Noces de sang ou la création de l'obstacle, jeu. 11 h ; Andromaque ou l'irréparable, avec en deuxième partie la Voiture ven. 11 h ; Lettre de Paris à l'ami suisse no 7, Vitez : Ubu ou la diminution de la sexualité, Vitez : Comment la souffrance d'un réalisateur, sam., mar. 11 h.

NUIT DIVINE (v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36). Pink Flamingos, Female Trouble, Polyester, (en odorama) sam. 0 h. T.U. : 75 F.

NUIT RUSS MEYER (v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36). Megavixens, Supervixens, Ultravixens, sam. 23 h 30. T.U. : 75 F.

RUSS MEYER (v.o.), Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Megavixens, mer., dim., séances à 14 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 20 h 10, 22 h film 5 mn après ; Ultravixens, jeu., séances à 14 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 20 h 10, 22 h film 5 mn après ; Faster Pussy Cat, kill ! kill !, ven., mar., séances à 14 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 20 h 10, 22 h film 5 mn après ; Supervixens, lun., sam., séances à 14 h, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40 film 5 mn après.

RUSS MEYER (v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36). Megavixens, mer., lun. 14 h 20, 16 h 20, 18 h 20, 20 h 20, 22 h 20 film 10 mn après ; Ultravixens, jeu. à 14 h 20, 16 h 20, 18 h 20, 20 h 20, 22 h 20 film 10 mn après ; Supervixens, ven., dim. à 14 h 20, 16 h 20, 18 h 20, 20 h 20, 22 h 20 film 10 mn après ; Faster Pussy Cat, kill ! kill !, sam., mar. à 14 h 20, 16 h 20, 18 h 20, 20 h 20, 22 h 20 film 10 mn après.

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

AMORE (It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AUX PORTES DE L'AU-DELA (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'AVENTURE INTÉRIEURE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CRAZY HOUSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA HORDE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

L'INHUMAINE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KALIDOR LA LÉGENDE DU TALISMAN (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MILLION DOLLAR LEGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES RUES DE L'ENFER (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SILVERADO (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Club, 9e ().

LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Club, 9e ().

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

Les séances spéciales

AFTER HOURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 20, dim. 20 h 40, lun. 15 h 30.

APRÈS LA RÉPÉTITION (Su., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 18 h 30, sam. 15 h 40.

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h, sam. 13 h 30.

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 15 h 30, dim. 17 h.

BENJI LA MALICE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., mar. 17 h, ven. 13 h 45.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 13 h 55 film 5 mn après.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 10 film 5 mn après.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 16 h 20.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h, sam., mar. 18 h 45.

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., dim. 16 h, jeu. 20 h 45, sam. 21 h, mar. 13 h 45.

LA DÉCHIRURE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, mar. 21 h 45.

L'ENFANCE D'YVAN (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., lun., avec.

FANTASIA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h, dim. 14 h 10, lun. 13 h 30.

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., avec ; La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., de 10 h à 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 13 h 50.

JUDEX (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer. 15 h, sam. 14 h.

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 45, lun. 17 h.

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., mar. 22 h 30, ven. lun. 12 h, jeu. 14 h, 18 h, 22 h.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 18 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h, jeu. 22 h 15, sam. 19 h 20.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 20 h 50 + jeu. 12 h.

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven. 20 h 10, sam. 22 h, dim. 16 h 10.

NOSTALGHIA (Fr.-It., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam. 21 h 40.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, lun. 21 h.

L'OEUF MAGIQUE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., avec.

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (*) (Suis.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 22 h.

LES FILMS NOUVEAUX

DOUBLE DÉTENTE. Film américain de Walter Hill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

EMMANUELLE 6. (**) Film français de Bruno Zincone : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GRENOUILLE ET LA BALEINE. Film canadien de Jean-Claude Lord : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MR LUCKY. Film américain de H.C. Potter, v.o. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NUIT DE FOLIE. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PANICS. (*) Film américain d'Andrew Fleming, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TYPHOON CLUB. Film japonais de Shinji Somai, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Météorologie

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 6 juillet à 0 heure et le jeudi 7 juillet à 24 heures.

La dépression britannique, responsable du mauvais temps en France depuis plusieurs jours, s'éloigne progressivement vers le nord de l'Ecosse en se comblant.

L'anticyclone des Açores en profitera pour étendre son influence à notre pays, qui retrouvera ainsi un temps plus ensoleillé et moins humide.

Jeudi, le soleil s'imposera en cours de journée sur la majeure partie du territoire. Il sera présent dès le matin de la Bretagne au Nord, au Centre et au Poitou-Charentes, après dissipation des brouillards matinaux. Soleil également dès le début de journée du Languedoc-Roussillon aux Alpes du Sud et à la Corse.

En revanche, des nuages parfois menaçants encombreront encore le ciel en matinée de l'Aquitaine au Midi-Pyrénées, au Massif Central, à l'Alsace et à Rhône-Alpes, où quelques ondées parfois orageuses sont possibles.

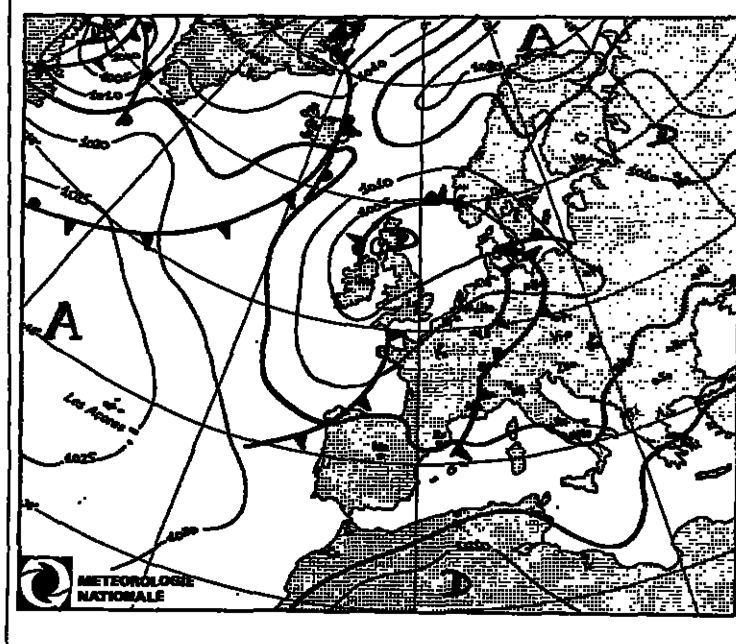
L'amélioration surviendra dans l'après-midi avec le retour de belles éclaircies. Seuls les Alpes du Nord, le Jura et les Vosges garderont quelques passages nuageux, parfois accompagnés d'averses.

Le vent de sud-ouest deviendra faible en cours d'après-midi.

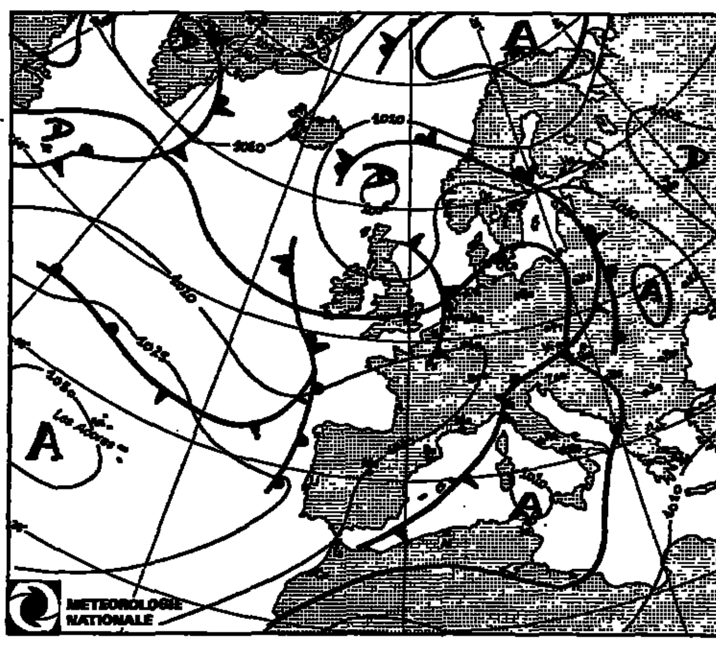
Les températures minimales, en légère baisse sur le Nord et l'Ouest, avoisineront 9 à 12 degrés de la Manche au Centre, 13 à 16 degrés du Nord-Est au Massif Central et au Sud-Ouest, 18 degrés près de la Méditerranée.

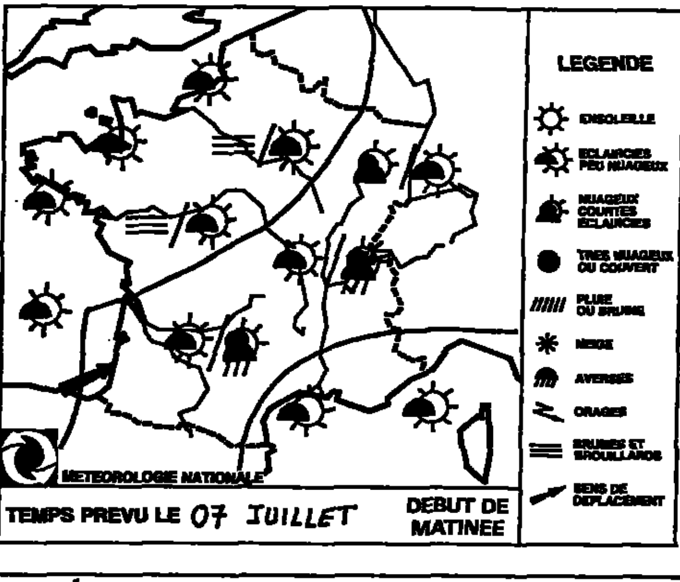
Les températures maximales, en hausse, varieront entre 20 et 24 degrés sur la moitié nord du pays, 24 et 28 degrés sur la moitié sud, mais ne dépasseront guère 18 degrés près de la Manche.

SITUATION LE 6 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 8 JUILLET A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 05-7-1988 à 6 heures TU et le 06-7-1988 à 6 heures TU — le 06-7-1988

FRANCE			
AJACCIO	31	17	D
BIARRITZ	24	14	D
BORDEAUX	22	14	D
BOURGES	20	11	N
BREST	17	12	A
CAEN	21	12	N
CHERBOURG	19	11	A
CLERMONT-FERR.	22	11	N
DIJON	19	14	C
GRENOBLE St-M-H	33	19	P
LILLE	19	12	D
LIMOGES	18	12	D
LYON	25	15	O
MARSEILLE-MAR.	27	19	P
NANCY	20	13	N
NANTES	20	14	A
NICE	27	19	D
PARIS-MONTS.	20	13	D
PAU	23	12	D
PERPIGNAN	28	16	D
RENNES	22	14	P
ST-ETIENNE	23	13	D
STRASBOURG	25	14	A
TOURS	19	14	O
TOULOUSE	26	13	D
POINTE-A-PITRE	32	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	32	18	D
AMSTERDAM	18	11	B
ATHÈNES	38	30	D
BANGKOK	31	26	C
BARCELONE	30	15	D
BELGRADE	37	22	D
BERLIN	29	14	D
BRUXELLES	17	12	N
LE CAIRE	38	32	D
COPENHAGUE	24	16	P
DAKAR	29	25	D
DELHI	36	30	O
DJERBA	38	27	D
GENÈVE	25	12	P
HONGKONG	32	27	D
ISTANBUL	32	22	D
JÉRUSALEM	32	20	D
LISBONNE	21	15	N
LONDRES	21	12	N
LOS ANGELES	23	15	D
LUXEMBOURG	18	11	B
MADRID	23	9	D
MARRAKECH	29	17	D
MEXICO	25	14	B
MILAN	29	19	B
MONTRÉAL	30	17	D
MOSCOU	28	18	D
NAIROBI	26	18	O
NEW-YORK	30	13	N
OSLO	24	17	A
PALMA-DE-MAJ.	30	17	D
PÉKIN	24	18	D
RIO-DE-JANEIRO	29	20	D
ROME	34	25	D
SINGAPOUR	26	25	C
STOCKHOLM	26	14	C
SYDNEY	21	16	D
TOKYO	23	20	N
TUNIS	37	23	D
VARSOVIE	26	12	D
VENISE	28	21	D
VIENNE	34	21	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Exceptional biological scientist to manage commercially-oriented research

Extend our technological lead into the twenty-first century.

Your time starts now.

From £40,000 + choice of quality car

Pedigree Petfoods leads the food industry in both commercial performance and technical achievement. As well as developing the UK's biggest-selling grocery brand and many other market-leaders, our R&D division has been consistently successful in generating the technological innovations that have given Mars Group food companies a competitive edge throughout the world.

Now, following an international career development move, we seek an exceptional young individual to manage the strategic research programme which will ensure retention of this technical lead – on a European and, increasingly, global basis – into the next century.

Looking between two and twenty years ahead, you will manage a high-calibre team of research scientists working on the identification and development of technologies designed to secure our future commercial success. Your brief will include the creative investigation of novel options across the full spectrum of biological sciences, from food science to biochemistry and biotechnology. This will involve a strong external focus on academic and research institutions around the world, with the aim of applying new knowledge creatively to business ends: considerable international travel will therefore be involved.

Working closely with product development, marketing groups and other key functions, you will have wide freedom to deploy substantial and diverse R&D resources in order to anticipate and satisfy the business needs of the future: your technical expertise must therefore be backed by a high level of commercial judgment.

Preferably PhD-qualified in any biological science, you will readily demonstrate how the achievements of your 5-8 years' career (whether in process industry or independent research) have resulted in significant commercial benefits, and will welcome the opportunity to influence the technological direction and business success of a £500-million company. It follows that your personal impact and persuasive skills will be of a high order.

The position offers excellent career development opportunities within the international Mars Group. Benefits include private health care and comprehensive assistance with relocation to the attractive rural East Midlands of England, if appropriate.

To find out more, call 19 44 47664253 (line manned 8am-8pm, Mon-Fri). Do **not** send a cv at this stage. Closing date for receipt of completed application forms: 20th July 1988.

We welcome applications equally from women and men.

Pedigree Petfoods





OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS
à MUNICH

recrute

UN TRADUCTEUR

pour la section française de son service linguistique, pour la traduction vers le français de textes allemands et anglais à caractère juridique, économique ou technique.

QUALIFICATIONS : diplôme universitaire de langues vivantes ; une expérience pratique dans le domaine linguistique concerné serait un avantage ; Maîtrise parfaite du français et très bonne connaissance de l'allemand et de l'anglais. Elégance du style, clarté et précision de l'expression et aptitude à acquérir des connaissances techniques et spécialisées.

Comme les autres organisations internationales, il est offert pour ce poste un traitement élevé, exempté de l'impôt national sur le revenu, auquel s'ajoutent, le cas échéant, diverses indemnités telles que l'indemnité d'expatriation.

Les candidatures doivent être présentées sur le formulaire spécial délivré par l'OEB et être adressées le plus vite possible à

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS
Service du personnel – Erhardtstrasse 27, D-8000 MUNICH 2.
Téléphone : (089) 2399 4316.

Le Monde
CADRES

CPIO

THE LAIRD GROUP P.L.C.

Compagnie des Produits Industriels de l'Ouest

Nous appartenons à un groupe «leader» en Europe dans son métier (2,5 Mds de CA).

Nous développons et fabriquons des composants complexes pour l'industrie et l'automobile.

Nous recherchons un

RESPONSABLE DE L'INDUSTRIALISATION

Vous êtes **ingénieur diplômé Grande Ecole**, débutant ou confirmé, passionné par l'organisation et les «process» nouveaux. Rejoignez-nous à NANTES.

Adressez votre candidature sous réf. R.I. à Mme HEURTAULT CPIO - BP 1226 - 44023 NANTES Cedex 01.

(Organisation et Publicité)

Centre hospitalier régional de Tours

recherche

UN STATISTICIEN
(niveau maîtrise)

&

UN ANALYSTE FINANCIER
(niveau DECS)

Rémunération intéressante.
Expérience professionnelle souhaitée.

Envoyer c.v. à : Monsieur le Directeur du Personnel, Centre Hospitalier régional de TOURS, 37044 Tours Cedex.

athena research

Une nouvelle société pour la recherche de terrains et de bâtiments, faisant partie du groupe financier le plus important en Italie, recherche :

1 - ASSISTANT A LA DIRECTION DU REAL ESTATE

2 - EXECUTIVE FINANCIAL ANALYST

Pour ces postes il est nécessaire d'avoir de l'expérience dans la distribution de détail avec références dans des shopping centers, hypermarchés, supermarchés, si possible en France.

3 - ARCHITECTE POUR LES SURFACES DE DISTRIBUTION AU DÉTAIL

Il est nécessaire d'avoir de l'expérience dans l'évaluation du coût de la location et de son développement, de l'étude de la réalisation et l'utilisation des données de recherches au consommateur pour shopping centers, hypermarchés, supermarchés, projets commerciaux de renouvellement industriel et urbain.

Date d'entrée : mi-septembre 1988.

Lieu de travail : Milan - Italie.

Envoyer curriculum vitae sous chiffre **AR 21912 LM** à :

ATHENA Research
via G.C. Serbelloni 4 - 20122 Milano (Italy)



NOTRE GROUPE SPÉCIALISTE DANS LA FABRICATION DE VANNES PAPILLON, AUTOMATISMES ET ACTIONNEURS LIÉS AU SECTEUR DE POINTE,

recherche

pour son usine de la ROCHE CHALAIS (Dordogne)

Ingénieur Logistique

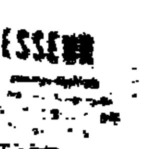
Rattaché au Directeur Général de production, vous aurez la responsabilité d'organiser et de coordonner les fonctions planification, lancement, approvisionnements, magasin emballage et transport en étroite liaison avec la production et le commercial.

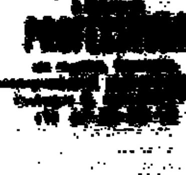
Ingénieur, vous avez déjà acquis en milieu industriel la maîtrise de la logistique et de la gestion informatisée de production.

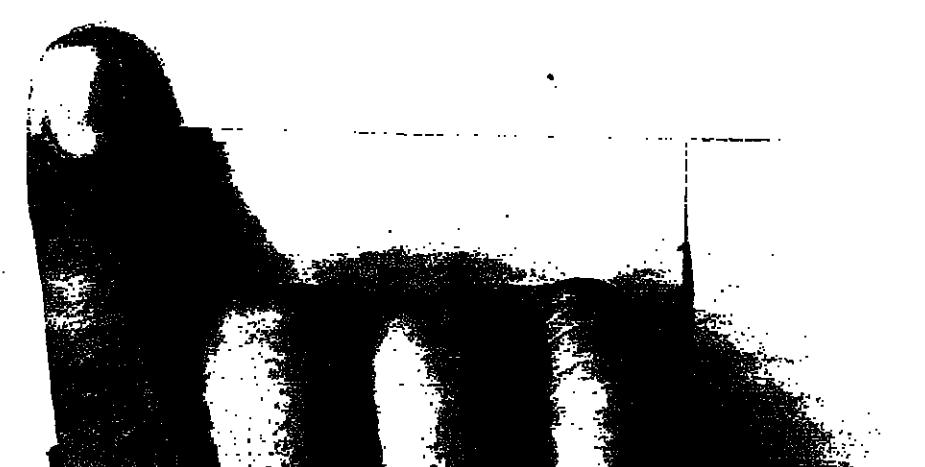
L'ampleur des responsabilités, l'autonomie attachées à la fonction et les conditions offertes sont de nature à intéresser une personnalité de valeur.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
AMRI - Service du Personnel
40, rue Jean Jaurès - 93176 BAGNOLET CEDEX

Bleu Publicité







Le Monde INTERNATIONAL

Exceptional scientist to lead new product development

Be the brains behind our next best-sellers.

From £40,000 + choice of quality car

Over the years, a highly successful record of brand launches has established Pedigree Petfoods as the major force in one of the most competitive sectors of the food industry.

A combination of outstanding technological innovation and strong marketing skills has created a range of brand-leaders – including the UK's biggest-selling grocery item – that together generate annual sales of over £500 million.

Now, following an international career development move, we are looking for an exceptional young scientist to head up our vitally important new-product development programme. This is becoming increasingly international in focus, so travel will be involved.

You will concentrate on finding successful ways to broaden our existing petcare product portfolio, both by responding to newly identified market needs and by initiating technological developments offering strong commercial potential. Managing a high-calibre team dedicated to NPD activity, you will work closely with marketing colleagues to define objectives, and will oversee the technical development of products from initial concept through to full commercial scale-up. A proven ability to translate consumer demands into innovative product concepts and an eclectic approach to new advances in technology are therefore essential.

Preferably PhD-qualified with a good first degree in a chemical or biological science, you will be able to demonstrate around 5-8 years' impressive NPD achievement in food, pharmaceuticals, packaging or a similar fast-moving sector. You will also be an effective communicator and motivator, used to managing and prioritising a variety of projects, and well able to back your judgments at the highest levels.

This is a very high-profile position, and future broadly-based career development should result in significant management responsibilities within the international Mars Group. Benefits include private health care and comprehensive assistance with relocation to the attractive rural East Midlands of England, if appropriate.

To find out more, call 19 44 47664253 (line manned 8am-8pm, Mon-Fri). Do **not** send a cv at this stage. Closing date for receipt of completed applications: 20th July 1988.

We welcome applications equally from women and men.

Pedigree Petfoods

D F

DIE ZUKUNFT

Meine Gesellschaft habe ich aufgrund ihrer Leistungsstarke, ihrer Vielseitigkeit und ihrer zielstrebigen Geschäftspolitik ausgewählt.
Bei ihr habe ich weit mehr als eine Bank gefunden: eine Finanzgruppe und einen wahren Unternehmungsraum. Im Bankwesen tätig sein heisst den Erwartungen zuvorkommen, neue Produkte und neuartige Lösungen ausdenken, die Innovation unterstützen, Projekte in die Tat umsetzen. Wie auch eine Politik des ständigen Kontakts mit der Kundschaft entwickeln und sich stets veränderlichen Märkten anpassen. Bankier sein heisst ebenfalls sich in einer anspruchsvollen Umgebung selbst zu wandeln. Ich habe den beharrlichen Willen gefunden, die Wettbewerbs-und Leistungsfähigkeit in einem Unternehmen zu steigern, das auf die permanente Ausbildung grosses Gewicht legt.

Meine Gesellschaft habe ich wegen der gebotenen Möglichkeiten ausgewählt. Aus ihrer Entwicklung ergeben sich nämlich regelmässig neue berufliche Opportunitäten. Hinzu kommt, dass in meiner Gesellschaft der Wert der Mitarbeiter nicht an ihrem Alter gemessen wird: 75 % des derzeit beschäftigten Personals sind noch keine 40 Jahre alt. Meine Gesellschaft habe ich in Anbetracht ihrer und auch meiner Zukunft ausgewählt, und ich habe ein Vorbild gefunden, um mich selbst zu verwirklichen.

Meine Gesellschaft? Die habe ich ausgewählt, um im Mittelpunkt des wirtschaftlichen Zeitgeschehens zu handeln und die gegenwärtigen Strukturwandlungen zu erleben. Welcher Sektor bietet hierzu bessere Möglichkeiten als das Bankwesen? Überall da, wo es Handelsverkehr, Projekte und Wachstum gibt, gibt es die Banken und deren Berufe.

Im Rahmen der Expansion unserer Bankengruppe suchen wir

LÄNDERREFERENTEN/INNEN

FÜR FRANKREICH UND SÜDEUROPA

Unsere Vorstellungen von Ihnen:
- Sie verfügen über mehrjährige Erfahrungen im Auslandsgeschäft und in der Betreuung einer anspruchsvollen Bankenkundschaft.
- Sie kennen ausser dem klassischen Bankgeschäft auch die neuen Produkte des Devisen-und Wertpapierhandels.
- Sie sprechen:
  - für Frankreich: Deutsch, Französisch, Englisch
  - für Südeuropa: Deutsch, Englisch, Italienisch oder Spanisch und eventuell Französisch.

Die Positionen sind den Anforderungen entsprechend dotiert.
Sollten Sie sich angesprochen fühlen, so senden Sie bitte Ihre kompletten Bewerbungsunterlagen mit handschriftlichem Brief an unseren Berater unter Chiffre SZ/LN/LM.
Selbstverständlich werden alle Bewerbungen streng vertraulich behandelt. Die Gespräche werden in Paris stattfinden.

MOOG CONSULT. S.A.
INTERNATIONAL MANAGEMENT
L'AXE FRANCO-ALLEMAND

PARIS - STRASBOURG - FRANKFURT
24, PLACE KLEBER 67000 STRASBOURG

Pour notre bureau
DE TRADUCT. EN RFA
nous rech. plusieurs
TRADUCTEURS TECHNIQUES
salariés de langue maternelle française ou anglaise.
Une bonne connaissance de la langue allemande est exigée.
Adr. c.v. à : Ing. Buro Dr. W.D. HAEHL GmbH Birkenwaldstr. 118 D. 7000 Stuttgart RFA.

LYCÉE FRANÇAIS DE SAN SALVADOR AP 139 SANTA TECLA
cherche pour rentrée 88/89
2 INSTITUTEURS
1 PROFESSEUR
d'histoire et géographie (CAPES, maîtrise ou licence).
Appeler au 503-28-07-45 entre 15 h 30 et 22 h (heure française).

Cherche pour enseignement technique à Djibouti
PROFESSEURS
en maths, français, comptabilité, sténodactylo.
Contact G. GOURRET : (1) 47-32-39-12

La sté Corsin
AQUATRA
leader en traitement d'eau au Maroc
RECRUTE
UN INGÉNIEUR
confirmé en traitement d'eau, ayant une expérience de 5 ans minimum.
Envoyer candidat. et c.v. à :
CORSIN AQUATRA
57, bd Abdellah-Ben-Yacine
Casablanca (Maroc).

secrétaires
ASSOCIATION cherche SECRÉTAIRE
Mi-temps, cultivé(e), respons. traitem. texte pour gest. et trav. variés édition, organisat. de colloques. 4.000 F net.
Ecr. avec C.V. à A.E.F., 4, villa d'Eylau, 75116 Paris.

automobiles
ventes
de 5 à 7 C.V.
Mercedes 200 D, bleu foncé, mod. 86, 88.000 km, radio stéréo, état impecc. 107.000 F. Dom.: (16) 37-23-03-88 apr. 20 h 30/w.e., bur. Paris : 45-68-17-25.

Le Monde CADRES

ASSOCIATION
recrute
pour début septembre
2 FORMATEURS
Pour encadrer stages 18-25 ans, niveau V bis, dont un formateur caisse grande surface, connaissance de ce secteur souhaitée, et un formateur remise à niveau polyvalent, expérience exigée.
Salaire brut : 8.000 F.
Envoyer C.V. à :
M. le directeur de l'A.I.S.J.R.
24, rue Edouard-Beaufieu,
93110 Rosny-sous-Bois

Etablissement scolaire recrute
CADRE ÉDUCATIF
Responsable internat masculin
Expérience souhaitée
Env. CV au Foyer des PTT
36, av. du Président-Wilson,
94230 CACHAN

Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
recherche
ANIMATEUR
de formation et de perfectionnement professionnels titulaire de diplôme(s) universitaire(s) (maîtrise de psychologie, de sociologie, maîtrise de sciences et techniques communication). Expérience de pédagogie des adultes souhaitée en vue animation de stages (communication, relat. humaines...).
Contrat à durée déterminée.
Salaire brut :
11.169,53 F × 13,68.
Adresser C.V. détaillé à
M. le Chef du personnel,
17-19, rue de Flandre,
75935 PARIS Cedex 19
avant le 8 AOUT 1988.

STUDIO DANN
cherche
PHOTO-FILMEUR
Saison été 88. Tél. :
Palavas : (16) 67-68-33-59.

INTERIM-NATION
TRÈS LONGUE MISSION
INGÉNIEURS FILATURE TEXTILE
CAPABLE CONCEVOIR USINE
75, bd Picpus-RER Nation
Tél. : 43-45-50-00.

capitaux propositions commerciales

INVESTISSEMENT SECTEUR DES LOISIRS A VENDRE
PARC DE LOISIRS CATALOGNE – ESPAGNE
Excellent taux de rentabilité passée. Attractions destinées aux familles. Emplacement idéal. 100 hectares avec infrastructure complète et permis de construire touristique. Poss. d'expans. très prometteuses, y compris hôtel et autres types de logement.
Renseignements en toute discrétion à : L.E.A.
12 Russell Road.
LONDON - W14 8LA.

DEMANDES D'EMPLOIS

PROF. PHILO et ÉCO. 6 ans exp., RÉSULTATS PÉDAGOGIQUES IMPTS. FORM. GDE ÉCOLE/DOCTORAT, ch. poste enseign. dès juillet. Tél. 45-28-67-86, 7, av. Gallieni, 93110 Rosny-s/Bois.

URGENT
Cause décès employeur Maître d'hôtel péruvien, 15 ans expér. service ambassades, parlant espagno, français, actuellement à Strasbourg, rech. poste près personne ou organisation, statut diplomatique ou assimilé, excellentes références. Disponible immédiatement.
AMBROSIO CRUZ :
88-36-48-51
6, rue Erckmann-Chatrian,
67000 Strasbourg.

J.F. 35 ans, études sup., droit, IEP, ch. poste respons. et cont. dans entreprise performante. Disp. immédiate. Tél. : 48-70-07-61.

DAME V.R.P.
CHERCHE EMPLOI
représentation secteur indifférent ou Ile-de-France et 78. Tél. : 42-46-90-99.

J.H. 30 ans, doctorat en Mécanique (U.T.C.) spéc. couplage fluide, structure. Connaiss. inform. Fortran. Etudie ttes propos. y compris les stages en inf. scientif. Tél. : 34-13-85-32.

J.F. 30 ans
PIGISTE
Form. CPJ et Maîtr. Lettr. Sér. réf., ch. piges tous sujets ou rempl. journal, en juillet. Tél. : 43-98-10-89.

CADRE ACHATS ALIMENTAIRES
propose
SON EXPÉRIENCE
distribution, importation, restauration collective. Ecrire sous le nº 8689. LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.

PROF. PHILO. ET ECO., 6 ANS EXP. RÉSULTATS PÉDAGOGIQUES IMP. FORM. GDE ÉCOLE/DOCTORAT. Poste enseignement dès juillet. Tél. : 45-28-67-86, 7, av. Galliéni, 93110 Ivry-sous-Blois.

CHAUFFEUR GARDE DU CORPS cherche emploi dans tous pays. Écr. à Azzolini Pascal, 15, rue Masson, 4100 Seraing (Belgique). Tél. : 19-32-41-37-47-85.

Documentaliste, J.F. 23 a. DUT documentation, diplômée de l'Institut français de presse, biling. angl., goût des contacts, rech. poste stable.
Ecrire sous le nº 8685
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

L'AGENDA

Animaux

CLUB VACANCES DES ANIMAUX
NAILLY par Sens 89100
(16) 86-97-01-96

PENSION CHIENS CHATS
sur Paris 2 adresses :
CVA, 44, r. Garibaldi,
94100 Saint-Maur.
Tél. : 42-83-44-40.
CVA, 11, av. J.-B.-Clément,
92100 Boulogne.
Tél. : 46-05-09-74.

Bijoux

ACHAT BIJOUX
Brillants, pierres précieuses, argenterie. PERRONO, bd des Italiens. OPERA 4, Chaussée d'Antin. ETOILE 37, avenue Victor-Hugo. Ventes, occas., échanges.

Tous les bijoux anciens
et rares. Bagues romantiq.
20 % ESCOMPTE
ACHAT OR
GILLET, 19, rue d'Arcole
Tél. : 43-54-00-83
FAITES PLAISIR

Cours

COURS D'ARABE
Cours intensifs et extensifs août, septembre, octobre. A.F.A.C. – 42-82-92-62.

Enseignement

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
sous contrat d'association avec l'Etat recherche pour la rentrée prochaine
ENSEIGNANT
pour le DECF (ex-DECS) dans les UV 9 et 12. CAPET indispens., agrégation économie et gestion souhaitée.
Ecrire sous le nº 6 033
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

Informatique

Service télématique vend : cause double emploi, un terminal de composition FIET : référence EDIT 408, avec son écran équipé d'un tube hte définition. Date d'acquis. juin 1986, valeur 80 000 F, cédé pour 40 000 F.
Tél. : 42-47-88-48.

Jeune fille au pair

Ch. au pair pour s'occuper jnes enfts et chevaux, doit savoir monter. A partir août pour 1 an. Ecrire en anglais + photo Mrs Clegg 257 Bangor Road Newtownards Irlande BT23 3PJ G.-B.

Jeune fille/étudiante
au pair
EN SUISSE ALLEMANDE ?
Fam. J. Pittaloud,
Ulmenweg 67, CH-3604 Thun.
Tél. : 19-41/33/36 44 97.

Stages

DO YOU SPEAK ENGLISH ? Séjours linguistiques en été à Londres pour enfants/adultes. Docum. gratuite. Tél. : (16) 88-32-51-36.

Vacances

Tourisme

Loisirs

Ile de Ré. Jolie maison tt confort Ars-en-Ré, calme, séjour, 2 chambres, 6-7 personnes, soleil.
46-29-24-52, ttes heures.

St-Aygulf (Var). A louer août villa d'arch., vue mer, 900 m centre, max. 7 pers., 4 ch., tt cft, piscine. Mois 32.000 F. 94-81-28-71.

Rég. VILLENEUVE-S.-LOT Loue meublée demeure stand. 7-8 pers., verdure, indépend., piscine 12 × 6 avec robot, cuis. équipée. Libre dès le 14 août. Location semaine ou quinzaine. Tél. le soir 53-71-43-21

SÉJOURS ENFANTS ÉTÉ 88 (Haut-Doubs), alt. 900 m)
3 heures par TGV
Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ambiance familiale, dans une ancienne ferme du XVIIe siècle restaurée, au milieu des pâturages et forêts, 12 enfants maxi. pour garantir qualité, chambres avec salle de bains, tennis, poney, randonn. pédestres, découverte milieu rural, fabric. du pain. Tél. : 16 (81) 38-12-51.

SAINT-MANDÉ
porte Paris, métro
Séjour long, personnes valides uniqem. Ambiance familiale. Nombre de places limitées, jardin. Les Marronniers : 43-28-18-50.

LOCATIONS DE CHAMBRES D'ÉTUDIANTS

« SPÉCIAL PARTICULIER »
FORFAIT 5 LIGNES
329 F TTC

Vous désirez louer une chambre pour la prochaine rentrée scolaire, *le Monde* vous propose d'insérer votre annonce dans le journal du mercredi daté jeudi.

Remplissez cette grille et renvoyez-la, accompagnée de votre règlement : chèque bancaire ou CCP libellé à l'ordre du *Monde* Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS, avant le lundi 16 heures.

La ligne se compose de 25 lettres minuscules, signes de ponctuation ou espaces.



POUR TOUTE INFORMATION :
05-03-01-00 téléphone vert, appel gratuit depuis la province ou 45-55-91-82, poste 4141.



SWITZERLAND

THE BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS, an international institution in Basle,

is looking for a

STATISTICIAN/DATA BASE TECHNICIAN

to fill a vacancy in its Monetary and Economic Department. The emphasis of the Department's work is on the analysis of national and international economic developments, including monetary and financial markets. The job will involve participating in the development and use of statistical systems and computer-based analytical techniques. Facilities include mainframe and micro-computers and telecommunication links with reporting institutions and commercial data services.

Candidates, who should be aged between 25 and 35, should have good qualifications in computer/statistical methods and, preferably, in economics. In addition, they should have previous experience with national or international statistics. Knowledge of English is essential; knowledge of French and/or German would be an advantage.

The Bank offers a good salary and first-class pension and welfare benefits.

Please write, enclosing curriculum vitae, copies of testimonials and recent photograph, to the Personnel Office,

BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS
4002 Basle, Switzerland



directeur

La Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg recherche un directeur (grade A2) pour sa Direction bibliothèque, recherche et documentation qui est notamment chargée de gérer et d'exploiter le fonds de la bibliothèque de la Cour ainsi que de recherches juridiques et de l'établissement des ouvrages de référence relatifs à la jurisprudence communautaire.

Les candidats, qui doivent être ressortissants d'un Etat membre des Communautés européennes, doivent avoir une formation juridique complète sanctionnée par un diplôme universitaire, une connaissance approfondie du droit communautaire, l'aptitude à diriger et à coordonner les travaux d'une unité administrative importante ainsi qu'une bonne connaissance des problèmes de la recherche juridique, de la documentation juridique et de la gestion d'une bibliothèque juridique.
Une expérience confirmée appropriée à la fonction est nécessaire.

Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle des Communautés, une très bonne connaissance d'une autre langue officielle des Communautés et une bonne connaissance d'une troisième langue officielle des Communautés européennes. Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues officielles des Communautés.

Les candidats sont priés d'utiliser le formulaire prévu qui peut être obtenu auprès du Bureau d'information et de presse de la Commission des C.E., 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris cedex 16 ou auprès de la Cour de justice des C.E. et d'adresser leurs candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet et de tous autres documents utiles, avant le 30 septembre 1988, au Greffier de la Cour de justice des C.E., Plateau du Kirchberg, L-2925 Luxembourg. Pour d'autres informations, prière de contacter: 4303-4671 (Luxembourg).

LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES A LUXEMBOURG

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt

COMÉDIE-FRANÇAISE 4-5 P., 100 m², imm. 1900, 1er ét., stand. 2.100.000 F. Trans Opéra, 43-45-23-15.

2e arrdt

ÉTIENNE-MARCEL
Bel appt 2/3 p., séj. double, chambre, cuis., bains, tout confort, imm. d'angle, ensoleillé tte la journée, ét. élevé, 43-25-89-90.

PARIS-2e
ORIGINAL studio
25 m² tt cft, 495 000 F.
DOLÉAC 42-33-12-29.

RUE STE-ANNE
3 PCES DE CHARME. 5e ét., asc., 84 m². CALME. Parfait état. 46-24-83-33.

ST-SAUVEUR 2e original STUDIO 25 m² tt cft, 495 000 F. DOLEAC.
42-33-12-29.

3e arrdt

MARAIS beau 2 p., parfait état, haut. s/plaf. 3,30 m. avec poutres apparentes, ch. 200 F, prix 1 015 000 F. Trans Opéra 43-45-23-15.

MARAIS, superbe 2/3 p., 57 m² + mezzanine, s. de bns en marbre, placards haut. sous plaf. 3,60 m. Ch. 200 F, 1.016.500 F. TRANS OPÉRA. 43-45-23-15.

MARAIS MUSÉE PICASSO Appt duplex 5 p., séjour, 3 chbres, 3 s. bns, 3 w.-c., park. en loc., caract., pout. appar., chem., 2 275 000 F. SAVIA 45-33-06-41.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS 38 m²
grand studio de prestige, mezzanine, 1 050 000 F. IKEM : 47-54-05-89.

MUSÉE PICASSO, imm. XVIIe, 2 p., original duplex s/cour, jard. 1.200.000 F. 43-26-73-14.

ILE SAINT-LOUIS
Très exceptionnel 2/3 pces, vue unique sur Notre-Dame, Seine et ensemble R. Gauche, 5e ét./asc., extraordinaire charpente 17e s. 3.450.000 F. Part. 43-26-73-10.

ILE ST-LOUIS 50 m²
2 pces, belle décoration, poutres, cheminée, soleil. IKEM, 47-54-05-89.

PL. STE-CATHERINE
(PRÈS) 2 p., entrée, cuis., bns, poutres, cheminée, caractère. 46-34-13-18.

5e arrdt

EXCEPTIONNEL PLACE DE LA CONTRESCARPE
imm. récent, asc., v.o., 2 p. tout confort, petite terrasse, verdure, 46-34-13-18.

ARÈNES DE LUTÈCE
STUDIO cuis., bains, imm. p. de t., standing, étage élevé, asc., 43-25-89-90.

MONGE grand studio, pierre de taille, bains, w.-c., cuisine équipée, 2e étage, 660 000 F, 45-53-38-18.

Ve PARIS
Claude-Bernard
Pdt 4 pièces, rue et cours 4e étage, soleil, balcon. Prix : 2 050 000 F. Tél. : 47-07-78-09.

PRÈS MOUFFETARD ravissant 3 p., 50 m², soleil et calme, grand charme. 46-44-98-07 42-50-04-28.

6e arrdt

ODÉON-LUXEMBOURG
Idéal pied-à-terre. Imm. XVIIe, grand studio, ptres, chem. 40-56-90-21.

ST-SULPICE, 3 p., 60 m², tt cft, 2e ét., cave. 1.575.000. TRANS OPÉRA. 43-45-23-15.

6e rue Princesse, 60 m² tt cft caractère 1 900 000 F. DOLEAC.
42.33.12.29.

N.D. DES CHAMPS beau 4 p., 120 m², ét. élevé, asc., imm., pierre de t., serv., park. 45-51-56-57 47-05-61-91

RUE GUÉNÉGAUD
Bel imm. ancien, 2/3 p., 40 m², rue et cour. 945.000 F. R. ST-J.B.-DE-LA-SALLE. BON IMM. ANCIEN, 4e ét., 2 p., séj. + chbre, bains, cuis. équipée, parfait état. 1.100.000 F. François Faure, 45-67-95-17. 11, RUE ROUSSELET, 75007 PARIS.

ST-MÉDARD
Imm. p. de t., escal. ppal, 6e ét., belle chbre de serv., balc., soleil, vue cft poss. François Faure, 45-67-95-17.

RUE CASSETTE, 6e
3 p., 65 m², 4e ét., sans asc., tt cft. 1.450.000 F. DOLEAC, 42-33-12-29.

7e arrdt

ALMA, 4 p., 95 m², pierre de t., stdg, faibles charges, ét. élevé, asc., 3 045 000. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

PARC MONCEAU
Appt 7e, 2/3 p. Libre. 3 M.
Pptaire : Lausanne, Suisse. T. : 1941 21 29 57 11, bur.

SAINT-PÈRES
90 m², living, 2 chbres + terrasse, calme, parfait état. 3.300.000 F. Part. à part. 45-49-46-33.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS très beau séj. 2 chbres dans imm. réc. de stand., ét. élevé, soleil, 3 600 000 F. 47-05-61-91

BRETEUIL séj. dble + chbre cft, 63 m², imm. pierre s/rue et jard., soleil, charme. 47-05-61-91 45-51-56-57

VARENNE RASPAIL
Imm. pierre, asc., beau studio, bns, kitchen. équip., excel. état. 650 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17, 11, rue Rousselet, 75007 PARIS.

Directement sur CHAMP DE MARS
Côté soleil, balc., 4 p., 170 m² à ref., 3 SERVICES. Prix élevé. 42-36-88-05.

8e arrdt

ESTIMATION
gratuite de votre appartement sous 48 heures. CEGI 45, AV. GEORGE-V 47-20-35-86.

R. CAMBACÉRÈS
2 studios, 3e et 4e étage, 31 m² chacun A VENDRE séparément ou possibilité duplex. 47-20-35-86.

Mº ROME (125 m²)
5 p., cuis., s. bns, w.-c., chauff. ctr, chbre, serv., 5e ét., asc. 285 000 F.
MGN - 43-87-71-55
38, bd Batignolles 75017 Paris.

9e arrdt

R. RODIER (45 m²)
entrée, cuis., séj. av. tomettes + 1 chbre s/rue, w.-c., s. bns. 690 000 F.
MGN - 43-87-71-55
38, bd Batignolles 75017 Paris.

10e arrdt

MAGENTA, 4 p. 95 m², pierre de taille, décoration à revoir, prof. lib. poss., 1 315 000 F, TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

Mº LOUIS-BLANC, 10e, beau 2 pièces, duplex 60 m² + cuisine américaine, tout confort, 735 000 F. DOLÉAC 42-33-12-29.

11e arrdt

Proche PÈRE-LACHAISE, studio 30 m², cuis. aménagée, s. bns avec w.-c., expo sud., 340 000 F, réf. 160. A. KORCHIA SA 43-70-69-69.

NATION loft 85 m² en cours de rénovation, à saisir, 1 190 000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

FG ST-ANTOINE (PRÈS)
LOFT 900 m²
Gros travaux. 42-72-40-19.

13e arrdt

GOBELINS
TRÈS B. 2 p. tt cft, imm. en briq., perf. ét., clair, calme, 870 000 F, 43-25-89-90.

GLACIÈRE. 3 P., 70 m², ét. élevé, cave, parking. Prix 1.230.000 F. Trans Opéra, 43-45-23-15

14e arrdt

ALÉSIA, beau 2 p., 50 m², CFT, stand., fbles ch. 802.500 F. TRANS OPÉRA, 43-45-23-15.

ST-JACQUES dans bon imm. fin XIXe, excellent 3 p., ét. élevé, soleil, 850 000 F. 45-51-56-57 47-05-61-91

ALÉSIA BEAU 2 P.
S/JARDIN, imm. 1977, stand., chauff. indiv., 780 000 F. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

15e arrdt

BEAUGRENELLE, studio 42 m², 20e ét., superbe vue sur Seine, séj. 28 m², cuis. indép. Très bon état. 1.260.000 F. Réf. 90. ANDRÉ KORCHIA S.A. 43-70-69-69.

Mº BALARD, 15e, imm. p. de t., 2e ét., rue/parc, stand. 3/4 p., 87 m², tt cft, gardien, interphone. Prix : 1.890.000 F. DOLEAC, 42-33-12-29.

CROIX-NIVERT, dans imm. p. de t. et briques, 2 p., 55 m², 2e ét., expo sud, avec balc., s/rue, calme, digicode, faibles charges. A sais. : 870.000 F. Réf. 075. ANDRÉ KORCHIA S.A. 43-70-69-69.

Mº CAMBRONNE 15e bon imm. stand. 2 p. 38 m² liv. + chbre + cuis. équip. + s. bns + w.-c. sép., r.d.c. cour, 545 000. DOLEAC 42-33-12-29.

AV. EMILE ZOLA
3-4 p., 90 m² + balcon, imm. 1955, pierre de t., 2e, asc., BON PLAN, très gde cuis. 2 200 000 F. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

Mº CONVENTION
TRÈS GD STUDIO-CHARME, parfait état. 735 000 F. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

16e arrdt

AV. D'EYLAU
Bel imm. p. de t., 100 m², r.-de-ch., soleil, prof. lib. 3.300.000 F. 43-28-73-14, 45-46-26-25.

EXELMANS, gd 3 p., 76 m², 3e ét., pierre de t., tt cft. 1.995.000 F. TRANS OPÉRA. 43-45-23-15.

BD SUCHET
Imm. pierre de t., très gd stand., 220 m², belles récept., 4 chbres. 47-20-35-86.

GROUPE JPM
TROCADERO 80 m² 4e ét., asc., 1 400 000 F
BD EXELMANS 55 m² réc. stand., 1 100 000 F
QUAI L. BLERIOT 4 P. 105 m², 2 gar., 2 serv., vue s/Seine, 3 470 000 F
GD CHOIX nous consulter compétence et dynamisme
45-24-25-25

39, R. LA FONTAINE
BEAU 4 P. 120 m² entièrement refait neuf TRÈS CLAIR s/rue et cour pierre de t., asc., prof. lib. autorisée, service poss. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

Bd Exelmans. Près. GD LIV. + CHBRE tt cft, refait neuf, 5e, asc. s/rue. Prix : 1 150 000 F. Tél. : 45-26-89-04.

17e arrdt

PTE CHAMPERRET, appart. 4 p., 80 m², 3e sans asc., dble living, 2 chbres, s. de bains, w.c., cave. A rénover. 1.575.000 F. Réf. 035. ANDRÉ KORCHIA S.A. 43-70-69-69.

Idéal placement, 32-34, rue Pouchet, 2e ét., clair, calme, état impecc., confort. 318.000 F. Visite sur place le jeudi 7-7 de 15 h à 18 h. ELIMMOGESTION. 48-34-20-94.

GROUPE JPM
IDEAL PROF. LIB.
URGT COURCELLES
175 m² serv., 3 470 000 F
Compétence et dynamisme
45-24-25-25

PEREIRE vrai 4 p., 70 m² impec., ét. élevé, soleil, ravel. voté. 45-51-56-57 47-05-61-91

18e arrdt

MONTMARTRE
BAS DE BUTTE (94 m²)
duplex 4e et 5e ét. s/verd., vue impr., 5 p., cuis., s. bns + dche, 2 w.-c. 1 695 000 F.
MGN - 43-87-71-55
38, bd Batignolles, 75017 Paris.

19e arrdt

Mº CRIMÉE, 19e, récent, séjour + 2 chbres + bns + w.-c. sép., + parkg, très clair, 890 000 F à débattre. DOLÉAC 42-33-12-29.

Mº TÉLÉGRAPHE 19e récent duplex 5 p. + 4 chbres + 2 bns + 2 w.-c. séparés 105 m² + terrasse + park. dble. 1 990 000. DOLEAC 42-33-12-29.

20e arrdt

A SAISIR
rue de BUZENVAL
particulier vend superbe appt 105 m², BELLES PRESTATIONS, soleil, 2e étage, double séjour + 3 chambres, salle de bains, cuisine, cave, parking. 1 650 000 F. Tél. pr r.-vs 40-70-91-12.

GAMBETTA 3 p. 71 m² s/r.-de-jdin, état impecc., parkg, cave, px sacrifié. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

Mº PELLEPORT, 20e, imm. standing, 1er étage, jardin 85 m², séj. + 3 chbres + 2 bns + 2 w.-c., + parkg, très clair, 1 875 000 F. DOLÉAC 42-33-12-29.

A SAISIR
Rue de Buzenval, part. vd superbe appt 105 m², BELLES PRESTATIONS, soleil, 2e ét., dble séj. + 3 chbres, s. bains, cuis., cave, park. Prix : 1.650.000 F. Tél. pour R.V. 40-70-91-12.

PYRÉNÉES, gd 2 p., 43 m², avec jard. privatif, park. Faibles ch. Px 621.000 F. TRANS OPÉRA, 43-45-23-15.

ALEXANDRE DUMAS 20e appt 120 m², r.d.c. s/rue poss. prof. 1 350 000 F. DOLEAC 42-33-12-29.

78-Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE près du château, très belle propriété Directoire, 300 m² habitables, joli jardin, beaucoup de charme, 45-51-56-57, 47-05-61-91.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE EXCEPTIONNEL, 4 p., 95 m² + balc., vue s/Seine, ét. élevé, tt cft, parkg, 1 975 000. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

NEUILLY CENTRE superbe 4/5 p., 110 m² + ch. de serv., pierre de taille, fbles chges, 2 890 000 F. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

NEUILLY CENTRE. 5 P., 145 m² + terr. 60 m², imm. stand., 2 caves, 2 park. 1er ét. Trans Opéra, 43-45-23-15

NEUILLY 105 m² + JARDIN 250 m²
3 500 000 F. SADONE 47-47-08-30.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ
CHAUSSÉE DE L'ÉTANG
5 p., 121 m², ét. élevé, gd stand., état impecc., park. et chbre serv. poss. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

95- Val-d'Oise

Dans résidence 3 étages à SANNOIS, 3 pces tout confort, 73 m² terrasse + jardin clôturé 50 m², loggia 10 m², boxe en sous-sol. Proximité commerces + R.E.R. prochainement. 2 chbres, séjour, cuisine, s. de bns, w.c., cellier, placard aménagés. Prix 520.000 F à débattre. Tél. : 34-14-82-51.

Province

A saisir Nice, coquet appt, 92 m², pierre de t., ent. meublé, prox. ttes commodités. 760.000 F ou échange appt Paris. Tél. : (16) 77-32-12-52.

Etranger

INVESTISSEURS
- Placement immobilier de qualité
- Rentabilité 10 % s/3 mois
- Plus-value à prendre en 92
- Financement local 100 % possible

A 60 km PERPIGNAN L'ESPAGNE
« LES PIEDS DANS L'EAU »
Pour toutes informations
SCII - 45.63.03.10

Crans-Montana Valais-Suisse
A vendre dans petit immeuble résidentiel neuf, construit en 1987, encore quelques appartements de 2 et 3 pièces. Choix personnel d'aménagement possible. Situation tranquille, plein sud, sur les Alpes et la vallée du Rhône. Renseignements directement du constructeur : P. Schegel, CH-3962 Montana.

immobilier information

Espagne Costa Blanca, a.v. luxueuses villas individuelles de cadre paradisiaque, près de la mer, à part. 390.000 F, mod. de haut standing disponible. Service après-vente gar., 1er ordre, de 10 h à 13 h. Tél. : 19-346-579-22-96, Agua-Azul, 134, Montanar Javea Alicante E.

appartements achats

RÉSEAU ORPI
MGN 43-87-71-55
rech. pour sa CLIENTÈLE française et étrangère s/Paris, appts, imm., 38, bd Batignolles 75017 PARIS

PROPRIÉTÉS, TERRAINS RÉGION EPERNON (16-37) 83-73-73 ou NOGENT-LE-ROI 28210 (16-37) 51-44-34.

Rech. 1 à 3 p. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. T. 48-73-48-07 même soir.

locations non meublées offres

Paris

NATION, superbe 2 p., 50 m², gd stdg, parkg, cave, ét. élevé, 4 500 F + ch. TRANS OPÉRA 43-45-23-15.

VICTOR-HUGO 8 p., 300 m²
5e ét., asc., ref. nf, partgs, poss. div. et prof. lib., 38 000, ch. et chff. inclus.
AGENCE 19, 42-94-10-02.

Bosquet - Grenelle, part. loue 2 p., 38 m², cuis. éq., s.d.b., placards, 4e ét., s/asc., calme, refait neuf. 4.000 F + ch. 47-05-20-46.

GROUPE J.P.M.
16e Studio 25 m² env., très bon état. 3.000 F CC.
16e 2 pièces 40 m². 4.500 F CC. Négociable.
16e Studio 35 m² + balc., stand., 7e asc. 4.300 F CC.
16e 4 p., 80 m², refait neuf. 7.200F CC.
EXCEPTIONNEL 1er, quai du Louvre, 5 P., 135 m², 2e ét., vue s/Seine. URGENT. 13.500 F CC.
NOUS CONSULTER compétence et dynamisme.
45-24-25-25.

A LOUER, 2 P., très clair, cuis. équip., s. de bns, w.c., tél., 3e ét., dans imm. de caract., gare de l'Est. 3.000 F/mois, caut. 3 mois. Libre le 28 juillet. M. Fargeon, 45-08-51-27.

Les Belles Propriétés du Monde



BUSSY-ST-GEORGES
A 2 kilomètres du golf, 144 m² habitables, terrain de 760 m², PAVILLON TRADITIONNEL AVEC GARAGE, séjour de 50 m², poutres apparentes et mezzanine, cuisine entièrement équipée, 3 chambres, salle de bains, 2 w.-c., ÉTAT PARFAIT, 1 080 000 F.
AGENCE THEVIN
Tél. : 60-07-03-74



PETIT CHATEAU 17e
avec 4 hectares attenants, parfait état, toiture neuve, jolie vue.
SCP Brocard Calonego, notaires associés.
B.P. 29,
55300 Saint-Mihiel.
Tél. : 29-89-00-25.



10 KM COMPIÈGNE 75 KM PARIS
Saine et solide demeure bourgeoise. R.d.c. : cuis., séj. 40 m², salon 20 m², bur., 2 gdes chbres. 1er : 6 chbres, 20 m², lingerie, bains, cab. toil., gar. 2 voit. S/2.800 m² env. terr. 1.190.000 F.



AVIS COMPIÈGNE
1, pl. St-Clément.
(16) 44-23-23-58.









Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE
5, rue Berryer 75008 PARIS
LOCATION, VENTE GESTION
RECHERCHE APPARTEMENTS VIDES OU MEUBLÉS POUR SA CLIENTÈLE
LOYERS GARANTIS
par compagnie d'assurances
UFE - 42-89-12-52.

RÉSIDENCE CITY
rech. APPTS DE GDE CLASSE. Belles réceptions. avec minimum 3 chambres.
T. (1) 45-27-12-19.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 Paris, recherche APPARTEMENTS DE GDE CLASSE, belles récept., avec minimum 3 chambres.
T. (1) 45-62-78-99.

Recherche RÉSIDENCE-CLUB EN LOCATION RÉGION PARISIENNE. Tél. : 48-83-19-13.

pavillons

Magny les Hameaux 78 Urgent. Part. vd cause mutation pavillon de résidence, charme, 7 p., 150 m² hab., écoles, tennis, commerces, RER 2 km. 905.000 F. Tél. 30-52-91-64.

VILLEJUIF
5 min. Paris, EXCEPT. Tr. b. pav. occ., sal., s.à m., 3 chbres, bur., bains, terras., gar. Urgent. 48-34-13-18

villas

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Maison de ville, jardin 300 m², exc. investis. locatif. A saisir. 1.630.000 F. Tél. 30-61-05-32.

A vendre Corse, St-Florent, villa récente meublée, vue impr. s/mer de lotiss., route privée, 3.000 m² clôturés. 1.500.000. 95-30-14-50.

COTE D'AZUR
Terrains disponibles dans un site privilégié près de Grasse. Votre villa sur mesure par une équipe de professionnels Renseignements sur place Tél. : 93-66-17-70 Documentation : ARPIMA 59, av. de Versailles, Paris-16ᵉ.

maisons de campagne

Villers-sur-Mer. Part. vend petite maison individuelle meublée avec grande terrasse ensoleillée, 3 p. cuis., bains, w.-c., grenier, gar., 250 000 F. Bur : 45-68-12-66 ; soir : 46-59-55-93.

fermettes

GOUDELIN 22290, sur 900 m², 10 mn St-Quay-Port, fermette en L 1905, restaurée, bord rivière pierres apparentes, granit sous ardoises, séj. 35 m², cuis. 16 m², 3 ch., w.c., bains, ch. électrique, gaz, double isolation, gar., jard. arboré, terrasse, dépend. 120 m², comm., tennis, voile, équitation, golf. Belle prestation. Tél. : 16 (1) 39-18-59-05 soir. Tél. : 16 96-70-23-60 sur place. Prix 450.000 F justifié.

VALLÉE D'EURE
7 KM GARE MAINTENON
Fermette à restaurer poss. 200 m² habit., terr. 700 m².
M.G.N. FACE ÉGLISE
NOGENT-LE-ROI.
(16) 37-51-44-34.

immobilier information

Pour vendre, acheter, louer en habitation ou locaux cciaux. TRANS OPÉRA IMMOBILIER met à votre disposition son serv. ccial pour vous trouver une SOLUTION RAPIDE, EFFICACE. 89, r. de Charenton, 75012 Paris. 43-45-23-15.

hôtels particuliers

VERSAILLES
HOTEL PARTICULIER 19ᵉ 500 m² avec 800 m² jardin. faire offre. 45-47-04-24.

propriétés

Loiret, part. vend ppté 115 km Paris, ferme gâtinaise rénovée, surf. tot. 250 m², poutres appar., s. à m., cuis., salon, gde cheminée, bibliothèque, mezzanine, 4/6 ch., 2 s. de bns, chff. électr., état impecc., sur 1 ha dont 2 000 m² parc paysagé + bois, verger, p. d'eau poissons, calme, charme, cft. 1 750 000 F. Tél. (1) 47-46-60-06.

HERMERAY
(près forêt Rambouillet) ferme ancienne restaurée toiture, petites tuiles, cuisine, séjour, poutres, cheminée, 5 chbres, salle de bns, w.-c., chffage central fuel, 5 000 m² avec herbages, 2 granges 80 m² et 40 m², impecc., 1 600 000 F.
IMMO 106
33, r. de la Madeleine ÉPERNON entrée ville
(16-37) 83-73-73.

(27) BEAUMONT-LE-ROGER PARIS 120 KM
Ppté normande authentique, parf. état, habit. de suite, meublée, double séj., 5 ch., 2 s. de bns, 2 w.c., gde cuis. sur beau terrain plat de 6.000 m² pouvant être divisé (exemple) vendue 650.000 F avec 2.000 m² environ. Avec 200.000 F à discuter. le soir : 42-66-00-08.

A vendre près circuit touristique, ppté ancien moulin bien aménagé. Possib. agr. ou comm. Cab. Imm. M. FOURNIER – 9, avenue de la Gare, 47500 Monsempron-Libos. Tél. : 53-40-90-44.

32 - 45 km TOULOUSE, bastide XVIIᵉ rest. 85, 10 p. pr., charme + conft. mod., gdes dépend., écurie, 180 m², 4,5 ha bois prés, source. 800 000 F. 58-07-96-08.

AFFAIRE RARE
24 Ribérac - Centre-Ville Demeure XVIIIᵉ restaurée avec parc 3.500 m². Px 1.300.000 F. Tél. (16) 80-56-64-73.

Grande maison bourgeoise, vue Pyrénées-Landes, 7 km d'Orthez. Terre 1 ha. André Tisnerot : 58-89-00-62.

Rég. Auxerre (89), gde mais. rurale sur 2 niv., tt cft, exc. état, 8 p., style rust., 3 gar., terrasse, terr. 1 ha arboré. Prix à déb. (16) 86-41-18-72

Bretagne-Sud, pr. Fouesnant, 8' mer. Part. vd prop. 6 p. sur 6.100 m². Bel envir. Surf. hab. 180 m² env. Libre. 1.300.000 F. Tél. (16) 98-56-21-41

PROVENCE, 10 min. Aix. Part. vend cause départ except. maison village 18ᵉ parfait état, restaurée, 320 m², 6 ch., living dble + boudoir, poutres apper., coin s. à manger, entrée et bureau voûtés, cuis., 1 s. de bains, 2 cab. de toilette, 3 w.-c., terrasse, solarium, 3 caves, garage, alarme. 1.470.000 F. Tél. (16) 42-22-11-06.

Près MEULAN, 20' Paris Belle demeure plain-pied 1973, sur parc boisé 8.000 m², sal., séj., bur., cuis., 3 ch., cave, garage. Stand. 3.780.000 F. Réf. 105. A. Korchia SA, 43-70-69-69

33 km PARIS-OUEST
Très belle ppté 800 m² hab. dans parc clos 10 ha, piscine, tennis. 47-20-35-86.

RARE. Ds une île au bord de l'Essonne, 30' Paris. Ppté plain-pied 190 m² s/pelouse 3.000 m², ent. rén., charme. 2.940.000 F. Réf. 147. A. Korchia SA, 43-70-69-69

25 km REIMS (Marne)
Ppté du XVIIᵉ entièr. restaurée, 400 m² habit., s/parc 4.000 m², salon 60 m², mezzanine, 4 ch., 2 s. de bs, terrasse 70 m², dépend. 1.575.000 F. Réf. 130. A. KORCHIA SA. 43-70-69-69

80 KM NATIONALE 12
RÉGION DREUX
ferme restaurée, toiture petites tuiles, cuis. agencée, liv. 50 m² en mezzanine, 1 p., cheminée, poutres, w.c. 1ᵉʳ ét. : s. de bains, 2 ch. + 2 possib., chff. centr. électrique, garage. 1.800 m² pelouse impecc. PRIX : 750.000 F. M.G.N. FACE ÉGLISE NOGENT-LE-ROI
(16) 37-51-44-34.

domaines

Domaine Nice-Côte d'Azur, introuvable ppté vitic. de charme, 2 ha de vigne AOC très bonne rentabilité. 3.900.000 F. Ecrire HMR, 8, rue du Chevalier-Martin, 06800 Cagnes, nº 1763.

terrains

GONFARON (Var) à 2 km, part. vd 2 ha terrain plat, planté de vigne côtes de Provence, plein rapport, avec cabanon, poss. agrand. + garage + puits, électricité à 800 m env., 500 000 F. T. 94-80-00-10 hres rep.

bureaux

Locations

DOMICILIATION 8ᵉ
Bureaux, Télex, Télécopie.
AGECO 42-94-95-28.

CIDES
des adresses de prestige pour votre siège, ou votre antenne à Paris.
VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
dans nos centre d'affaires
* **AV. CHAMPS-ÉLYSÉES**
* **AV. VICTOR-HUGO**
* **R. DE PONTHIEU, 8ᵉ**
* **ÉTOILE, IÉNA, 16ᵉ**
* **PASSY, TROCADÉRO**

bureaux équipés 1/2 j., secrét., téléph., serv. télex, Fax Eurosignal.
DOMICILIATION : 190 à 390 F/M.
CONSTITUTION DE STÉS
CIDES 47-20-41-08.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitutions de sociétés. Démarches et tous serv. Perman. téléphoniques.
43-55-17-50.

DOMICILIATION DEPUIS 80 F/MOIS. PARIS 1ᵉʳ, 8ᵉ, 9ᵉ, 12ᵉ ou 15ᵉ. INTER DOM. Tél. : 43-40-31-45.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

fonds de commerce

Ventes

EXCEPTIONNEL BANLIEUE SUD, magnifique complexe hôtelier comprenant salle de conférences et récept. Rest. bar-hôtel 80 nº 3*NN. Murs et fonds 25 000 000 F. SOCOFINORD 42-72-76-81.

viagers

FONCIAL 45-55-86-18
47, avenue Bosquet, 7ᵉ, spécia. 49 ans d'exp., étude gratuite personnel., avantage fiscal rente indexée.

F. CRUZ 42-66-19-00
8, rue La Boétie, particularisera votre dossier viager. Estimation gratuite. 49 a. d'expérience. Garantie financière 5 000 000.

LIBRE
Mᵒ pte VERSAILLES, 3 P. Refait neuf. 43-25-18-60.

maisons individuelles

SOLOGNE, 5 km Saint-Aignan-s-Cher. Part. vd MAISON tt cft, chff. cent. gaz, gd séjour avec chem. pierre, poutres, cuisine, gde ch., salle d'eau, w.-c. à l'étage. Mezzanine, ch., sal., bur., Tél., cave + atel., 1400 m² terr. fruit., potager, coin pelouse + hangar 3 voitures. Le tout bon état. prix : 400 000 F. Tél. 54-71-38-44 mat. ou s.

BOIS-COLOMBES TRÈS GRANDE MAISON PARTICULIÈRE
réception, 7 chambres, garage, jardin, 2 800 000 F. 42-08-61-37.

A VENDRE MAISON BRETAGNE DU NORD
bord de mer, beau terrain, travaux à prévoir. Tél. : 42-37-55-26 ap. 20 h bureau : 43-25-04-90.

Superbe villa pierre meulière, 450 m² hab. s/terr. 830 m². Poss. extens., caractère, style. 1.800.000 F. Réf. 083. A. Korchia SA. 43-70-69-69

LE PERREUX. Maison du XIXᵉ, 220 m² hab. s/700 m² verdure, 3 p. récept., 5 ch. 3.380.000 F. Réf. 120. A. Korchia SA. 43-70-69-69

LOCATIONS : LA SÉLECTION DES INSTITUTIONNELS
APPARTEMENTS ET MAISONS A LOUER



AXA
Parc du château - Suresnes

Ici, chaque mercredi, *le Monde* publie une sélection d'appartements ou de maisons individuelles, appartenant à des propriétaires institutionnels (compagnies d'assurances, sociétés immobilières d'investissement, caisses de retraites, etc.).
Ces annonces contiennent des informations précises dans une présentation uniforme destinée à faciliter la recherche des candidats locataires. Elles comportent chaque fois l'indication du commercialisateur, le tableau ci-après donnant son adresse et numéro de son téléphone.

7 juil. 88

DÉPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DE L'IMMEUBLE * IMMEUBLE NEUF	TYPE	ÉTAGE	SURFACE (en m²)	LOYER MENSUEL	CHARGES (prov. pour)	CHAUFFAGE INDIVIDUEL Electr. : E. Gaz : G	PARKING	COMMERCIALISATEUR	OBSERVATIONS
75	Paris	2ᵉ	5, rue Volney	2 p.	6ᵉ	61	5 795	914			GCI	
75	Paris	5ᵉ	7, rue Nicolas-Houël	3 p.	9ᵉ	75	4 950	1 323		OUI	PREB/N	Stand.
75	Paris	6ᵉ	Boulevard Raspail	4 p.	3ᵉ	123	14 000	1 582	E		GFF	S/rvGFF Lux. ref. Mᵒ St-Placide
75	Paris	7ᵉ	7, rue Georges-Ville	4 p.	R C	112	14 000	1 859			AXA	
75	Paris	10ᵉ	41, quai de Valmy	4 p.	5ᵉ	86	5 863	840	E	OUI	SV/F	S/canal St.-Martin
75	Paris	10ᵉ	41, quai de Valmy	3 p.	3ᵉ	71	5 365	706	E	OUI	SV/F	S/canal St.-Martin
75	Paris	10ᵉ	141 bis, quai de Valmy	4 p.	1ᵉʳ	90	5 906	1 118		OUI	SGI	
75	Paris	11ᵉ	12, impasse Carrière-Maingnet	3 p.	3ᵉ	74	4 848	797		OUI	SGI	
75	Paris	12ᵉ	14, rue Claude-Decaen*	4 p.	1ᵉʳ	90	6 000	653	E	SS	GFF	S/P 8/7 15 h-19 h 9/7 11 h-13 h 14 h-18 h.
75	Paris	12ᵉ	157, rue de Bercy	3 p.	5ᵉ	70	4 150	1 041			PREB/N	Gare de Lyon, libre.
75	Paris	12ᵉ	126, rue de Picpus	2 p.	1ᵉʳ	60	4 600	535	G	OUI	PREB/N	Stand./jardin.
75	Paris	14ᵉ	58-60, rue Pernety*	2 p.	1ᵉʳ	45	4 800	520	E	OUI	GERER	Disp. 1-7-88
75	Paris	14ᵉ	16, rue de l'Ouest	5 p.-	5ᵉ	119	10 350	1 449		OUI	SGI	Terr. 46 m²-duplex
75	Paris	14ᵉ	102, avenue du Maine	3 p.	3ᵉ	71	6 050	866	OUI	SGI		
75	Paris	15ᵉ	Av. de La Motte-Piquet	4 p.	2ᵉ	90	9 300	1 000			PREB/P	Limite 7ᵉ P. de taille, très bon stand.
75	Paris	15ᵉ	rue Firmin-Gillot	2 p.	R. C.	43	2 800	570			PREB/P	Mᵒ Pte-de-Versailles
75	Paris	16ᵉ	rue Chanez	4 p.	3ᵉ	81	8 000	1 000			GFF	Très bon état Mᵒ Pte-d'Auteuil
75	Paris	16ᵉ	41, Av. Iéna	2 p.	1ᵉʳ	58	6 400	822			AXA	
75	Paris	16ᵉ	rue du Ranelagh	3 p.	4ᵉ	67	6 500	1 100		OUI	PREB/P	Imm. récent Mᵒ Jasmin.
75	Paris	16ᵉ	27-29, rue de Montevideo	3 p.	2ᵉ	90	9 500	2 438		OUI	SGI	
75	Paris	16ᵉ	60-62, av. Henri-Martin	Studio	1ᵉʳ	39	5 596	925	G	OUI	GCI	Espaces verts
75	Paris	16ᵉ	24, av. de Versailles	2 p.	1ᵉʳ	63	5 100	877			SV/M	Proche M. de Radio France.
75	Paris	16ᵉ	46, rue Rofiet	Studio	2ᵉ	32	2 600	576			SV/M	Mᵒ Jasmin.
75	Paris	16ᵉ	19, rue Raynouard	2 p.	1ᵉʳ	89	7 000	971			SV/M	Mᵒ Passy.
75	Paris	17ᵉ	10-12, rue Dunbigny	2 p.	5ᵉ	56	3 900	1 000			AXA	Libre imméd.
75	Paris	18ᵉ	18, square Carpeaux	Studio	RC	30	2 500	337	G.		AXA	Bel imm. anc.
75	Paris	19ᵉ	14, rue de Cambrai	2 p.	RC	49	2 450	843		OUI	AXA	
75	Paris	19ᵉ	14, rue de Cambrai	3 p.	2ᵉ	67	3 100	1 177		OUI	AXA	
75	Paris	19ᵉ	12, rue de Cambrai	4 p.	3ᵉ	86	4 000	1 271		OUI	AXA	
75	Paris	20ᵉ	18, rue des Balkans	3 p.	4ᵉ	79	4 908	905		OUI	SGI	
75	Paris	20ᵉ	107, rue Villiers-de-l'Isle-Adam	3 p.	8ᵉ	70	4 682	724	E	OUI	SGI	
78	Le Chesnay		5, square Raphaël	2 p.	RC	60	2 700	562			AXA	
78	Le Chesnay		48, bd St-Antoine	4 p.	4ᵉ	83	4 150	654	G	OUI	SGI	
78	Le Pecq		av. du Général-Leclerc	3 p.	5ᵉ	70	4 410	867		OUI	SV/C	Gde loggia/parc.
91	Gif-sur-Marne		Résidence « les Grandes Coudraies »	4 p.	RC	76	3 200	895		OUI	GCI	Dans parc.
92	Asnières		10, rue de Belfort*	4 p.	2ᵉ	81	4 900	465	E	OUI	AXA	Prox. gare Bécon
92	Asnières		10, rue de Belfort*	2/3 p.	3ᵉ	67	4 400	480	E	OUI	AXA	
92	Asnières		10, rue de Belfort*	2 p.	1ᵉʳ	49	3 350	353	E	OUI	AXA	« « «
92	Asnières		10, rue de Belfort*	3 p.	3ᵉ	78	4 600	435	E	OUI	AXA	« « « «
92	Courbevoie		Square Vivaldi	4 p.	1ᵉʳ	91	4 300	1 652			SV/C	Près Pt. de Neuilly.
92	Courbevoie		Square Vivaldi	3 p.	14ᵉ	76	3 576	1 324			SV/C	« « «
92	Courbevoie		Square Vivaldi	3 p.	14ᵉ	76	4 033	867			SV/C	« « «
92	La Garenne-Colombes		22, av. Foch	Studio	RC	43	2 200	572		OUI	AXA	Pche Gare des Vallées.
92	Levallois		148, bd. du Pt-Wilson	2 p.	6ᵉ	60	2 700	782		OUI	AXA	
92	Levallois		61, rue Voltaire	2 p.	2ᵉ	51	3 060	638	G		AXA	Pche 17ᵉ.
92	Rueil-Malmaison		13-17, bd de Richelieu	2 p.	4ᵉ	52	2 900	636		OUI	AXA	Libre 31-07.
92	Puteaux		10-12, rue Marius-Jacotot	2 p.	2ᵉ	67	3 600	690	G	OUI	AXA	
92	Saint-Cloud		32, rue du Calvaire	Studio	3ᵉ	58	3 348	793			SGI	
92	Suresnes		6, rue de St-Cloud*	4 p.	1ᵉʳ	95	6 800	790	E	OUI	AXA	Pr. bois de Boulogne.
92	Ville-d'Avray		56-58, rue de Versailles	3 p.	2ᵉ	80	5 300	935	G	OUI	AXA	
94	Cachan		4, av. Cousin-de-Méricourt	3 p.	3ᵉ	64	3 697	560		OUI	SV/M	Imm. récent stand.
94	Cachan		4, av. Cousin-de-Méricourt	4 p.	1ᵉʳ	86	4 840	565		OUI	SV/M	Imm. récent stand.
94	Charenton-le-Pont		5, rue Basch*	5 p.	3ᵉ et 4ᵉ	106	8 100	804	E	2	GFF	S/P 7,8/7 15 h-19 h ou RV GFF. duplex
94	Gentilly		25, rue de la Division-Leclerc	3 p.	5ᵉ	59	1 800	1 136		OUI	AXA	
94	Nogent-s/Marne		27, rue Jean-Guy-Labarde « La Nouvelle Corniche »	2 p.	1ᵉʳ	47	3 310	633	E	OUI	GERER	Dispon. imm.
94	Saint-Maur		198, bd de Créteil	3/4 p.	1ᵉʳ	87	4 350	1 218		OUI	GCI	Espaces verts
94	Vincennes		46, rue de Strasbourg	3 p.	2ᵉ	68	4 750	1 182		OUI	PREB/N	Immeuble Stand.
	MAISON :											
78	La Celle-Saint-Cloud		rue de Vindé	5 p.		142	11 000	1 375		OUI	PREB/P	Rés. avec jardin + tennis.
94	Mandres-les-Roses		34, rue Claude-du-Val*	6 p.		133	5 600	100	E	OUI	GERER	Disp. imm. jard. 435 m²
95	Montmorency		5, allée de Griottes	5 p.		115	5 510	542	E	OUI	SGI	Jardin 332 m²

COMMERCIALISATEURS

SIGLES UTILISÉS	NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
AXA	● AXA	: 40, rue du Colisée, 75008 Paris	40-75-59-24/27
GÉRER	● Sté de gér. et d'administr. immob.	: 9, bd Malesherbes, 75008 Paris	42-65-03-03
GCI	● Generali Concorde Immo	: 24, rue Mogador, 75009 Paris	42-80-62-93
GFF	● GFF	: Tour Franklin, Cedex 11, 92081 La Défense	49-02-36-66
PREB/O	● Prébail Opéra	: 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris	42-60-32-68
PREB/P	● Prébail Passy	: 5, rue Franklin, 75016 Paris	45-27-06-37
PREB/N	● Prébail Nation	: 269, bd Voltaire, 75011 Paris	43-48-74-00
SGI	● SGI/CNP	: 34, rue Godot-de-Mauroy - 75009 Paris	47-42-17-61
SV/M	● Saggel Vendôme (agence centrale):	: 39, boulevard Malesherbes, 75008 Paris	47-42-44-44
SV/C	● Saggel Vendôme Courbevoie	: square Vivaldi, 92400 Courbevoie	47-78-15-85
SV/F	● Saggel Vendôme Flandre	: 90, rue de Flandre, 75019 Paris	40-34-38-50
SV/B	● Saggel Vendôme Boulogne	: 204, rond-point du Pont-de-Sèvres, 92516 Boulogne	46-08-80-36

Légende des abréviations :
S/P : Sur place – VIS/RV : Visite sur rendez-vous - Résid. Sces : Résidences services - Prox. : Proximité - Mᵒ : Métro - Terr. : Terrasse - Gard. : Gardien - Lux. : Luxueusement.

Pour paraître dans cette rubrique, renseignements : 45-55-91-82, poste 4324-4138

Economie

SOMMAIRE

Selon l'enquête semestrielle de l'APEC

Le nombre des licenciements de cadres est le plus bas depuis douze ans

L'optimisme est de rigueur à l'Association paritaire pour l'emploi des cadres (APEC). Après les bons résultats enregistrés au premier semestre 1988, les perspectives d'emploi pour le second semestre s'annoncent rassurantes. A tel point que, *« à moins de pépins »*, on se met à croire à la fin de l'hémorragie pour le début de l'année 1989...

Pour la première fois depuis douze ans, le niveau prévisible des déclarations de compressions de personnel d'encadrement, évalué à 6,3 %, retrouve celui de 1976. Le volume d'embauche, qui avait été fort au premier semestre, sera de 14,6 % dans les six derniers mois. Prévue pour être de 7 %, la balance positive aura été de 11 % depuis le début de l'année et devrait être de 8,2 % d'ici à la fin décembre.

Deux fois par an, l'APEC publie ses estimations sur l'évolution du marché du travail en général, et des cadres en particulier, à partir d'un « panel » constitué de 3 179 entreprises regroupant 1,3 million de salariés dont 163 000 cadres. Elle sonde les intentions de licenciements et de recrutements afin d'établir le climat général et les tendances à brève échéance, puis vérifie *a posteriori* les résultats de la période précédente.

Présentées le 4 juillet, les indications pour l'année en cours sont exceptionnellement encourageantes. Elles coïncident d'ailleurs, avec un avantage certain pour la population cadre, avec les signes de frémissement enregistrés depuis le deuxième trimestre de 1987 pour tous les salariés, tant par l'INSEE que par l'UNEDIC. M. Jean Prével, directeur des études de l'APEC, en tire des conclusions favorables, bien entendu variables selon les secteurs d'activité et les fonctions.

Avantage aux jeunes diplômés

Pour l'ensemble des salariés, le second semestre devrait globalement se traduire, en solde, par une compression des effectifs de l'ordre de 3,8 %, qui représente toutefois une sensible amélioration par rapport aux mouvements enregistrés les années précédentes. Il faut, en effet, remonter à 1982 pour observer un rapprochement des courbes entre les volumes de licenciements et d'embauches, et aller jusqu'en 1980 pour voir les recrutements dépasser temporairement les réductions d'effectifs.

Pour les cadres, 6,3 % des entreprises comptent réduire leurs effectifs cadres et 14,6 % envisagent de les augmenter. L'amélioration est surtout due à la baisse du nombre de licenciements, tandis que le flux des embauches paraît se ralentir après la progression de 18,6 % enregistrée au cours des six premiers mois. L'APEC estime cependant que ce coup frein, relatif, peut s'expliquer par la pause que choisissent de faire les chefs d'entreprise pour digérer une progression plus forte que prévu.

Comme toujours à cette période de l'année, ce sont les jeunes diplômés qui devraient profiter des bonnes dispositions des employeurs : 30,8 % des embauches leur sont destinées contre 23,9 % pendant le premier semestre. Mais, note M. Jean Prével, le « jeune cadre » ayant de deux à cinq années d'expérience après son diplôme apparaît de plus en plus comme la valeur montante. Il a bénéficié de 20,9 % des embauches au premier semestre et devrait en obtenir 26 % au second. Les cadres confirmés demeurent la grande catégorie pour les recrutements. Au premier semestre, ils ont profité de la reprise de l'emploi en obtenant 55,2 % des postes proposés mais n'en auront plus que 41,8 % au second.

Par fonctions, les déplacements sont tout aussi significatifs. Les postes de recherche et développement, les fonctions administratives et de direction sont moins demandés, la diminution étant forte pour les cadres commerciaux. Les informaticiens et les financiers sont toujours recherchés mais on assiste à une forte croissance des propositions pour les cadres techniques ou de production. Là aussi, le paysage professionnel bouge qui réhabilite certaines activités au détriment d'autres.

A. Le.

Grève à Air Inter et à UTA

Les syndicats de pilotes (SNPL, SPAC) et de mécaniciens (SNOMAC) d'Air Inter ont déposé un *nouveau préavis de grève pour* la période allant du 11 au 17 juillet inclus, à l'exception du 14 juillet. Ces arrêts de travail prendront, comme les semaines précédentes, la forme d'une prise de service tardive à 8 heures du matin ayant pour effet de désorganiser et de retarder les vols du matin. Ces syndicats demandent une période d'essai de pilotage à trois de l'Airbus A-320 conçu pour être conduit par deux pilotes seulement.

D'autre part, le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) a lancé un mot d'ordre auprès des hôtesses et stewards de la compagnie UTA, appelés à cesser le travail du mercredi 6 au vendredi *8 juillet*.

Nouveaux incidents dans le conflit des Houillères de Provence

MARSEILLE
de notre correspondant

Alors que le dialogue venait d'être renoué, le lundi 4 juillet, entre la direction des houillères de Provence et les représentants des mineurs en grève à l'appel de la CGT et de la CFDT, depuis le 7 avril, de nouveaux incidents ont éclaté dans la nuit de lundi à mardi. Le feu a été mis devant la mairie de Meyreuil ainsi qu'à Simiane, un village proche de Gardanne où l'on déplore 100 000 francs de dégâts à la mairie, un château récemment rénové.

Dans la matinée de mardi, une centaine de grévistes ont mis le feu à du charbon d'importation entreposé sur le quai minéralier de Fos.

Les forces de l'ordre sont intervenues et ont interpellé seize militants CGT, qui ont été conduits au commissariat de Martigues. D'autres manifestants, au nombre de cent cinquante, se sont alors réunis devant le commissariat. Les seize militants ont été libérés dans l'après-midi de mardi.

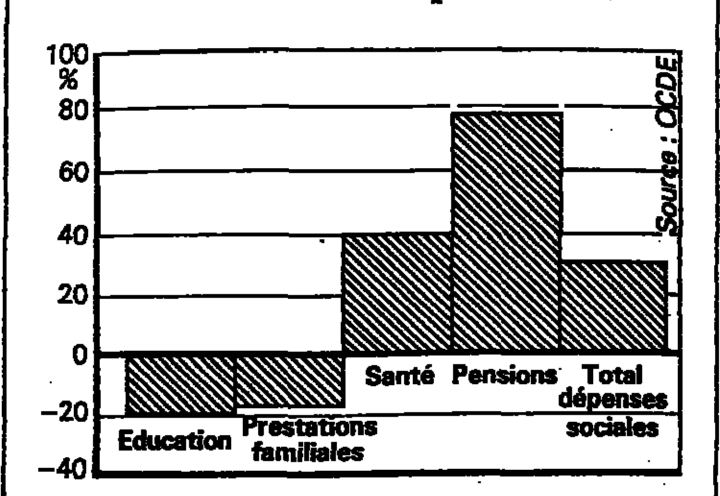
Cependant une nouvelle réunion avait été fixée le mercredi 6 juillet à 15 heures, à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, entre les représentants de la direction des Houillères et des grévistes, à la suite de la mission de conciliation conduite par le vice-président du Port autonome de Marseille, M. Raymond Vidal.

La direction a donné son accord pour examiner très rapidement certains problèmes spécifiques aux bas salaires de l'exploitation de Provence, en dehors des problèmes salariaux généraux qui seront examinés au niveau de la direction des Charbonnages de France.

JEAN CONTRUCCI.

L'effet de l'évolution démographique sur les dépenses sociales entre 1980 et 2040

Forte augmentation de la masse des pensions



(1) Projection moyenne sur les douze grands pays de l'OCDE : Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis, Danemark, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède). Source : OCDE, Le vieillissement démographique, conséquences pour la politique sociale.

A long terme, l'un des défis majeurs des politiques de protection sociale, dans les pays industrialisés que les ministres des affaires sociales des Etats de l'OCDE examinent mercredi 6 et jeudi 7 juillet à Paris, sera la croissance du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Celle-ci ira de 30 % en Suède et au Danemark à près de 400 % en Australie, au Canada et en Turquie. Leur poids dans la population passera de 13,9 % en moyenne vers 2000 (contre 12,7 % en 1986) à 20 % à 25 % vers 2040, la RFA et la Suisse atteignant 28 %. Les plus de 75 ans, pour leur part, représenteront 10 % à 12 %, contre 5,4 % en 1986 et 5,8 % en 2000.

Cette augmentation va exercer une forte pression sur les dépenses sociales, notamment sur les retraites, dont le volume a déjà plus que doublé au cours des décennies 60 et 70, notamment par la revalorisation des pensions et l'allongement des carrières, mais aussi sur les dépenses de santé.

Réunion de conciliation à Paris sur les Chantiers de l'Atlantique

Les « inaptes » font le ménage

***Les métallurgistes des* Chantiers de l'Atlantique ont occupé, le mardi 5 juillet, la mairie de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Ils protestent contre le plan social de la direction, qui prévoit la mise en congé-conversion, pour deux ans, de cent trente-cinq salariés, le 1er août.**

SAINT-NAZAIRE
de notre envoyée spéciale

En cette fin d'après-midi, ils sont une trentaine, assis sur les marches de pierre de l'hôtel de ville, au milieu des pelures d'orange, des mégots et des capsules de bouteilles de bière. Depuis le matin, ils attendent ainsi au pied du fronton de la mairie de Saint-Nazaire, qui porte les mots *« liberté, égalité, fraternité »* en lettres roses. L'air est doux, les jets d'eaux murmurent, la journée a été longue.

Au matin du 5 juillet, plus de cinq cents grévistes des Chantiers de l'Atlantique se sont retrouvés ici pour remettre au maire socialiste de la ville, M. Joël Batteux, les lettres nominatives de mise en congé-conversion reçues par les cent trente-cinq salariés des Chantiers, menacés par le plan social de la direction. Ceux dont M. Jean-Joël d'Acremont, le directeur du chantier, disait, au début du conflit : *« Ils se sont révélés inaptes au métier de la construction navale. »* Le mot avait, alors, fait bondir, mais les quatre mille huit cents ouvriers des Chantiers ignoraient encore les noms de ces « poids morts » de l'usine. Depuis la réception des lettres, le samedi 3 juillet, ils ne décolèrent pas.

Marie-France Belin, une *« inapte à la construction navale »* ? Elle travaille derrière un bureau, à la mutuelle du chantier, mais elle se dit elle-même *« une militante combative de Lutte ouvrière »*, en ajoutant : *« il s'agit d'un règlement de comptes »*. Et de citer le cas de Daniel Lebarrillec, trente-sept ans, qui s'apprêtait à fêter ses dix-sept ans de chantier le 25 août. Electricien OP 3, formateur d'intérimaires, il fut délégué CGT de 1974 à 1980. En tout, cinq délégués CGT et un délégué FO.

Le matin, devant la mairie, environ quatre-vingts lettres ont été remises à Joël Batteux ; les cinquante-cinq autres destinataires n'avaient pu être joints à temps : des centaines de métallurgistes sont partis en vacances vendredi soir, soit la veille de la réception de ces avis recommandés. Certains ne se doutaient sans doute pas qu'ils feraient partie des *« cent trente-cinq »*.

Les dossiers ont volé

Exaspérés par ces quatre semaines de grève, qui font de ce conflit le plus long aux chantiers depuis 1967, les ouvriers ont investi, dans la matinée, la mairie de Saint-Nazaire, afin de *« faire le ménage »* dans le bureau de *« leur »* ministre, M. Claude Evin. Elu aux dernières législatives, il a démissionné le jour de sa nomination au poste de porte-parole du gouvernement et de ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Pendant cette petite heure de « ménage », les dossiers ont volé, les tiroirs ont été vidés, les meubles renversés, mais les déprédations se sont arrêtées là : la mairie de Saint-Nazaire avait su se montrer prudente ; durant la journée, aucun policier n'a été aperçu sur les lieux. *« Seulement deux gentils qui faisaient la circulation »*, ajoute l'un des grévistes en souriant. Il sait que ses camarades avaient de quoi riposter au fond de leurs poches.

18 h 30 : Joël Batteux, épuisé par une journée de négociations serrées avec Paris, rejoint les manifestants au pied des marches. Depuis le matin, la mairie, la sous-préfecture et le gouvernement étaient restés en contact. Pendant que les métallurgistes campaient dans l'hôtel de ville de Saint-Nazaire, une réunion interministérielle se tenait à Paris.

Début de déblocage

Le soir, Joël Batteux put annoncer aux grévistes un début de déblocage : Alain Gril, directeur général de la division navale du groupe Alsthom et l'intersyndicale CGT, CFDT, FO des chantiers devaient se rencontrer mercredi à Paris. *« Cette réunion a au moins le mérite de renouer le fil de la négociation,* dira-t-il plus tard. *Mais il s'agit d'un conflit à double étage : un problème immédiat concernant les congés de conversion et un problème plus profond, concernant l'avenir de la construction navale à Saint-Nazaire. Ce problème de fond n'est pas à la portée d'un ministre, ni même d'une réunion interministérielle ; c'est au gouvernement de s'en occuper. Et, pour cela, il faudra du temps. »*

Sur le perron, dans la chaleur du soir, la dizaine de grévistes encore présents faisaient la moue. Ils ne paraissaient guère emballés par cette réunion qui devait se tenir si loin d'eux, à Paris. Mais, après tout, n'était-ce pas mieux que rien ? Hélas ! la nouvelle devait être démentie dans la soirée par la direction d'Alsthom-Atlantique.

Ils ont ramassé leurs petites affaires, échangé quelques mots avec Joël Batteux et se sont éloignés lentement en traînant silencieusement les pieds. *« Depuis le 14 juin, j'ai vraiment l'impression que les ministères nous mènent en bateau,* murmure l'un d'entre eux. *Ça fait quatre semaines que cela dure... »*

ANNE CHEMIN.

AFFAIRES

Après le retrait du canadien Cascades

M. François Pinault préside seul aux destinées de la Chapelle-Darblay

« François Pinault prend en main aujourd'hui les destinées de la Chapelle-Darblay avec la ferme volonté d'assurer le succès de cette entreprise. » C'est en ces termes que M. Pinault a lui-même présenté, le 5 juillet, l'accord conclu avec le *canadien Cascades qui met un* terme aux liens qui les unissaient depuis trois mois à la tête du groupe papetier français Chapelle-Darblay.

Après arbitrage du président du tribunal de commerce de Nanterre, Cascades SA a accepté de se retirer de la Franco-canadienne de papier en cédant ses actions à M. François Pinault pour 40 millions de francs. Celui-ci devient du même coup principal actionnaire de Chapelle-Darblay à hauteur de 85 % du capital, la filiale du Crédit lyonnais Clinvest détenant les 15 % restants.

« La direction à 50-50 était très difficile. Il fallait une majorité », a seulement précisé M. Pinault, démentant toute incompatibilité d'humeur avec M. Bernard Lemaire, le patron de Cascades SA. M. Pinault a souligné qu'il reprenait *« à titre personnel »* les actions vendues par Cascades afin de ne pas retarder l'introduction prochaine en Bourse – au second marché – du groupe Pinault SA, lequel *« possède actuellement sa dynamique propre »*. Et d'ajouter : *« La Chapelle-Darblay doit être redressée définitivement avant d'apporter ses actions à Pinault SA dans les années qui viennent. »*

Ainsi s'achève le dernier épisode du feuilleton Chapelle-Darblay qui avait vu le ministre de l'industrie du gouvernement Chirac, M. Alain Madelin, marier le nantais Pinault et le canadien Cascades sans que l'un et l'autre aient eu le temps ou l'occasion de se connaître au préalable.

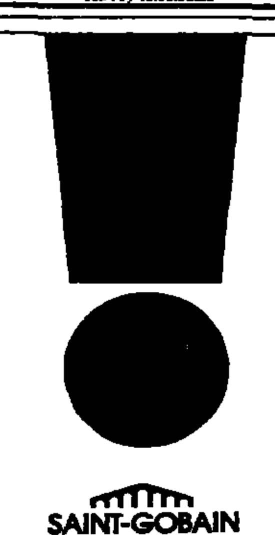
Marché porteur

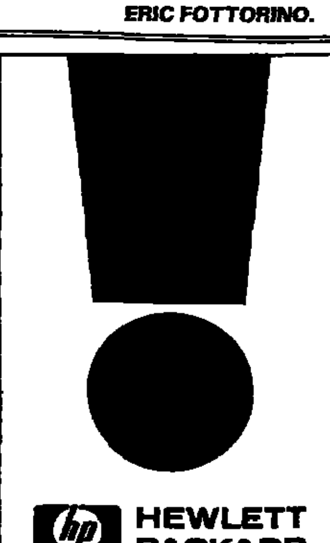
Seul aux commandes, M. Pinault entend suivre à la lettre le plan de redressement qu'il était engagé à mener avec son ancien partenaire : les deux sites de Grand-Couronne et de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) seront maintenus et les productions accrues grâce à la mise en route d'une troisième machine de papier journal et d'une autre de papier couché. Les effectifs passeront, comme prévu, dans les deux ans, de mille deux cents à mille cinquante salariés. M. Pinault estime qu'un cash-flow de 200 millions de francs sera dégagé en 1988.

Le bilan devrait être positif à Grand-Couronne et négatif à Saint-Etienne-du-Rouvray. Quant à la créance de 2 milliards de francs détenue par l'Etat sur la Chapelle-Darblay, le PDG du groupe Pinault a assuré qu'elle serait honorée dans les conditions fixées par le tribunal : le prêt de 900 millions de francs sera remboursé à compter de 1992. La subvention de 1,050 milliard de francs verra son remboursement *subordonné à la réalisation par la* Chapelle-Darblay d'un cash-flow annuel de 350 millions de francs. M. Pinault espère atteindre de tels résultats dès 1989.

Outre l'outil qu'il juge *« très performant »*, il compte sur un marché du papier « porteur ». Lorsqu'elle fonctionnera à plein régime, la Chapelle-Darblay devrait pouvoir produire 350 000 tonnes de papier journal, soit la moitié des besoins français actuels. Elle devrait en outre fournir 220 000 à 240 000 tonnes de papier couché, soit le tiers des besoins du pays. *« Cette entreprise occupe une place de premier rang dans l'industrie papetière française (...). Elle dispose d'un potentiel de développement remarquable »*, affirmait, le mardi 5 juillet, M. François Pinault. Un directeur dont il n'a pas voulu dévoiler l'identité (il dirige actuellement un grand groupe français hors de l'industrie du papier) sera prochainement nommé à la Chapelle-Darblay.

ERIC FOTTORINO.





Économie

Le rapport 88 de la Cour des comptes

Le rapport annuel de la Cour des comptes, remis la semaine dernière au président de la République, a été rendu public le mardi 5 juillet. Le rapport, qui a également été déposé à l'Assemblée nationale et au Sénat, comprend deux cent soixante-six pages divisées en quatre parties et une annexe : Etat et établissements publics nationaux ; collectivités territoriales et établissements publics locaux ; protection sociale ; entreprises publiques.

Heurs et malheurs des sociétés de conversion de la sidérurgie

Quand il faut réparer au plus vite les pots cassés, les bavures deviennent inévitables. Rien ne serait plus injuste que d'apprécier les méthodes employées pour lutter contre les conséquences sociales de la crise de la sidérurgie en oubliant la situation d'urgence qui était celle de l'époque...

Telle est, en substance, la ligne de défense adoptée par le ministre de l'industrie et par le président de la société Usinor-Sacilor pour répondre aux sévères critiques formulées par la Cour des comptes dans son rapport consacré à l'examen des sociétés de conversion de la sidérurgie.

Nées en 1982 et 1983, ces sociétés – au nombre de sept (Solodev, Sodilor, Sodicar, Sodinor, Sodicentre, Socadev et Somidev) – devaient répondre aux besoins de deux groupes, Usinor et Sacilor, encore rivaux. Créées en fonction des difficultés des bassins d'emploi de la Lorraine et du Nord, ces sociétés ont eu une existence mouvementée et aussitôt contestée. Au pire moment, elles ont dû explorer un nouveau métier : celui du développement local, dont les spécialistes sont rares. En outre, sur le terrain, il leur a fallu inventer des procédures inconnues pour aider à la création d'emplois dans des zones marquées par la mono-industrie. Elles ont dû enfin s'ouvrir à l'innovation, avec des tuteurs parmi les moins préparés : le ministère de l'industrie et les patrons d'une sidérurgie toute puissante mais vieillie.

Jugé à l'aune des moyens financiers accordés par l'Etat (803 millions de francs au total, dont 573 pour la période 1982-1985), le bilan économique et social, « *inégal* », est entaché de plusieurs « *lacunes graves* », note la Cour. Avec le recul et débarrassés des contingences sociales, les résultats sont mesurés sèchement.

Sur les 608 millions de francs effectivement versés par les sociétés de conversion au 31 décembre 1986 pour soutenir quelque 880 opérations, 568 sont allés à des entreprises et le reste, seulement, à d'anciens sidérurgistes devenus « *essaimeurs* » (1) pour développer leur propre activité. A 82 %, les aides se sont résumées à des prêts à long terme et, plus rarement (9 %), en des prises de participation. Le taux de « sinistres », c'est-à-dire le rapport entre les échecs définitifs et les versements s'élève à 35 %, soit 33 millions de francs pour Solinor par exemple. Les situations locales y sont pour beaucoup, comme à Vireux-Molhain, mais « *les erreurs d'appréciation et de gestion n'y sont pas étrangères* », remarque la Cour.

« Entre deux extrêmes »

Sur plan social, avance-t-elle, le bilan est « *limité* », mais il faut admettre « *la faible concordance entre les emplois nouveaux proposés et les qualifications des salariés de la sidérurgie* » ou encore reconnaître que « *les garanties de revenu offertes par les conventions de protection sociale jusqu'à l'âge de la retraite n'encourageaient guère ces anciens salariés à accepter des emplois de conversion* ». Au 31 décembre 1986, le total des emplois « *créés et maintenus* » était de 11 950, dont 1 058 par « *essaimage* » et 827 par des subventions directes à l'embauche de sidérurgistes. En définitive, note le rapport, « *2 865 créations d'emplois ont bénéficié directement à d'anciens sidérurgistes* ».

« *Ni l'Etat ni les groupes sidérurgiques n'ont su créer les conditions d'un véritable accompagnement industriel des restructurations de la sidérurgie* », conclut la Cour des comptes.

Continuellement, selon elle, la mission des sociétés de conversion a « *oscillé entre deux extrêmes* » : le développement régional et les actions localisées, au bénéfice des anciens sidérurgistes. Etait-il justifié que la Solodev participe au projet de parc de loisirs – « *Le nouveau monde des Schtroumpfs* », – pour lequel elle a mobilisé 24,5 millions de francs ? Usinor et Sacilor n'ont pas joué leur rôle, n'ont pas collaboré, ont laissé seules les sociétés de conversion ou ont eu à leur égard des comportements désinvoltes, parfois lourds en charges financières. Elles « *n'ont édicté aucune doctrine générale pour écarter certaines pratiques dangereuses* », comme les avances en compte courant.

A cause de procédures mal maîtrisées, certains projets ont fait l'objet d'« *une instruction insuffisamment approfondie, sinon sommaire* ». Sodilor a consenti 4,9 millions de francs pour la commercialisation d'un appareil téléphonique avant que l'agrément en soit refusé par la Direction générale des télécoms.

En quelques occasions, on a constaté « *des manquements aux conditions et aux formes des engagements financiers inscrits dans les conventions* » passées avec les entrepreneurs. Sodilor a accordé 6,5 millions de francs à une société qui s'est empressée de virer la somme sur le compte d'une autre entreprise de son groupe.

Solodev a consenti 8,6 millions d'avances au fabricant d'un nouveau modèle de fermeture de porte et en a assuré la trésorerie « *risquant même d'être considéré comme gestionnaire de fait* ».

Certaines opérations se sont soldées par un échec total. Sur un dossier, à Neuves-Maisons et à Longwy, « *la perte définitive s'élève à 17,5 millions de francs, et aucun emploi durable n'a été créé sur les sites concernés* ». Sodilor s'est engagé pour 16,4 millions de francs – contre la promesse de deux cents emplois – vis à vis d'une société fabriquant des trophées sportifs, qui a finalement été mise en liquidation. Sodicar, en 1983, a fourni 5 millions de francs à une société qui ne s'est installée que trois ans plus tard, à l'extérieur de la zone de conversion de Vireux-Molhain. Avec ces fonds, celle-ci a restructuré son capital et a pu acquérir du matériel, « *parfois auprès de membres de la famille de son président* ».

Dans sa réponse, le ministère de l'industrie invoque « *la période de rodage* » et « *le contexte de crise aiguë et localisée* ». Sans nier les dérapages, il estime que « *le rapport coût-efficacité* » de l'action menée est « *meilleur que ne le laisse penser le rapport* ». Le coût global doit être comparé à celui des mesures sociales, et l'opération « *apparaît tout a fait rentable* ». Il s'agissait de la reconversion industrielle d'un bassin d'emploi dans son ensemble et, ajoute le ministre, « *on peut se demander s'il existait une autre structure qui aurait permis, dans un tel contexte, d'obtenir les mêmes résultats dans les mêmes délais* ».

Compte tenu des difficultés sociales, « *qui exigeaient un démarrage immédiat* », rétorque de son côté le président d'Usinor-Sacilor, l'objectif assigné aux sociétés de conversion « *nécessitait, à l'évidence, d'importantes prises de risques* ». Il affirme en outre que tout est désormais rentré dans l'ordre.

Le jugement *a posteriori* de la Cour des comptes est sévère. Mais doit-on oublier les raisons qui ont présidé à la création des sociétés de conversion ? Des millions de francs mal utilisés dans un tentative sociale et industrielle nouvelle ? Soit. Mais que dire des milliards de francs – 100, estime M. Jacques Chérèque – dépensés auparavant pour éviter le déclin pourtant inéluctable de la sidérurgie ? Pour être complet, il faudrait aussi avoir la mémoire des comptes.

A. Le.

(1) Anciens salariés ayant reçu des aides qui créent ou reprennent une activité (en Lorraine, beaucoup de petits restaurants ont ainsi été créés).

Les droits des instituteurs contre l'intérêt de l'école

L'éducation nationale serait-elle un tonneau des Danaïdes ? La question apparaît en filigrane dans l'analyse très critique que fait la Cour des comptes de la gestion des trois cent mille instituteurs en poste dans les soixante mille écoles publiques.

A croire cette partie du rapport, les efforts consentis depuis une dizaine d'années pour améliorer la qualité de l'enseignement n'auraient guère atteint leur objectif. Accusées : les rigidités de la gestion, les pressions syndicales, l'absence d'évaluation.

Ainsi, les nombreuses créations de postes d'instituteurs décidées en 1981 et 1982 (8 500 au total), dans un contexte de dénatalité, si elles ont permis d'alléger les classes et de renforcer le potentiel de remplacement et de formation, n'ont pas préservé le système de l'échec scolaire. La Cour note en particulier que la politique des « *zones prioritaires* » (ZEP) – que M. Jospin entend à présent relancer – a été abandonnée *de facto* faute d'instructions ministérielles depuis 1986, et que son impact réel n'a « *jamais (...) été évalué de manière systématique* », pas plus que les actions en faveur de l'intégration scolaire des enfants handicapés. Le rapport prône une « *remise en ordre* » des groupes d'aide psycho-pédagogique (GAPP), chargés de détecter et de prévenir l'inadaptation scolaire, dont il critique la « *large autonomie* ».

De même, selon la Cour, les efforts budgétaires récents n'ont pas suffi à mettre l'école à l'abri des soubresauts de la démographie et ont laissé intactes les inégalités géographiques. Tandis que certains départements accumulaient les déficits en effectifs d'instituteurs, d'autres ont bénéficié d'une confortable rente de situation, comme Paris, où les directeurs d'école sont entièrement déchargés de classe, quelle que soit la taille de leur école, ou la Creuse, l'Aude, l'Ariège, les Alpes de Haute-Provence, le Gers et le Lot, qui, en 1986, disposaient d'un potentiel de remplacement susceptible de couvrir plus de deux fois le nombre des absences constatées.

Cette question des remplacements, si sensible pour les usagers de l'école, fait l'objet de constatations alarmantes.

Les créations de postes dans ce domaine ont vu leurs effets annulés par la montée de l'absentéisme : en 1986, les remplaçants ont été deux fois plus souvent absents que les instituteurs titulaires qu'ils étaient censés suppléer (10,65 % contre 5,21 % en moyenne nationale). « *Constat préoccupant* », notent les magistrats, qui s'interrogent sur « *la qualité de la scolarisation* » dans les départements qui, comme l'Isère, les Alpes-Maritimes ou la Drôme, assurent moins de 70 % des besoins de remplacements, ou la Corse-du-Sud (moins de 40 %).

Les explications au rendement « *souvent très faible* » du dispositif ne manquent pas : ici, les moyens dégagés pour les remplacements servent en réalité à ouvrir une classe supplémentaire au mépris des normes, sous la pression des parents ; là, comme en Martinique, les maîtres organisent leurs absences successives pour permettre le maintien d'un remplaçant dans leur école...

Quant à l'absentéisme croissant des remplaçants, il s'expliquerait notamment par la « *démotivation* » des jeunes instituteurs, qui se savent condamnés à errer d'école en école pendant des années, au gré des maladies et des congés de maternité, sans pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique, avant de trouver une affectation fixe. Dans les départements méridionaux, où sont concentrés des instituteurs anciens et enracinés, les maîtres frais émoulus de l'école normale « *peuvent envisager (...) dix à quinze ans de remplacement* ». C'est l'un des aspects du paradoxe le plus affligeant mis en lumière par la Cour des comptes : « *On confie les classes les plus difficiles aux personnels les moins expérimentés.* »

En effet, « *sous la pression syndicale et avec le consentement de l'administration* », l'ancienneté a pris « *un poids déterminant* » et commande la carrière, évacuant de fait les appréciations liées au mérite, aux efforts de formation et à la difficulté du poste. Contrairement au projet initial, le plan de revalorisation de 1983 ne tient aucun compte de ces critères. « *Dans l'équilibre difficile à préserver entre le droit et les intérêts des instituteurs et les nécessités du service, ces dernières sont souvent perdues de vue* », résume la Cour, qui estime que les instituteurs sont « *trop peu inspectés* ». Dans le Val-de-Marne, par exemple, ils étaient quatre-vingt-deux en avril 1987 à n'avoir pas reçu la visite d'un inspecteur depuis huit ans ou plus.

Le plan de 1983 n'a pas contribué à atténuer la crise de recrutement, qui s'explique notamment, selon le rapport, par « *l'attrait financier modéré de la carrière d'instituteur* ».

Autres sources de désorganisation : les réformes incessantes de la formation, l'absence de programmation des recrutements, et la persistance d'une gestion départementale, qui aboutissent, par exemple, au gonflement des excédents d'instituteurs dans certains départements (2 500 en surnombre à la rentrée 1987, un record) tandis qu'ailleurs on ferme des classes. La Cour des comptes, par ailleurs peu prodigue en propositions concrètes, prône l'instauration d'une gestion académique des recrutements, de la formation, et des carrières d'instituteur. Elle s'interroge, en particulier, sur le maintien du réseau départemental d'écoles normales, qui aboutit par exemple, à maintenir, en Ariège et dans le Lot, des établissements employant respectivement six et sept professeurs pour douze élèves.

Ph. Be.

Les dépenses somptuaires du ministère de la défense

La Cour des comptes s'en prend à ce qu'elle appelle « *les pratiques critiquables* » et « *les exigences excessives* » de certains maîtres d'ouvrages, au ministère de la défense. Sont citées la direction centrale du génie (DCG) et la direction centrale des travaux immobiliers maritimes (DCTIM). Ces deux services sont spécialisés dans les opérations d'infrastructure au profit des trois armées et de la gendarmerie.

Dans son rapport, la Cour cite des cas de dépassements de crédits, par rapport aux devis initiaux, pour cause d'amélioration (plus ou moins justifiée) du confort des installations visées, ou des cas d'opérations immobilières complexes, dont les services en question n'ont pu maîtriser ni les délais d'exécution ni les limites de coûts prévus.

Ainsi, la construction de deux villas pour officiers généraux à l'Ecole supérieure de la gendarmerie nationale de Melun (Seine-et-Marne), a coûté 3,2 millions de francs quand elle avait été évaluée à 2 millions de francs en 1984.

De même, la résidence du préfet maritime de Toulon, au fort de Cap-Brun (Var), qui faisait l'objet d'un marché global de 5,2 millions de francs pour son aménagement, devrait, en fin de compte, revenir à 14,4 millions de francs. Des modifications en cours de chantier, comme une piscine et un escalier en marbre de Carrare, expliquent ce surcoût.

Pour ces deux opérations, le ministère de la défense répond à la Cour que les occupants de ces résidences sont tenus, par leurs fonctions, à être en relation avec des autorités françaises et étrangères de haut niveau. Ce qui leur impose, à Melun comme à Toulon, des obligations.

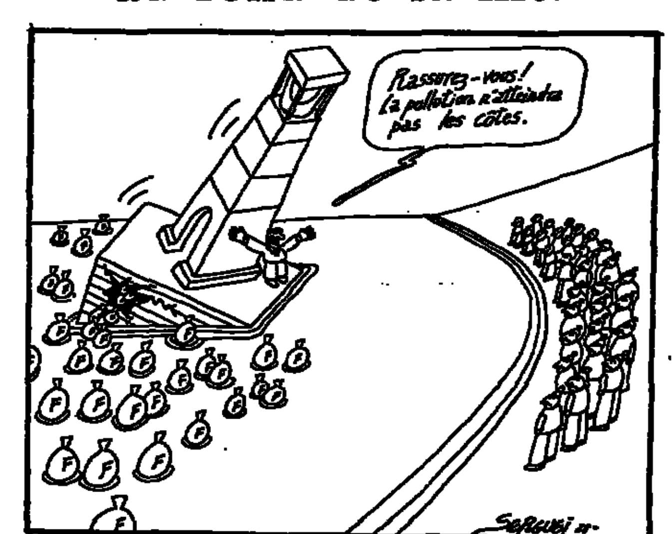
Le rapport cite, encore, le cas de casernements, à Barby-Challes-les-Eaux (Savoie), Draguignan (Var) et à Gap-Belle-Aureille (Hautes-Alpes), où il a fallu verser des indemnités aux entreprises (entre 1,7 million et 8 millions de francs, selon les circonstances) pour cause de fautes, imputables au service de la DCG, dans la coordination et le suivi des travaux. A Toulon, c'est la DCTIM qui est rendue responsable d'un doublement (51,7 millions de francs, au lieu des 22,4 millions de francs inscrits au marché initial) des dépenses consacrées à la construction d'un atelier nucléaire.

Dans sa réponse, le ministère de la défense, tout en admettant que « *les opérations complexes engendrent un volume non négligeable d'aléas, de retards, de litiges et de dépenses supplémentaires* », considère que les exemples choisis par la Cour ne paraissent pas très significatifs « *dans la mesure où les difficultés sont indépendantes du service* ».

J. I.

Le « super-phare » d'Ouessant

160 millions de francs au fond de la mer



M. Louis Le Pensec, qui vient de quitter le ministère de la mer pour les DOM-TOM dans le deuxième gouvernement Rocard, est directement visé par le chapitre nº 11 du rapport de la Cour des comptes qui raconte l'histoire du « super-phare » d'Ouessant. C'est, en effet, en décembre 1982, lorsqu'il était – déjà – ministre de la mer, que fut décidée la création de cet ouvrage. Les travaux furent entrepris en avril 1985 (M. Guy Lengagne, PS, avait succédé à M. Le Pensec) et la décision de les abandonner en mai 1986, quelques semaines après l'arrivée au pouvoir de M. Jacques Chirac, qui avait comme secrétaire d'Etat à la mer le finistérien centriste Ambroise Guellec.

Si la décision de construire cet immense phare (à 70 kilomètres d'Ouessant par des profondeurs de 130 mètres et d'une portée de 55 kilomètres) a été prise fin 1982, c'est parce que la France avait décidé en 1980 et 1981 d'éloigner très au large de la Bretagne la route des pétroliers, pour éviter de nouvelles catastrophes comme celle de l'*Amoco-Cadiz*. Cela impliquait la mise en place, demandée par l'OMI (1), d'un équipement nouveau d'aide à la navigation.

De 1983 à 1985, de nombreuses études techniques, géologiques, météorologiques, furent menées quant aux caractéristiques de ce « super-phare » et les appels d'offres lancés auprès des entreprises. Il fallait notamment étudier de très près les phénomènes de liquéfaction du sol au fond de la mer. Spie Batignolles et le chantier Dubigeon à Nantes, notamment, furent retenus. Mais la Cour note que, « *sur la base d'études techniques insuffisantes, l'opération a été menée dans des conditions critiquables, qu'il s'agisse de la sélection des entreprises, des modalités de financement, des estimations du coût et des délais ainsi que du retard mis à décider l'abandon des travaux... alors que le service des phares et balises, maître d'ouvrage, proposait en juin 1985 cet abandon dès que possible* ».

C'est au milieu du mois de mai 1986 que MM. Guellec et Chirac, au vu des difficultés techniques considérables que rencontraient les ingénieurs, décidèrent d'arrêter les frais. D'autant que les capitaines de navires mettaient de plus en plus en doute l'utilité d'un ouvrage qui aurait conduit à modifier les routes maritimes et les couloirs de navigation dans la Manche. La décision de tout stopper (à cette époque le coût global de l'ouvrage était évalué à 500 millions de francs, « *soit une augmentation de 120 % en francs constants par rapport aux 150 ou 200 millions de mai 1981* », souligne la Cour) provoqua les protestations de M. Le Pensec, alors dans l'opposition, qui déclara notamment : « *Les Bretons, ainsi que l'ensemble des Français, n'ont pas la mémoire courte. Ils se souviennent du drame écologique que fut l'*Amoco-Cadiz*. Ils sauront, le moment venu, rappeler au gouvernement qu'il vient de priver la France d'un moyen important de protection de son environnement maritime.* »

La Cour écrit que « *l'ensemble de l'opération, soldée en 1987, aura coûté en pure perte près de 160 millions de francs à l'Etat, dont 40 % en indemnités aux entreprises* ».

F. Gr.

(1) Organisation maritime internationale.

Quand un ministre répond...

La lecture du rapport annuel de la Cour des comptes, si elle n'est pas toujours folichonne, réserve souvent des surprises. Il est rare que ce soient les ministres qui se montrent plus bavards que la Cour dans leur réponse. C'est pourtant le cas à propos de l'utilisation des appartements acquis par la Caisse nationale d'épargne (CNE) pour sa dotation.

La dotation de la CNE a pour objet de couvrir le risque d'une éventuelle insuffisance des ressources de la Caisse. Elle est placée en terrains, immeubles et valeurs mobilières. La plus grosse partie des placements mobiliers (297 millions de francs au 31 décembre 1986) et affectée aux services d'exploitation de la poste. « *Les autres immeubles sont loués à des tiers pour des prix nettement inférieurs à ceux du marché* », notent les sages de la rue Cambon. En effet, expliquent-ils, « *certains des occupants sont titulaires de concessions pour utilité de service qui autorisent la fixation de loyers réduits* ». Mais, « *d'autres bénéficient aussi de taux préférentiels pour des raisons diverses* »...

Qui sont ces « *autres* » ? La Cour des comptes n'en dit pas plus, se contentant de préconiser « *une révision d'ensemble des conditions d'occupation des immeubles non affectés au service et une plus grande rigueur dans leur gestion* »... Aussi est-on quelque peu surpris en voyant la longue réponse de l'ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre des P et T, en l'occurrence, M. Gérard Longuet, qui écrit notamment : « *L'attribution de logement pour utilité de service, aux hauts fonctionnaires, dont la plupart, précédemment chefs de services extérieurs, étaient logés gratuitement, tient compte d'obligations particulières qui leur sont imposées notamment la mobilité* ». M. Longuet ajoute : « *En ce qui concerne les membres du cabinet l'attribution des logements se traite entre cabinet du ministre des P et T et cabinet du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation* ».

Tiens, tiens...

F. V.

Économie

BILLET

La fidélité des petits porteurs à l'épreuve

Le jeudi 7 juillet, dix-huit mois après la privatisation de Saint-Gobain, tout actionnaire ayant gardé ses titres jusque-là obtiendra automatiquement une action gratuite pour dix possédées. Ainsi, près d'un million de titres seront distribués aux porteurs de parts.

Ces actionnaires pourront ensuite, s'ils le souhaitent, céder leurs actions, entraînant, peut-être, une modification de la répartition du capital de la première — chronologiquement — privatisée. Que feront les 40 % de « petits porteurs » (1,1 million de personnes) qui détiennent en moyenne vingt à vingt-cinq actions pour un placement initial de 10 000 à 12 000 F ? Leur attitude pourra servir de test pour les autres privatisées. Elle pourrait donner le départ à un vaste reclassement de l'actionnariat de la douzaine d'entreprises remises sur le marché par le gouvernement Chirac. Réorganisation à laquelle participera aussi la pression politique, discrète ou pas, concernant les « noyaux durs ».

Toutefois, le test risque d'être un peu faussé. Le groupe que préside M. Jean-Louis Beffa est un de ceux qui ont le mieux résisté au krach boursier, renforçant son image traditionnelle d'action de « père de famille ». Jamais, à la différence d'autres privatisées, son cours n'est descendu en dessous de son prix de vente au public, qui était de 310 F. Les détenteurs de titres ont enregistré depuis décembre 1986 un gain de 66 %. A cela s'ajoutent le versement d'un dividende appréciable (10,50 F nets), en augmentation de 31 % par rapport à l'année dernière, et à présent l'attribution d'une action gratuite. Cela devrait encourager le petit porteur dans sa fidélité, d'autant que les perspectives pour 1988 semblent très prometteuses.

Selon le calendrier, Paribas sera, le 5 septembre, la deuxième firme à procéder à une telle opération. Le cas de ce groupe, qui compte le plus grand nombre de petits porteurs (2,8 millions de personnes) qui se partagent 20 % du capital, est différent de celui de Saint-Gobain. La demande a été telle, en février 1987, que l'attribution des actions Paribas a dû être réduite à quatre titres pour dix demandés. Sera-t-il possible d'attribuer quatre dixièmes d'action gratuite ? Il semble que l'on s'achemine plutôt vers un versement en espèces. Une solution qui pourrait inspirer d'autres privatisées contraintes, elles aussi, de procéder de manière *analogue devant l'afflux d'acquéreurs. Mais une fois l'argent touché, la fidélité...*

D. G.

REPÈRES

Conjoncture

La croissance de la demande va ralentir un peu

« La hausse de la demande étrangère s'est poursuivie, en s'infléchissant légèrement, du fait du repli qui a touché la construction automobile », écrit l'INSEE dans son enquête trimestrielle dans l'industrie. Pour les mois à venir, la demande globale et la demande étrangère continueront de croître, *« mais à un rythme qui diminuerait progressivement ».*

L'enquête montre que la croissance de la demande a été si forte, que les *« goulots »* de production (1) se sont progressivement accrus. En juin 1986, 17 % des entreprises se déclaraient incapables de produire davantage ; cette proportion est passée à 20 % en juin 1987. Elle était de 30 % en juin 1988, niveau rarement atteint.

Malgré cela, les chefs d'entreprise prévoient que la réduction des effectifs — après s'être ralentie au deuxième trimestre — reprendrait au cours des prochains mois.

Dans l'ensemble de l'industrie, les prix à la production ont augmenté un peu moins vite entre mars et mai qu'au début de l'année (0,3 % par mois, contre 0,4 %). Ce ralentissement s'accentuerait jusqu'en septembre, le rythme mensuel de hausse n'étant plus que de 0,2 %. Interrogés sur les augmentations mensuelles de salaires, qui sont d'environ 0,3 % par mois depuis octobre dernier, les industriels ont répondu à l'INSEE que le rythme de hausse pourrait être plus important au cours des mois à venir.

(1) Impossibilité de produire davantage.

Dette

Demande formelle de crédit du Brésil auprès du FMI

Dans une lettre adressée au directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, le Brésil a formalisé, le vendredi 1er juillet, sa demande de crédit pour un montant de 1,436 milliard de dollars, annonce Brasilia. Cette lettre rappelle les engagements de redressement économique du pays le plus endetté du tiers-monde : un excédent de 5,4 milliards de dollars de la balance des comptes courants en 1988 ; la réduction à 4 % du produit intérieur brut des déficits budgétaires contre 5,5 % en 1987 ; la baisse d'une inflation appelée à tourner cette année autour de 600 %. Cette demande formelle, la première adressée au FMI depuis l'arrivée au pouvoir du président Sarney en 1985, devrait permettre au Brésil d'obtenir une première tranche de crédit de 30 millions de dollars d'ici au 15 août si le conseil d'administration du Fonds l'entérine, comme l'espère Brasilia, avant la fin juillet

Budget

Réduction du déficit allemand en 1989

Le ministre fédéral des finances, M. Gerhard Stoltenberg, a annoncé *que le projet de budget ouest-allemand de 1989,* qui sera adopté le jeudi 7 juillet par le gouvernement, sera en déficit de 32 milliards de deutschemarks (107 milliards de francs), contre 39 milliards en 1988 (131 milliards de francs) (1). Cette contraction sera obtenue malgré une augmentation de 4,6 % des dépenses, qui atteindront 228,15 milliards de deutschemarks : 2,3 milliards seront consacrés aux Laender faisant face à des difficultés d'adaptation structurelles, et 3,3 milliards à l'Office fédéral du travail, qui connaît des difficultés de trésorerie.

Le ministre a, par ailleurs, annoncé la poursuite de la politique de rigueur, grâce à une limitation de la croissance des dépenses à 2 % en 1990 et 2,5 % en 1991 et 1992.

Un alourdissement de la fiscalité indirecte portant sur les carburants, le gaz de ville et le tabac et les assurances donnera, en 1989, 8 milliards de deutschemarks de recettes supplémentaires, compensant largement les dépenses nouvelles.

(1) 1 DM = 3,36 F.

Commerce extérieur

Les échanges soviétiques avec l'Ouest redeviennent déficitaires

Après avoir enregistré pour la première fois depuis trois ans, un excédent de 312 millions de roubles en *1987, le commerce extérieur soviétique* est redevenu déficitaire avec les pays occidentaux durant le premier trimestre 1988. Ce déficit a atteint 1,04 milliard de roubles (1,62 milliards de dollars) durant ces trois premiers mois de l'année.

ASSEMBLÉE GÉ

ALLOCUTION DU PRÉ

DIVIDENDE : 12,2 % - AUGMENTATION



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT



Marchés financiers

Dégradation dans la branche automobile

Nouvelle et forte progression de l'assurance-vie en 1987

L'assurance se porte bien : son chiffre d'affaires total (primes émises) a augmenté de 11,8 % en 1987 (+ 13 % pour le seul marché français) contre 10 % en 1986, et a atteint 322 milliards de francs. Cette performance est due essentiellement au nouveau bond de l'assurance-vie (+ 23 %), avec 118 milliards de primes émises. En conséquence, ses placements totaux, au titre des provisions techniques constituées par cette branche, se sont inscrits en hausse de 110 milliards de francs à 700 milliards de francs (+ 18 %), dont 54 % en obligations.

Selon le président de la Fédération française des sociétés d'assurances, M. Jacques Lallement, les résultats globaux de cette profession pour l'an dernier, peu affectée par le krach du 19 octobre 1987, ne sont pas très différents de ceux de 1986.

Pour les cinq premiers mois de 1988, la croissance de l'assurance-vie s'annonce plus forte que pour 1987, tandis que l'assurance-dommages (incendie, accidents et risques divers) présente le même volume que l'année précédente.

Pour l'assurance automobile, il est prévu en 1988 un déficit global d'un milliard de francs, pour la première *fois depuis 1983, alors qu'en 1985* cette branche dégageait encore un excédent égal à 3,5 % de son chiffre d'affaires.

Une dégradation est donc observée depuis trois ans, qui a conduit déjà à un résultat nul en 1987. Elle est due à plusieurs facteurs. Le premier est la remontée du nombre des sinistres (+ 14 % d'accidents mortels et + 28 % d'accidents corporels pour les cinq premiers mois de 1988). Le deuxième est la forte augmentation du coût des réparations, après la libération des prix accordée aux garagistes au début de 1987. Le troisième est l'augmentation de la circulation, à la faveur notamment d'un hiver très doux en 1987-1988 et, peut-être, de l'attente de l'amnistie présidentielle qui a rendu les conducteurs plus insouciants ou moins vigilants. Par ailleurs, le parc des véhicules s'est accru de 2,5 % l'an dernier, atteignant 22 millions de véhicules.

Le quatrième facteur d'aggravation est l'exacerbation de la concurrence entre les compagnies commerciales et les mutuelles sans intermédiaire, ces dernières, assurant 59 % du parc automobile français (+ 57 % pour les Mutuelles de Niort, MACIF, MAAF, MAIF et *12 % pour la Mutualité agricole*).

F.R.

Monroe s'allie à Bosch pour lancer un amortisseur « intelligent »

Le groupe américain Monroe, numéro un mondial de l'amortisseur pour véhicules (plus de 50 millions de pièces par an), vient de signer avec la firme allemande Bosch, leader européen de l'équipement automobile, un accord visant à fabriquer à l'échelon industriel un nouvel amortisseur de sa conception.

Le nouvel amortisseur développé par Monroe est électronisé et d'une *nouvelle race. Pour la première fois*, il travaille en fonction de paramètres relevés par des capteurs internes. Les renseignement recueillis sont fournis à un calculateur intégré, qui commande un actuateur capable, à tout instant, de faire varier l'amortisseur et d'amener sa course au point idéal. Ce système permet donc d'optimiser instantanément le tarage de l'amortisseur pendant le déroulement d'une seule compression (détente). Il possède en outre l'avantage de rendre chaque amortisseur indépendant des trois autres. Le nouvel amortisseur est actuellement en essai chez plusieurs constructeurs.

A. D.

NEW-YORK, 5 juillet ↑

Hausse

Surprise mardi à Wall Street. Alors qu'après trois jours de chômage (lundi était férié pour la fête de l'indépendance), beaucoup tablaient sur une baisse en réaction avec la destruction par méprise de l'Airbus iranien, la Bourse américaine, au contraire, a fait preuve de fermeté. La hausse n'a pas été immédiate. Les cours avaient d'abord un peu baissé. Mais le marché s'est ensuite bien rattrapé. Si bien même qu'à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 2 158,61 (+ 27,03), son plus haut niveau depuis le krach. Il ne s'en faut plus que de 4,1 % pour que Wall Street ait totalement effacé les pertes causées par le grand séisme du 19 octobre 1987.

Les professionnels se disaient tous très étonnés par la rigueur du marché et se perdaient en conjectures sur les raisons profondes de ce *sursaut. Les prises de position* souvent habituelles en début de trimestre ? Possible dans la perspective des très bons résultats – spectaculaires assurent certains – que les entreprises pourraient annoncer pour les trois derniers mois. Mais cela n'explique pas forcément cela. Les investisseurs semblent galvanisés par la fermeté du dollar et croient à une baisse des taux. Mais une fois encore, ce sont les programmes d'achats informatiques qui ont fait la différence.

VALEURS	Cours du 1er juillet	Cours du 5 juillet
Alcoa	52 5/8	53
A.T.T.	26 5/8	27
Boeing	59	59 1/8
Chase Manhattan Bank	29 3/4	30 1/2
Du Pont de Nemours	92	92 1/2
Eastman Kodak	45 1/2	46 1/4
Exxon	44 5/8	45 7/8
Ford	52 3/4	54
General Electric	43 7/8	44 1/2
General Motors	79 3/4	79 7/8
Goodyear	64 1/4	63 3/4
I.B.M.	128 7/8	128 7/8
I.T.T.	51 7/8	52 5/8
Mobil Oil	43 3/8	44 1/2
Pfizer	51 5/8	52 3/8
Schlumberger	33 3/4	35 1/4
Texaco	46 5/8	47 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	97	96 3/4
Union Carbide	22 5/8	23 1/8
U.S.X.	31 5/8	32 5/8
Westinghouse	56 1/8	57 3/8
Xerox Corp.	54 7/8	55 1/4

PARIS, 6 juillet ↑

Encourageant

Encouragée par l'excellente santé de la place new-yorkaise qui n'a finalement pas réagi aux tensions dans le Golfe après la destruction d'un Airbus iranien, la Bourse de Paris a continué sa progression régulière. L'indicateur instantané qui avait débuté sur une avance positive de 0,5 % gagnait jusqu'à 0,80 % en séance. Le volume des transactions restait élevé, comme la veille où il avait dépassé les 2,5 milliards de francs. Au rez-de-chaussée, près des groupes de cotations des valeurs-supports, les gérants de portefeuilles s'interrogeaient mutuellement sur l'évolution du cours de LVMH. Et d'évoquer des niveaux aux alentours de 3 000 F à partir duquel serait déclenchée une éventuelle OPA. Le titre, même s'il ne faisait pas partie des principales hausses de la journée, restait très travaillé. Pas moins de 125 000 actions étaient inchangées en début d'après-midi. S'oriente-t-on vers une bataille pour la prise de la minorité de blocage (33,4 %) du groupe entre les deux familles Vuitton d'un côté et Hennessy de l'autre ? Un troisième intervenant n'en profiterait-il pas pour s'introduire dans l'affaire ? Aucune version officielle ne circulait, tout était encore au stade de l'hypothèse et le nom de M. Bernard Arnault, président de la financière Agache, revenait avec insistance. Les principales hausses étaient emmenées par une ancienne opéable Darty dont les salariés ont pris le contrôle. Venaient ensuite des valeurs bancaires (Compagnie bancaire, Midland et UCB), ainsi que des firmes industrielles (Valéo, Matra). En baisse, on notait Eurocom, Intertechnique et CSEE.

Sur le front des OPA, la Société des Bourses françaises (SBF) a décidé de prolonger jusqu'au 13 juillet l'offre de rachat par Thorn Emi du groupe français Holophane. A cette date sera rendu l'arrêt de la cour d'appel de Paris, à la suite de la plainte déposée par le Britannique Emess, dont la contre-proposition de rachat a été repoussée.

Enfin, le MATIF demeurait stable, le contrat de septembre se maintenant à 104,30.

LONDRES, 5 juillet ↑

Hausse sensible

Changement de tendance au Stock Exchange mardi. Alors que la semaine avait débuté sur une note morose, les investisseurs ayant été déroutés par la hausse des taux d'intérêts britanniques, le marché a repris son avance le 5 juillet. En progrès initial dans le sillage de Tokyo, l'avance s'est amplifiée dès l'ouverture de la place new-yorkaise. L'indice FT a terminé en hausse de 7 points à 1 485,30 (+ 0,47 %). Trois cent quatre-vingt-trois millions de titres ont été échangés soit légèrement plus que lors de la séance de la veille. La société Granada (chaîne de télévision commerciale, production cinématographique, vente et location de téléviseurs...) a annoncé une progression de 27 % de son bénéfice imposable à 58,3 millions de livres (584 millions de francs).

Parmi les titres en hausse figuraient ceux de la firme Johnson Matthey (métaux précieux) après que le groupe métallurgique Cookson eut annoncé une prise de participation de 6,3 % de son capital.

Les actions du groupe financier danois Baltica, spécialisé dans les assurances et investissements, seront cotés dès le mercredi 8 juillet à la City.

TOKYO, 6 juillet ↑

Nouvelle avance

Pour la deuxième journée consécutive, les cours ont monté à Tokyo. Une fois encore, le mouvement de hausse est allé en s'accélérant. En fin de matinée, l'indice Nikkeï avait progressé de 104,86 points. A la clôture, il portait son avance à 189,43 points (+0,69 %) pour s'établir à 27 766,60.

Les investisseurs ont, semble-t-il, été rassurés par la fermeté de Wall Street, mais aussi par la détente apparue sur les marchés des changes. A ceci près, toutefois, qu'*« à long terme, les craintes subsistent toujours »*, faisait remarquer un spécialiste.

Pour l'essentiel, les chantiers navals et l'électronique ont tiré tout le marché. *Bonne tenue des instruments de* précision, des produits chimiques et des textiles. Une très forte activité a régné au point que le record d'échanges enregistré le 27 mars 1987 aurait été battu. Au moment où nous mettons sous presse, les statistiques définitives sur les transactions n'étaient pas encore tombées.

VALEURS	Cours du 5 juillet	Cours du 6 juillet
Akai	700	695
Bridgestone	1 290	1 300
Canon	1 280	1 300
Fuji Bank	3 160	3 160
Honda Motors	1 670	1 760
Matsushita Electric	2 530	
Mitsubishi Heavy	934	950
Sony Corp.	5 200	5 310
Toyota Motors	2 300	2 380

FAITS ET RÉSULTATS

● **Merlin immobilier passe sous le contrôle du groupe britannique Mac Carthy and Stone.** – La société Merlin immobilier (immobilier de loisir) s'apprête à passer dans les mains du groupe britannique Mac Carthy and Stone Plc pour un peu moins de 160 millions de francs. L'annonce de ce rachat n'est pas une surprise. Depuis le début de l'année, avec le départ en retraite de son fondateur, M. Guy Merlin, la société s'acheminait inexorablement vers cette issue. En janvier dernier, la Banque La Henin, partenaire de *toujours de Merlin, fait sa première* entrée dans la société en acquérant 35 % du capital. A l'époque, M. Guy Merlin décide de se retirer des affaires et confie la présidence de la société à son fils Bernard, qui possède lui-même 27 % du capital. En mars dernier, la Banque La Henin confortait sa position en rachetant à Bernard Merlin sa participation. Elle vient de passer la main en consentant une option d'achat à 309 F sur 92,6 % du capital de Merlin à Home Life SA, filiale de Mac Carthy. Un maintien des cours à ce niveau sera décidé. En attendant, la cotation de Merlin a été suspendue.

● **Pier Import : les salariés contrôlent la société.** – Les salariés de Pier Import et la nouvelle équipe de direction contrôlent 51 % des droits de vote de Pieres, société holding qui détient plus de 75 % de Pier Import après le récent RES sur cette société (Reprise de l'entreprise par les salariés). A côté de cette équipe, on trouve différents investisseurs institutionnels tels Baring Capital Investors, la Société générale, Charterhouse, Initiative et finances ainsi que le groupe de François Lemarchand, qui était le repreneur de Pier Import avant ce RES effectué avec son plein accord.

● **Peugeot cède ses machines à bois.** – ECIA (Equipements et composants pour l'industrie automobile), filiale du groupe PSA, a cédé pour un franc la totalité du capital de sa filiale Lurem, spécialisée dans la fabrication et la vente de machines à bois, au groupe français Brisard Nogues, a indiqué la société, mardi 5 juillet. Lurem bénéficiera de la taille du groupe Brisard Nogues (1 milliard de francs de CA, deux mille salariés) dans le domaine de la machine outil. L'entreprise a connu de grosses difficultés au cours des dernières années, notamment sur les marchés africains, et son chiffre d'affaires est tombé de 185 millions de francs en 1984 à 110 millions de francs en 1987. Dans le même temps, les effectifs ont été ramenés de quatre cents à deux cent trente personnes dans l'usine de Lurem à Donfront (Orne).

● **Yamaha s'installe en Alsace.** – Le fabricant japonais de matériels électroniques audio pour le grand public, Yamaha, veut construire une usine en Alsace pour y fabriquer des tunners et des lecteurs à laser de disques compacts. L'usine sera bâtie à Mouswiller (Bas-Rhin) et son chiffre d'affaires devrait atteindre quelque 138 millions de francs, trois ans après son entrée en service prévue en septembre 1989. L'usine emploiera une quarantaine de personnes la première année. Sa production sera exclusivement destinée aux pays de la CEE, qui absorbent 40 % des exportations de Yamaha. Yamaha est le troisième groupe japonais à s'installer en Alsace, après Sony et Panasonic (groupe Matsushita). Son usine sera filiale de Yamaha électronique France SA créée en février dernier.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.S.A.	295 80	284	IN2	148	154
Arnault & Associés	571	594	Int. Metal Service	330	343 20
Asystel	270	265	La Commande Electro.	369 20	384
B.A.C.	430	430	Le gd livre du mois	276	284 50
B. Demachy & Assoc.	358	367	Loca Investissement	260	250
B.I.C.M.	570	580	Locamic	....	187 10
B.I.P.	....	478 10	Merlin Immobilier	....	....
Boiron	410	412	Metallurg. Minière	146	145
Bolloré Technologies	910	900	Métrologie Internat.	394 50	394 50
Buitoni	1050	1050	Mécoservice	136	121 50
Câbles de Lyon	1470	1460	M.M.B.M.	576	576
Calberson	780	800	Molex	232	233
Canal Plus	550	572	Navale-Delmas	720	720
Cardif	1050	1020	Olivetti-Logabax	....	200
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	280	Om. Gest.Fin.	318	319
C.A.T.C.	134 20	134 30	Presbourg (C. In. & Fin.)	99	98 90
C.D.M.E.	918	931	Présence Assurance	500	499
C. Equip. Elect.	308 50	308 50	Publicat. Filipacchi	....	441
C.E.G.I.D.	648	649	Razel	950	955
C.E.G.E.P.	....	170 50	St-Gobain Emballage	....	1290
C.E.P.-Communication	1450	1465	St-Honoré Matignon	175	176
C.G.I. Informatique	726	739	S.C.G.P.M.	....	....
Ciments d'Origny	530	540	Segin	352	354 50
C.N.I.M.	....	330	Sema-Metra	580	582
Concept	241	261	S.E.P.	1400	....
Conforama	810	842	S.E.P.R.	....	1415
Creeks	451	469	S.M.T.Goupil	280	280
Dafsa	191 40	207 10	Sodiaforg	860	870
Dauphin	4700	4700	Supra	282 30	302 30
Devanlay	1050	1010	TF 1	247 50	251
Deville	620	628	Unilog	158	158 10
Duménil-Leblé	980	970	Union Financ. de Fr.	388	389
Editions Belfond	125 80	135	Valeurs de France	338 50	336 50
Elysées Investiss.	24 85	24 90			
Financor	465	455			
Guintoli	490	510			
Guy Degrenne	817	815			
I.C.C.	244	243 80			
IDIA	226	227			
I.G.F.	140	142 30			

Marché des options négociables le 5 juillet 1988

Nombre de contrats : 11 419.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	40,50	–	15	–
CGE	320	22,30	37	20	26
Elf-Aquitaine	320	19	30	13	–
Lafarge-Coppée	1 300	123	160	40	60
Michelin	200	30,50	39,70	9	–
Midi	1 200	275	–	27	–
Paribas	360	41	–	7	13,80
Peugeot	1 100	232	–	18,90	41
Saint-Gobain	480	41	55	11,50	–
Thomson-CSF	180	33	39	5	9

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 juillet 1988
Nombre de contrats : 37 888

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,35	103,15	102,15
Précédent	104,45	103,30	102,25

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,51	2,37	0,07	1,19

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,1345 F ↓

Sur des marchés généralement *assez calmes, le dollar s'est encore* replié mercredi 6 juillet. Il a notamment coté 6,1345 F en séance officielle (contre 6,1390 F la veille). D'après les cambistes, la devise américaine consolide ses positions, après sa récente et très vive montée, en prévision de la publication le 14 juillet prochain des résultats du commerce extérieur américain pour mai.

FRANCFORT	5 juillet	6 juillet
Dollar (en DM)	1,8234	1,8150

TOKYO	5 juillet	6 juillet
Dollar (en yens)	134,30	133,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)
Paris (6 juillet) .... 7 1/8-7 1/4 %
New-York (5 juillet) .... 7 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	4 juillet	5 juillet
Valeurs françaises	125,9	
Valeurs étrangères	115,2	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	4 juillet	5 juillet
Indice général	360,80	363

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	4 juillet	5 juillet
Industrielles	Clos	2 158,61

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	4 juillet	5 juillet
Industrielles	1 478,30	1 485,3
Mines d'or	213,10	213,5
Fonds d'Etat	87,54	88,17

TOKYO

	5 juillet	6 juillet
Nikkeï Dow Jones	27 577,17	27 766,60
Indice général	2 164,11	2 176,55

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E.-U.	6,1080	6,1110	– 38	– 23	– 75	– 50	– 210	– 130
$ can.	5,0400	5,0446	– 98	– 69	– 194	– 158	– 584	– 479
Yen (100)	4,5753	4,5810	+ 109	+ 127	+ 216	+ 249	+ 603	+ 701
DM	3,3662	3,3692	+ 76	+ 93	+ 152	+ 176	+ 448	+ 513
Florin	2,9868	2,9897	+ 74	+ 86	+ 138	+ 156	+ 376	+ 429
FB (100)	16,0737	16,0858	+ 69	+ 151	+ 163	+ 293	+ 583	+ 946
FS	4,0504	4,0551	+ 120	+ 139	+ 242	+ 270	+ 722	+ 806
L (1 000)	4,5362	4,5418	– 142	– 105	– 277	– 229	– 793	– 695
£	10,4874	10,4987	– 254	– 211	– 501	– 434	–1 395	–1 199

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 11/16	7 13/16	7 3/4	7 7/8	7 15/16	8 1/16
DM	3 7/8	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 9/16	4 11/16
Florin	4	4 1/4	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 5/16	6 5/8	6 3/16	6 5/8	6 1/2	6 13/16
F.S.	3 1/4	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 1/2	3 5/8	3 3/4	3 7/8
L (1 000)	9 1/4	9 3/4	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 3/4	10 5/8	11
£	9 1/4	9 1/2	9 13/16	9 7/8	9 15/16	10 1/16	10 1/16	10 3/16
F. franç.	7	7 1/2	7 3/16	7 5/16	7 1/4	7 3/8	7 11/16	7 13/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BOURSE DU 6 JUILL

Comptant

Cote des changes

PARIS

second marché (sélection)

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 5 juillet 1988

MATIF

INDICES

BOURSES

INTERBANCAIRE DES DEVISES

DES EUROMONNAIES

Marchés financiers

BOURSE DU 6 JUILLET

Cours relevés à 15 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3845	C.N.E. 3% ★	3830	3830	3820	− 0 26
1076	B.N.P. T.P.	1075	1075	1075	....
1025	C.C.F. T.P.	1050	1050	1050	....
1084	Créd. Lyon. T.P.	1061	1061	1061	....
1314	Renault T.P.	1368	1370	1374	+ 0 44
1625	Rhône-Poul. T.P.	1765	1760	1732	− 1 87
1277	St-Gobain T.P.	1284	1285	1285	+ 0 08
1251	Thomson T.P.	1250	1250	1250	....
445	Accor	460 50	469	469	+ 1 85
560	Air Liquide	570	585	573	+ 0 53
2100	Alcatel ★	2140	2166	2150	+ 0 47
1270	Als. Superm.	1360	....	....	....
280	A.L.S.P.I.	320	325	325 50	+ 1 72
310	Alsthom ★	328 50	325	325	− 1 07
2180	Arjom. Prioux ★	2265	2300	2320	+ 2 43
605	Aussedat-Rey ★	510	510	516 c	+ 2 20
865	Aux. Entrepr. ★	905	900	900	− 0 55
760	Av. Dassault ★	750	750	756	+ 0 80
320	BAFIP ★	341	345	350	+ 2 64
290	Bail-Equipem. ★	310	310	310	....
870	Bail Investiss.	879	880	883	+ 0 46
288	B.N.P. C.I. ★	273 70	278	280	+ 2 30
435	Cie Bancaire ★	483	489 90	510	+ 5 59
390	Bazar H.-V.	405	402	410	+ 1 23
440	Béghin-Say ★	476	480 10	484	+ 1 68
820	Berger (Ma)	860	870	885	+ 2 91
680	Bic ★	695	699	695	....
1370	B.I.S.	1477	1490	1490	+ 0 88
2320	Bongrain S.A. ★	2420	2411	2420	....
895	Bouygues ★	915	914	914	− 0 11
75	B.P. France ★	73 50	73 50	74 90	+ 1 90
4670	B.S.N. ★	4896	4910	4942	+ 0 94
2120	Cap Gem. S. ★	2219	2229	2225	+ 0 27
385	Carnaud ★	439	429	439	....
2430	Carrefour ★	2540	2541	2600	+ 2 36
153	Casino	154 60	152 20	154 10	− 0 32
113	Casino A.D.P.	113 30	117	115	+ 1 50
980	C.C.M.C.	960	960	960	....
730	Cetelem	777	771	774	− 0 39
485	Ceres ★	474	477	470	− 0 84
1440	C.F.A.O. ★	1406	1408	1401	− 0 36
280	C.G.E.	318	321	321 10	+ 0 97
1110	C.G.I.P. ★	1189	1198	1201	+ 1 01
1090	Chargeurs S.A. ★	1155	1151	1169	+ 1 21
985	Ciments franç. ★	1026	1029	1026	....
445	Club Méditerr. ★	489	490 20	490 10	+ 0 22
153	Codetel ★	152 10	153	152	− 0 07
300	Cofimeg	295	293	294	− 0 34
2100	Colas ★	569	570	573	+ 0 70
255	Compt. Entrepr.	285 70	270	283	− 1 02
680	Compt. Mod. ★	696	700	709	+ 1 87
890	Créd. Foncier ★	918	925	919	+ 0 11
415	Crédit F. Imm. ★	422 50	422 50	427	+ 1 07
120	C.C.F.	120 50	120	121 50	+ 0 83
517	Cr. Lyon. (CI) ★	517	517	518	+ 0 19
950	Crédit Nat. ★	960	960	961	+ 0 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
530	CSEE (exSign.) ★	545	540	526	− 3 49
275	Crouzet ★	314	311	314	....
2330	Damart S.A. ★	2365	2325	2325	− 1 69
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	280	297 90	297 90	+ 6 39
1610	De Dietrich	1640	1639	1650	+ 0 61
182	Dév. R.d.C. (Li)	191	192	192	+ 0 52
450	D.M.C.	485	494	486	+ 0 21
330	Drouot Assur. ★	371	375 10	373 50	+ 0 67
1710	Docks France ★	1799	1800	1780	− 1 06
630	Dumez ★	707	720	716	+ 1 27
1210	Eaux (Gén.)	1301	1309	1305	+ 0 31
1340	Ecco ★	1450	1455	1443	− 0 48
830	Electrofinanc. ★	875	865	870	− 0 57
465	El. S. Dassault	468	470	463	− 1 07
325	Elf-Aquitaine	339	343	342 50	+ 1 03
282	— (certific.) ★	287	287	292	+ 1 74
691	Epeda-B-Faure ★	711	710	718	+ 0 98
2500	Essilor	2816	2825	2865	+ 1 74
1650	Essilor int. (DP)	1748	1745	1749	+ 0 06
320	Esso S.A.F. ★	310 50	311	315	+ 1 45
1500	Eurafrance	1660	1646	1644	− 0 96
1100	Eurocom ★	1250	1255	1210	− 3 20
2340	Euromarché	2320	2306	2350	+ 1 29
580	Europe n° 1 ★	553	585	577	+ 4 34
33	Eurotunnel ★	33 60	33 80	34	+ 1 19
910	Exor ★	1042	1045	1050	+ 0 77
845	Facom	840	840	840	....
855	Fichet-bauche	930	940	940	+ 1 08
192	Finextel ★	194	194	194	....
122	Fives-Lille ★	132	132	134 90	+ 2 20
1170	Fromageries Bel	1240	1235	1250	+ 0 81
860	Gal. Lafayette ★	859	868	850	− 1 05
300	Gascogne	305	305	305	....
1380	Gaz et Eaux	1640	1680	1685	+ 2 74
520	Géophysique ★	518	530	525	+ 1 35
550	Gerland	564	562	564	....
520	GTM-Entrepose	610	620	629	+ 3 11
575	Guyenne-Gas. ★	679	689	685	+ 0 88
2250	Hachette ★	2526	2536	2540	+ 0 55
620	Havas ★	685	690	685	....
525	Hénin (La)	531	535	543	+ 2 26
1070	Hutchinson ★	1126	1135	1150	+ 2 13
211	Imétal ★	219	221	221 40	+ 1 10
315	Imm. Plaine-M.	320	322 10	315	− 1 56
1120	Ingénico ★	1080	1085	1090	+ 0 93
3300	Inst. Mérieux	3620	3625	3600	− 0 55
550	Interbail ★	510	515	515	+ 0 98
1080	Intertechnique	1190	1152	1153	− 3 11
865	J. Lefebvre	950	950	955	+ 0 53
1440	Lab. Bellon	1460	1461	1429	− 2 12
1290	Lafarge-Coppée	1370	1375	1396	+ 1 90
1290	Lebon ★	1250	1251	1252	+ 0 16
2760	Legrand ★	2915	2927	2940	+ 0 86
2200	Legrand (DP) ★	2250	2280	2270	+ 0 89

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Leroy-Somer ★	794	794	798	+ 0 50
1890	Lesieur	1820	1815	1852	+ 1 76
560	Locabail Immob.	673	673	673	....
395	Locafrance ★	405	410	410	+ 1 23
905	Locindus	840	856	856	+ 1 90
265	Luchaire	309 90	310	310	+ 0 03
2600	L.V.M.H. ★	2915	2925	2919	+ 0 14
1320	Lyonn. Eaux ★	1408	1415	1421	+ 1 07
63	Mais. Phénix	71 90	72 10	72 80	+ 0 97
240	Majorette (Ly)	235	230	230	− 2 13
340	Mar. Wendel ★	393	407	396	+ 0 76
181	Metra ★	185	186 20	190 50	+ 2 97
2280	Merlin-Gerin ★	2650	2648	2650	....
216	Michelin	220 30	224	223 30	+ 1 36
1370	Midi (Cie)	1390	1395	1395	+ 0 36
183	Midland Bk SA ★	182	185	188	+ 3 30
515	Min. Salsig. (Ns)	514	520	520	+ 1 17
63	M.M. Penarroya	69	68 50	67 75	− 1 81
79	Moulinex	111 80	115	116 90	+ 4 56
1040	Navig. Mixte ★	1155	1186	1150	− 0 43
110	Nord-Est ★	116 90	116 10	117 50	+ 0 51
410	Nordon (Ny)	390	....	....	....
440	Nouvelles Gal.	437	436	438	+ 0 23
785	Occid. (Gén.) ★	780	779	779	− 0 13
1160	Omn.F.Paris	1226	1240	1240	+ 1 14
350 50	Olida-Caby ★	343	338	343 50	+ 0 15
3250	Oréal (L')	3435	3448	3480	+ 1 31
375	Paribas	384 50	386	389	+ 1 17
380	Paris-Réesc. ★	397 80	398	393	− 1 21
1120	Pechelbronn ★	1131	1158	1150	+ 1 68
320	Penhoet	366	354	365	− 0 27
940	Pernod-Ricard ★	985	994	997	+ 1 22
1160	Peugeot S.A.	1313	1329	1333	+ 1 52
510	Pollet ★	534	534	534	....
....	P.M. Labinal ★	710	720	718	+ 1 13
2800	Presses Cité ★	2895	2894	2895	....
1140	Prétabail Sic.	1150	1168	1152	+ 0 17
605	Primagaz	861	858	852	− 1 36
500	Printemps ★	522	522	520 c	+ 1 75
1550	Promodès	1695	1695	1742	+ 2 77
705	Radiotechn. ★	801	809	809	+ 1
68 10	Raff. D. Total ★	78	76	76	− 2 56
2330	Redoute (La) ★	2550	2511	2500	− 1 96
365	Robur financière	378	374	373	− 0 80
950	Roussel-Uclaf ★	1225	1250	1260	+ 2 86
850	R.-Uclaf-CNI ★	838	840	829	− 1 07
3390	R. Impériale (Ly)	4083	3970	4010	− 1 79
172	Sade	174	....	....	....
1550	Sagem ★	1517	1500	1481	− 2 37
480	Saint-Gobain	516	520	535	+ 3 68
1010	St-Louis ★	1109	1160	1130 c	+ 3 45
1500	Salomon	1565	1575	1575	+ 0 64
610	Selvepar	688	....	....	....
725	Sanofi ★	746	760	762	+ 2 14
730	S.A.T. ★	691	675	699	+ 2 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
184	Saut.-Chât. (B) ★	225	232	232 10	+ 3 16
1200	Sanpiquet (Ns)	1260	....	....	....
320	Schneider ★	410	420 10	428	+ 4 39
56	S.C.O.A.	56 95	57 10	57 05	+ 0 18
552	S.C.R.E.G. ★	585	580	583	− 0 34
775	Seb ★	883	883	871	− 1 36
410	Sefimeg ★	425	430	425	....
1740	S.F.I.M.	1641	1640	1632	− 0 55
36	S.G.E.	39 85	39 85	40 40	+ 1 38
715	Silic	720	728	725	+ 0 69
505	Simco-U.P.H. ★	501	500	505	+ 0 80
305	Simnor (Li)	309 50	310	310	+ 0 16
800	Skis Rossignol	898	899	930	+ 3 56
870	Sligos ★	898	897	905	+ 0 78
330	Société Générale	383	384	380	− 0 83
161	Sodexco	165	165	165	....
166	Sodero (Ns)	177	....	....	....
2480	Sodexho ★	2705	2720	2701	− 0 15
98	Sogenal (Ny)	104 40	....	....	....
270	Sogerap	283 50	284	284	+ 0 18
2190	Somm.-Allib. ★	2195	2198	2190	− 0 23
880	Source Perrier ★	898	900	899	....
735	Sovac ★	802	808	830	+ 3 49
415	Spie-Batignol. ★	443	445	440 10	− 0 65
510	Strafor ★	538	530	535	− 0 56
255	Suez	267	264	266 c	+ 1 86
385	Synthélabo ★	405	410	412	+ 1 73
900	Télés Luxemb. ★	816	835	827	+ 1 35
4010	Tél. Elect.	4250	4250	4260	+ 0 24
205	Thomson-C.S.F.	212 50	217	219 50	+ 3 29
350	Total (CFP) ★	342	342	344 50	+ 0 73
74	— (certific.)	72 90	75	74 50	+ 2 19
1070	T.R.T. ★	1085	1099	1110	+ 2 30
370	U.F.B.-Locab. ★	395	394	404	+ 2 28
925	U.I.C. ★	804	810	823	+ 2 36
600	U.I.F. ★	520	520	521	+ 0 19
820	U.I.S.	827	830	832	+ 0 60
180	U.C.B. ★	189	189	195	+ 3 17
805	Unibail	626	621	626	....
500	Valéo ★	485 90	490	508	+ 4 55
118 20	Vallourec ★	144	148	148	+ 2 78
320	Via Banque	331 50	340	344	+ 3 77
789	Elf-Gabon ★	830	845	844	+ 1 69
137 60	Amax Inc.	142 80	141 60	142	− 0 56
158 30	Amer. Express	167 70	170 10	171 90	+ 2 50
157 30	Amer. Teleph.	163 60	165 90	165 90	+ 1 28
97 55	Anglo Amer. C.	98	98	98	....
480	Amgold	466 50	470	470	+ 0 75
872	BASF (Akt)	875	876	876	+ 0 11
969	Bayer	1000	1000	1012	+ 1 20
102 80	Buffelsfont.	101 50	103	103	+ 1 48
162 50	Chase Manh.	187	186 40	186 40	− 0 32
....	Echo Bay Mines	127 90	128	128	+ 0 08
69 90	De Beers	71	70	70	− 1 41
1439	Deutsche Bank	1558	1602	1610	+ 3 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
819	Dresdner Bank	892	915	916	+ 2 69
64	Driefontein Cd	66 90	66 90	66 90	....
519	Du Pont-Nem.	568	573	575	+ 1 23
287	Eastman Kodak	258	281	281	+ 8 91
33 60	East Rand	35	35 50	35 50	+ 1 43
226 50	Electrolux	231 20	233 50	233 50	+ 0 99
237 50	Ericsson	230 30	233 50	233 50	+ 1 39
275	Exxon Corp.	270 90	279	278	+ 2 62
306 20	Ford Motors	320	328 20	328 20	+ 2 56
54 70	Freegold	55	55 70	55 70	+ 1 27
97 80	Gencor	93	93 20	93	....
257	Gén. Electr.	271	277	277	+ 2 21
740	Gén. Belgique	745	760	760	+ 2 01
465	Gen. Motors	485	489	489	+ 0 82
118 50	Goldfields	111 80	115 50	115 50	+ 3 31
64 90	Gd Metropolitain	53 30	54	54	+ 1 31
42	Harmony	41 95	42 90	42 95	+ 2 38
84 40	Hitachi	67 90	72 60	72 50	+ 6 77
905	Hoechst Akt.	923	935	934	+ 1 19
108 50	Imp. Chemical	113 90	114 80	114 80	+ 0 79
698	IBM	780	795	794	+ 1 79
308	ITT	315	320	321	+ 1 90
215 50	Ito-Yokado	194 20	193	191	− 1 65
....	Mac Donald's	288	288 50	288 50	+ 0 17
116	Matsushita	115 10	119 10	119 10	+ 3 48
327	Merck	341 10	348 40	348 40	+ 2 14
368	Minnesota M.	405 50	404 40	404 40	− 0 27
270	Mobil Corp.	263 50	270 30	270 30	+ 2 58
213	Morgan J.P.	242 50	248	248 90	+ 2 64
36200	Nestlé	34900	35380	35380	+ 1 38
....	Nixdorf	1597	1654	1655	+ 3 63
180	Norsk Hydro	197	196	195 50	− 0 76
126	Olivetti	129 60	130	131 10	+ 1 16
2046	Petrofina	2058	2040	2030	− 1 36
493 50	Philip Morris	519	526	525	+ 1 16
89 20	Philips	102 80	106	107	+ 4 09
82 50	Placer Dome	84 40	84 60	84 60	+ 0 24
340	Quilmès	395	380	380 50	− 3 67
486	Randfontein	471	479	479	+ 1 70
681	Royal Dutch	672	689	689	+ 2 53
46 65	Rio Tinto Zinc	44 50	46	46	+ 3 37
....	Saat. & Saatchi	39 60	40	40 70	+ 2 78
54 95	St Helena Co	55 70	55 10	55 10	− 1 08
213 90	Schlumberger	208	215	216 50	+ 4 09
111 30	Shell transp.	108 50	108 50	107 50	+ 0 94
1316	Siemens A.G.	1440	1450	1450	+ 0 69
236	Sony	235 70	243	243	+ 3 10
....	Telefonica	51 10	51 50	51 40	+ 0 59
200	T.D.K.	196	198 90	199	+ 1 53
42 65	Toshiba Corp.	43 50	45 05	45	+ 3 45
320	Unilever	329	336	336	+ 2 13
227 50	Unit. Techn.	235	238 50	237 50	+ 1 06
800	Vaal Reefs	501	509	516	+ 2 99
330 50	Volvo	327	329 50	329 60	+ 0 76
205	West Deep	187 80	192 80	194	+ 3 30
319 50	Xerox Corp.	333	339 50	339 50	+ 1 95
....	Yamanouchi	176 60	177 50	177 50	+ 0 57
1 75	Zambia Corp.	2 24	2 27	2 27	+ 1 34

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 05	1 085
9,80 % 78/93	103 30	9 666
10,80 % 79/94	106 60	9 058
13,25 % 80/90	106 80	1 234
13,80 % 81/89	103 20	6 561
16,20 % 82/90	111 80	7 790
16 % juin 82	114 43	1 227
14,60 % fév. 83	115 10	5 485
13,40 % déc. 83	120 30	7 286
12,20 % oct. 84	113 30	9 100
11 % fév. 85	113 85	4 117
10,26 % mars 86	107 10	3 289
ORT 12,75 % 83	1916	..
OAT 10 % 2000	106 71	1 123
OAT 9,90 % 1997	108 40	5 699
OAT 9,80 % 1996	106 33	4 257
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 01	0 152
CNB Paribas	103 01	0 152
CNB Suez	102 95	0 152
CNI janv. 82	103 01	0 152
PTT 11,20% 85	110 60	6 197
CFF 10,30% 86	104 30	4 280
CNE 11,50% 85	108 25	0 964
CNT 9% 86	100 80	2 019
CRH 10,90% déc. 85	110	5 093
C.N.C.A. T.P.	1160	118
Drouot Ass. Obl. conv.	2370	238
Métrologie I. 6% 6/7	79 80	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2203	2281
A.G.F. (St Cent.)	....	822
Applic. Hydraul.	....	650
Arbel	361	370
Astorg	217 60	220
Avenir Publicité	745	760
Bain C. Monaco	257 40	273 40 d
Banque Hypoth. Eur.	288	281
Béghin-Say (C.I.)	378	378
B.G.I.	802	835 d
Blanzy-Ouest	589	589
B.N.P. Intercontin.	215	213 20
Bénédictine	8010	....
Bon-Marché	900	....
B.T.P.	....	113
Caff	552	562
Cambodge	770	780
C.A.M.E.	125	120
Campenon Bern.	233	485 d
Carbone-Lorraine	559	582
Case-Poclain	25	25
C.E.G.Frig.	533	535
Centen. Blanzy	1475	1445
Centrest (Ny)	234	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carbonel	112	121 10
Chambourcy (M.)	979	....
Champex (Ny)	147	....
C.I.C. (Financ. de)	165	164
C.I. Maritime	710	700
Cicram (B)	1311	....
Clause	636	636
Cofradel (Ly)	1300	1300
Cogifi	338	339 90
Comiphos	342	345 10
Cie Industrielle	....	2740
Comp. Lyon-Alem.	488 50	500
Concorde (La)	769	769
C.M.P.	15 55	16 20
Créd. Gén. Ind.	556	548
Cr. Universel (Cie)	544	540
Créditel	133	136
Darblay S.A.	510	530
Degremont	151	150
Delalande S.A.	1410	1400
Delmas-Vielj. (Fin.)	1950	2025
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	1030	....
Eaux Vittel	2550	2450
E.C.I.A.	1008	1049
Economats Centre	324 50	325
Electro-Banque	288	285
Elf-Antargaz	710	710
E.L.M. Leblanc	710	700
Epéda-Bretagne	258	257
Entrepôts Paris	457 60	495
Eparges (B)	2695	3152 d
Europ. Accumul.	54	56 20 d
Europe Soudure Indust.	137	132
Eternit	2100	2150
Finalens	196	198 50
FIPP	450	....
Fnac	790	730
Foncière (Cie)	453	472
Fonc. Lyonnaise	445	....
Foncina	....	391
Forinter	1082	1082
Fougerolle	....	340
France I.A.R.D.	300	300
France (La)	6340	....
From. Paul Renard	....	815
GAN	....	780
Gaumont	460	465
Génelot	783	800 d
Gr. Fin. Constr.	360	360
Gds Moul. Paris	....	375
Groupe Victoire	640	650
G. Transp. Ind.	470	470
Immindo S.A.	409	397 20
Immofinvest	276	280
Immobail	354	354
Immobanque	653	653
Immob. Marseille	6650	6560
Immofice	412	413
Invest. (Sté Cent.)	810	820
Jaeger	180	182 10
Lafitte-Bail	402 50	402 50
Lambert Frères	....	278 10
Lille-Bonnières	874	870
Loca-Expansion	265	270
Locafinancière	....	328
Locatel	755	765
Louis Vuitton	3835	3988

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1456	1515
Lucia	1200	1190
Lyonnaise Immob. (Cie)	318	318
Machines Bull	....	107 30
Magasins Uniprix	135	135
Magnant S.A.	127	125
Maritimes Part.	325	330
Métal Déployé	408	391 70
Mors	91	84 70
Navig. (Nat. de)	....	95 90
OPB Paribas	245	250
Optorg	326	332
Oréal (L') C.I.	2200	2230
Origny-Desvroise	1015	1020
Palais Nouveauté	....	448
Paluel Marmont	563	563
Parfinance	185	184
Paribas-CIP	390	....
Paris France	172 10	176 90
Paris-Orléans	....	222
Parnasse	....	300
Patern. Risq. Div.	1070	1070
Pathé-Cinéma	739	770
Pechiney (cert. inv.)	270	275
Piles Wonder	1230	1200
Piper-Heidsieck	1425	1425
P.L.M.	....	136
Porcher	425	420
Promodès	1220	1200
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	402	408
Ricqlès-Zan	....	280
Rochefortaise S.A.	542	520
Rochette-Cenpa	56 20	57 40
Rosario (Fin.)	660	660
Roudière	185	185
Rougier et Fils	120	120
Sacer	517	515
SAFAA	308	296
Safic-Alcan	880	844 o
SAFT	1699	1705
Saga	250	241
St-Gobain C.I.	460	465
Salins du Midi	500	505
Santa-Fé	105	106
Satam	92	92
Savoisienne (M)	203	195
SCAC	530	520
Senelle Maubeuge	....	372
S.E.P. (M)	158	161
Sicli	....	273 60
Sicotel	289	290
Siemin	250	240
Siph (Plant. Hévéas)	360	370
Sté Générale-CIP	288	288
Sofal financière	1835	....
Sofical	1000	999
Sofio	583	607
Soficomi	....	675
S.O.F.I.P. (M)	109	109
Sofragi	834	900
Soudure Autog.	570	583
Sovabail	570	570
Suez (Fin. de)-CIP	185	192 80 c
Stemi	761	780
Taittinger	2800	2912

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	196	195
Tour Eiffel	370	360
Ufiner S.M.D.	505	506
U.A.P.	300	308
U.T.A.	1720	1700
Vicat	....	1657
Viniprix	....	1200
Virax	100	100
Waterman S.A.	660	662
Brass. du Maroc	134	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	750 d
Akzo	370	....
Alcan Alum.	195	186
Algemene Bank	128	133
American Brands	280	288
Am. Petrofina	435	....
Arbed	315	....
Asturienne Mines	130	....
Banco de Santander	341 50	345
Bco Pop Espanol	475	472 90
Banque Ottomane	2140	2165
B. Régl. Internat.	40200	42600 d
Br. Lambert	515	520
Canadian-Pacific	110 60	118 10
Chrysler corporation	147	148
CIR	23 50	24
Commerzbank	777	790
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	550	582
Gén. Belgique	745	760
Gevaert	1090	....
Glaxo	103 40	102
Goodyear	381	397 90
Grace and Co	160	161 50
GTE corporation	214	218
Honeywell Inc.	421	....
I. C. Industries	194	204
Johannesburg	785	....
Kubota	32 50	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	44	....
Mineral-Ressourc.	84	84 90
Noranda	120	123
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	250	260
Pfizer Inc.	310 50	316
Procter Gamble	485	475
Ricoh Cy Ltd	55	56
Rolinco	263 50	265
Robeco	277 60	276
Rodamco	455	450
Saipem	9 50	9 60
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	303	....
Steel Cy of Can.	109	....
Squibb	382	387 40
Tenneco	290	292
Thorn EMI	67	68
Toray indust. inc	40 80	....
Vieille Montagne	1133	1133
Wagons-Lits	840	850
West Rand	10	10 10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	245	....
Calciphos	160	159
Cochery	159 50	....
Cogenhor	139	139
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	342	....
Dubois Ins. (Consp.)	830	830
Gachot	80	80
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	7 75	....
Nicolas	1148	....
Révillon	350	....
Rorento N.V.	172	173
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	387	....
Sté Lecteurs du Monde	575	575
Ufiner	380	....
Union Brasseries	120	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/7	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 139	6 134	5 900	6 400
ECU	6 985	6 998	....	....
Allemagne (100 DM)	336 660	336 770	326 500	346 500
Belgique (100 F)	16 080	16 084	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	298 710	298 880	289	309
Danemark (100 krd)	88 740	88 750	86	93
Norvège (100 k)	92 180	92 410	89 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 431	10 514	10 150	10 860
Grèce (100 drachmes)	4 202	4 205	3 900	4 700
Italie (1 000 lires)	4 538	4 540	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 500	405 260	392 500	416 500
Suède (100 krs)	97 570	97 840	94 500	100 500
Autriche (100 sch)	47 840	47 850	46 400	49 400
Espagne (100 pes.)	5 060	5 061	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 117	4 118	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	5 059	5 063	4 850	5 260
Japon (100 yens)	4 586	4 592	4 440	4 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/7
Or fin (kilo en barre)	86250	86000
Or fin (en lingot)	86050	85950
Pièce française (20 fr)	503	504
Pièce française (10 fr)	361	.....
Pièce suisse (20 fr)	538	533
Pièce latine (20 fr)	497	497
Souverain	624	627
Pièce de 20 dollars	2990	2830
Pièce de 10 dollars	1600	1580
Pièce de 5 dollars	980	.....
Pièce de 50 pesos	3220	3220
Pièce de 10 florins	521	519
Or Londres	437 40	.....
Or Zurich	437 50	438 50
Or Hongkong	437 55	438 25
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 5/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	842 73	822 18
Actilion	208 87	203 28
Actions France	435 83	421 04
Actions sélectionnées	540 76	521 21
Audificandi	575 53	554 73
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1032 81	1007 62
A.G.F. 5000	537 58	524 46
A.G.F. ECU	1055 80	1045 35
A.G.F. Interfonds	420 32	410 07
A.G.F. Invest	107 87	105 24
A.G.F. OBLIG.	1057 55	1052 29
A.G.F. Sécurité	10407 54	10407 54
Agfimo	570 70	558 78
Altefi	208 89	202 30
A.L.T.O.	181 12	174 57
Arpel-Gan	5358 50	5113 80
America-Valor	862 70	846 54◆
Amplitude	531 88	516 39◆
Arbitrages court terme	5451 58	5446 13
Associc	1180 13	1180 13◆
Asset Futur	281 83	282 23
Aurecic	1468 42	1425 85◆
Axa Europe	123 25	117 66
Axa Investissements	114 63	109 43
Bred Associations	2604 75	2596 96
Bred International	83 63	81 99
Capital Plus	1700 76	1700 76
Cardan-Pierre	27 36	26 18
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Complémentaire	108 62	105 48◆
Convertimmo	351 79	339 26
Cortal court terme	1281 62	1281 62
Cortal Intérêt trim.	1051 80	1031 68
Credister	485 39	471 25◆
Drouot-France	662 76	632 71
Drouot-Investiss.	983 76	938 15
Drouot-Sécurité	249 45	238 14
Drouot-Sélection	147 51	140 82
Ecuric	1164 80	1147 59◆
Ecureuil Monétaire	30174 51	30174 51
Ecureuil Privatisations	345 27	335 21◆
Energie	231 65	221 15
Eparcic	2734 55	2734 55◆
Eparcourt Sicav	4161 51	4161 13◆
Epargne Associations	24617 90	24581 03
Epargne-Capital	8080 07	8009 97
Epargne-Industr.	73 51	70 18
Epargne J	53412 86	53412 86
Epargne Long-Terme	173 33	168 69
Epargne Monde	1099 34	1089 82
Epargne Première	12760 12	12865 13◆
Epargne-Oblig.	192 80	187 64
Epargne-Outre	1102 30	1072 80
Epargne-Unie	1196 16	1162 94
Epargne-Valeur	415 48	404 38
Eparoblig	1284 92	1282 36◆
Epsilon	1097 19	1088 33
Eurinvest Croissance	1157 06	1104 58◆
Eurinvest Rendement	1128 08	1076 93◆
Eurocic	9099 84	8985 36◆
Eurodyn	1040 86	1006 44
Euro-Gan	5071 85	4841 86
Euro-Maif	25 79	25 41
Finord Placement	59789 07	59789 07◆
Finord Valorisation	13538 02	13270 61◆
Fonsicav (div. par 10)	10833 42	10833 42◆
Foncival	245 77	238 03
France-Gan	6260 34	5966 91
France-Garantie	273 19	272 84◆
France-Investiss.	386 17	368 66
France-Obligations	445 10	440 69◆
Francic	383 69	372 61◆
Francic Pierre	97 38	94 54◆
Francic Régions	990 21	961 37◆
Fructi-Associations	28 31	28 31

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	27 16	26 50
Fructicapi	31 86	31 39
Fructicourt	111901 68	111901 68
Fructidor	246 53	242 89
Fructifrance	746 70	728 49
Fructimmo	25 93	25 30
Fructivar	4225 70	4215 16
Fructi ECU	563 33	555
Fructi-Première	11883 55	11707 93
Futuroblig	1133 87	1096 59
Gestilion	57863 82	57718 62
Gestion Sécuricourt	11250 55	11138 16
Gestion Associations	148 04	144 78
Gestion Mobilière	636 46	607 60
Horizon	1089 26	1038 12◆
Interoblig.	12563 09	12079 89
Intersélect France	432 70	429 10
Invest. net	14888 32	14858 60◆
Invest. Obligataire	18330 89	18294 30◆
Japacic	182 28	176 87c
Jeune Épargne	232 83	229 39
Laffitte-Amérique	244 15	233 08
Laffitte Europe	247 02	235 82
Laffitte-Expansion	271 44	259 13
Laffitte-France	303 49	289 73
Laffitte-Immobilière	233 02	222 45
Laffitte-Japon	378 94	361 76
Laffitte-Oblig.	147 13	140 46
Laffitte-Rend.	205 55	196 23
Laffitte-Tokyo	355 52	339 40
Latitude	5043 33	5035 78◆
Lion-Associations	11521 09	11521 09
Lion court terme	118418 04	118418 04
Lion-Institutionnels	23348 43	23280 20
Lionplus	744 88	737 51
Lion Trésor	2061 74	2041 33
Livret Bourse Investis.	432 88	420 27◆
Livret portefeuille	628 74	610 43◆
Méditerranée	160 81	153 52
Mininvest	26363 93	26363 93◆
Mondiale Investissem.	413 98	395 21
Monécic	5498 71	5498 71◆
Monedem	54348 64	54348 64
Moné.J	54980 93	54980 93
Morgan court terme	14126 80	14126 80
Mutuelle Unie Sél.	146 55	139 91
Natio.-Assoc.	6718 98	6705 58
Natio.-Epargne	13740 86	13604 81
Natio.-Court terme	212302	212302
Natio.-Inter.	1187 65	1155 77
Natio.-Obligations	548 56	533 87
Natio.-Patrimoine	1367 91	1331 30
Natio.-Placements	65335 37	65335 37
Natio.-Revenus	1066 12	1055 58
Natio.-Sécurité	11443 58	11443 58
Natio.-Valeurs	675 47	657 36
Nippon-Gan	5532 41	5281 54
Nord-Sud Développ.	1182 97	1180 61◆
Norvest IF	13157 21	12899 23
Obli Association	123 46	122 24
Oblicic Régions	1125 34	1108 71◆
Obligations Convert.	412 41	393 71
Oblig. toutes catég.	158 02	161 11◆
Oblition	1087 60	1086 73
Optimavalor	197 15	192 34◆
Oraction	1236 29	1195 64
Orvalor	5859 82	5648 02
Paribas Croissance	678 37	655 75
Paribas Epargne	15801 46	15769 82
Paribas France	92 04	89 36
Paribas Oblimonde	1007 71	992 82
Paribas Opportunités	110	108 80
Paribas Patrimoine	505 18	494 18
Paribas Revenu	98 80	95 64

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pastorale-Valor	1086 54	1084 46
Patrimoine Retraite	1710	1676 47
Parvalor	578 97	562 11
Phénix Placements	248 18	246 95
Pierre Investiss.	664 55	634 42
Placement A	903 94	903 94
Placement court terme	71579 54	71579 54
Placement J	54680 24	54680 24
Placement Premier	53626 66	53626 66
Plénitude	109 19	106 27◆
Première Obligations	10815 73	10694 54◆
Prévoyance Ecureuil	108 72	105 81◆
Prir'Association	22247 56	22247 56
Quartz	115 64	112 78
Quatre-quarts Rendts	1 09	1 03
Rentacic	185 60	183 15◆
Revenus Trimestriels	5606 42	5550 91◆
Revenu Vert	1181 68	1160 50
St-Honoré Assoc.	14211 32	14140 62
St-Honoré Bio-aliment.	745 26	711 47◆
St-Honoré Pacifique	523 63	499 89◆
St-Honoré P.M.E.	458 63	437 83◆
St-Honoré Réel	12001 15	11953 34
St-Honoré Rendement	11593 81	11535 93◆
St-Honoré Services	494 37	475 36◆
St-Honoré Technol.	730 84	697 79◆
St-Honoré Valor	12011 72	12011 72
Sécuricic	11912 56	11900 98◆
Sécuri Taux	10597 04	10597 04
Sélection Croissance	489 76	485 20◆
Sicandon (Cardan BP)	733 05	722 22
Sicav-Associations	1406 38	1404 28
S.F.I. fr. et étr.	616 84	598 87◆
Sicav 5000	343 02	333 84
S.I. Est	1304 85	1245 49
S.I.G.	785 96	748 98
Slivafrance	552 63	537 84
Slivam	404 36	393 54
Slivarente	207	204 96
Slivinter	416 59	405 44
S.N.I.	1142 34	1109 07◆
Sogepargne	369 66	355 35
Sogevar	1018 15	971 98
Soginter	1300 12	1241 16
Soleil Investissement	477 65	455 99
Stratégie Actions	1060 20	1019 42
Stratégie Rendement	1124 14	1088 76
Technocic	1149 09	1115 62◆
Techno-Gan	5873 01	5606 89
Tilion	5330 32	5277 54
U.A.P. Investiss.	403 67	389 27
Uni-Associations	113 20	113 20
Unifrance	464 66	447 77
Unifoncier	1161 67	1118 88
Uni-Garantie	1344 26	1317 88
Uni-Régions	2682 58	2585 62
Unirente	2270 94	2196 27
Univer	184 47	184 47
Univers-Actions	1059 08	1024 26
Univers-Obligations	1624 47	1571 05
Valorem	502 94	490 57
Valorg	1578 34	1576 76
Valrem	40431 48	40411 27
Vauban	23180	23158 82

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

M. Jean-Paul Huchon, numéro un du cabinet du premier ministre

Le *Journal officiel* du mardi 5 juillet publie un arrêté du 4 juillet portant composition définitive du cabinet de M. Michel Rocard. Dans ses grandes lignes, ce cabinet – marqué par deux fortes cellules éducation et économie et social – est inchangé. M. Jean-Paul Huchon, directeur de cabinet, devient le numéro un du cabinet, rang occupé précédemment par M. Antoine Prost, professeur d'université, qui devient numéro deux.

Le cabinet compte trois départs et cinq arrivées. Disparaissent de l'organigramme officiel M. Pierre Zémor, qui vient d'être nommé au Conseil d'État, et Pierre Brana, chargé de mission, qui a été élu député de la Gironde. M. Yvon Robert, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, s'ajoute aux conseillers techniques déjà en poste et Mme Marisol Touraine rejoint les rangs des chargés de mission.

Le cabinet compte désormais deux attachés parlementaires, avec l'arrivée de M. Manuel Valls. Mme Denise Mairey vient renforcer le service de presse. Enfin Mme Marie-Thérèse Varnier remplace Mme Catherine Le Galiot comme chef du secrétariat particulier.

Nous publions ci-dessous la nouvelle composition du cabinet du premier ministre.

Directeur du cabinet
M. Jean-Paul Huchon, administrateur civil.

Chargé de mission auprès du premier ministre
M. Antoine Prost, professeur d'université.

Conseillers auprès du premier ministre
M. Charles Gosselin, préfet ; M. André Salomon ; M. Roger Godino.

Directeur adjoint du cabinet
M. Yves Lyon-Caen, administrateur civil.

Conseiller pour les relations avec le Parlement
M. Guy Carcassonne, professeur d'université.

Chef de cabinet
M. Jean-Claude Petitdemange.

Chef-adjoint de cabinet
M. Yves Colmou.

Conseillers techniques
Mmes Jacqueline Chabridon ; Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales ; Ariane Obolensky, administrateur civil ; MM. Louis Joinet, magistrat ; André Larquié, administrateur civil ; Gérard Massin, ingénieur des ponts et chaussées ; Jean-François Merle, professeur agrégé ; Dominique Perreau, ingénieur civil des mines ; Philippe Petit, conseiller des affaires étrangères ; Alain Prestat, ingénieur des télécommunications ; Yvon Robert, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale.

Chargés de mission
Mme Sylvie Hubac, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Marisol Touraine ; MM. Jérôme Adam, administrateur civil ; Alain Bergougnioux, maître de conférences à l'université ; Loïc Deraison ; François Gouesse, ingénieur agronome ; Gérard Grunberg, directeur de recherche au CNRS ; Olivier Mallet, inspecteur des finances ; Jacques Mistral, professeur d'université ; Michel Taly, administrateur civil.

Chargés de mission (relations avec la presse)
Mmes Marie Bertin ; Denise Mairey.

Attachés parlementaires
MM. Jean-Pierre Pouzoulet ; M. Manuel Valls.

Chef du secrétariat particulier
Mme Marie-Thérèse Varnier.

Chef du cabinet militaire
M. le général de brigade aérienne Bernard Norlain.

[Né le 10 novembre 1949 à Fort-de-France (Martinique), M. Yvon Robert a été professeur de lycée de lettres classiques de 1968 à 1977, après des études supérieures à la Sorbonne. Certifié de lettres classiques en 1972, élève de l'ENA et militant du Parti socialiste, il a été chargé de cours en droit à l'université du Mans de 1978 à 1980. En juin 1981, il est nommé conseiller technique au cabinet de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale après avoir exercé pendant un an les fonctions de chef de bureau à la direction des affaires financières de ce ministère. M. Yvon Robert devient directeur des personnels enseignants à gestion nationale des lycées et collèges en novembre 1983, poste qu'il continuera d'occuper sous MM. Chevènement et Monory, avant d'être « remercié » par ce dernier en janvier 1987. Il participait depuis lors à la réflexion du Parti socialiste sur les questions d'éducation.]

M. François Doubin veut organiser pour les apprentis des stages dans plusieurs pays européens

M. François Doubin, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, a annoncé, le 5 juillet, que *« le revenu minimum d'insertion pourrait s'appliquer aux non-salariés (commerçants et artisans) qui sont dans une situation difficile, et par exemple dans les zones rurales les plus défavorisées »*. Les modalités d'application de cette mesure seront arrêtées dans les prochaines semaines.

Le successeur de M. Georges Chavanes n'a pas l'intention de bouleverser ou de remettre en cause la politique de son prédécesseur. La grande campagne d'information sur la qualification et la formation des artisans aura lieu à l'automne. Les chambres de métiers sont actuellement en train de sélectionner les dossiers de leurs ressortissants qui auront le droit au titre de « maîtres-artisans » et de ceux qui se contenteront de la qualité d'« artisans ».

Crédits au taux de 7,5 %

Le ministre a aussi annoncé qu'il demanderait au ministère des finances une augmentation de l'enveloppe des prêts bonifiés (9,6 milliards de francs en 1988) pour 1989. Cette enveloppe, qui donne lieu à une concurrence très ouverte entre les banques, permet d'accorder aux artisans des crédits au taux de 7,5 %.

Enfin, M. Doubin a exprimé sa volonté d'augmenter très largement le nombre des jeunes admis dans les centres d'apprentissage (ils sont actuellement 70 000 par an dans l'artisanat). *« Il faudra aussi*, a-t-il déclaré, *que les cycles de formation des apprentis se terminent par un stage dans un autre pays de la CEE que la France afin de créer un véritable compagnonnage européen. »*

Au Sénat
M. Estier nouveau président du groupe socialiste

M. Claude Estier a été élu, le mardi 5 juillet, à main levée et sans opposition, président du groupe socialiste du Sénat. Il succède à M. André Méric, nommé, le 28 juin dernier, secrétaire d'État aux anciens combattants et victimes de guerre. M. Estier, sénateur de Paris, a l'intention *« d'adapter le fonctionnement du groupe à la conjoncture politique nouvelle, d'accompagner l'action du gouvernement au Sénat, de faire en sorte que chacun des membres du groupe assume ses responsabilités selon ses compétences, tant en commission qu'en séance publique »*. Il compte *« améliorer l'expression interne et externe du groupe »*.

Journaliste et socialiste, Claude Estier s'était bien promis en arrivant *au Sénat, le 28 septembre 1986*, de ne pas y rester inactif. Très vite, il devient le porte-parole du groupe socialiste, fonction qu'il avait déjà exercée à l'Assemblée nationale. Son apprentissage des rouages du palais du Luxembourg aura été court : moins de deux ans après, le voilà à la tête de son groupe. Il participera aux conférences des présidents, comme il l'avait fait au Palais-Bourbon en sa qualité de président de la commission des affaires étrangères (1983-1986), succédant à Maurice Faure, devenu sénateur. Il ne s'était pas représenté aux législatives de mars 1986, ce qui lui avait valu une certaine reconnaissance de *ses amis socialistes* parisiens, qui du coup lui avait laissé la première et seule place d'éligible sur leur liste sénatoriale.

[Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, résistant dans la région lyonnaise, Claude Estier sera successivement journaliste au *Populaire*, à *l'Observateur*, puis au *Nouvel Observateur*, au *Monde* et à *Libération*, alors dirigé par Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Il a dirigé la rédaction de l'organe du PS, *l'Unité jusqu'à sa disparition*. Secrétaire général de la Convention des institutions républicaines en 1968, c'est un fidèle de François Mitterrand, qui en 1971 le charge de la presse au secrétariat national du PS. Il est très attaché au dix-huitième arrondissement de Paris, qu'il représente au conseil de Paris depuis 1971, il y avait été élu député en 1967 puis en 1981.

Passionné de politique intérieure, Claude Estier s'intéresse aussi à la politique internationale, comme en témoigne la liste des livres qu'il a publiés depuis 1962 : *la Gauche hebdomadaire, Pour l'Algérie, Khrouchtchev, l'Egypte en révolution, la Chine en mille images, Journal d'un fédéré, la Plume au poing, Mitterrand président* et, en collaboration avec Véronique Nelertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation, une *Véridique Histoire d'un septennat peu ordinaire.*]

A. Ch.

Le chef d'état-major soviétique à Washington

Le maréchal Sergueï Akhromeev, chef d'état-major général des forces armées soviétiques et premier vice-ministre de la défense, a quitté Moscou, le mardi 5 juillet, pour Washington, répondant à l'invitation de l'amiral William Crowe, chef d'état-major interarmées des Etats-Unis.

Cette visite, qui intervient au lendemain de la condamnation plutôt modérée par l'URSS des Etats-Unis pour leur responsabilité dans la destruction de l'Airbus iranien, ne devrait pas être affectée par cette catastrophe.

● **Visite de M. Rocard à Mgr Guiberteau, recteur de l'Institut catholique.** – M. Michel Rocard *a assisté, le mardi 5 juillet, à l'ouverture* de l'université d'été de l'Institut catholique de Paris. *Par ce geste*, le premier ministre a voulu rendre hommage à l'action de Mgr Paul Guiberteau, recteur de l'institut, l'un des six membres de la mission de dialogue en Nouvelle Calédonie.

● **Un Mirage s'écrase sur Karachi : 14 morts.** – Karachi *(Reuter)*. L'accident d'un *Mirage* de l'armée de l'air pakistanaise dans une *zone industrielle de Karachi a fait*, le mercredi 6 juillet, au moins quatorze morts et vingt blessés. L'appareil s'est écrasé sur une fabrique d'huile de table dans l'ouest de la ville et a aussitôt explosé.

Dans « le Monde de l'éducation » de juillet-août
Tout sur les inscriptions en première année de fac

Bacheliers, la course d'obstacles va commencer ! Le bac en poche, voilà le casse-tête des premières inscriptions en fac, au début du mois de juillet. Où, comment, pourquoi et quand : il faut frapper à la bonne porte, sans se tromper de filière ou d'université.

Dans son numéro de juillet-août, le Monde de l'éducation présente le guide pratique d'une inscription réussie en première année. *Le Monde de l'éducation* décrit les pièges à éviter, et notamment les modes de sélection (dates-butoirs, résultats scolaires pris en compte, etc.) instaurés dans certaines filières de nombreux établissements. Pour chaque université de province, les dates et les lieux d'ouverture des guichets d'inscription sont indiqués. Même chose à Paris avec les places disponibles, filière par filière, université par université, selon la section du bac obtenu.

Dans ce même numéro, une enquête – « Chef d'entreprise à vingt ans » – montre, à travers la description de nombreuses réussites (ainsi que de quelques échecs), quel est le « profil » du jeune créateur d'entreprise. Quelque 40 000 jeunes tentent leur chance chaque année. Parmi ceux-ci, très peu de diplômés des grandes écoles : entre une rente à vie dans l'élite et le goût du risque et de l'aventure, ces derniers ont choisi.

Le Conseil national des universités rejette la titularisation de M. Claude Quin

Discrimination politique ou *réflexe corporatiste ?* Le Conseil national des universités vient de refuser la titularisation de M. Claude Quin comme professeur d'économie à Paris-IX Dauphine.

L'ancien président (communiste) de la RATP entre 1981 et 1986 présentait pourtant un dossier solide. Titulaire d'un doctorat d'Etat en économie, après avoir soutenu, en 1964, sa thèse sur l'appareil commercial français, M. Quin a été professeur associé à *mi-temps* à l'université de Dauphine, entre 1974 et 1981, puis à nouveau professeur associé dans la même université, à plein temps cette fois-ci, depuis 1986. Les deux rapports sur sa candidature étaient favorables. L'un des deux rapporteurs était M. Bernard Ducros, président de la section concernée du Conseil national des universités (la cinquième section d'économie).

C'est pourtant cette section qui a écarté, le 17 juin, la candidature de M. Quin. Sur les douze membres de la section, six ont voté pour et six ont voté blanc. L'appartenance de M. Quin au Parti communiste français n'a évidemment pas été évoquée. On peut toutefois noter que onze des douze membres de la section appartiennent au syndicat autonome de l'enseignement supérieur qui n'a jamais caché ses affinités avec les partis de l'actuelle opposition. En revanche, il est certain que la création d'un poste de professeur de première classe, à Paris, taillé sur mesure pour la candidature de M. Claude Quin a provoqué une réaction d'agacement de la part de membres de la section.

Cette procédure de recrutement est cependant parfaitement légale : le décret du 6 juin 1984 prévoit, pour pourvoir un poste sur neuf au maximum, la possibilité de recruter des candidats présentant des travaux et une expérience professionnelle sérieuse. Une sorte de tour extérieur dans lequel s'inscrivait M. Claude Quin.

Cette affaire a pris une tournure politique, puisque M. André Lajoinie, ancien candidat communiste à l'élection présidentielle, s'est adressé, le 4 juillet, à M. Michel Rocard, pour lui demander le *« règlement sans délai »* de la situation de M. Quin. Le président du groupe communiste à l'Assemblée déclare : *« L'exclusion de M. Quin constitue un véritable interdit professionnel. »*

G. C.

● **Près de cinq cents militants du Livre CGT ont occupé le ministère des finances.** – Protestant contre *le lock-out de l'imprimerie* Jean Didier de Massy (Essonne), fermée depuis trois semaines, plusieurs centaines de militants du syndicat du Livre CGT ont occupé, mercredi 6 juillet en fin de matinée, les locaux du ministère des finances. Ils entendaient ainsi faire *pression* sur les pouvoirs publics, qui auraient, selon eux, accordé leur aval à un consortium de quinze banques pour débloquer les fonds permettant à Jean Didier la *construction d'une nouvelle* usine à Mary-sur-Marne. Evacuant les lieux après l'obtention d'un rendez-vous avec le ministre des finances, mercredi à 19 heures, les manifestants ont renouvelé leur désir de négociation et menacé de multiplier les actions spectaculaires en cas d'échec.

Le numéro du « Monde » daté 6 juillet 1988 a été tiré à 501 098 exemplaires

A. C D E F G H